

La Banque centrale européenne baisse par surprise son principal taux d'intérêt

LA BANQUE centrale européenne (BCE) a créé la surprise, jeudi 10 mai, en abaissant d'un quart de point son taux directeur, le ramenant à 4,5 %. Alors que la Réserve fédérale américaine (Fed) a déjà procédé à quatre baisses depuis le début de l'année, pour un total de deux points, afin de contenir le ralentissement, l'institut de Francfort ne semblait guère désireux de lui emboîter le pas. « Cette réduction doit être vue comme un ajustement des taux d'intérêt à des pressions inflationnistes un peu plus faibles sur le moyen terme », a dit son président, Wim Duisenberg, pour expliquer ce changement de stratégie monétaire. Dans un entretien au Monde, Lyle Gramley, ancien gouverneur de la Fed, estime que la BCE n'a pas agi avec retard.

Lire page 16 et notre éditorial page 15

www.lemonde.fr/euro

ONU : l'Amérique humiliée

LA DIPLOMATIE américaine a vécu comme une humiliation l'exclusion des Etats-Unis de la commission des droits de l'homme de l'ONU. « Tout le monde nous déteste », écrit le *New York Times* après que les Etats-Unis ont, semble-t-il, été lâchés par les européens. Pour laver l'affront, la Chambre des représentants a décidé, jeudi 10 mai, de bloquer le paiement de 244 millions de dollars (270 millions d'euros), dus par les Etats-Unis à l'ONU. Le président Bush est hostile à cette initiative. Dans un entretien au Monde, le philosophe André Glucksmann s'insurge contre l'exclusion des Etats-Unis, qui, selon lui, font beaucoup plus que la France pour les droits de l'homme.

Lire page 3

Ce chef de l'IRA devenu ministre



MARTIN MCGUINNESS

GÉNÉRAL de l'Armée républicaine irlandaise à vingt-huit ans, responsable de nombreux attentats, Martin McGuinness est aujourd'hui ministre de l'éducation du gouvernement bi-confessionnel d'Irlande du Nord. Portrait d'un « terroriste » devenu l'artisan du processus de paix.

Lire page 12

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

M 0147 - 512 - 7,50 F



« Loft Story » : la guerre des chaînes

● Le succès de l'émission provoque une violente polémique entre TF1 et M6 ● Dans « Le Monde », le directeur général de RTL Group s'insurge contre les attaques de Patrick Le Lay ● Le PDG de TF1 avait dénoncé la « télévision poubelle » ● 7,7 millions de Français ont regardé « Loft Story » jeudi

LE SUCCÈS de l'émission « Loft Story » diffusée par M6 a déclenché une guerre des chaînes de télévision. Jeudi 10 mai, M6 a rassemblé 7,7 millions de personnes sur cette émission

- cinq filles et six garçons (cinq depuis l'exclusion, jeudi, de l'un d'entre eux, Aziz, par vote) enfermés dans un appartement pendant soixante-dix jours et filmés en perma-

nence. Jeudi, la chaîne a ainsi recueilli plus de 75 % des parts d'audience chez les 15-24 ans. TF1 se sent menacée dans sa suprématie, d'autant qu'à partir du 21 mai M6

programmera « Loft Story » à 19 h 30, en même temps que le « Bigdil » de TF1. Patrick Le Lay, PDG de TF1, accusait M6, jeudi dans *Le Monde*, de s'être soumise à une ligne éditoriale imposée par RTL Group et de faire de la « télévision poubelle ». Le même jour, il a demandé au conseil d'administration du bouquet numérique TPS - « Loft Story » y est diffusée en direct 24 heures sur 24 - d'arrêter la commercialisation de l'émission. Sa demande a été rejetée.

Dans un entretien au Monde, Didier Bellens, directeur général de RTL Group, s'insurge contre les accusations de M. Le Lay, qu'il qualifie de « tentative de désinformation et de manipulation ». Les dirigeants politiques, de gauche comme de droite, restent discrets sur cette affaire, soucieux de ne pas heurter le public jeune de l'émission.

Lire pages 18, 19 et 32 et un point de vue page 13

www.lemonde.fr/loftstory



ITALIE Folon contre Berlusconi

Le dessinateur français Jean-Michel Folon s'est engagé dans la campagne des élections législatives italiennes du 13 mai avec une série d'affiches pour la coalition de L'Olivier de Francesco Rutelli (photo). Contre Silvio Berlusconi et sa Maison des libertés, il se bat avec son oiseau et un slogan, « La libertà n'a pas de maison ». Dans un point de vue au Monde, il explique pourquoi « les artistes doivent dire ce qu'ils pensent ».

www.lemonde.fr/italie2001

Les manchots empereurs de l'Antarctique redoutent les coups de chaud

L'EMPEREUR est un grand sensible. Le plus imposant des manchots - parfois plus de 1,20 mètre pour une trentaine de kilos - supporte mal les coups de chaud. C'est ce que vient de révéler une étude française publiée dans la revue scientifique britannique *Nature*. L'information n'est pas qu'anecdotique car elle permet pour la première fois d'envisager comment une espèce de prédateurs marins - animaux difficiles à suivre par définition - réagira au réchauffement climatique. Malgré un attirail informatique performant, la recherche peine souvent à modéliser les conséquences qu'auront, sur le vivant, les changements des conditions extérieures. Dans le cas du manchot empereur, elle dispose désormais d'un accident climatique du passé qui l'autorise à appréhender l'avenir.

Au cours des années 1970, la terre Adélie, où est installée la station scientifique française Dumont-d'Urville à quelque 500 mètres d'une colonie de manchots empereurs, a connu une série d'hivers anormalement doux pour la latitude. Au lieu des -17,3 °C enregistrés au cours de la précédente décennie, la température moyenne a alors « grimpé » à -14,7 °C. A la fin de cet épisode « caniculai-

re », la colonie de manchots était passée de 6 000 couplés à moins de 3 000, chiffre auquel elle s'est stabilisée depuis, notent les auteurs de l'article de *Nature*, Christophe Barbraud et Henri Weimerskirch, du Centre d'études biologiques de Chizé (CNRS).

A première vue, on pourrait penser que le réchauffement devrait bénéficier à cet oiseau atypique qui réussit le tour de force de se reproduire durant le terrible hiver de l'Antarctique. En effet, températures plus clémentes riment avec réduction de la banquise et, par conséquent, du long chemin - environ 150 kilomètres - séparant la colonie de l'océan nourricier. Les parents, qui se relaient pour aller se ravitailler et rapporter de quoi manger à leur oisillon unique, ont donc moins d'efforts à fournir. Mauvais calcul, explique Henri Weimerskirch. « On s'est aperçu que la diminution de la glace de mer et l'augmentation de la température de surface de l'océan entraînaient une baisse du nombre de krills, ces petites crevettes qui sont la base de la nourriture tant des manchots que des poissons dont se nourrissent aussi les manchots. En fait, quand la température de la mer s'élève, les empereurs ont probablement plus du mal à trouver

de quoi manger. » Au bout du compte, les gains éventuels dans le taux de reproduction que l'on est en droit d'espérer du raccourcissement de la banquise ne contrebalancent pas les pertes en effectifs dues à la disette.

L'avenir ne s'annonce donc pas rose pour le dandinant empereur. De la même manière, à l'autre pôle du globe, un autre grand prédateur marin souffre, en plus de la pollution, de la fonte de la glace de mer. Depuis quelques décennies, l'ours polaire, qui se nourrit essentiellement durant l'hiver de la graisse des phoques qu'il guette près des trous où ils remontent respirer, voit son territoire de chasse se réduire comme peau de chagrin et la débâcle survenir de plus en plus tôt dans l'année. L'homme aurait donc réussi le tour de force de menacer la survie de deux des espèces les plus emblématiques de la planète sans même s'installer chez elles.

Pierre Barthélémy

Lire aussi la chronique de Pierre Georges page 34

www.lemonde.fr/climat



PARIS, RIVE GAUCHE Le meilleur du design

Une vingtaine d'enseignes parisiennes rassembleront, du 16 au 19 mai, à Paris, sur la rive gauche, le meilleur du design, meubles, luminaires, créations textiles, hi-fi... Pour la plupart, les objets exposés l'ont déjà été en avril à Milan. Ils sont mis en valeur par des scénographies originales, dans une ambiance ludique. *Le Monde* publie le plan de cette manifestation.

www.lemonde.fr/cannes

POINT DE VUE

Amère victoire

par Pierre Vidal-Naquet

AINSI nous avons raison ! Ce que nous dénoncions depuis tant d'années s'étale maintenant à la « une » de (presque) tous les journaux. Nous : le petit groupe de ceux qu'on appelait l'anti-France. Je ne nommerai que les morts : Robert Barrat qui glissa de la cause du Maroc à celle de l'Algérie, Claude Bourdet qui, dès 1951, demandait s'il y avait une Gestapo française en Algérie (la réponse fut, hélas, positive), Jérôme Lindon qui éditait en février 1958 *La Question* et tant d'autres livres, François Mauriac, Henri-Irénée Marrou qui sonna le tocsin dans *Le Monde* du 5 avril 1956 et fut, à côté du géographe communiste Jean Dresch, vice-président du Comité Maurice Audin, le général Jacques Paris de Bollardière qui fit éclater sa déposition du sein même de l'armée, les avocats Pierre et René Stibbe qui furent traités de menteurs par François Mitterrand, à l'époque ministre de l'intérieur du gouvernement Mendès France, lorsqu'ils dénoncèrent le sort infligé aux militants du MTLD dissous le 5 novembre 1954 alors qu'ils n'étaient pour rien dans l'insurrection qui avait débuté le 1^{er}. C'était le temps de la

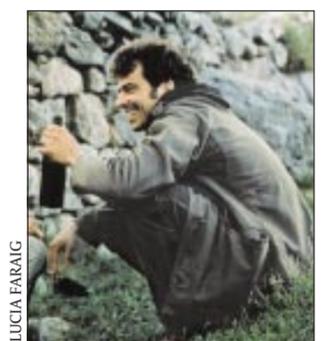
police et, au sein de l'armée, celui de la gendarmerie : les juges étaient peu regardants et n'hésitaient pas à inculper des hommes sortis tout sanglants d'un interrogatoire policier.

Après la police et face à un terrorisme qui n'était pas imaginaire, ce fut l'armée, notamment, mais pas exclusivement, la 10^e DP, dont le chef, le général Massu, reçut le 7 janvier 1957 tous les pouvoirs de police dans le département d'Alger et diffusa aussitôt l'ordre de torturer. Les paras avaient tous les pouvoirs, et c'est à eux qu'étaient dévolus les « pouvoirs spéciaux » votés le 12 mars 1956 par une très large majorité incluant les députés communistes et socialistes. C'est à l'intérieur de ce dispositif para que fonctionna l'unité très spéciale, le commando de tueurs que dirigeait le commandant Aussaresses, celui-là même qui vient de publier un livre qui provoque quelques remous.

Lire la suite et les autres points de vue page 14

Pierre Vidal-Naquet est historien.

www.lemonde.fr/algerie-torture



FESTIVAL DE CANNES Cinéma d'émotion

Le film du Catalan Marc Recha, *Pau et son frère* (photo), a offert aux festivaliers un moment d'émotion, dans la lignée de Robert Bresson et d'Abbas Kiarostami. Michel Piccoli, avec *La plage noire*, et un jeune Argentin avec *La Libertad*, confirment cette veine humaniste.

www.lemonde.fr/cannes

International.....	2	Aujourd'hui.....	23
France.....	6	Météorologie-Jeux.....	26
Société.....	9	Culture.....	27
Régions.....	11	Guide culturel.....	30
Horizons.....	12	Carnet.....	31
Entreprises.....	16	Kiosque.....	32
Communication.....	18	Abonnements.....	32
Tableau de bord.....	20	Radio-Télévision.....	33

ESPAGNE Aucune majorité claire ne semblait se dessiner pour les élections régionales basques du dimanche 13 mai, selon un sondage polémique et officiel rendu public mer-

credi par la coalition Izquierda unida (IU, autour des communistes). ● CINQ MILLE POLICIERS, deux mille de plus qu'en 1998, ont été mobilisés pour veiller au bon déroulement

du scrutin, a annoncé, mercredi, le ministère basque de l'intérieur. ● OIARTZUN, petite ville proche de Saint-Sébastien, se considère presque comme un « territoire libéré ».

Gouvernée depuis des années par les indépendantistes, elle apparaît comme le laboratoire des fractures et des rancœurs du mouvement radical. ● JAIME MAYOR OREJA,

ancien ministre de l'intérieur et candidat du Parti populaire (PP) au gouvernement basque, assure qu'« en finir avec le terrorisme est [sa] seule véritable obsession ».

Elections régionales tendues et cruciales au Pays basque

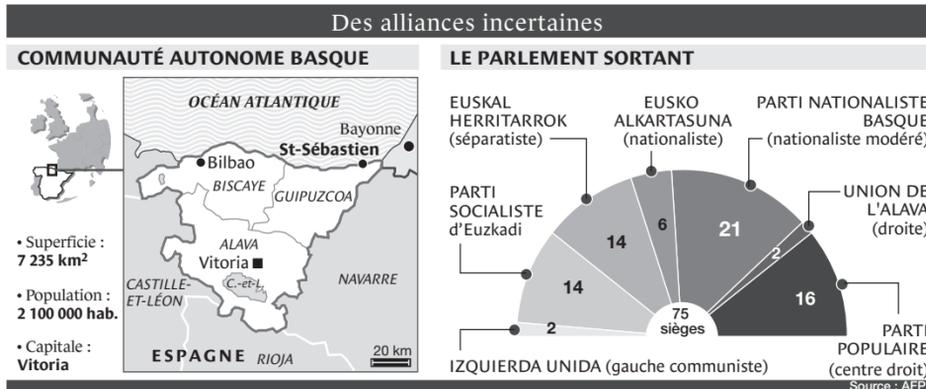
Après une campagne très dure, marquée par les attentats de l'ETA, 1,8 million d'électeurs doivent désigner les 75 députés du Parlement autonome de Vitoria. Les nationalistes – au pouvoir – et les radicaux affrontent l'alliance entre le Parti populaire et le Parti socialiste, signataires d'un pacte antiterroriste

VITORIA

de notre envoyée spéciale

Les jeux sont faits. Ce vendredi 11 mai s'achève la campagne électorale la plus tendue et exacerbée de ces dernières années. Dimanche, 1,8 million d'électeurs basques sont convoqués aux urnes pour élire les 75 députés du Parlement autonome de Vitoria. Un vote sous haute surveillance, à l'heure où le terrorisme de l'organisation séparatiste armée ETA a fait, il y a quelques jours à Saragosse, une trentième victime depuis la fin de la trêve, en décembre 1999. Le juge Baltasar Garçon vient de déclarer « illégal » Haika, le mouvement des jeunes radicaux, antichambre, selon lui, de l'ETA. Ce scrutin nécessitera plus de 5 000 agents de la Ertzaintza, la police basque, pour tenter de faire en sorte que « cette journée du 13 mai laisse le souvenir de ce qu'elle doit être : une grande fête, celle de l'exercice d'un droit démocratique essentiel, une élection », comme l'écrit un commentateur.

Deux blocs s'affrontent. Ils sont



au coude-à-coude, selon un sondage tardif qui n'aurait pas dû être rendu public. D'un côté les nationalistes modérés, au pouvoir à Vitoria, du Parti nationaliste basque (PNV) et d'Eusko Alkartasuna (EA), qui se présentent ensemble et appuient la candidature du chef du gouvernement sortant, Juan José Ibarretxe. A part, les radicaux d'Euskal Herritarrok

(EH), « vitrine politique » de l'ETA, emmenés par Arnaldo Otegi. De l'autre côté, les partis « nationaux » ou « antinationalistes », pourrait-on dire, car leur but est d'essayer d'obtenir une véritable alternance après vingt ans de règne nationaliste au gouvernement basque. Des nationalistes qu'ils accusent de « dérive radicale » au cours de la dernière législa-

ture. Ces partis sont d'abord le Parti populaire (PP, centre-droit) de José María Aznar, au pouvoir à Madrid, allié avec le petit parti de droite Union Alavesa et dont le candidat commun est l'ancien ministre de l'intérieur Jaime Mayor Oreja (lire ci-dessous). Et ensuite le Parti socialiste basque (PSE) de Nicolas Redondo. Entre eux, a été scellé un solide pac-

te antiterroriste qui fait augurer – en cas de victoire – d'un possible accord de gouvernement.

Que va-t-il se passer ? Tout est possible. D'après les sondages, chacun des deux blocs est à un souffle des 38 sièges de la majorité absolue. Mais quelle fiabilité ont les sondages quand plus d'un quart des électeurs, sur rapport aux dernières élections de 1998. Pourtant, exception faite de la surprise d'un raz-de-marée inattendu, sur lequel compte essentiellement le PP, tout devrait se jouer dans une difficile composition d'alliances de gouvernement dans laquelle chaque petite formation, y compris la gauche communiste d'Izquierda unida (IU), qui se présente seule, aura un rôle crucial à jouer. Et chacun des blocs n'est pas exempt de problèmes délicats à régler. Chez les nationalistes par exemple, Juan José Ibarretxe a proclamé qu'en

aucun cas il ne gouvernerait à nouveau avec l'appui des radicaux d'Euskal Herritarrok tant que ceux-ci ne condamneraient pas la violence. Mais si seul l'appui de EH, si critiqué ces deux dernières années, permettait aux nationalistes de se maintenir au pouvoir, que ferait le PNV ?

De même, dans le camp PP-PSE, l'entente cordiale n'est pas pleinement cimentée. Et certains socialistes, qui ont applaudi à l'accord antiterroriste entre les deux partis, rechignent à un accord de gouvernement qu'ils jugent « contre nature ». Enfin, contrevenant au désir de leur allié du PP d'écartier le PNV, plusieurs voix, dont celle de l'ex-chef du gouvernement Felipe Gonzalez, se sont élevées pour suggérer, malgré tout, un « repêchage » du PNV, dans un gouvernement de coalition plus conforme à la pluralité du Pays basque. En réalité, tout se jouera sans doute à partir du 14 mai.

Marie-Claude Decamps

► www.lemonde.fr/paysbasque2001

Le « territoire libéré » d'Oartzun, laboratoire des fractures et des rancœurs qui nourrissent le mouvement radical

OIARTZUN

de notre envoyée spéciale

A l'abri de la pluie, sous les vieilles arches de pierre de la mairie, des enfants jouent à la pelote basque. Il y a de la glycine sur les

REPORTAGE

Ici, le temps s'est arrêté : on vit encore dans le souvenir des guerres civiles et des fusillades franquistes

murs, et un palmier. Le clocher fortifié de San Esteban veille, depuis le XV^e siècle, sur les maisons à poutrelles de bois et les balcons fleuris. Au bout de la rue, la vue s'arrondit sur de vertes collines nimbées de brume. A dix minutes d'autoroute de Saint-Sébastien, Oartzun a tout d'un Pays basque de carte postale.

A ceci près qu'il n'est pas un mur qui ne soit couvert d'affiches ou de graffitis. Sur la Caisse du travail, le serpent et la hache, symboles de l'organisation séparatiste armée ETA, voisinent avec un placard relatant par le menu les sévices et vexations que la police aurait infligés à plusieurs détenus locaux, dont on voit les photographies. Et, à la station des taxis, se détache le visage

du candidat du Parti populaire (PP) aux élections du dimanche 13 mai, Jaime Mayor Oreja, barré d'une inscription : « Fasciste ! ». Sortis de nulle part, quatre adolescents en sweat-shirt à capuche enlèvent tranquillement une banderole dénonçant les « tortionnaires », qui barre la place, pour la remplacer par une autre, tout aussi grande, appelant à voter dans « tous les territoires basques ».

C'est un jour de campagne électorale ordinaire à Oartzun et, du haut de leur panthéon surélevé, les cinq prisonniers de l'ETA mis à l'honneur en photo sur la façade de la mairie, au-dessus d'une inscription glorifiant sans équivoque le « chemin de la liberté », ont l'air d'approuver.

UNE AFFAIRE DE FAMILLE

C'est qu'ici, dans cette ville de 9 000 habitants, gouvernée depuis des années à la majorité absolue par Euskal Herritarrok (EH) et Herri Batasuna (HB), les « vitrines politiques » de l'ETA, on se considère presque en « territoire libéré », selon la phraséologie indépendantiste. Au point que, l'autre jour, sont venus s'y réunir les 7 000 militants de Haika, le mouvement des jeunes radicaux que le juge Baltasar Garçon vient de déclarer hors la loi au motif qu'il sert de « vivier » à l'ETA. « Voir tous ces jeu-

nes motivés et disciplinés – ils n'ont pas laissé un papier gras derrière eux ! –, ça fait du bien, au moment où Madrid essaye de faire main basse sur les élections », confie Gorka, un retraité rencontré sur la place. Mais ne sont-ils pas un peu « violents » ? « Parfois, admet-il, mais cette violence est plus saine que celle des skinheads, squatters ou drogués. A Oartzun, on n'a rien de tout ça. »

Ce matin, Juan Maria Aduriz, le juge de paix, pince-sans-rire et bon enfant, n'a pas pu ouvrir ses bureaux. Dans la nuit, on lui a bétonné l'entrée, bloquant la porte. « Tsss !, dit-il, presque amusé : ça y est, ils ont recommencé ! Il faut que la mairie m'envoie des ouvriers. » Il en a vu d'autres : ses locaux, taxés d'« officine au service de l'Etat espagnol », alors qu'il ne s'y traite que des problèmes d'indivision ou de voisinage, ont reçu neuf cocktails Molotov. Et à chaque fois, comme dans un ballet bien réglé, la municipalité assume : la dernière fois, 80 000 francs de dégâts. Et que dire de la pharmacie qui pour avoir été de garde obligée, le jour de la grève générale décrétée par EH, a été attaquée ?

A Oartzun, de temps en temps, on parachute un candidat du PP ou un socialiste, les partis « espagnolistes », mais sans succès. Même les 15 % d'immigrés locaux votent Euskal Herritarrok, pour tenter de

s'intégrer. La politique reste une affaire de famille entre nationalistes, et les « ennemis » sont les modérés du Parti nationaliste basque (PNV) et Eusko Alkartasuna (EA), qui représentent l'opposition. Pas de cadeaux : un ancien conseiller de EA a même dû démissionner, il y a cinq ans, parce que ses initiatives « déplaisaient ». Menaces, cocktails Molotov dans la chambre de sa fille, cadavres d'animaux : il a craqué, et fini par abandonner.

VIOLENCE SOUS-JACENTE

Qu'en pensent ceux qui sont restés ? Le nouveau siège du PNV – l'ancien a brûlé quatorze fois – se tient dans une société gastronomique. Autour de la tortilla (l'omelette) confectionnée de main de maître par Xavier, Iker, Julien et Joseba (ce ne sont pas leurs vrais noms, car, disent-ils, « on ne sait jamais... ») tentent de dédramatiser. Oui, à chaque mort, y compris le dernier, ils sont sortis protester en silence. « D'ailleurs, ajoute l'un d'eux, la pancarte est là, toute prête, derrière le placard à balais. On est peut-être quarante, pas plus, dans la rue. » Et Julien de préciser, comme pour se dédouaner : « On est descendu aussi quand les etarras ont sauté avec leur bombe l'été dernier. Normal, on repousse toute violence. »

S'il n'y avait cette tension et cette pres-

sion presque palpables qui font que, par réflexe de survie, comme le dit le juge, on finit par trouver normal pareil environnement, Oartzun serait le laboratoire idéal pour essayer de comprendre les fractures et les rancœurs qui nourrissent le mouvement radical. Car ici le temps s'est arrêté : on vit encore dans le souvenir des guerres civiles, du terrible curé carliste Santa Cruz et surtout des fusillades franquistes. « C'était horrible, se souvient Julien, à l'école, on me battait parce que je parlais euskera. Au cimetière, ils avaient même gratté les pierres tombales pour effacer notre langue ! »

Sortie de messe à Oartzun. Un rayon de soleil illumine le précieux retable doré, et Don Boni – un curé au physique imposant qui ne renie pas son cousin de l'ETA assassiné par les GAL, « le terrorisme d'Etat des années 80 », et ne parle pas des attentats dans ses sermons, faute d'auditeurs intéressés – tire ses conclusions : « Je n'approuve pas la violence, mais elle est présente et je comprends pourquoi. A Oartzun, les blessures du passé ne sont pas fermées ; il y a un manque de démocratie au Pays basque, auquel on refuse d'exercer tous ses droits, et je n'ai rien vu proposer dans cette campagne électorale de décent pour y remédier. »

M.-C. D.

Jaime Mayor Oreja : « En finir avec le terrorisme, ma seule véritable obsession ! »

VITORIA

de notre envoyée spéciale

C'est une villa discrète, à la périphérie de Vitoria, qui ne ressemble en rien à un quartier général électoral : sécurité oblige. A l'intérieur flottent des odeurs de café fort et de pastilles pour la gorge : les meilleures armes pour affronter cette nouvelle journée de campagne.

Tout à l'heure, il ira expliquer, devant un parterre de jeunes Basques, la chance qu'il leur offre, dimanche 13 mai, de regagner « la liberté », comme le proclament ses affiches électorales ; ensuite il passera à la réunion des Andalous de Vitoria, ces « immigrés » qui irritent tant la susceptibilité nationale des indépendantistes. Mais pour l'heure, Jaime Mayor Oreja, ex-ministre de l'intérieur et candidat au gouvernement basque pour le Parti populaire (PP) de José María Aznar, fait une pause.

Le temps de quelques questions. Alors : élection ou révolution, si l'on écoute la rhétorique forcée de la campagne ? « Election, élection ! Mais pas n'importe laquelle, car elle sera cruciale : jamais le choix n'a été aussi clair. » Et posément, comme tout ce qu'il fait, cet homme, qui a une maîtrise de soi hors du commun, explique pourquoi il faut regagner la liberté dans un Pays basque « où toute l'opposition est sous escorte policière : 300 élus du PP et du Parti socialiste » et où l'ETA a tué déjà 13 conseillers et

dirigeants de son parti, commentant ainsi « la plus grande attaque que l'on puisse faire contre la liberté et la démocratie ».

Pourquoi une telle dégradation ? Sa réponse est sans appel. Il en rend responsable la terreur imposée par l'ETA, bien sûr, mais aussi cette « autre peur », liée selon lui aux actions du Parti nationaliste basque (PNV) qui gouverne depuis vingt ans et qui, ces deux dernières années, avait fait alliance avec Euskal Herritarrok, la « vitrine politique de l'ETA » : « Le PNV, ces nationalistes dits modérés, se sont rendu compte que l'autonomie obtenue au Pays basque ne le rapprochait nullement de l'indépendance et que, par ailleurs, le terrorisme de l'ETA se prolongeait. Alors, ils ont fait un saut qualitatif : ils ont mis au point un projet de construction nationale coïncidant avec celui de l'ETA. Ils ont anesthésié la société basque avec la trêve et, comme l'ETA avait arrêté de tuer, ils ont pu accorder leurs objectifs avec elle. Tous sont passés du côté radical. »

Et cet accord (dénoncé depuis par le PNV), Jaime Mayor Oreja – tenace jusqu'à l'obstination quand il pense avoir raison – n'en démontre pas : « Il est toujours valable ; il est seulement enfoncé en profondeur dans la compréhension entre nationalistes et non plus montré ouvertement en surface. » Et il ajoute, pour bien enfoncer le clou : « Souvenez-vous de la déclaration de Xabier Arzalluz, le dirigeant du

PNV, en 1998. Il a dit : « Nous avons un plan et nous lui avons fixé des dates : ce sera la souveraineté, de type lituanien, entre 1998 et 2002. N'est-ce pas clair ? »

Tout de même, cette escalade verbale entre nationalistes et non-nationalistes qui les conduit à se traiter de « nazis » et de « franquistes », cette crucifixion générale de toute idée nationaliste, comment

« Cette haine, il faudra des générations pour en venir à bout. Le meilleur moyen, c'est de commencer (...) en instaurant un gouvernement démocratique.

Ces élections sont la chance de tout changer : le Pays basque ne va pas la laisser passer »

la société basque, qui est une société plurielle, va-t-elle se relever de pareille fracture ? « Par rapport aux circonstances actuelles, aux morts et à la souffrance, je trouve que nous menons une campagne en gants blancs ! », rétorque-t-il un peu sèchement.

Et d'expliquer qu'il n'y a rien d'antidémocratique au fait qu'un parti nationaliste puisse perdre les élections : « C'est une simple alternance. Quand la droite évince la gauche ou le contraire dans n'importe quel pays d'Europe, il ne s'écroule

pas pour autant ! Il n'y a aucune fatalité au Pays basque qui impose qu'un parti nationaliste gouverne. Au contraire, si le PNV a une chance de se régénérer, c'est en étant dans l'opposition. Jusqu'ici, on lui a toujours reconnu plus de pouvoir qu'il ne lui en correspond, dans l'idée que cela aiderait la fin du terrorisme. Et c'est le contraire qui s'est produit. »

Quant à l'avenir, dont il pense

que c'est « la forte participation des électeurs qui va le décider, en dépit des sondages », il le jouerait volontiers dans un « gouvernement avec les socialistes », s'ils ont les voix nécessaires. Sinon, on verra le 14 mai. Seule certitude : « J'exclus totalement de faire alliance avec le PNV... »

L'avenir, pourtant, s'il gagne ces élections, ne sera pas facile pour l'ancien ministre. Il a beau écartier, d'un geste de la main, l'évocation des épithètes dont les radicaux l'affublent – « candidat policier » ou

« délégué de Madrid » – son visage, cerclé d'une cible, figure sur plus d'un mur du Pays basque.

Pour sa sécurité, il n'a même pas pu faire campagne dans beaucoup de petites villes hostiles, et les enquêtes d'opinion, qui le situent au plus haut de la popularité à Madrid, le mettent ici presque au plus bas. Comment gouvernera-t-il le Pays basque en étant lui-même sous haute surveillance ?

A quoi pense-t-il, en gardant un instant de silence avant de répondre ? A ces autres villas discrètes où, avec d'autres jeunes dirigeants de l'UCD, l'Union du centre démocratique d'Adolfo Suarez, ils se réunissaient secrètement, dans les années convulsives de la jeune démocratie, pour échapper à l'ETA qui tua trois de ses proches compagnons ? A moins que ce ne soit à cette grenade lancée contre son bureau, en 1982, à laquelle il échappa par miracle ?

La peur, Jaime Mayor Oreja, cet ingénieur agronome de Saint-Sébastien, entré très tôt en politique, qui fut député et délégué (sorte de préfet) du gouvernement au Pays basque, a eu tout le loisir de l'approviser, en quarante-neuf ans d'une vie engagée au service de ses idées. Et derrière l'aisance et la rondeur courtoise de ce fumeur de cigare invétéré à la barbe bien taillée, fleurant l'eau de toilette discrète, s'abrite un homme de fortes convictions. Un homme dont ses pires ennemis reconnaissent qu'il

M.-C. D.

Etats-Unis : la Chambre des représentants décide de « punir l'ONU » par des sanctions financières

Les parlementaires veulent laver l'affront subi par Washington à la commission des droits de l'homme

Pour « punir » l'ONU, après l'exclusion des Etats-Unis de la commission des droits de l'homme de l'organisation, la Chambre des représentants a

décidé, jeudi 10 mai, de bloquer le paiement de 244 millions de dollars (270 millions d'euros) d'arriérés. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan,

qui devait rencontrer vendredi le président Bush à Washington, a insisté sur la nécessité pour les Etats-Unis de payer leurs dettes sans conditions.

NEW YORK

de notre correspondant

En langage non diplomatique, cela s'appelle « Retenez-moi ou je fais un malheur ! », et la droite américaine au Congrès excelle dans cet exercice. Pour venger l'affront infligé aux Etats-Unis par la perte de leur siège à la commission des droits de l'homme de l'ONU, le 3 mai, la Chambre des représentants a adopté, jeudi 10 mai, un amendement bloquant le paiement d'une partie de la dette américaine aux Nations unies tant que Washington n'aura pas retrouvé son siège.

Cette mesure, adoptée par 252 voix contre 165 – et contre l'avis de la Maison Blanche –, a permis aux élus américains qui le souhaitent d'exprimer leur colère à l'égard d'une organisation interna-

tionale avec laquelle le Congrès n'a pas fait bon ménage ces dernières années, mais sa portée est largement symbolique. Il s'agit, d'abord, d'une tranche de 244 millions de dollars (270 millions d'euros) dont le versement, de toute façon, n'était pas prévu avant 2002, ce qui laisse le temps aux Etats-Unis de faire le nécessaire pour se faire élire et recouvrer leur siège à la commission des droits de l'homme en mai 2002.

Le texte, ensuite, doit encore être examiné par le Sénat, où rien ne garantit qu'il sera adopté. Les républicains se sont donc abstenus de remettre en cause l'accord global sur le remboursement des arriérés américains à l'ONU négocié l'an dernier, et le premier paiement de 582 millions de dollars (646 millions d'euros) doit se faire

dans les délais prévus cette année.

« Je n'aime pas que nos diplomates se promènent à l'ONU avec un panneau dans le dos qui dit "Tapez-moi dessus", a déclaré Henry Hyde, président de la commission des relations internationales de la Chambre basse. Nous essayons de leur enlever ce panneau. »

UNE APPROCHE RISQUÉE

Les élus démocrates, pour la plupart, se sont élevés contre ce procédé d'échange d'une élection contre de l'argent : « Une superpuissance, ça paie ses dettes, s'est écriée une élue de Géorgie, Cynthia McKinney. Et une superpuissance ne pleure pas quand elle perd ses billes. »

En accord sur ce point avec les démocrates, le président Bush et le secrétaire d'Etat Colin Powell

avaient fait clairement savoir, avant le vote, qu'ils désapprouvaient une telle approche, jugée trop risquée politiquement vis-à-vis de la communauté internationale.

Interrogé par une sous-commission du Congrès, M. Powell a reconnu que l'éviction de son pays de la commission des droits de l'homme l'avait « rendu fou. Je ne rentrerai pas dans les détails, mais cela n'a pas été une journée très plaisante. J'étais perturbé et j'étais déprimé », a-t-il dit. La bonne approche, à ses yeux, est de payer les arriérés comme prévu et, par ailleurs, de se remettre au travail pour être sûrs de se faire élire à la commission des droits de l'homme en mai 2002.

S. K.

Nouvelle victoire de M. Bush sur le budget

La réduction des impôts votée par le Congrès dans le cadre du budget 2002 sera la plus importante depuis vingt ans

LE CONGRÈS américain a approuvé, jeudi 10 mai, le projet de budget pour l'année 2002 proposé par le président George W. Bush. Après la Chambre des représentants, mercredi, le Sénat, divisé à égalité entre républicains et démocrates (50-50), a adopté un projet de budget de plus de 1 950 milliards de dollars par 53 voix contre 47.

Il s'agit d'une victoire pour le président Bush, même s'il a dû finalement se contenter d'une baisse des impôts sensiblement inférieure à ce qu'il avait initialement proposé. Le projet prévoit une réduction des impôts de l'ordre de 1 350 milliards de dollars étalée sur onze ans, avec des incitations fiscales d'un montant de 100 milliards de dollars dès cette année ayant pour but de réactiver l'économie.

COALITION HÉTÉROCLITE

M. Bush avait initialement proposé 1 600 milliards de dollars sur dix ans, mais avait dû battre en retraite devant l'opposition des démocrates qui, jeudi, ont accusé les républicains d'avoir « créé une bombe nucléaire en matière fiscale », selon le chef de file de la minorité démocrate, Thomas Daschle.

La résolution budgétaire adoptée jeudi fixe les grandes orientations et n'a pas de caractère contraignant. Le Congrès ignore même souvent son contenu, lorsqu'il vote, plus tard dans l'année, les projets de lois de dépenses débloquant effectivement l'argent pour financer les différentes activités de l'Etat fédéral. En outre, le Congrès doit encore légiférer sur le contenu précis des réductions d'impôts.

Par ailleurs, le président Bush a formellement demandé jeudi au Congrès l'autorisation d'engager des négociations commerciales par la procédure dite du « fast track » (voie rapide), a annoncé la Maison Blanche. M. Bush a souligné l'urgence d'une décision dans ce domaine dans une lettre adressée au Congrès accompagnant un document sur les grandes lignes de sa politique commerciale.

La procédure dite du « fast track » permet à l'exécutif américain de négocier des accords commerciaux, que le Congrès doit accepter ou rejeter sans pouvoir les amender. Depuis son instauration en 1974, ce pouvoir spécial a toujours été accordé par le Congrès aux présidents américains. Seul Bill Clinton a essayé plusieurs refus. Lors du sommet des Amériques du 20 au 22 avril à Québec, M. Bush avait assuré ses partenaires américains qu'il obtiendrait avant la fin de l'année cette autorisation spéciale du Congrès. Il en a fait l'une de ses grandes priorités en matière commerciale, afin notamment de faciliter les négociations sur la création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) en 2005.

Au Congrès, M. Bush devra convaincre une coalition hétéroclite de démocrates et républicains très réservés à l'égard du « fast track ». Une soixantaine de sénateurs, républicains et démocrates, ont mis en garde lundi le président américain contre toute remise en cause de l'arsenal législatif dont disposent les Etats-Unis pour protéger leurs intérêts commerciaux, dans une lettre adressée à la Maison Blanche. – (AFP.)

La diplomatie américaine en état de choc

NEW YORK

de notre correspondant

La diplomatie américaine est en état de choc. Que les Etats-Unis soient impopulaires dans certains

ANALYSE

Au-delà des réactions indignées, la réalité est là : les Etats-Unis se sont trouvés isolés

forums internationaux où s'activent Cuba, la Chine ou l'Iran n'est certes pas une découverte à Washington : c'est même, à l'occasion, une fierté. Mais que les « amis et alliés », suivant l'expression consacrée, laissent les Américains subir leur plus cuisante défaite à la Commission des droits de l'homme de l'ONU sans lever le petit doigt ni, surtout, exprimer le moindre regret provoque depuis plusieurs jours des réactions qui vont de la douleur mêlée d'incompréhension à l'indignation.

Soudain, la réalité est là, crue et nue : les Etats-Unis sont isolés. « Tout le monde nous déteste », raille le *New York Times*. « Pas même les Anglais ni les Australiens ne nous ont aidés ! », s'est écrié Alexander Haig, l'ancien secrétaire d'Etat de Ronald Reagan appelé à la rescousse lors d'une émission politique sur NBC, qui constate « une grande animosité à l'encontre des Etats-Unis ». « Evidemment, pendant la guerre froide, tout le monde était plein de gratitude parce qu'on tenait tête au communisme, a commenté, amer, sur NBC, le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld. Mais l'Union soviétique a disparu... et la gratitude avec. »

ÉTATS D'ÂME

Au cas où le camouflet n'aurait pas été assez clair, l'ONU a infligé une autre déconvenue à Washington : la perte de son siège à l'organe de contrôle international des stupéfiants, suivant le même mécanisme électoral que la Commission des droits de l'homme. Tout cela, a résumé le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher, « est profondément regrettable. Il se passe quelque chose. On est en droit de se poser la question de savoir si c'est lié à la manière dont

nous nous comportons, ou aux positions que nous avons ».

Au-delà du constat, assez difficile à expliquer à un électorat peu versé dans les procédures tortueuses des Nations unies, que les Etats-Unis ont été exclus d'une institution des droits de l'homme à laquelle siègent le Soudan et la Libye, c'est l'attitude des Européens qui suscite le plus d'états d'âme. « Tout d'un coup, on découvre que nos amis et alliés ne sont plus en phase avec nous, a relevé le sénateur démocrate John Kerry. C'est notre manque d'honnêteté qui suscite la colère des gens contre nous aujourd'hui. »

« ON LEUR A DIT NON »

Il y avait, dans le bloc de sièges attribués aux pays européens et occidentaux à la Commission des droits de l'homme, quatre candidats pour trois sièges : les Etats-Unis, la France, la Suède et l'Autriche, trois Etats membres de l'Union européenne. L'un des quatre était de trop. Lorsque les Etats-Unis ont suggéré à la Suède de retirer sa candidature pour leur laisser la place, ils se sont fait rabrouer. « La règle des Américains, c'est : la démocratie c'est bien, mais pour les autres, commente un diplomate européen. On leur a dit non. »

Il y a quelques années, l'administration Clinton, après avoir perdu son siège à la commission du budget des Nations unies, avait réussi à persuader la Nouvelle-Zélande de lui céder le sien : cette fois-ci, ce n'est même pas la peine d'essayer. Arrivés en quatrième position avec 29 voix (sur 54 votants), les Etats-Unis ont perdu la place qu'ils occupaient sans discontinuer depuis 1947 à la Commission des droits de l'homme.

La défaite est d'autant plus amère que, selon le chef de la diplomatie américaine Colin Powell, les Américains pensaient avoir 43 voix assurées – ce qui veut dire que pas moins de 14 pays leur ont fait faux bond dans le secret des urnes – et que la France, elle, a remporté 52 voix. « Quand on nous trouve plus puants que les Français, c'est qu'il y a un problème », ironise la chroniqueuse au vitriol de Maureen Dowd dans le *New York Times*.

Condoleezza Rice, la conseillère

de George W. Bush pour la sécurité nationale, crie à « l'outrage ». Piquée au vif, la droite américaine réagit avec virulence, blâmant Colin Powell (dont la réaction a été très modérée) et l'incurie de ses diplomates pour n'avoir pas vu venir le coup bas, attribuant l'humiliation américaine à la complaisance des autres pays à l'égard des violations des droits de l'homme. Plus grave, l'image de l'ONU s'en trouve encore affaiblie aux Etats-Unis.

Mais la droite n'est pas la seule à critiquer l'attitude des Européens, pas plus que les démocrates n'ont sauté sur l'occasion pour accabler l'administration Bush. Dans un éditorial intitulé « Les leçons d'une défaite », le *Washington Post* critique « certains pays démocratiques qui préfèrent s'aplatir plutôt que de parler brutalement » et met dans le même sac la France et la Chine, dont les représentants à l'ONU ont tous deux vanté la pratique du « dialogue » dans le domaine des droits de l'homme. « Je ne suis pas sûr que réunir le plus grand nombre de voix, comme l'a fait la France, soit si glorieux que ça, souligne un ancien membre de l'administration Clinton. Cela peut tout aussi bien vouloir dire que la majorité des votants veut une commission des droits de l'homme qui les laissera tranquilles. »

UNE LITANIE DE GRIEFS

Il suffit de poser la question aux Européens pour qu'une longue litanie de griefs jaillisse aussitôt sur l'« unilatéralisme » américain, depuis les dettes toujours impayées aux Nations unies jusqu'aux positions de Washington sur les mines antipersonnel, le réchauffement mondial, le Tribunal pénal international, les médicaments antisida, le bouclier antimissile, sans oublier la nomination dans les grandes capitales européennes d'ambassadeurs dont l'ignorance de l'Europe, des langues étrangères et de la diplomatie est censée être compensée par le montant des chèques signés pour la campagne de M. Bush.

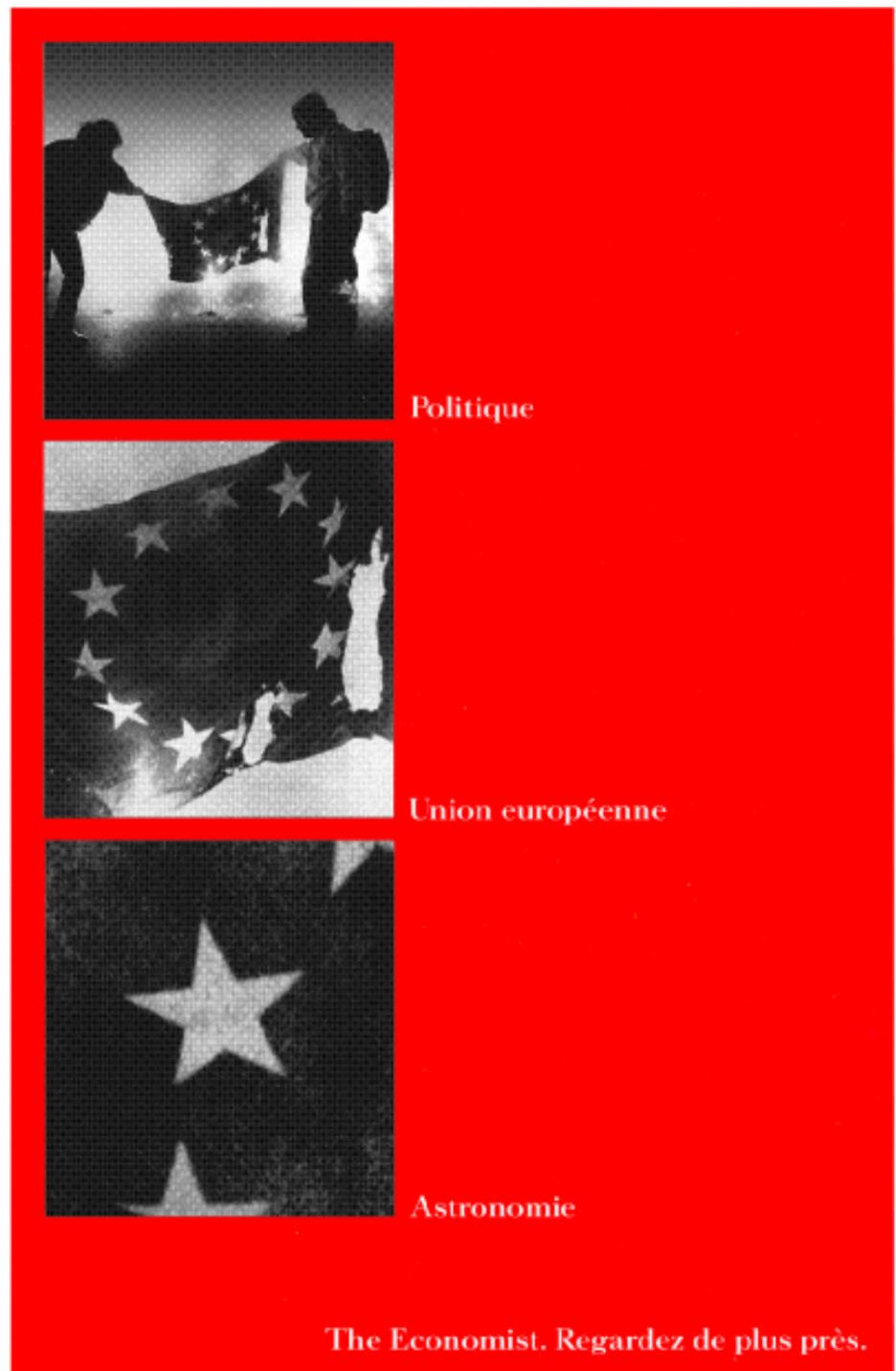
La plupart de ces travers américains sont antérieurs à la présidence Bush, même si l'« humilité » promise par ce dernier en politique

che, avec les racistes du FPÖ au gouvernement, prend la place des Etats-Unis, l'Histoire bégaie.

3 Mais Hubert Védrine, par exemple, ne répète-t-il pas qu'il est contre-productif de vouloir exporter les droits de l'homme ?

Voilà qui a valu à la France d'être plébiscitée à la commission : c'est l'hommage des Etats vicieux à une vertu qui se choisit d'emblée impuissante. Si les droits des civils à exister, et ceux des journalistes à informer, sont de plus en plus planétairement bafoués, gare aux dégâts ! Sur ce point, n'en déplaise au Quai d'Orsay, il paraît peu réaliste d'opposer réalisme et éthique.

Propos recueillis par Sophie Shihab



Politique

Union européenne

Astronomie

The Economist. Regardez de plus près.

TROIS QUESTIONS À...

ANDRÉ

GLUCKSMANN

1 Philosophe aujourd'hui insurgé contre le silence de l'Europe face aux crimes commis en Tchétchénie, vous avez dénoncé le vote qui a exclu les Etats-Unis de la commission des droits de l'homme de l'ONU. Qu'un pays, quel qu'il soit, perde son siège dans un forum tournant de 53 Etats, est-ce vraiment grave ?

Oui. On feint de croire que les Etats-Unis sont punis pour leur peu d'action en faveur des droits de l'homme. Je crains le contraire : qu'ils aient été exclus car ils font beaucoup et, selon certains, beau-

coup trop. Sans eux, ladite commission n'aurait pas condamné, en avril, la Russie pour ce qu'elle continue de faire en Tchétchénie. Quand un quidam désigne un scandale du doigt, les imbéciles regardent le doigt et les coupables le coupent.

2 N'existe-t-il pas, pourtant, de bonnes raisons de rabrouer l'hyperpuissance ?

A cause de Kyoto ? Mais la Chine n'est-elle pas le deuxième pollueur mondial ? A cause de la peine de mort ? Mais Pékin vient d'exécuter près de 500 femmes et hommes en un mois ! Pour cause d'arrogance ? Mais M. Poutine se pose en paragon de la lutte antiterroriste et de la démocratie européenne ! *Nobody is perfect*, mais quand l'Autri-

Israéliens et Palestiniens sont prisonniers de la surenchère militaire qu'ils ont engagée

Après un nouvel attentat qui a tué deux ouvriers roumains, Tsahal a tiré des missiles sol-sol sur Gaza

L'impasse semble totale dans les territoires occupés et autonomes où Israéliens et Palestiniens ont engagé une surenchère militaire inégale qui

mène inéluctablement à la radicalisation, comme en a témoigné, jeudi 10 mai, l'utilisation de missiles par les Israéliens en réplique à un atten-

tat. Ce contexte laisse peu de chance d'aboutir aux dernières initiatives diplomatiques en date, qui semblent vouées à l'échec.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Sur la longue liste des victimes palestiniennes et israéliennes de ces derniers mois, figurait, presque incongru, un médecin allemand, tué il y a plusieurs mois, lors d'un bombardement du village palestinien de Beit Jala, qu'il habitait depuis toujours. Deux ouvriers roumains sont désormais couchés à ses côtés, jeudi 10 mai, par l'explosion d'une bombe disposée, cette fois par des Palestiniens, le long d'une route longeant la bande de Gaza. L'attentat, qui a également blessé l'un de leurs compatriotes, a déclenché, jeudi, en fin d'après-midi, une violente riposte israélienne sur la ville de Gaza.

L'explosion s'est produite au point de passage de Kissoufim, alors que des travailleurs immigrants roumains employés par une société israélienne procédaient à des travaux de réparation de la clôture électronique de sécurité séparant Israël de la bande de Gaza. Longue de quelque 60 kilomètres, celle-ci a fait l'objet de nombreux sabotages. Pour maintenir à découvert d'éventuels assaillants, la végétation et les habitations qui la longent avaient été détruites par les troupes israéliennes avant que ne commen-

cent, tout récemment, les travaux. Cela n'a pas empêché qu'une bombe y soit placée qui, selon les Israéliens, visait délibérément les ouvriers afin d'intimider leurs compagnons qui viendraient les remplacer. Accompagnées de chars et de bulldozers, les troupes israéliennes ont riposté en pénétrant à plusieurs reprises en territoire autonome palestinien pour y raser la végétation, des maisons ou des postes de police.

PARTIE DE POKER

Quelques heures plus tard, Tsahal lançait sept ou huit missiles sol-sol sur le centre de la ville de Gaza. Les engins, qui, selon des sources palestiniennes divergentes, auraient fait de vingt à quarante blessés, ont touché des bureaux du Fatah qui venaient d'être rénovés après une attaque menée par des hélicoptères il y a quelques mois. Des bâtiments de la sécurité palestinienne situés en plein centre-ville ont également été endommagés. Selon les Israéliens, ils abritaient aussi des ateliers où sont fabriquées et réparées des armes, notamment les mortiers qu'Israël, depuis des semaines, tente de localiser.

L'utilisation de missiles sol-sol par les Israéliens signe une nouvelle escalade des moyens

déployés dans ce qui apparaît bel et bien comme une véritable guerre. Pour les responsables militaires israéliens, leurs armes sophistiquées permettent, par leur précision, de limiter d'éventuels dégâts dans la population civile. Mais pour les Palestiniens, qui, comme l'indique une récente saisie, disposent vraisemblablement d'armes plus performantes que leurs traditionnels fusils d'assaut et leurs obus de mortier, le saut qualitatif israélien joue comme une invitation à « suivre », une partie de poker aux conséquences encore inconnues mais cependant alarmantes.

Dans les milieux militaires israéliens on reconnaît, parfois même avec une inquiétude impuissante, qu'un engrenage est enclenché, mais on ne paraît pas vouloir se défilier devant l'épreuve de force. Ancien ambassadeur israélien aux Nations unies et proche conseiller d'Ariel Sharon, Dori Gold n'a laissé planer, jeudi, aucune ambiguïté sur la détermination du gouvernement à poursuivre les frappes.

Le même soir, un haut responsable palestinien, Nabil Abou Roudineh, mettait en garde Israël contre les conséquences de ses bombardements. Le Hezbollah-Palestine, groupe sans doute fictif

qui a revendiqué l'attentat commis contre les travailleurs roumains comme l'assassinat des deux adolescents israéliens lapidés il y a quelques jours près de la colonie de Tequoa, en Cisjordanie, a pour sa part menacé qu'il allait utiliser « dans un proche avenir de nouveaux types d'armes qui surprendront Israël ».

Ces affrontements rhétoriques et guerriers laissent objectivement peu de place à la négociation. Chaque initiative visant à faire baisser la tension est désormais, quasi immédiatement, remise en cause par un événement qu'on ne peut même plus qualifier d'inattendu. Jeudi, Yasser Arafat avait ainsi reçu l'ancien ministre israélien de la justice, Yossi Beilin, puis une délégation du parti Meretz (laïques de gauche) venus explorer avec lui les fragiles possibilités d'un cessez-le-feu. La veille, un haut fonctionnaire français, Yves Aubin de la Messuzière, était venu lui remettre un message de Jacques Chirac exprimant les mêmes préoccupations. Quelques heures plus tard, les missiles israéliens tombaient sur Gaza.

Georges Marion

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Silvio Berlusconi veut être « Justinien ou Napoléon »

ROME. Trois jours avant les élections générales de dimanche 13 mai en Italie, le chef de la droite italienne Silvio Berlusconi a donné plusieurs interviews à la presse étrangère. Dans un entretien avec l'agence américaine Associated Press, le financier a indiqué qu'il s'efforcera de faire de l'Italie « le plus grand allié et ami de l'Amérique en Europe ». Il a ajouté que l'ample victoire qu'il espérait montrerait que « le pendule va vers le centre » dans la plupart des grands pays industrialisés, comme le montre, selon lui, l'élection de George W. Bush aux Etats-Unis, de Vicente Fox au Mexique et de Junichiro Koizumi au Japon. Dans le *Figaro* du 11 mai, M. Berlusconi déclare ne pas craindre d'être mis au banc de l'Union européenne. « *Tout ce que je puis dire c'est que l'Italie n'est pas l'Autriche et que Bossi [l'allié le plus controversé de la coalition] n'est pas Haider. Quand on m'a rapporté les propos de Louis Michel, le ministre belge des affaires étrangères, qui avait dit que Bossi était un danger pour l'Europe, je me suis contenté de répondre : "Dieu pardonne à ceux qui parlent sans savoir". Tout ce que veut Bossi, c'est le fédéralisme à la façon des cantons suisses. Et cela, je le veux aussi.* » Le milliardaire milanais indique aussi qu'il veut « faire une révolution ». « *C'est tout l'Etat qu'il faut refaire. Je compte réviser tous les codes juridiques. (...) A ma petite échelle, je serai Justinien ou Napoléon.* »

Deuil de trois jours au Ghana après la tragédie du stade d'Accra

ACCRA. Le président ghanéen John Kufuor a annoncé, jeudi 10 mai, au surlendemain de la tragique bousculade au stade d'Accra ayant fait 126 morts et près d'une centaine de blessés, un deuil national de trois jours et la mise en place d'une commission d'enquête. « *Je suis conscient de la colère que beaucoup d'entre vous ressentent après les actes de certains membres de la police* », accusés d'avoir provoqué la panique par un usage abusif de grenades lacrymogènes, a-t-il déclaré dans une adresse à la nation, ajoutant que « *toute personne reconnue coupable d'excès délictueux ou de mauvaise conduite sera punie avec toute la rigueur de la loi* ». Le drame qui s'est produit, mercredi, lors d'un match opposant les deux principaux clubs de la ligue ghanéenne, a été le quatrième incident meurtrier dans un stade africain depuis le début de l'année. Le 11 avril, 43 personnes avaient trouvé la mort, et 160 autres avaient été blessées, dans un stade de Johannesburg. - (AFP.)

Un oubli du FBI pourrait provoquer le report de l'exécution de McVeigh

WASHINGTON. La non transmission aux avocats de Timothy McVeigh par le FBI (sûreté fédérale) de quelque 200 documents liés à l'attentat d'Oklahoma City en 1995 pourrait entraîner un report de l'exécution du condamné programmée pour mercredi 16 mai, ont estimé jeudi plusieurs médias américains. Dans un communiqué publié dans la soirée, le département américain de la justice a reconnu que des documents du FBI auraient dû être fournis aux avocats de la défense durant la première phase du procès de McVeigh. Les avocats devaient faire savoir la suite qu'ils entendaient donner à ces révélations. Timothy McVeigh, âgé de 33 ans, a reconnu sa culpabilité dans l'attentat d'Oklahoma City, qui avait fait, le 19 avril 1995, 168 morts et plus de 600 blessés. - (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **TURQUIE : la Cour de cassation turque** a confirmé, jeudi 10 mai, 31 condamnations à mort – sur 33 – prononcées dans l'affaire du massacre par des intégristes islamistes, en 1993, de 37 intellectuels. Le 2 juillet 1993, 37 personnes, en majorité des intellectuels de gauche d'origine alévie (une branche de l'islam), avaient péri brûlées vives dans l'incendie de leur hôtel à Sivas (centre), lors d'un festival consacré au poète alévi du XVI^e siècle, Pir Sultan Abdal. Le feu avait été allumé par la foule, encouragée par des intégristes, pour protester contre les propos d'un écrivain satirique, Aziz Nesin, qui avait mis en doute l'originalité du Coran. - (AFP.)

■ **La Turquie a normalisé ses relations diplomatiques** avec la France en annonçant, jeudi 10 mai, le retour à Paris de son ambassadeur, cinq mois après l'avoir rappelé, à la suite de la reconnaissance par la France du génocide arménien dans l'empire ottoman. Le premier ministre Bülent Ecevit avait alors menacé de « réviser les relations économiques et politiques avec la France ». Le gel de celles-ci est cependant devenu difficile à tenir dès lors que la Turquie a été frappée fin février par une grave crise financière. - (AFP.)

■ **RUSSIE/UKRAÏNE : l'ex-premier ministre et ancien responsable du géant du gaz russe** Gazprom, Viktor Tchernomyrdine, 63 ans, a été nommé, jeudi 10 mai, ambassadeur en Ukraine. Gazprom est l'un des deux principaux fournisseurs de gaz à l'Ukraine dont la dette gazière s'élève à environ 2 milliards de dollars, un dossier qui a été un sujet de friction entre Moscou et Kiev avant que les deux pays ne se mettent d'accord sur un plan de règlement. - (AFP.)

■ **INDE : dix-neuf personnes ont été tuées jeudi 10 mai** lors des élections dans quatre Etats (Tamil-Nadu, Bengale occidentale, Kerala et Assam) et dans le territoire de Pondichéry. La violence a été la plus marquée en Assam, où plusieurs mouvements séparatistes ont pris les armes, et au Bengale, où le gouvernement communiste en place depuis 25 ans pourrait être en difficulté. Le taux de participation a été de 55 % et les résultats de ces scrutins ne devraient pas être officiels avant plusieurs jours. - (Corresp.)

■ **VENEZUELA : le président Hugo Chavez a admis**, jeudi 10 mai, qu'il étudiait sérieusement la possibilité de décréter l'état d'exception pour affronter des « situations extraordinaires » comme la corruption et la pauvreté, qui touche 80 % de la population du pays. - (AFP.)

■ **BRUXELLES : l'eurodéputé Carlos Coelho, président de la commission temporaire du Parlement européen chargée d'enquêter sur le système d'interception Echelon**, a fait savoir, jeudi 10 mai, que la visite de la délégation aux Etats-Unis était écourtée, après que la CIA ainsi que la NSA eurent manifesté une « répugnance de dernière minute à [la] rencontrer » malgré un accord de principe. En outre, le département d'Etat ainsi que le service juridique du ministère du commerce ont « annulé à la dernière minute sans explication satisfaisante » des rendez-vous programmés. - (Corresp.)

Carla del Ponte satisfaite

des pressions américaines sur Belgrade

WASHINGTON. Le procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI), Carla Del Ponte, s'est dit satisfaite, jeudi 10 mai, des pressions américaines sur Belgrade pour obtenir le transfert à La Haye de Slobodan Milosevic, accusé de crimes contre l'humanité par le TPI. Le président George W. Bush et le secrétaire d'Etat Colin Powell ont insisté cette semaine auprès du président yougoslave Vojislav Kostunica, qu'ils recevaient à Washington, sur la nécessité de coopérer avec le TPI. Les Etats-Unis en font une condition pour la tenue d'une conférence internationale de bailleurs de fonds en faveur de la Yougoslavie. M^{me} Del Ponte a accueilli comme « une bonne nouvelle » l'assurance donnée par M. Kostunica à Washington selon laquelle il allait soutenir l'adoption d'une loi permettant d'extraire des citoyens yougoslaves.

La Russie avoue avoir perdu le contact avec quatre satellites militaires

LES ETATS-UNIS devront-ils, dans leur propre intérêt, aider la Russie à financer la mise sur orbite de nouveaux satellites d'alerte de façon à éviter le risque d'une guerre nucléaire par accident ? C'est la question posée dans un rapport, publié jeudi 10 mai à Washington, par un chercheur du Massachusetts Institute of Technology (MIT), Geoffrey Forden, pour le compte du Cato Institute, un centre d'analyse américain d'inspiration ultralibérale. Cette étude conclut à la nécessité d'aider la Russie à améliorer son réseau de détection avancée, délabré suite à son incapacité à en financer la modernisation, pour qu'elle dispose de moyens fiables qui fonctionnent correctement en permanence et qui ne fassent pas d'erreurs d'interprétation sur les mouvements dans l'espace.

Ce rapport a été divulgué quelques heures avant l'interruption – après un incendie dans la salle technique d'un poste de commandement des forces spatiales à Kourilovo, à 150 kilomètres au sud-ouest de Moscou – des liaisons avec quatre satellites militaires russes en orbite.

Selon les Russes, le feu, qui a pu être maîtrisé

et qui n'a pas fait de victimes, a provoqué l'arrêt des communications entre les satellites, dont la mission n'a pas été révélée, et le poste de commandement. Mais un autre poste a pu rétablir les liaisons. L'incendie serait dû à un court-circuit dans des câbles électriques du central de transmissions. Le commandement des forces spatiales, sous les ordres du général Anatoli Perminov, est chargé de lancer et d'exploiter les satellites russes, une activité payante quand il s'agit de la gestion de satellites civils.

INTÉRÊTS AMÉRICAINS

Le parc des satellites militaires russes souffre d'un vieillissement préjudiciable à leur efficacité, selon des experts américains, et ce mal atteint aussi bien les stations au sol que les équipements embarqués. Il se pourrait que 70 % de ce parc ne fonctionnent plus vingt-quatre heures sur vingt-quatre. « *Presque à coup sûr*, affirme notamment M. Forden, *un événement bénin pourrait être interprété à tort, par les militaires russes, comme une attaque nucléaire éventuelle.* » Déjà, par exemple, en jan-

vier 1995, le tir d'une sonde norvégienne en mer du Nord avait affolé les radars de la défense russe dans les pays baltes, qui l'avaient prise pour un missile Trident américain lancé d'un sous-marin en plongée. A l'époque, ces mauvaises données recueillies par les radars avaient pu être contrôlées, c'est-à-dire démenties par des satellites en orbite.

Intitulé *Réduire un danger commun, en améliorant la détection précoce russe*, le rapport du Cato Institute souligne qu'une assistance des Etats-Unis à la conception d'un système de satellites d'alerte avancée en Russie va dans le sens des intérêts américains puisqu'elle aboutirait à éliminer les risques de représailles par Moscou. M. Forden note que la Russie n'a probablement plus les capacités de mettre suffisamment de satellites d'alerte en orbite. Dès lors, il suggère à l'administration Bush et au Congrès de financer le lancement de cinq satellites russes pour un coût, qui paraît être largement sous-estimé, de 160 millions de dollars.

Jacques Isnard

Londres aide le Nigeria à retrouver les fonds détournés par l'ex-dictateur Abacha

LONDRES

de notre correspondant

Plus qu'une surprise, c'est une petite révolution. En acceptant d'aider les autorités d'Abuja à retrouver la trace des quelque 450 millions de dollars (505 millions d'euros) détournés par l'ancien dictateur nigérian Sani Abacha et son clan, la Grande-Bretagne veut en finir avec sa réputation de première terre d'asile européenne des capitaux douteux. Parce que les sommes qui ont été « blanchies », dans cette affaire, par les banques les plus prestigieuses de la City, sont énormes, le « cas Abacha » est devenu un champ de bataille animé en matière de lobbying.

Prenant appui sur le flou d'une législation centenaire, Londres refusait jusqu'à présent de coopérer avec les autorités nigérianes qui réclament, depuis septembre, une aide pour traquer les fonds détournés par l'ex-chef de l'Etat, décédé en 1998. Sous la pression

du lobby de la City, le ministre de l'intérieur, Jack Straw, refusait de geler les « comptes Abacha » ouverts dans une vingtaine d'institutions réputées qui avaient accepté, les yeux fermés, ces fonds suspects. Le gouvernement Blair craignait de pénaliser l'activité – très rentable – de gestion de patrimoine en effrayant les grosses fortunes « persécutées » des pays de l'ex-Empire.

Pour justifier son manque de coopération avec les autorités nigérianes, le ministère de l'intérieur ressaisait les mêmes arguments que ceux utilisés pour refuser d'exécuter la plupart des commissions rogatoires internationales portant sur des affaires de blanchiment : insuffisance des preuves à l'appui de la demande, nécessité d'un vote particulier du Parlement de Westminster pour autoriser le Trésor à rapatrier dans leur pays d'origine des actifs sous séquestre, manque de moyens des organismes chargés de la lutte contre la criminalité financière, immunité souveraine dont jouissent bon nombre de chefs d'Etat du Commonwealth ou des pétro-monarchies et leurs proches...

A la suite d'une enquête de trois mois sur l'affaire Abacha, la Financial Services Authority, l'organe de surveillance des banques, s'était contentée, pour sa part, de constater des « faiblesses significatives » dans les procédures de contrôle de quinze établissements dépositaires des richesses de l'ancien despote et de ses acolytes, tout en refusant de nommer les respectables institutions en question. Et ce rapport ne

couvrait ni les bureaux d'avocats ni les cabinets d'audit, les deux autres réseaux du « lessivage ».

Mais au fil des mois cette position est devenue intenable. Car dès la fin 1999, la Suisse, au prétendu secret bancaire d'airain, avait montré l'exemple en bloquant le butin du général Abacha : 660 millions de dollars (740 millions d'euros) déposés dans les coffres de la Confédération. La Commission fédérale des banques, de surcroît, avait accru le contrôle sur les transferts de fonds des personnalités politiques étrangères. Par ailleurs, à force de cultiver amoureusement son havre de paix financier, la Grande-Bretagne savait ses propres efforts visant à « nettoyer » les paradis fiscaux placés sous l'autorité de la Couronne. Non sans raison, les îles Anglo-Normandes, comme les confettis des Antilles, avaient beau jeu de dénoncer l'hypocrisie d'une Albion déterminée à protéger en même temps la suprématie, dans la banque privée, de son orgueilleuse City.

CONTRE-OFFENSIVE

Dernier élément expliquant cette soudaine volte-face : les arrangements financiers au profit des grandes fortunes, longtemps tolérés, sont aujourd'hui combattus par les ONG militant contre la corruption, à l'instar de Transparency International. Est-ce pour autant la fin de la filière du blanchiment ? Pas si sûr. Aux Etats-Unis, un nouveau groupe de pression néolibéral, le Center for Freedom and Prosperity, mène la contre-offensi-

ve et, en Grande-Bretagne, un projet de loi pour réformer la législation, qui avait été préparé en urgence sous la pression de l'aile gauche travailliste et devait permettre d'accélérer le retour des avoirs placés par les dictateurs et leur entourage, est remis aux calendes grecques à la suite de la dissolution, le 8 mai, du Parlement.

Marc Roche

SOMMIERS - MATELAS
CANAPES - SALONS - CLIC-CLAC
Moins cher chez un détaillant grossiste, recommandé par tous les guides et médaillé d'or de la distribution "Label NF"
INCONTURNABLE
MOBECO
Détaillant grossiste vend aux particuliers sur 5.500 m² d'exposition toutes les grandes marques aux meilleurs prix :
♦ Sommier - Matelas toutes dimensions fixes ou relevables : TRECA - EPEDA - SWISSFLEX - SIMONS - BULTEX - DUNLOPILLO - PIRELLI - etc...
♦ Salons - Canapés - Clic-Clac fixes ou convertibles : SUFREN - DUWVIER - STEINER - COULON - etc...
Pour commander et connaître les prix appeler le 01 42 08 71 00 - 7j/7
Livraison gratuite dans toute la France
MOBECO
♦ 50, avenue d'Italie - Paris 13^{ème} M^o Place d'Italie
♦ 247, rue de Belleville - Paris 19^{ème} M^o Télégraphe
01.42.08.71.00 - 7j/7



SOCIAL La ministre de l'emploi et de la solidarité a réuni les partenaires sociaux, vendredi 11 mai, dans le cadre de la commission nationale de la négociation collective. ● LE PATRO-

NAT est poussé à négocier le relèvement des minima de branche, souvent inférieurs au smic. Le gouvernement souhaite que les discussions portent aussi sur le déroulement des

carrières des salariés les moins qualifiés. ● LE SMIC devrait être revalorisé de plus de 3 %, dont une bonne part est liée à l'augmentation légale. L'annonce en sera faite fin

juin. ● LES 35 HEURES ont institué un système complexe qui aboutit à la coexistence de plusieurs smic. Le gouvernement reporte une modification de ce dispositif après les élections pré-

sidentielle et législatives. ● LIONEL JOSPIN a reçu les leaders de la CGT, de la CFDT et de FO. Il cherche l'appui des organisations de salariés à l'approche des échéances de 2002.

Le gouvernement renvoie la réforme du smic après les élections de 2002

Elisabeth Guigou fait pression sur le patronat pour qu'il ouvre des négociations sur la revalorisation des minima de branche, souvent inférieurs au salaire minimum. La ministre de l'emploi souhaite qu'elles portent aussi sur le déroulement de carrière de moins qualifiés

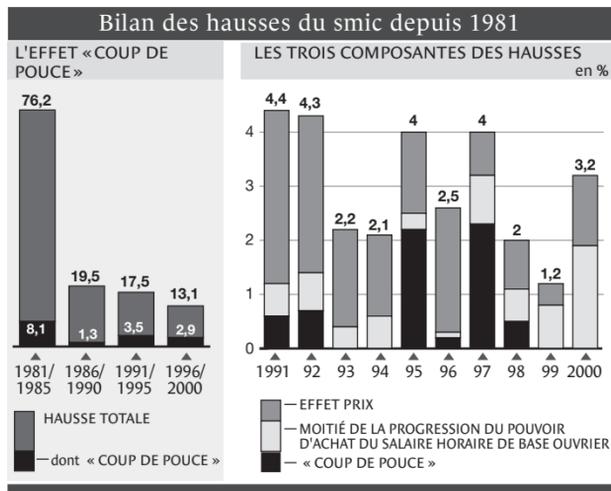
PRUDENCE. A un an des élections présidentielle et législatives, le dossier des salaires, qu'a ouvert, vendredi 11 mai, Elisabeth Guigou lors de la première réunion de la commission nationale de la négociation collective (CNCC) requiert du doigté. S'agissant des négociations salariales dans le secteur privé, le gouvernement ne peut intervenir directement. Aussi, comme Michel Rocard en 1990, la ministre de l'emploi et de la solidarité va-t-elle « inciter » les branches professionnelles à négocier le relèvement des minima.

S'agissant du smic, qui dépend, lui, des pouvoirs publics, le débat est double. Il concerne aussi bien sa revalorisation annuelle que la disparition du système très complexe mis en place avec la seconde loi sur les 35 heures et qui aboutit à deux, trois, voire quatre rémunérations différentes. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, rien ne se passera avant les élections de 2002. « Il n'y a pas d'urgence », affirme le ministère de l'emploi.

● **Salaires :** vendredi matin, M^{me} Guigou devait proposer aux partenaires sociaux quatre pistes

de travail, pour les inciter à négocier non seulement sur les minima mais aussi les carrières et les grilles de classification. Dans « un premier temps », la démarche se limitera à une sorte d'expérimentation : les négociations porteront sur une demi-douzaine de branches sélectionnées selon plusieurs critères (minima inférieurs au smic, nombre de temps partiel et de contrats précaires, difficultés de recrutement). La liste de ces branches devra être affichée lors de la prochaine réunion de la CNCC prévue en juin. Les négociations s'engageront après pour aboutir à un « rapport d'étape » en avril 2002 et s'achever, le cas échéant, en juin.

Dans l'immédiat, un groupe de travail sera créé pour travailler sur la validation des acquis professionnels. Ceci permettrait, explique l'entourage de M^{me} Guigou, « aux salariés scotchés dans leur carrière au bas des échelons de progresser sans tout attendre des revalorisations ». La CFDT a déjà commencé à travailler dans cette direction. « Un grand lifting est nécessaire », estime le numéro deux de la centrale, Michel Jalmain. Mais là encore, ces travaux nécessiteront, au



minimum, un an de négociations. Enfin, le gouvernement « recommande » aux partenaires sociaux de fixer de nouvelles valeurs en euros pour les conventions collectives et veut introduire dans les rendez-vous de la CNCC l'égalité de rémunération hommes-femmes. Jeudi, le bilan des dix dernières

années a accompagné ces hypothèses de travail. L'opération de 1990 s'est révélée très décevante, notamment à partir de 1995. Puis, avec la première loi Aubry sur les 35 heures en 1998, l'attentisme a prévalu. Un changement de tendance s'est opéré en 2000 : sur 214 branches de plus de

10 000 salariés, 113 ont conclu au moins un avenant salarial, malgré la modération liée aux 35 heures. Pour Roland Metz (CGT), ces bilans « confirment un état de dégradation assez avancée de la négociation » et indiquent « la volonté patronale de dépérissement des branches au profit des accords d'entreprise ». « Le problème, ajoute-t-il, c'est que les grilles ne veulent plus rien dire pour les PME. »

Dans une note, la direction des études du ministère de l'emploi (Dares) estime qu'au cours des huit dernières années le pouvoir d'achat du salaire net a régressé de 1993 à 1997 (4,1 %), et évolué positivement les quatre années suivantes (5,1 %). En 2000, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a crû de 2 %, les ouvriers ayant bénéficié des plus fortes augmentations (2,3 % contre 1,7 % à 1,8 % pour les autres).

● **Smic :** La revalorisation du smic ne sera annoncée que fin juin. Vendredi, M^{me} Guigou ne devait donc avancer aucun chiffre. La ministre milite cependant pour un coup de pouce « raisonnable », en plus de la revalorisation mécanique estimée aujourd'hui à 2,8 %.

Les partenaires sociaux ont, en revanche, l'intention d'ouvrir le débat sur le système du « double smic » lié aux 35 heures (lire ci-dessous) et prévu pour s'éteindre en 2005. En effet, chaque fois que le salaire minimum est revalorisé, la garantie mensuelle instituée par la loi Aubry évolue. Par conséquent, selon que les salariés d'une entreprise réduisent leur temps de travail avant ou après le 1^{er} juillet, leur garantie mensuelle diffère. Unanimentement dénoncé par les syndicats, ce système aboutit aujourd'hui à trois smic différents, (quatre demain) et à des écarts de 300 à 400 francs. « Nous n'avons plus aucune lisibilité sur le smic », déplore Michel Coquillon (CFCT). Problème : seul le taux horaire du smic fait l'objet d'une augmentation et pour changer les choses, il faudrait une modification législative. Sauf à augmenter d'un coup de 11,4 % le smic, ce que réclame la CGT, le gouvernement cherche à transiger. Fin 2002, la loi l'oblige à indiquer de quelle manière il compte régler le problème. D'ici là, il s'en tiendra à un « débat ».

Isabelle Mandraud

Matignon à la recherche de « convergences » syndicales

C'EST une loi physico-chimique, que l'entourage de Lionel Jospin a établie et qui constitue, à ses yeux, l'un des grands paradoxes de la situation actuelle : l'instabilité de la gauche plurielle – soulignée par le vote des seuls députés PS et PRG en faveur du projet de loi social, jeudi 10 mai – contraste avec la stabilité de la gauche syndicale au sens large. « Aucune des grandes centrales ne souhaite mettre de l'huile sur le feu », estime un proche du premier ministre, après les têtes-à-têtes discrets que ce dernier a eus, fin avril, avec les dirigeants de la CFDT, de FO et de la CGT. Selon le même conseiller anonyme, « on sent des interrogations du côté de ces centrales qui, lorsque Jospin était dominant, n'avaient pas de réticences à taper et qui, aujourd'hui, sont plus ambivalentes du fait de sa plus grande fragilité ». Dans la perspective de la présidentielle, et pour consolider cette « stabilité » syndicale présumée dans un climat social fébrile, se dessine une opération de séduction, l'ébauche d'une stratégie qui, selon le mot de ce conseiller, prendrait dorénavant « la forme de recherche de convergences, même si on ne peut pas parler de compromis historique ».

A Matignon, on martèle un message clair en direction des syndicats : faute d'avoir Jospin et la gauche plurielle, ce sera la boîte à idées du Medef qui s'imposera avec la victoire de la droite. Cette analyse a déjà convaincu Marc Blondel, le patron de FO. Ce « signal d'alarme » étant tiré avec insistance, il s'agit aussi, pour l'entourage du premier ministre, de multiplier les bonnes manières et, notamment, d'indiquer aux syndi-

cats qu'ils ont l'occasion aujourd'hui de peser sur les choix programmatiques. Et l'on se dit prêt à examiner ici, une éventuelle « initiative à l'allemande » de la CFDT, à l'image du pacte pour l'emploi convoqué par Gerhard Schroeder avec les partenaires sociaux pour lutter contre le chômage et améliorer la compétitivité des entreprises ; là, les réflexions de la CGT, dont on loue les capacités de proposition.

LA CGT MET À L'ÉPREUVE LE GOUVERNEMENT

« Actuellement, c'est vrai, ils font des risettes aux syndicats », constate la CFDT, dont la secrétaire générale, Nicole Notat, a plaidé auprès du premier ministre pour une table ronde tripartite Etat-syndicats-patronat sur les conditions de retour au plein emploi. « Jospin est devenu plus sensible aux préoccupations que l'on exprime », souligne-t-on, comme en écho, à la CGT. Toutefois, avant de se dire convaincue, la centrale de Montreuil réclame des gestes significatifs « sur la forme » et « sur le contenu ».

Sur la forme, l'organisation syndicale dirigée par Bernard Thibault estime que, jusqu'à présent, le gouvernement de M. Jospin ne l'a pas beaucoup aidée à « renforcer » sa place. Elle souhaite ainsi être davantage associée aux décisions. Sur le fond, la CGT qui a opté pour une riposte graduée sur le front de la mobilisation contre les plans sociaux, dit vouloir mettre à l'épreuve le gouvernement sur ses propositions en matière de droit du licenciement. Dans une lettre envoyée jeudi 10 mai par son secrétaire général, Bernard Thibault, à Elisabeth Guigou,

le ministre de l'emploi et de la solidarité, la centrale plaide notamment pour qu'il n'y ait plus de rupture de contrat de travail, en cas de licenciement économique, tant qu'un reclassement effectif et contrôlable n'est pas assuré. La CGT a appelé à une journée d'actions construite autour de défilés régionaux, le 22 mai, jour de l'examen de l'Assemblée du projet de loi sur la modernisation sociale, en prenant soin pour le moment de ne pas monter plus haut et de ne pas s'associer la manifestation nationale, prévue à Paris, le 9 juin.

Pour la centrale, l'autre dossier déterminant sera celui de la réforme de la représentativité. Elle attend du gouvernement qu'il s'engage à faire adopter rapidement la notion d'accord majoritaire. Voilà qui tombe à pic : le Parti socialiste a prévu de faire plancher « d'ici quinze jours à trois semaines » son bureau national sur la place de la loi et du contrat dans la négociation collective, thème cher à la CFDT, mais aussi sur les critères de représentativité et les accords majoritaires. Les réflexions engagées feront l'objet de propositions au conseil national du PS, le 30 juin, qui seront, au préalable, soumises aux syndicats.

De son côté, même si son initiative ne fait pas l'unanimité au sein des rangs socialistes, les présidents des commissions des finances et des affaires sociales de l'Assemblée nationale, Henri Emmanuelli et Jean Le Garrec, comptent déposer une proposition de loi sur le financement des syndicats.

Caroline Monnot

Le casse-tête du smic à géométrie variable

POUR LE MEDEF, c'est une petite bombe à retardement et pour les salariés les moins qualifiés également, si l'on admet que leurs emplois dépendent étroitement du coût du travail. Appliquée en l'état, la deuxième loi Aubry sur la réduction du temps de travail pourrait provoquer un véritable « choc salarial » en 2005, pour reprendre les termes de Jean Pisani-Ferry dans son rapport au conseil d'analyse économique sur le plein emploi.

Le gouvernement, pressé par sa majorité plurielle de donner un coup de pouce au smic au 1^{er} juillet, ne devrait pas pour autant s'emparer du sujet avant les échéances électorales de 2002. Dans le contexte politique actuel, le sujet est délicat. Et peut bien attendre encore quelques mois. Que ce soit à Matignon, à Bercy ou au ministère de l'emploi et de la solidarité, où l'on ne conteste pas les faits, personne ne semble pour l'instant vouloir accélérer les choses.

La loi sur les 35 heures met en place un mécanisme complexe pour assurer le maintien du pouvoir d'achat des salariés au smic, qui ne doivent pas, malgré la réduction du temps de travail, voir leur rémunération mensuelle baisser par rapport à celle des salariés restés à 39 heures. Mais il est si complexe que rares sont ceux, au gouvernement, qui en ont au départ mesuré tous les effets.

Le principe est le suivant : la loi Aubry instaure une garantie mensuelle égale au smic mensuel calculé sur la base de 169 heures (soit 39 heures hebdomadaires) au moment où la réduction du temps de travail devient effective. Comme le smic est revalorisé chaque 1^{er} juillet (il est indexé sur la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du taux de salaire ouvrier et peut bénéficier d'un éventuel coup de pouce gouvernemental), le niveau de cette garantie mensuelle augmente d'une année sur l'autre. D'autant que, avec la mise en place des 35 heures, le smic augmente mécaniquement de manière sensible sous l'effet du renchérissement automatique du salaire minimum horaire.

Conséquence, « le niveau de garantie sera d'autant plus élevé que son passage aux 35 heures s'opérera tard », résume M. Pisani-Ferry. Un salarié au smic gagne aujourd'hui 6 896 francs brut par mois si son employeur est passé aux 35 heures entre le 1^{er} juillet 1998 et le 30 juin 1999, 6 982 francs si la réduction du temps de travail est entrée en vigueur dans son entreprise entre le 1^{er} juillet 1999 et

le 30 juin 2000, et 7 101 francs s'il est passé aux 35 heures depuis.

Le Conseil d'Etat, lors de l'élaboration de la seconde loi Aubry, avait formulé des réserves sur ce point, au motif qu'un même travail devait se faire à salaire horaire égal. Le gouvernement s'était alors engagé à respecter ce principe en 2005. C'est-à-dire à supprimer la garantie mensuelle à cette échéance et à ne garder qu'un smic. La loi prévoit qu'il présentera en 2002 un rapport sur le sujet. Il y a aujourd'hui fort à parier que ce sera l'une des premières tâches du prochain gouvernement.

DES CHIFFRES À RELATIVISER

« Rendre sans objet la garantie en 2005, sans mettre en cause le pouvoir d'achat des salariés auxquels elle s'applique, impliquera alors logiquement d'augmenter le smic horaire d'un montant suffisant pour que le salaire minimum mensuel correspondant soit, pour 35 heures hebdomadaires, égal à la garantie » mensuelle la plus élevée, explique M. Pisani-Ferry. Celle dont bénéficieront les salariés d'une entreprise qui passera aux 35 heures après le 1^{er} juillet 2004, date de la dernière revalorisation du smic avant l'échéance de 2005.

Il faudra alors procéder à une hausse du smic de 11,4 % en 2005, prévient M. Pisani-Ferry. « Au total, la hausse du smic horaire brut serait donc de 17,7 % entre 2000 et 2005, en l'absence de tout autre coup de pouce », calcule-t-il. Le Medef parle d'un bond de 20 %. Et au gouvernement on confirme ces ordres de grandeur. Ces données doivent toutefois être relativisées : si l'on tient compte des gains de productivité et des allègements de charges sociales sur les bas salaires, les entreprises devront absorber un renchérissement du smic de quelque 7,6 % en cinq ans. Soit un peu plus de 1,5 % par an. Un chiffre plus raisonnable...

Virginie Malingre

Espace Suffren
40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00
CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

Nouvelle Polo Match®... mais vrai.

1 500 F/mois
pendant 36 mois

228 F/mois

• Et si vous doutez encore, venez dès aujourd'hui découvrir la Nouvelle Polo Match® qui vous propose de série : 4 airbags, ABS avec répartiteur électronique de freinage EBV, direction assistée, climatisation manuelle, système audio Volkswagen, vitres avant électriques, verrouillage centralisé, sièges avant réglables en hauteur... oui, c'est incroyable... mais vrai.

Une liste d'équipements de série incroyable

3615 Volkswagen (0,12 franc l'accès, 1,28 franc la minute) - 0 826 020 000 (0,98 franc la minute).
*Polo Match 1.4i, 3 portes, tarif au 01/02/2001. Consommation CE 93/116 (l/100km) : cycle urbain 8,5 ; extra-urbain 4,9 ; mixte 6,2 ; CO₂ (g/km) 149.

* Pour une Polo Match 3 portes 1.4 prix de 78 900 F TTC (12 012,98 euros) incluant le contrat de maintenance de 5 500 F (838,47 euros). Tarif hors options de 73 300 F TTC (11 174,51 euros) au 01/02/2001. Versement comptant de 11 497,87 F (1 752,84 euros). Financement Abrégé. Crédit de 67 302,13 F (10 260,14 euros) au T.L.G. de 11,75 % (soit 0,579 % par mois). Durée 37 mois. 36 mensualités de 1 500 F (228,67 euros) puis 1 mensualité de 31 519 F (4 805,94 euros) égale à la valeur de reprise du concessionnaire pour un kilométrage annuel parcouru de 15 000 Km diminué des frais de remise à l'état standard et des kilométrages supplémentaires. Coût total du crédit de 18 216,87 F (2 777,14 euros) (hors assurances facultatives). Offre réservée aux particuliers jusqu'au 30 avril 2001, sous réserve d'acceptation du dossier par VOLKSWAGEN FINANCE SA, 11 avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterêts - RC SOISSONS B 642 032 148.

Lionel Jospin s'efforce de limiter les risques d'inconstitutionnalité du projet sur la Corse

Le premier ministre entend cependant rester fidèle aux accords de Matignon de juillet 2000

Bruno Le Roux (PS), rapporteur du projet de loi sur la Corse, dont l'examen commencera le 15 mai à l'Assemblée nationale, a rendu publi-

que, jeudi 10 mai, la nouvelle rédaction des deux articles les plus controversés de ce texte, sur les compétences de l'Assemblée de Corse et sur l'en-

seignement de la langue. Il s'efforce, avec l'aval du gouvernement, de concilier la fidélité aux accords de Matignon et la prudence juridique.

C'EST LE NOUVEAU pari de Lionel Jospin sur la Corse : concilier volontarisme politique et verrouillage juridique. Entre la « fidélité » aux accords de Matignon de juillet 2000, et leur minutieuse traduction parlementaire, le premier ministre a choisi de tenir la balance égale en rendant son arbitrage sur deux articles phares du projet de loi : l'article 1 relatif aux compétences de l'Assemblée de l'île et l'article 7 sur l'enseignement de la langue corse. Plus claire, plus précise, plus prudente, la nouvelle rédaction de l'article 1 n'en affirme pas moins le droit, pour l'Assemblée de Corse, à l'expérimentation législative (*lire ci-dessous*). Jeudi 10 mai, vers 16 heures, le rapporteur Bruno Le Roux (PS, Seine-Saint-Denis) a envoyé la nouvelle mouture à « tous les groupes politiques » de l'Assemblée nationale, avant l'ouverture du débat, dans l'hémicycle, mardi 15 mai.

Dur métier que celui de rapporteur. Cela fait plus d'un mois que M. Le Roux, avec Bernard Roman (PS, Nord), président de la commission des lois de l'Assemblée, tente d'amender les articles 1 et 7 sur lesquels le Conseil d'Etat avait émis de sérieuses réserves. La crainte de la censure constitutionnelle avait fini par l'emporter : le 18 avril, la commission des lois, qui avait adopté le texte du gouvernement, avait décidé de reporter l'examen de l'article 1, le temps de trouver la bonne formulation juridique (*Le Monde* du 19 avril). Quant à l'article 7, la commission avait opté pour l'amendement de José Rossi (DL), président de l'Assemblée insulaire, qui faisait de la langue corse « une matière proposée à tous



les élèves » (*Le Monde* du 20 avril).

Trop timoré, a tranché le premier ministre. Le 2 mai, lors d'une réunion à Matignon, deux tendances s'étaient opposées : fallait-il se contenter d'une version améliorée du statut Joxe de 1991 ou, au contraire, proposer une écriture plus musclée, quoique conforme à l'article 21 de la Constitution, relatif au pouvoir réglementaire du premier ministre ? La prudence de M. Le Roux, de M. Vaillant et... du directeur de cabinet du premier ministre, Olivier Schrameck, s'était heurtée au volontarisme de M. Jospin et de M. Vaillant. Autoriser l'adaptation des lois, c'est prendre un « risque constitutionnel fort », avait plaidé M. Schrameck, bien qu'étant à l'origine de ce dispositif qu'il avait « trouvé », en

juillet 2000, dans une décision du Conseil constitutionnel de juillet 1993 (*Le Monde* du 7 mai).

L'EXEMPLE POLYNÉSIE

L'amendement « Rossi » sur la langue corse ne satisfaisait pas davantage la Place Beauvau. S'il était de nature à rassurer les députés socialistes, il risquait d'être perçu comme un recul dans l'île. En effet, tous les élus corses sont partisans d'une version s'inspirant de la loi de 1996 sur la Polynésie, dont l'article 115 prévoit que « les langues tahitiennes sont enseignées pendant l'horaire normal dans les écoles ». Dans un entretien à *France-Soir*, le 30 mars, Jean-Guy Talamoni, leader de Corsica Nazione, confirmait que « le gouvernement aurait dû se contenter de reprendre

la rédaction qui a été retenue pour la langue tahitienne », laquelle, ajoutait-il, avait fait l'objet d'une « jurisprudence favorable » du Conseil constitutionnel (*Le Monde* du 6 avril). L'entourage de M. Vaillant avait pris bonne note...

M. Le Roux et M. Roman aussi. Contre mauvaise fortune bon cœur. « Sur l'article 1, nous avons retenu la formule la plus respectueuse de ce que souhaitait le gouvernement, tout en adoptant une rédaction plus prudente. Elle subira ainsi moins de critiques », a déclaré, au *Monde*, M. Le Roux. Avant d'ajouter : « Nous avons tenté de concilier les deux analyses : aller le plus loin possible tout en restant dans le cadre de l'article 21 de la Constitution. Quant à la langue corse, nous allons reprendre la version polynésienne, puisqu'elle semble faire l'unanimité », a ajouté le député de Seine-Saint-Denis.

Si le rapporteur a perdu le match sur la langue, il se permettra toutefois de rappeler, mardi 15, à la tribune de l'Assemblée, devant un public nombreux – le président du conseil exécutif corse, Jean Baggiioni (RPR), les élus de Corsica Nazione à l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni et Paul Quastana, le maire (DVG) d'Ajaccio, Simon Renucci, entre autres, assisteront au débat – un extrait du commentaire qu'avait fait à l'époque le Conseil constitutionnel : « Un tel enseignement ne saurait toutefois sans méconnaître le principe d'égalité revêtir un caractère obligatoire pour les élèves. » A bon entendeur...

Ariane Chemin et Clarisse Fabre

Les députés imposent un prélèvement sur les casinos pour financer les musées

Une taxe de 1 % sera affectée aux acquisitions

LE DÉMON du jeu au service de la culture ? Les députés ont cédé à la tentation, jeudi 10 mai, pendant l'examen du projet de loi sur les musées, en votant le principe d'un prélèvement de 1 % sur le chiffre d'affaires des casinos pour financer l'achat de « trésors nationaux ». La ministre de la communication et de la culture, Catherine Tasca, a tenté, en vain, de s'opposer à cet amendement soutenu par le rapporteur, Alfred Recours (PS), et par l'ensemble des élus présents dans l'hémicycle. Cette disposition « procurerait près de 600 millions de francs, soit six fois plus que les crédits d'acquisition actuellement disponibles », a plaidé M. Recours. L'extension de la réduction d'impôts pour les particuliers qui participent à l'achat d'œuvres d'art et l'assouplissement du régime des fondations d'entreprise n'ont pas suscité de réserves du gouvernement.

Avant d'aborder le volet fiscal, le texte a fait l'objet d'un large consensus. La gauche plurielle, qui venait de se déchirer sur le PARE (*Le Monde* du 11 mai), a voté sans exception le projet, alors que l'opposition s'est abstenue – pour la forme car, sur le fond, elle n'a pas vraiment trouvé matière à se démarquer.

Les musées, qui sont toujours régis par l'ordonnance « provisoire » de 1945, doivent « être au service du public », a déclaré M^{me} Tasca avant de décliner les contours de son projet. Un nouvel organe collégial, le conseil des musées, composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et de professionnels qualifiés, décrètera l'appellation « Musée de France », destinée à garantir une meilleure

protection du patrimoine et à harmoniser les statuts des établissements. « Les collections ne pourront être entretenues que par des professionnels qualifiés, a précisé la ministre. Les acquisitions, comme les restaurations, seront soumises à l'avis préalable de l'Etat. » Sont concernés environ un millier de musées sur les cinq mille que compte la France.

TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS

L'attribution du label est soumise à la présentation d'un inventaire des pièces, au contrôle scientifique et technique de l'Etat, ainsi qu'à l'établissement d'une politique tarifaire favorisant l'accès du public le plus large aux musées. A ce sujet, Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne) a dénoncé une extension « du contrôle technique de l'Etat » et « le retour à une certaine centralisation ». M^{me} Tasca a opposé à cette critique le transfert définitif aux collectivités locales de près de cinq mille œuvres attribuées par l'Etat aux musées de province entre 1799 et 1910, date du premier décret réglementant les dépôts. « La logique de décentralisation sera approfondie », a assuré M^{me} Tasca. Le Louvre sera invité à présenter un programme de dépôts en faveur des musées de province.

« Votre projet de loi ne traite pas du problème des personnels, a déploré M. Bourg-Broc. Il va dans le bon sens, mais reste néanmoins insuffisant, notamment dans la voie du soutien aux musées par le mécénat. » Au nom du groupe communiste, Bernard Outin (Loire) a soutenu les orientations du texte.

Elie Barth

Adaptation réglementaire, dérogation législative

LA NOUVELLE rédaction de l'article premier du projet de loi sur la Corse, qui redéfinit les pouvoirs de l'Assemblée de l'île, témoigne de la difficulté de l'exercice dans lequel s'est engagé le gouvernement. Le texte des propositions que Lionel Jospin avait faites, le 20 juillet 2000, et que les élus corses avaient largement approuvées huit jours plus tard, posait un principe : « Les spécificités de la Corse peuvent justifier que des normes réglementaires, voire certaines dispositions législatives, soient adaptées à la Corse. »

Il ajoutait, tout aussi clairement : « Le gouvernement proposera au Parlement de doter la collectivité territoriale de Corse d'un pouvoir réglementaire, permettant d'adapter les textes réglementaires. » Quant au domaine législatif, il invoquait une décision du Conseil constitutionnel du 28 juillet 1993 pour préciser son intention : « Le gouvernement proposera au Parlement de donner à la collectivité territoriale de Corse la possibilité de déroger, par ses délibérations, à certaines dispositions législatives que le Parlement définirait. » Déjà l'ambiguïté était perceptible : soit il s'agissait d'une possibilité d'adaptation, préfigurant, à terme, une « loi » corse ; soit il s'agissait d'une possibilité de dérogation, en Corse, à la loi française.

Le projet de loi présenté par le gouvernement au conseil des ministres, le 21 février, penchait nettement dans la première direction. Sur le terrain réglementaire, comme dans le domaine législatif, c'est un pouvoir d'« adaptation » – « à titre expérimental » pour les lois – qui était offert à l'Assemblée de Corse. Cette orientation avait pourtant été vivement contestée, auparavant, par le Conseil d'Etat (*Le Monde* du 10 février).

La rédaction proposée par la commission des lois de l'Assemblée nationale, avec l'aval du gouvernement, ne se contente pas de clarifier grandement la rédaction de cet article capital. Elle s'efforce d'en écarter, au maximum, les risques d'inconstitutionnalité.

Sur le terrain réglementaire, tout d'abord, il est précisé que « le pouvoir réglementaire de la collecti-

tivité territoriale de Corse s'exerce dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la loi » et, comme le recommandait le Conseil d'Etat, « dans le respect de l'article 21 de la Constitution », qui confie au premier ministre l'exercice du pouvoir réglementaire.

En outre, la procédure est désormais beaucoup plus encadrée. Dans le projet initial du gouvernement, « la collectivité territoriale de Corse peut (...) apporter aux décrets les adaptations que justifie sa situation spécifique ». Dans le texte de la commission des lois, elle « peut demander à être habilitée par le législateur à fixer des règles adaptées aux spécificités de l'île ». Le pouvoir d'adaptation réglementaire serait donc soumis à une procédure – non précisée – d'habilitation par le Parlement. Le verrou est fort.

FORMULATION PLUS RESTRICTIVE

La prudence n'est pas moins sensible pour ce qui est du domaine législatif, en cas de « difficultés d'application [de dispositions législatives en vigueur ou en cours d'élaboration] liées aux spécificités de l'île ». Dans le texte initial du gouvernement, l'Assemblée de Corse « peut demander au gouvernement que lui soit déferée par la loi (...) l'autorisation de prendre, à titre expérimental, des mesures d'adaptation de ces dispositions législatives ».

La formulation proposée par la commission des lois est sensiblement plus restrictive : l'Assemblée de Corse peut demander au gouvernement que « le législateur lui ouvre la possibilité de procéder à des expérimentations comportant, le cas échéant, des dérogations aux règles en vigueur ». En dépit des objections du Conseil d'Etat, le gouvernement a donc décidé de maintenir une possible délégation de compétence législative à la Corse. Mais il a renoncé à un pouvoir d'« adaptation » pour n'accorder, « le cas échéant », qu'un droit à « dérogation » à la loi de la République. La restriction est de taille.

Gérard Courtois

► www.lemonde.fr/corse

ZÉRO IMMEUBLE

ZÉRO IMMEUBLE ! ? OUI, IL A ÉTÉ OFFERT 3500 HECTARES À L'ÉTAT SAUVAGE

SIMPLEMENT POUR QUE L'EAU MINÉRALE NATURELLE VALVERT COULE DES JOURS HEUREUX : 3500 HECTARES SANS HABITANT, SANS AGGLOMÉRATION, SANS FEU ROUGE, SANS BRUIT. VOUS NE VERREZ DONC JAMAIS LA SOURCE VALVERT, SAUF DANS VOTRE VERRE BIEN SÛR.

AU COEUR DE LA NATURE

VALVERT

Vingt ans après, la Bastille sans la ferveur

Dix mille personnes ont répondu au rendez-vous musical donné sur les lieux de la fête du 10 mai 1981. Lionel Jospin a salué, à l'occasion d'un colloque, la stratégie de conquête du pouvoir de François Mitterrand

Une dizaine de milliers de personnes ont investi, jeudi 10 mai au soir, la place de la Bastille, où était organisée une commémoration en films et en chansons du vingtième anniversaire de l'élection de François Mitterrand à la

présidence de la République. Si la nostalgie était au rendez-vous pour certains des participants à la fête qui s'était tenue le 10 mai 1981 au même endroit, la ferveur, elle, était singulièrement absente. Dans la matinée, Lio-

nel Jospin, intervenant à l'occasion d'un colloque organisé par l'Institut François-Mitterrand et l'Association des amis de l'IFM, auquel se pressaient toutes les composantes de la mitterrandie, avait souligné que « nous

avons, avec François Mitterrand, changé les aspects essentiels de notre pays ». Le premier ministre a particulièrement insisté sur la stratégie de conquête du pouvoir de « l'homme de l'union de la gauche ».

« *QUE RESTE-T-IL de nos amours ?* », c'est un peu la question que posait publiquement l'Institut François-Mitterrand (IFM) et l'Association des amis de l'IFM –

REPORTAGE

A ce concert de la nostalgie, ils sont peu nombreux à évoquer le bilan

« *soutenus* » par le Parti socialiste et SOS-Racisme – en organisant, jeudi 10 mai au soir, une commémoration en chansons sur la place de la Bastille. La réponse a été ambiguë. Si plus de dix mille personnes ont investi le lieu au plus fort d'une fête techniquement sans bavures – sono d'acier, lasers, feu d'artifice –, on était très loin de l'atmosphère de kermesse qui y régnait vingt ans plus tôt lorsque, sous un orage printanier, plusieurs dizaines de milliers de Parisiens avaient fêté une victoire de la gau-

che aux allures de révolution. Quand on aime, on a toujours vingt ans, dit une autre chanson. Pourtant, à l'image de la nostalgie, la ferveur n'était visiblement plus ce qu'elle fut, et il fallut attendre 21 heures pour que, devant l'Opéra, la foule se densifie sans atteindre la marée humaine que pouvait faire espérer l'aubaine d'un concert gratuit. L'habile programmation « *black, blanc, beur* » était propre à drainer en masse les ados des faubourgs et des banlieues. Pour applaudir Manu Dibango, Femmouzes T, Clarika, Cheb Mami et autres vedettes du raï, ou pour revisiter le folk breton de Tri Yann, une écrasante majorité de jeunes avait répondu à l'appel « *Tous à la Bastille !* » lancé par les gardiens du temple de la mitterrandie.

« *Je n'ai pas connu d'autre président que lui et, pour moi, Tonton fait un peu partie de la famille, confiait Jérôme, étudiant aux Beaux-Arts. Mon père et ma mère m'ont tellement raconté leur 10 mai que c'est par fidélité que je suis ici. Bien sûr,*

ils ont été déçus, mais ils ne regrettent rien et si, l'an prochain, Chirac dégage, je crois bien que je ferai comme eux en 1981 : la fiesta. » Sadia, jeune vendeuse, qui a voté pour l'extrême gauche aux municipales de mars, est plus critique. « *Après l'avoir rassemblée, Mitterrand a trahi la gauche, dit-elle, mais je crois que, malgré toutes les affaires, le positif l'emporte sur le négatif. Il a entrouvert la porte. A nous de la pousser pour faire reculer le pouvoir de l'argent !* »

UN ABSENT DE MARQUE

Un couple d'intellectuels aux cheveux blancs est prêt à défendre bec et ongles le bilan Mitterrand : « *Il faut savoir d'où l'on venait. La fin de la peine de mort et de la censure, la retraite à soixante ans, ce n'est quand même pas rien !* » Les militants socialistes, nombreux, ne parlent politique qu'avec réticence. « *On est d'abord là pour faire la fête* », éludent-ils.

Les artistes qui se succèdent sur l'immense podium – en offrant un

service minimum de deux chansons – s'abstiennent plus encore de toute référence à « *l'événement* ». Avant d'interpréter *Un gamin de Paris* et *Les Feuilles mortes*, Lio précise : « *Je suis là pour les maires et pour Paris. Dieu, qui plane sur cette place, est un peu trop loin pour moi.* » Dieu certes, mais ses saints ? Ils sont venus, ils sont presque tous là mais un peu à l'écart, dans le bien nommé Café des phares. Autour de Danielle Mitterrand, de son fils Gilbert et de Mazarine Pinget, on retrouve Laurent Fabius, Jack Lang, Michel Charasse ou Julien Dray, qui se risquent parfois à un petit bain de foule. Bertrand Delanoë et Pierre Mauroy se taillent les plus vifs succès populaires. François Hollande et quelques membres du gouvernement s'emploient vaillamment à faire oublier l'absence de Lionel Jospin dans cet inventaire.

« *Ne dites pas à ma mère que je suis à la Bastille, elle croit que je regarde "Loft Story" à la télé* », s'esclaffe un « *gaucho* » autoprocla-

mé, avant d'entonner, façon Petit Gibus : « *Mon Panthéon est découvert...* » Et lorsque l'ultramédiatique psy Gérard Miller prend le micro pour présenter une série de clips hagiographiques, quelques sifflets fusent, qui ne s'adressent pas tous à « *Chirac* », « *Giscard* » ou « *Marcellin* » – ce « *ministre de l'intérieur en forme de matraque avec un chapeau dessus* » –, que l'animateur brocarde sans grand risque.

A 23 h 30, la messe de requiem est dite, les spectateurs se dispersent en un clin d'œil. Sur le quai du métro, Jean-Pierre, la cinquantaine, se souvient : « *Je me revois en mai 1981, sous la pluie battante, en larmes, le poing levé. Quand je pense que ce jour-là, on scandait "Elkabbach à la météo" et que, ce soir, c'est lui qui proposait le dernier tour de piste télévisuel du fabuleux acteur !* » Décidément, l'histoire est un drôle de bégaiement.

Robert Belleret

► www.lemonde.fr/10mai1981

Le premier ministre évoque « un sentiment d'accomplissement et, même, un sentiment de bonheur »

AUCUN applaudissement n'a salué l'arrivée de Lionel Jospin, jeudi 10 mai, à l'hôtel de Lassay, au colloque organisé par l'Institut François-Mitterrand et l'Association des amis de l'IFM pour le vingtième anniversaire du 10 mai 1981. Encadré par Raymond Forni et Jean-Louis Bianco, le premier ministre a embrassé Danielle Mitterrand, échangé une rapide poignée de mains avec Pierre Bergé et écouté Pierre Mauroy égrener ses souvenirs. Quatre-vingt-dix

minutes plus tard, il a pu goûter les applaudissements d'une salle où se pressaient toutes les composantes de la mitterrandie quand il a conclu : « *Même si la vie nous a changés, nous pouvons dire que nous avons, avec François Mitterrand, changé les aspects essentiels de la vie de notre pays. C'est pourquoi aucun d'entre nous, en pensant à ces années fécondes, ne peut ressentir autre chose qu'un sentiment d'accomplissement et, même, un sentiment de bonheur.* »

Point d'orgue d'une journée qui, pour M. Bianco, « *n'est pas une journée de commémoration pieuse, confiée en dévotions* », le colloque a été mené à un rythme soutenu. Sept anciens ministres de François Mitterrand ont raconté brièvement leur 10 mai et répondu à des questions de jeunes préalablement sélectionnées. « *La France du dessus piétinait beaucoup celle du dessous* », a rappelé M. Mauroy pour décrire l'état du pays avant le « change-

ment ». L'ancien ministre communiste Jack Ralite a souligné que « *l'union, c'est une amitié mais avec des orages* ». Robert Badinter a expliqué qu'en 1983, après l'abolition de la peine de mort, il était « *de très loin le ministre le plus impopulaire* », au point que seuls les socialistes de La Roche-sur-Yon avaient requis son soutien pour les élections municipales... Jean Auroux et Georges Fillioud ont exposé leurs difficultés, Yvette Roudy « *les résis-*

tances des lobbies et des corps de l'Etat » à la loi sur l'égalité professionnelle avant que Jack Lang n'affirme que « *la force de l'esprit est une force qui peut déplacer les montagnes* ».

Pour éviter d'évoquer le passé ambigu de François Mitterrand ou le bilan contrasté de ses deux septennats, M. Jospin s'est posé en ancien premier secrétaire du PS saluant la stratégie de conquête du pouvoir d'un autre ancien premier secrétaire. « *François Mitterrand fut l'homme de l'union de la gauche. Il le fut dès 1965* », a-t-il rappelé en évoquant la première candidature du député de la Nièvre à l'élection présidentielle. Mais, a-t-il souligné par une discrète allusion aux difficultés actuelles de sa majorité plurielle, « *s'il s'agissait de s'unir au Parti communiste, il n'était pas question de lui céder* ». « *L'union ne pouvait être féconde que dans le refus de l'intimidation* », a-t-il lancé.

L' HOMME DE LA SYNTHÈSE

M. Jospin a aussi tracé le portrait de l'architecte du nouveau Parti socialiste né à Epinay en juin 1971, de celui qui a voulu un « *Parti socialiste fort et renouvelé* ». Mitterrand, a-t-il expliqué, « *n'était pas un homme de parti mais un homme de cercles, de compagnons, un républicain, un démocrate de gauche* ». Il a rendu un hommage appuyé à l'« *homme de la synthèse socialiste* » qui a réussi le « *mariage de la tradition marxiste et de la volonté réformatrice* », en rassemblant au sein du PS les anciens membres de la Convention des institutions républicaines, la SFIO, les mendésistes, le Ceres, l'EXPSU, d'anciens communistes mais aussi des « *sabras* » – parmi lesquels il s'est rangé avec Laurent Fabius, Jack Lang, Edith Cresson – ou encore des « *bébés politiques* » déjà « *vigoureux* » comme Martine Aubry, Dominique Strauss-Kahn, François Hollande ou Henri Emmanuelli. M. Jospin a confié qu'il avait oublié de mentionner le double apport « *laïc et chrétien* ».

De ces « *années cruciales et fécondes* », de 1971 à 1981, M. Jospin a aussi retenu « *la force de [la] conviction européenne [de François Mitterrand], d'autant que tout le parti d'Epinay n'était pas spontanément européen* ». Ainsi, en 1973, lors d'une convention extraordinaire à Bagnolet, le futur président avait-il agité la menace de sa démission pour faire adopter sa vision de la construction européenne. Pour François Mitterrand, a rappelé le premier ministre, « *l'opposition n'était pas une fin en soi, elle était tournée vers la préparation des responsabilités* ». « *Souvenez-vous que certaines personnalités disaient, en 1981, que l'expérience socialiste durerait deux ans* », a ironisé M. Jospin, face à un public auquel il n'était nul besoin de rappeler que l'auteur de ces propos n'était autre que Jacques Chirac.

Michel Noblecourt

Gérard Collomb obtient un accord avec la droite pour gérer le Grand Lyon

LYON

de notre correspondante

Malgré l'état-major parisien du RPR et de Charles Millon, Gérard Collomb a pu former facilement, jeudi 10 mai, son exécutif à la communauté urbaine de Lyon. Le maire de la ville-centre, minoritaire au conseil du Grand Lyon, avec huit voix de moins que la droite, est parvenu à persuader le RPR et l'UDF de siéger à ses côtés. L'entreprise avait failli échouer lorsque M. Collomb avait été hospitalisé pour une intervention chirurgicale qui l'avait obligé à reporter l'élection des vice-présidents d'une quinzaine de jours. Le RPR, par la voix de Bernard Accoyer, en avait profité pour demander à ses représentants locaux de résister aux sirènes du président socialiste de la communauté urbaine.

Reprenant ses activités, au début de la semaine, M. Collomb a rapidement rallié son petit monde, au prix du renoncement à quelques promesses électorales. Son exécutif, qu'il voulait resserrer autour de vingt délégations pour éviter de reproduire l'« *armée mexicaine* » de son prédécesseur, Raymond Barre (UDF), comporte finalement trente-sept vice-présidents : dix-neuf pour la gauche (12 PS, 3 PCF, 1 divers, 2 Verts, 1 PRG) et dix-huit pour la droite (7 RPR, 6 divers, 5 UDF). Il s'est peu féminisé, même s'il compte cinq conseillères, au lieu de zéro sous la précédente mandature. Pour cette raison, la maire de Bron, Annie Guillemot (PS), a refusé de participer au vote.

LES CORBEAUX PERCHÉS

Pour faire face à cette dilution des responsabilités, M. Collomb a l'intention de constituer plusieurs pôles – ressources humaines, urbanisme, finances, proximité, évolution institutionnelle, développement économique et environnement – que se partageront gauche et droite. Il s'appuiera sur ses deux anciens rivaux, élu premier et deuxième vice-présidents : le socialiste Jean-Jack Queyranne et le RPR François-Noël Buffet. Habilement, M. Collomb s'est coulé dans les habits de M. Barre, qui, en 1995, avait ouvert son exécutif à l'opposition socialiste. Malgré une longue plaidoirie, M. Millon n'a pas réussi à convaincre ses collègues de renoncer au « *tour de passe-passe* » de « *Collomb l'anesthésiste* », lequel voudrait « *faire croire qu'il serait possible d'échapper, sous couvert d'intérêt général, à la distinction entre majorité et opposition* ». Seul Jean-Michel Dubernard (RPR) a emboîté le pas à l'ancien bénéficiaire des voix de l'extrême droite pour dénoncer « *les corbeaux sur leurs arbres perchés, qui veulent avoir des décorations, et les autres, qui vont à la soupe pour le pognon* ». Selon M. Dubernard, « *Charles Millon a raison, cela s'appelle de la collaboration et affaiblit un peu plus la droite* ».

Le président de la Droite libérale chrétienne n'est sans doute pas mécontent d'incarner à lui seul l'opposition, même si son contingent de quinze conseillers lui laisse peu de chance d'influer sur le cours de cette collectivité de cinquante-cinq communes, dont le budget avoisine 7 milliards de francs (1,07 milliard d'euros).

Sophie Landrin

► www.lemonde.fr/lyon

Petits fours et vieilles rancunes dans les jardins de l'hôtel de Lassay

EN JUPE fluide et escarpins à brides nouées haut sur les chevilles, elle est celle vers laquelle tous les regards convergent et elle le sait. Elle sourit, secoue ses longs cheveux bruns, hume délicatement une rose rouge sous l'objectif des photographes. Elle embrasse et, surtout, elle est embrassée. Les jardins de l'hôtel de Lassay, jeudi 10 mai, avaient un petit air de Croisette, avec Mazarine Pinget dans le rôle de la star ; le sénateur socialiste Michel Charasse, dans celui du metteur en scène rogue et blasé qui chapeonne sa perle ; Roland Dumas en vieil acteur fatigué que trois jeunes femmes se désignent du coude en murmurant : « *Regarde comme il est beau !* » ; Danielle Mitterrand, en veuve officielle recevant les hommages officiels des officiels, et la troupe étrange, hétéroclite, de la mitterrandie.

On devinait bien, çà et là, aux cercles qui se formaient et se déformaient, qui se croisaient et ostensiblement s'évitaient, que des parts d'héritage étaient encore âprement déchirées. Ces derniers jours, dans *Elle*, dans un entretien accordé à *La Montagne*, sur RTL, « *Mazarine* »

avait distribué les points de fidélité, donné des leçons de mémoire. « *Toutes les personnes qui sont au gouvernement aujourd'hui sont issues de la génération Mitterrand, ont été formées par Mitterrand, et ont un petit peu tendance à l'oublier. Cela peut m'agacer* », constatait-elle encore jeudi matin sur RTL. Mais là, après avoir entendu les brassées d'hommages sur son père, à l'occasion du colloque organisé par l'Institut François-Mitterrand, elle n'avait « *pas de commentaires à faire* ».

Un peu plus loin, M. Dumas, appuyé sur sa canne, était soigneusement évité. Seul Pierre Bergé s'attardait à ses côtés. Dans la matinée, l'ancien président du Conseil constitutionnel avait bizarrement fait savoir qu'il ouvrait un site Internet donnant accès à l'« *intégralité des interventions publiques* » de François Mitterrand entre 1981 et 1995. Gilbert Mitterrand, député (PS) de Gironde, arpentait la pelouse en modeste compagnie. Son grand frère Jean-Christophe, mis en examen dans une affaire de ventes d'armes à l'Angola, avait préféré s'abstenir de venir. Le cercle de l'ancien garde des sceaux Robert

Badinter était nettement plus fourni. Au milieu de tous, l'hôte des lieux, Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale, promenait sa mine réjouie et distribuait les attentions.

Et puis, et puis, à côté de cette mitterrandie, il y avait la jospinie. Le palmarès d'hier et celui d'aujourd'hui. Lionel Jospin venait de plier les petites feuilles à en-tête du « *premier ministre* » raturées et noircies d'une écriture serrée qui avaient guidé son intervention. Détendu, sûr de la place qui était la sienne sur cette pelouse, dans cette commémoration, aux côtés de ces hommes et de ces femmes, jeunes ou nettement moins jeunes, anciens ministres, voire anciens premiers ministres, connus pour la plupart, il a pris le temps de saluer les uns, de discuter avec les autres, d'évoquer encore un peu cette décennie – 1971-1981 – qu'il venait de s'approprier magistralement. Son cercle à lui dépassait tous les autres. Ailleurs, on trinquait et on grignotait. Là, on écoutait. Insensiblement, l'Histoire cédait la place au pouvoir.

Pascal Robert-Diard

NEUBAUER

607 PEUGEOT

ENTRE LA ROUTE ET VOUS. UNE NOUVELLE HISTOIRE D'AMOUR.

NEUBAUER à Paris Porte de Champeret
9, bd Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris • 01 46 22 88 88

AF AQ

L'ENCAISSEUR DU FRAC®

REND VISITE À VOS DÉBITEURS

39, Rue La Fayette - 75009 PARIS
Tel 0153209353 - Fax 0153209350
www.lencaisseurdufrac.com

JUSTICE La commission de réforme de l'accès au droit, présidée par Paul Bouchet, a rendu public son rapport, jeudi 10 mai. Mise en place en décembre 2000, en pleine grève des

avocats, par la garde des sceaux, Marylise Lebranchu, elle propose une réforme profonde de l'aide juridictionnelle (AJ), plus favorable au justiciable. ● LES PLAFONDS de ressources

ouvrant droit à l'AJ totale, c'est-à-dire au recours gratuit à un avocat, pourraient être très nettement relevés. Ainsi, l'aide totale concernerait désormais 40 % des ménages, contre 27 %

aujourd'hui. ● LE SYSTÈME de rémunération actuel des avocats dans le cadre de l'AJ, jugé « opaque », pourrait être transformé et leurs revenus seraient ainsi réévalués. ● LES PRO-

POSITIONS ambitieuses de la commission, qui s'annoncent aussi coûteuses, seront étudiées par la ministre de la justice, qui devrait déposer un projet de loi à l'automne.

40 % des ménages pourraient avoir accès gratuitement à un avocat

Dans un rapport remis jeudi à la garde des sceaux, la commission de réforme de l'accès au droit, présidée par Paul Bouchet, propose d'augmenter le plafond de ressources de l'aide juridictionnelle. Pour répondre à la grogne des avocats, un nouveau système de rémunération pourrait être instauré

LA CONCLUSION de Paul Bouchet est sans détour : « Le système d'accès au droit manque de transparence, de cohérence et d'efficacité : avec une justice d'abattage, on risque d'avoir une défense d'abattage. » Le président de la commission de réforme de l'accès au droit a rendu public, jeudi 10 mai, le rapport que lui avait confié Marylise Lebranchu, le 13 décembre 2000, pour sortir de l'interminable conflit des avocats qui avait commencé à encombrer les tribunaux. La garde des sceaux a prudemment réagi, jeudi, « en rendant hommage à la qualité du travail de la commission », ce qui lui laisse le temps de voir venir.

C'est que la matière est ardue et les enjeux financiers suffisamment lourds pour qu'il ne soit guère possible de faire plaisir à tout le monde. « L'objectif de la réforme est d'abord que ceux qui n'ont pas accès au droit l'obtiennent, a tranché Paul Bouchet. Les propositions ne sont pas faites en fonction des

états d'âme des avocats. » Pour bénéficier de l'aide juridictionnelle (AJ), c'est-à-dire obtenir un avocat gratuit, il fallait jusqu'ici gagner moins de 5 175 francs par mois pour une personne seule, soit le SMIC net de 1991, lorsque la loi a été votée. Ce qui écartait un grand nombre de foyers modestes, mais finalement pas assez pauvres. Ils pouvaient certes obtenir une AJ partielle, en payant une partie des honoraires de l'avocat, mais peu d'entre eux en profitaient.

« EXIGENCE DE TRANSPARENCE »

La commission Bouchet propose simplement de supprimer l'AJ partielle, et de porter le plafond de ressources à 120 % du SMIC, soit 6 750 francs pour une personne seule, 7 750 francs pour une famille de deux personnes, 8 750 francs pour trois personnes, avec 1 000 francs par personne supplémentaire. Alors que 27 % des ménages pouvaient jusqu'à présent espérer obtenir l'aide tota-

le, ils seraient désormais 40 %. Pour les justiciables qui sont un peu au-dessus du plafond, la commission propose d'étudier « une formule de prêt sans intérêt » bonifié par l'Etat ou une formule d'assurance juridique. Elle entend ensuite assouplir les règles d'accès à l'AJ, par exemple pour les salariés licenciés, les veufs ou les chômeurs dont les revenus ont baissé brutalement, et simplifier l'incroyable dossier qu'il fallait remplir ; elle exclut du calcul des ressources l'aide personnalisée au logement et souhaite étendre le bénéfice de l'AJ aux réfugiés ou aux détenus.

Restait à payer les avocats, aujourd'hui « indemnisés » avec des unités de valeur (UV) si minces qu'elles avaient réussi, en décembre 2000, à faire descendre toute la profession dans la rue. Pour Paul Bouchet, « le système est opaque et camoufle la vérité » : les avocats à l'AJ « connaissent pour certains de réelles difficultés », tandis qu'une petite minorité en profite grassement. La commission a retrouvé douze avocats – dont elle n'a pas donné les noms par charité – qui ont touché plus de 500 000 francs au titre de l'AJ ; l'un d'eux a même empoché plus du double. La commission propose d'instaurer un coût horaire, calculé sur deux éléments : une « prestation intellectuelle » d'abord, qui serait l'équivalent de ce que touche un magistrat avec dix ans d'ancienneté (la moitié des avocats ont dix ans de barreau), soit 262 733 francs par an.

Un remboursement des charges ensuite.

Un avocat, en exercice libéral, a de lourdes charges, même si les disparités sont fortes : lorsqu'il exerce à titre individuel, il doit en moyenne reverser 60,7 % de ses honoraires. La commission propose de prendre pour référence de

bre d'heures que la chancellerie fixera par dossier. La commission, sur ce point, reste évasive : le barème sera fixé « en étroite concertation avec la profession ».

Il y a évidemment des contreparties, et notamment « une exigence de transparence ». Chaque avocat devra signer un contrat écrit avec

Une rémunération qui devrait plus que doubler

La commission Bouchet s'est refusée à chiffrer le revenu horaire des avocats au titre de l'aide juridictionnelle, qui sera d'ailleurs variable selon les régions. Un calcul grossier permet cependant d'avancer un ordre de grandeur. Un avocat doit verser à peu près 100 000 francs par an de cotisations sociales, et encore, à condition de se résigner à une retraite modeste. Les autres charges – le loyer, une secrétaire, l'informatique, la documentation, la formation continue et la taxe professionnelle – représentent au moins 400 000 francs par an. Si on ajoute ces charges à « la prestation intellectuelle » de l'avocat, que la commission évalue à l'équivalent du salaire d'un magistrat avec dix ans d'expérience, on arrive à un total d'environ 760 000 francs. Qu'il faut encore diviser par 1 200 heures facturables : un avocat toucherait donc, au titre de l'aide juridictionnelle, autour de 635 francs l'heure, à comparer aux deux unités de valeur d'aujourd'hui, qui s'élevaient au total à 288 francs.

calcul, dans chaque région, « le taux de charges médian des cabinets, dont au moins 25 % du chiffre d'affaires provient de l'AJ ». La formule est obscure et la commission s'est refusée, jeudi, à donner un ordre de grandeur de ce revenu (lire ci-dessus), mais la rémunération horaire des avocats au titre de l'aide juridictionnelle devrait grosso modo être multipliée par 2,5. Tout dépend évidemment du nom-

son client, qui définira les droits et devoirs de chacun et indiquera le montant de la rémunération. Les ordres auront communication de ces contrats, transmis après anonymisation à l'Etat. Les barreaux auront par ailleurs un an pour négocier des « chartes de qualité » avec les avocats qui travailleront à l'AJ, à charge pour eux de se former ou d'identifier l'AJ dans la comptabilité du cabinet...

Les associations humanitaires souhaitent aller plus loin. Paul Bouchet, qui est aussi président d'ATD-Quart Monde, a ainsi insisté sur l'accès au droit des plus démunis, des sans-domicile fixe notamment, qui n'ont guère l'idée d'aller trouver un avocat. La commission estime qu'il faut investir des moyens lourds (« 20 % des crédits consacrés à l'aide juridictionnelle réformée », mais le coût de cette nouvelle AJ n'a pas été chiffré) pour mettre en place un maillage national qui permettra d'aller vers ces populations. La gestion du dispositif serait confiée à un comité de pilotage interministériel, juridiquement autonome, appuyé sur des instances régionales et composé au tiers des pouvoirs publics, des professions juridiques et des associations. C'est ce comité de pilotage qui calculera le taux de rémunération des avocats, vérifiera les chartes et les contrats et favorisera l'accès au conseil des démunis.

La réforme, complexe, est ambitieuse, et le pari n'est pas gagné : la commission a picoré dans les propositions des uns et des autres, et il reste beaucoup à faire avant que la garde des sceaux puisse déposer un projet de loi, à l'automne. Sur-tout, elle risque de coûter fort cher. Un prix « à la mesure du défi essentiel que représente la construction d'un Etat de droit », répond simplement la commission.

Franck Johannès

Des réactions contrastées, à l'image d'une profession divisée

LA GROGNE avait commencé fin octobre 2000, chez les avocats de Lille, et s'était rapidement transformée en « une grève de la défense », plus ou moins musclée selon les villes, en dehors de Lyon et Paris, qui ont longtemps observé une sage réserve. Le barreau de Lille, à partir du 7 novembre, a refusé d'intervenir dans les gardes à vue et les interrogatoires devant les juges et demandait le renvoi à toutes les audiences du tribunal. 80 % des barreaux ont suivi et observé une première journée de grève, le 13 novembre, puis une seconde, le 12 décembre, à laquelle s'était enfin joint le puissant barreau de Paris, qui compte à lui seul un tiers de la profession. Une troisième journée était venue couronner le mouvement une semaine plus tard.

La nouvelle garde des sceaux n'a pas eu le temps de souffler : Marylise Lebranchu sortait à peine d'une grève des greffiers et s'appropriait à affronter celle des magistrats, et la chancellerie a cru quelques semaines que les avocats s'épuiseraient d'eux-mêmes. Le système d'indemnisation des avocats à l'aide juridictionnelle (AJ), de l'avis général, était bancal : l'Etat, depuis dix ans, verse une « indemnité » aux avocats qui défendent les plus démunis, sous forme d'unités de valeurs (UV), d'une valeur moyenne de 144 francs. Un dossier correctionnel, même si l'affaire dure des années, était par exemple rémunéré par 4 UV, soit 576 francs, et les barreaux hurlaient contre l'AJ, cet « impôt pour les avocats », dont ils exigeaient le doublement.

Un accord a finalement été signé, le 18 décembre 2000, non sans mal : la chancellerie a débloqué 150 millions pour 2001, 210 pour l'année suivante, et le nombre d'UV a été doublé pour la plupart des dossiers (Le Monde du 20 décembre). Dans le même temps, Marylise Lebranchu installait le 13 décembre la commission Bouchet et s'engageait à présenter un projet de loi à l'automne 2001, qui va être chaudement discuté d'ici là.

C'est que la profession est très éclatée et peine à parler d'une même voix. Le nombre d'avocats a augmenté de près de 20 % en cinq ans pour atteindre 36 445 au 1^{er} janvier 2000 ; les revenus d'une partie d'entre eux ont baissé tandis que le barreau d'affaires est florissant : un avocat sur deux gagne moins de 18 700 francs par mois, mais 16 % d'entre eux ont empoché la moitié des honoraires de la profession. Cette dernière est donc fort difficile à représenter : la majorité des avocats négociateurs avec la chancellerie n'avaient jamais ouvert un dossier d'AJ de leur vie, et la base gréviste a lourdement

pesté contre ses représentants, tous notables éminents.

La synthèse est difficile et le président de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA) a indiqué, dès jeudi, que son syndicat, majoritaire, était en total désaccord avec le rapport Bouchet. « On en arrive à la tarification de la prestation, a indiqué Jacques-Philippe Gunther, qui a été catégoriquement repoussée par la profession. La commission s'est assise sur les axes majeurs adoptés par la majorité, elle veut aujourd'hui créer des avocats fonctionnaires. » La « profession » recouvre en fait le Conseil national des barreaux (CNB), où la FNUJA est parvenue à faire adopter une partie de ses thèses. La FNUJA, dans une logique libérale, souhaitait financer en partie l'AJ par les assureurs du privé : la commission Bouchet n'y a fait qu'une courte allusion, pour au contraire renforcer le rôle de l'Etat, qui paye – et

Les barreaux hurlaient contre l'aide juridictionnelle, cet « impôt pour les avocats », dont ils exigeaient le doublement

contrôle. Et M^r Gunther ne cachait pas son irritation que la commission Bouchet comprenne deux membres, dont son président, qui ont été proches du Syndicat des avocats de France (SAF, gauche), l'organisation rivale.

Paul Bouchet a répondu, jeudi, un peu vertement à M^r Gunther, qui travaille dans un gros cabinet d'affaires : « Je suis sûr que ceux qui font de l'AJ seront très contents de nos propositions, a indiqué le président de la commission. Ceux qui veulent faire fortune dans le droit des affaires sont tout à fait libres... » A l'inverse, Bruno Marcus, le président du SAF, a épluché le rapport avec délice. « C'est un travail sérieux, le rapport va dans le bon sens et a repris un grand nombre de nos propositions qui garantissent un accès large à la justice et au droit. » Le syndicat examinera samedi avec bienveillance le détail des propositions ; l'atmosphère risquait d'être plus chaude vendredi matin au CNB, dont Paul Bouchet a d'autant plus salué le travail qu'il n'en a pas retenu grand-chose.

F. J.

ZÉRO CHLORE

ZÉRO CHLORE ! ? OUI. L'ÉTIQUETTE DE LA BOUTEILLE VALVERT A ÉTÉ RÉALISÉE AVEC DU PAPIER NE CONTENANT PAS DE CHLORE, NI DE MÉTAUX LOURDS DANS LES ENCRE D'IMPRESSION. NOUS SAVONS QU'UN JOUR, ELLES DEVRONT DISPARAÎTRE, ALORS AUTANT QU'ELLES LE FASSENT EN LAISSANT LE MOINS DE TRACES POSSIBLE.

AU COEUR DE LA NATURE

VALVERT

L'ancienne municipalité de Lens mise en cause au procès de l'agresseur du gendarme Nivel

Elle aurait sous-estimé les risques du Mondial 1998

SAINT-OMER

de notre envoyé spécial

C'est un arrêt sur image qui réunit, jeudi 10 mai, autour d'une télévision, la cour d'assises du Pas-de-Calais, chargée d'examiner les circonstances de la violente agression dont fut victime le gendarme Daniel Nivel (*Le Monde* du 11 mai). Traquant les hooligans, le 21 juin 1998, en marge du match Allemagne-Yougoslavie de la Coupe du monde de football, les renseignements généraux ont filmé des centaines de jeunes déambulant dans les rues de Lens, crânes souvent rasés, torses parfois nus, canettes de bière invariablement calées dans la main. D'une masse humaine, soudain, un bras jette un projectile, une chaise subtilisée à une terrasse de café.

Image par image, la scène, filmée dans l'heure précédant la charge sauvage dont le gendarme Daniel Nivel fut la cible dans un autre secteur, révèle un homme patibulaire aux cheveux ras, barbu, lunettes noires sur le nez. « Il vous ressemble furieusement », observe le président, s'adressant à Markus Warnecke. L'accusé est soupçonné d'avoir été, quelques instants plus tard, l'un des agresseurs du gendarme. On projette sa photo lors de son interpellation. La comparaison est troublante. « Ce n'est pas moi », conteste l'accusé, qui entend soigner à l'audience sa différence de la mouvance hooligan (*Le Monde* du 11 mai). A l'instruction, le gérant de boutique de tatouages, dont le physique a étonnamment changé, avait été moins catégorique...

A l'orée de l'examen des faits proprement dit, la cour d'assises prend connaissance du dispositif de sécurité qui avait été mis en place ce jour-là. Les policiers allemands, des phy-

sionomistes connaissant les noyaux les plus durs en leur pays, avaient prévenus leurs homologues français. « Ils seront 750, peut-être 1 000, nous disaient les spécialistes allemands, se souvient le commissaire Patrick Plets, alors en charge de la sécurité sur Lens. De beaux bébés, des tueurs, des gens qui n'hésitent pas à s'attaquer aux forces de l'ordre. Ils sont organisés, mobiles, avec téléphones portables et gants plombés. »

« UNE KERMESS DE LA BIÈRE »

Le policier rappelle les efforts pour obtenir les neuf unités qu'il estimait nécessaires au maintien de l'ordre. « Nous n'en avons eu que sept. Tout le monde focalisait sur le match avec les Anglais, le 26. » Les hooligans d'outre-Manche s'étaient illustrés quelques jours auparavant à Marseille. Les Allemands, c'était à prévoir selon lui, ne pouvaient pas rester en reste. Et le policier d'appuyer ses critiques à l'encontre de l'ancienne équipe municipale, dirigée par le maire (PS) André Delelis : « Ce qui nous a manqué ? Les arrêtés d'interdiction de circuler ou de stationner qui nous ont été refusés. Les arrêtés d'interdiction de vendre et consommer des boissons alcoolisées. Il était interdit d'interdire ! Il fallait que tout soit festif et convivial. Il était même prévu d'organiser une kermesse de la bière ! » Le président Gasteau sent une « lourde amertume » dans le propos. « Les responsabilités sont entières de ce côté-là, poursuit le policier. Si les politiques nous avaient appuyés, si nous avions été pris au sérieux, si nous avions eu le même dispositif que nous avons finalement obtenu avec les Anglais, on aurait pu éviter les événements. »

Jean-Michel Dumay

Un an de prison avec sursis requis contre l'institutrice des élèves noyés dans la catastrophe du Drac

L'entrée en vigueur de la loi sur les délits non intentionnels avait conduit la Cour de cassation à annuler les condamnations précédentes

La cour d'appel de Lyon a examiné, jeudi 10 mai, les personnes impliquées dans la catastrophe qui avait occasionné la mort de six enfants et d'une

accompagnatrice à cause de la brusque montée du Drac, lors d'une sortie scolaire, en décembre 1995. L'entrée en vigueur de la loi sur les délits

non intentionnels avait, en effet, conduit la Cour de cassation à annuler les condamnations prononcées précédemment en appel.

LYON

de notre envoyé spécial

Les parents des six enfants morts lors de la catastrophe du Drac ont dû revivre leur drame pour la quatrième fois devant une instance judiciaire, jeudi 10 mai. Alors qu'ils participaient, le 4 décembre 1995, à une promenade sur le site naturel de la Rivoire, à proximité de Grenoble, dans le cadre d'une classe découverte, ces élèves de l'externat Notre-Dame, tous âgés de sept ans, avaient été surpris par la brusque montée des eaux de la rivière Drac provoquée par un lâcher d'un barrage EDF situé en amont. Seize enfants et leur institutrice, Véronique Rostaing, en avaient réchappé, mais l'accompagnatrice du groupe avait elle aussi péri noyée.

Ce nouveau rendez-vous judiciaire devant la cour d'appel de Lyon a été rendu nécessaire par une décision de la chambre criminelle de la Cour de cassation qui, le 12 décembre 2000, avait annulé les condamnations prononcées contre l'institutrice et la directrice de l'école privée, par la cour d'appel de Grenoble (*Le Monde* du 14 décembre 2000). Le 12 juin 1998, celle-ci avait aggravé la peine prononcée en première instance en condamnant Véronique Rostaing à deux ans d'emprisonnement avec sursis et 30 000 francs d'amende. Relaxée par le tribunal correctionnel, la directrice, Mauricette Casteau, s'était vu infliger une peine de dix-huit mois avec sursis et 10 000 francs d'amende.

Les magistrats de la Cour de cassa-

tion avaient justifié leur décision par l'entrée en vigueur de la loi du 10 juillet 2000 sur les délits non intentionnels. Celle-ci devait s'appliquer rétroactivement à cette affaire. Ce nouveau texte précise, en effet, la responsabilité des personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage mais ont créé ou contribué à créer la situation permettant sa réalisation. Pour que la responsabilité de l'auteur indirect soit retenue, il faut désormais établir qu'il a violé « de façon manifestement délibérée » une obligation de prudence ou de sécurité, et qu'il a commis une « faute caractérisée » exposant autrui « à un risque d'une particulière gravité » qu'il ne pouvait « ignorer ».

La cour d'appel de Lyon n'a consacré qu'une courte partie de la première journée d'audience à l'examen des faits. « Tout le monde les connaît désormais », devait rappeler le président Grégoire Finidori. Les prévenues elles-mêmes n'ont pas apporté de précision supplémentaire pour éclairer les débats. Mauricette Casteau a soutenu que ses fonctions de directrice, qu'elle assumait à mi-temps, ne lui permettaient pas de tout contrôler. De son côté, Véronique Rostaing a continué d'affirmer, comme elle le fait depuis le procès en première instance, qu'elle ne se sentait en rien responsable des faits qui lui sont reprochés.

« Geneviève Jaeger [l'accom-

pagnatrice du groupe], s'occupait de tout », répète-t-elle à plusieurs reprises. « Il vous a justement été reproché d'avoir suivi aveuglément ses directives », coupe le président. « Je lui ai fait totalement confiance, reconnaît l'institutrice. Elle était bien plus compétente que moi pour ces activités, elle connaissait parfaitement ce site depuis plus de vingt ans. » Ces explications ne convainquent guère les parties civiles. « Je tiens M^{me} Rostaing pour entière responsable de la mort de ma fille, dit une mère de victime. Je n'accepterai jamais qu'elle soit morte par imprudence. »

« ÉVALUER LES RISQUES »

« Il est trop facile de dire que les principaux auteurs du drame ont été jugés », indique M^{me} Denis Dreyfus, conseil de plusieurs familles, faisant référence aux trois agents EDF responsables du lâcher d'eau du barrage. Condamnés en appel à un an de prison avec sursis, ces derniers n'avaient pas formé de pourvoi en cassation. « Dans certains cas, les causes indirectes sont plus importantes que les causes directes », précise l'avocat. En acceptant que la randonnée ait lieu, Véronique Rostaing aurait « violé une obligation de sécurité puisque deux arrêtés municipaux interdisaient l'accès au site », indique-t-il avant de rappeler qu'elle a en outre méconnu les « exigences légales et les responsabilités accrues » que lui imposait son statut d'enseignante.

L'avocat général Bernard Reynaud estime lui aussi que Véronique Rostaing a, par son attitude, commis « une série de fautes ». « La sortie a été préparée de manière trop hâtive, alors que le sens commun aurait dû lui faire prendre conscience des risques encourus, souligne-t-il. Elle aurait pu se rendre préalablement sur les lieux ou prendre au moins la précaution de réunir un maximum de documentation pour évaluer les risques. »

Aux yeux du représentant du ministère public, ses « imprudences », ses « négligences », son « incuriosité », répondent au critère de « faute caractérisée » réclamée par la nouvelle loi. En conséquence, il réclame à l'encontre de l'institutrice une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis et demande la relaxe de la directrice d'école qui, dans sa position, « ne pouvait pas faire les constatations utiles ». La relative indulgence de l'avocat général s'explique en partie par le constat que, dans l'affaire du Drac, les responsabilités sont multiples. Il a ainsi longuement fustigé les « incohérences » des autorités publiques (mairies, préfecture...) et des associations de défense de la nature, qui connaissaient la dangerosité du site de la Rivoire et ont, dans le même temps, permis qu'il soit fréquenté par des milliers de personnes depuis des années.

Acacio Pereira

Les emplois-jeunes de l'éducation nationale s'inquiètent de leur avenir

LES EMPLOIS-JEUNES de l'éducation nationale commencent à s'impatienter. Le gouvernement annonce depuis octobre 2000 qu'il va se prononcer « prochainement » sur l'avenir de ces contrats de cinq ans, dont les premiers arriveront à échéance en 2002. « Mais rien ne bouge », a constaté Eliane Lancette, secrétaire nationale du SNUipp-FSU, en ouverture de la première rencontre nationale des 117 aides-éducateurs élus dans les conseils académiques, jeudi 10 mai à Paris, organisée en collaboration avec le SNES. La délégation, reçue dans la matinée au ministère de l'éducation nationale, a dû se contenter d'une déclaration d'intention : « Le ministre ne souhaite pas voir

un seul aide-éducateur au chômage à l'issue du dispositif », a rapporté M^{me} Lancette. Mais nous n'avons eu aucune réponse concrète. » Dépités, les représentants des aides-éducateurs ont donc adopté le principe d'une journée d'action, le 14 juin, et d'une grève nationale dans la troisième semaine de septembre.

« Il ne faut pas transformer les emplois-jeunes en emplois-vieux », avait prévenu Claude Allègre, alors aux commandes de l'éducation nationale, laissant entendre que les 65 000 postes d'aides-éducateurs ne devaient être que temporaires dans le curriculum vitae des intéressés. En juillet 1999, le ministère prévoyait déjà de n'en intégrer que 3 000 à 4 000 chaque

année dans la fonction publique. La rue de Grenelle a parallèlement cherché à favoriser le recrutement de ces jeunes par de grandes entreprises. Un accord-cadre a été signé à cet effet en septembre 1999, censé offrir des débouchés à 20 000 d'entre eux. Par ailleurs, sur les deux premières années du dispositif, les démissions se sont élevées à environ 20 % de l'effectif. Reste un important contingent pour lequel l'avenir professionnel dépend d'une formation. En ce domaine, les engagements de départ sont loin d'être tenus, rappellent les deux principaux syndicats.

« DES MÉTIERS NOUVEAUX »

Surtout, nombre de ces jeunes sont devenus indispensables au fonctionnement du système éducatif, notamment dans les écoles primaires. « Là où ils exercent des métiers nouveaux - comme l'informatique ou l'animation des bibliothèques -, il faut transformer ces postes en emplois statutaires », revendique Luc Béritte, secrétaire national du SE-UNSA. « Pour les fonctions moins spécialisées, comme l'encadrement des sorties scolaires, il faut pérenniser le dispositif, mais pas les personnes. »

Le bureau national du Parti socialiste vient d'examiner des propositions allant dans le même sens. « Dès lors qu'on a la preuve qu'il existe des besoins, nous n'avons pas le souhait que ce système disparaisse », nous a déclaré Bernard Soulagé, secrétaire national chargé des questions économiques. Il envisage non un maintien des actuels aides-éducateurs, mais une mesure de pérennisation pour trois ans qui permettraient à de nouveaux jeunes de profiter du dispositif. Réponse de Lionel Jospin dans les semaines qui viennent.

Nathalie Guibert et Marie-Laure Phélippeau

Sciences-Po : adoption d'une base légale pour le recrutement élargi

LES DÉPUTÉS ont adopté, jeudi 10 mai, dans le cadre de l'examen du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (DDOS), un article confortant les pouvoirs du conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po) en matière d'admission des élèves. Ce texte avait été proposé par le gouvernement, dans le cadre de la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur, afin de donner « une base législative stable » aux conventions passées par l'IEP avec sept lycées défavorisés pour recruter sans concours des étudiants de première année. Un amendement de Pierre-Christophe Baguet, député UDF du Haut-Rhin, permet à l'ensemble des établissements supérieurs de passer ce type de conventions pour diversifier leur recrutement. Le RPR et DL, et à gauche, le Mouvement des citoyens et le Parti communiste se sont opposés au texte.

DÉPÊCHES

■ **PLAINTE** : deux enfants d'une famille d'origine maghrébine résidant à Toulouse (Haute-Garonne) ont déposé plainte, mercredi 9 mai, pour « violences » et « injures racistes », contre des CRS qui étaient intervenus, le 16 avril, à leur domicile. La famille a reçu le soutien d'une trentaine d'associations et de partis politiques de gauche.

■ **PÉDOPHILIE** : la fondation des Orphelins apprentis d'Auteuil a annoncé, jeudi 10 mai, la création d'une « formule d'accompagnement et de soutien psychologique » aux victimes des actes de pédophilie commis par un prêtre faisant partie de son personnel. Elle s'est constituée partie civile pour prendre connaissance des faits reprochés à Jacques Dahebron, mis en examen le 25 avril pour « viols et agressions sexuelles sur mineurs par personne ayant autorité » (*Le Monde* du 11 mai).

■ **RELAXE** : le GIE Airbus en tant que personne morale et deux de ses dirigeants ont été relaxés, jeudi 10 mai, par le tribunal correctionnel de Toulouse dans l'affaire de l'accident d'un A 330, qui avait fait sept morts lors d'un vol d'essai en 1994 à l'aéroport de Toulouse-Montaudou. Le tribunal estime ne pas avoir « trouvé la preuve d'une faute délibérée ».

■ **JUSTICE** : le ministère de la culture a formé un pourvoi en cassation après avoir été condamné, le 26 mars, par la cour d'appel de Toulouse, à verser 87,5 millions de francs (13,34 millions d'euros) d'indemnités à trois familles ardéchoises expropriées de leurs terres surplombant la grotte Chauvet. Le site, découvert en 1984, abrite les plus anciennes peintures rupestres du monde.

■ **SÉCURITÉ ROUTIÈRE** : le nombre de morts sur les routes françaises au cours des week-ends des 1^{er} et 8 mai a diminué de 28,1 % par rapport à l'année 2000, a annoncé, jeudi 10 mai, le ministère des transports. Cent soixante personnes sont décédées sur la route pendant cette période, soit « plus de soixante vies épargnées » par rapport à l'année précédente.

Avec Médiapost, la communication de proximité fait chaque jour la preuve de son efficacité.

DONNANT-GAGNANT

Après réception d'une publicité en boîte à lettres, 78% des Français déclarent s'être déplacés dans leur magasin habituel, 45% dans un magasin inhabituel et, même encore, 32% sont passés à l'acte d'achat. Ces retombées commerciales, vous aussi, vous pouvez en profiter en choisissant Médiapost pour vous aider à cibler précisément les consommateurs susceptibles de réagir à vos offres.

Source : étude SC2102 La Post MédiaPost.



Pour en savoir plus : 01 58 07 10 32 ou www.mediapost.fr

médiaPOST
GROUPE LA POSTE

La puissance, tout en finesse.



Concessionnaire
01 55 20 66 60

La France de la pêche veut épouser son temps

Le monde paisible et secret des 1,5 million de pêcheurs, avec ses rituels et ses traditions, tente d'enrayer un lent déclin : du Nord - Pas-de-Calais aux départements rhénans, en passant par la Gironde, les pratiquants multiplient les initiatives en direction des plus jeunes

PÊCHE au coup traditionnelle, au lancer, à la mouche, au vif, pêche au viron casqué, à la tirette, à la dandinette, à l'anglaise, pêche au mort manié, à la roubaissienne, à la bolognaise... Au travers de ces pratiques locales diversifiées, le monde de la pêche de loisir en eau douce garde une touche poétique, en phase avec une passion vécue sans modération par plus de 1,5 million de pratiquants recensés, c'est-à-dire s'acquittant de la taxe piscicole – près de 400 000 autres en sont exonérés pour des raisons diverses –, et répartis sur le territoire

Une réglementation stricte et précise

La pêche de toutes les espèces de poissons est autorisée, une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après son coucher. Dans les eaux classées en 2^e catégorie, qui abritent les poissons blancs (gardons, ablettes, chevesnes, brèmes, etc.), elle est autorisée toute l'année, avec une exception pour le brochet, espèce protégée, qu'il est interdit de pêcher entre le dernier dimanche de janvier et le début mai. Dans les eaux classées en 1^{re} catégorie (à dominante de salmonidés), la pêche de la truite, du saumon, de l'ombre commun et de l'écrevisse fait l'objet d'ouvertures spécifiques (lire ci-dessous).

Pour leur protection, certains poissons ont une taille légale de capture, en dessous de laquelle ils doivent être remis à l'eau : 18 cm pour la truite, 50 cm pour le brochet, 40 cm pour le sandre, 50 cm pour le saumon, 30 cm pour l'aloise, 9 cm pour l'écrevisse... Enfin, des quotas journaliers de capture, variables selon les départements, sont imposés pour les salmonidés (truites, saumons de fontaine...).

national au sein des 4 167 associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (Aapma). Avec 250 000 kilomètres de rivières, 15 000 de fleuves, 110 000 hectares de lacs, barrages de retenue, gravières et étangs, la France – au premier rang européen en nombre d'adeptes – offre en effet un vaste champ d'action aux amateurs de pêche grand public (50 % des effectifs), sportive (25 %) et de nature (25 %), alliant recherche de poisson sauvage et cadre naturel.

Mais d'un cliché à l'autre – de l'abstentionniste incurable, « pêcheur à la ligne » des dimanches électoraux, au retraité sur son pliant, canotier sur l'oreille et gaule à la main – les pêcheurs doivent aussi lutter contre une image un brin vieillotte.

« Ce n'est pas eux qui se perçoivent ainsi, mais la société. Cela ne correspond pas du tout à la réalité », souligne Gilbert Simon, président du Conseil supérieur de la pêche (CSP), organisme public dépendant du ministère de l'environnement. « Si une partie de la pêche reste une activité de loisir, genre "baba cool", explique-t-il, une autre partie, que l'on pourrait qualifier de moderne, fait appel à une haute technicité : les carpistes, par exemple. » « Le cliché date du XIX^e siècle lorsque c'était un loisir

d'urbains, de milliers d'ouvriers qui n'avaient que cela pour prendre l'air. Un cliché popularisé, mais aussi ringardisé par les Daumier et autres Doisneau ! », souligne M. Simon.

Le monde des pêcheurs, encore pour l'essentiel masculin, est un univers où la vie est douce – on « attrape » le poisson. Un univers où l'on est discret et solitaire ; moins directement lié au droit de propriété que la chasse, qui, elle, est collective, à l'image plus violente – on « tue » le gibier – devenue un puissant lobby politique. Au point qu'une caricature, facile mais récurrente, classerait en bloc les chasseurs à droite, face à des pêcheurs plutôt à gauche...

La répartition départementale des taxes indique que les pêcheurs sont concentrés dans cinq grands secteurs : la région Nord - Pas-de-Calais, la Loire, la Gironde et la Dordogne, la Saône et l'Est. Mais depuis une quinzaine d'années ils subissent une lente érosion de leurs effectifs : de 2 181 107 en 1985, les pêcheurs s'acquittant de la taxe piscicole sont passés à 1 504 186 en 2000. La multiplicité des loisirs, la transformation du monde rural, la moindre transmission du savoir-faire entre les générations expliqueraient ce déclin en douceur.

INSERTION SOCIALE

Le CSP et l'Union nationale pour la pêche en France (UNPF), qui défend les intérêts des pêcheurs auprès des élus et des pouvoirs publics, essaient d'enrayer ce mouvement, en visant notamment les plus jeunes et les banlieusards. « Un jeune entre sept et douze ans, lui mettre une gaule dans la main le rend extrêmement heureux, assure-t-on au CSP. Dès lors, notre souci est de faire en sorte que la réglementation, la législation et les conditions d'accès à la pêche soient très simplifiées. »

L'UNPF ne dit pas autre chose. Et n'est pas peu fière de l'émergence, ces dernières années, de 500 écoles formant quelque 20 000 nouveaux jeunes pêcheurs par an. « Si, dans le passé, pour aller à la pêche on faisait l'école buissonnière, aujourd'hui c'est la pêche qui ramène vers l'école ! Vecteur de transmission, nos écoles de pêche sont aussi des lieux d'insertion sociale où se côtoient de multiples sensibilités », explique l'Union nationale, qui met également en avant la défense de l'environnement et des milieux aquatiques, notion bien intégrée par les adeptes de la pêche de loisir.

Bubry, petite commune rurale du Morbihan, s'est ainsi complètement investie, avec l'appui de la fédération locale et les bénévoles de l'association La Gaule melrandaise, pour faire découvrir à une douzaine de jeunes la pêche à la truite sur le Brandifrou, affluent « première catégorie » du Blavet. A l'autre bout de la France, les responsables des Alevins du Buëch, du nom d'une petite rivière des Hautes-Alpes, proposent, eux, aux scolaires une charte de civilité qui accorde une place importante à la politesse, à la discipline, au respect de l'environnement et des poissons.

Une des dernières études macro-économiques sur le monde piscicole et cynégétique commandée par le CSP et achevée en 1997 estime que le poids économique de la

pêche avoisine, bon an, mal an, les 3,6 milliards de francs de chiffre d'affaires. L'UNPF parle, elle, plutôt de quelque 8 milliards. Mais l'organisme officiel des pêcheurs associatifs ratisse large : matériel parfois sophistiqué, mais aussi hébergements spécialisés, retombées hôtelières d'une ou de deux journées au bord de l'eau...

UNE ACTIVITÉ TRÈS ENCADRÉE

Ramené au chiffre d'affaires de la chasse – 11 milliards par an –, la pêche à la ligne, qui touche au moins deux fois plus de personnes, pèse trois fois moins lourd.

Quant au budget annuel d'un pêcheur moyen, mis à part quelques grosses dépenses conjoncturelles, il serait six fois moins important que celui d'un chasseur, qui dépense, lui, quelque 7 700 francs.

Les pêcheurs professionnels en eau douce, dont l'activité est très strictement encadrée par l'administration, sont les seuls autorisés à vendre le produit de leur pêche. Ils seraient encore quelque 800, dont 190 marins et 88 compagnons avec un statut... d'exploitant agricole. La pêche en estuaire, qui cible essentiellement

les poissons migrateurs, est la colonne vertébrale de cette activité : elle représente environ 50 % du chiffre d'affaires global, qui se monte à 100 millions de francs par an.

La pêche lacustre (notamment dans les lacs alpins) et fluviale (réduite à la portion congrue) se partagent l'autre moitié. Entre amateurs et professionnels, le courant ne passe guère : les premiers reprochent aux seconds de décimer les rivières.

Enfin, derniers représentants des anciennes pêches traditionnelles comme l'épervier, le carrelet

de terre, le coull, la bosselle ou la nasse en osier, les pêcheurs aux engins et filets seraient encore huit bons milliers. Bien que professionnels, ils sont rattachés depuis la loi pêche de 1984 – qui distinguait deux grands types de pêche : amateur de loisir et professionnelle – aux amateurs. Ils se répartissent surtout dans la Gironde et dans les départements limitrophes, ceux de la basse Loire et de son estuaire, ainsi que sur le cours aval de la Saône et des départements rhénans.

Ali Habib

Moucheurs et carpistes, deux mondes à part

PÊCHEURS à la mouche et pêcheurs de carpes : deux mondes originaux au sein du vaste phalanstère des adeptes de la gaule. Les « moucheurs » ou les « chapeaux à plumes », comme on les appelle familièrement, sont des artisans, bien souvent inventeurs méticuleux et passionnés des leurres artificiels – fait de plumes et de fils – qu'ils utilisent, collectionnent ou échantonnent.

Connue depuis l'Antiquité, mais réellement redécouverte en Grande-Bretagne, au XIX^e siècle, la pêche à la mouche n'est pratiquée que par 8 % des pêcheurs. Pêche sportive s'il en est, dans les rivières à cours rapides, habitats des truites, saumons et autres ombres, elle nécessite peu de matériel. Mais sa technique, tout en douceur, demande de l'adresse : il faut lancer la soie (le fil) d'un mouvement plus ou moins ample dans le courant et ramener la mouche à fleur d'eau.

Selon l'époque des éclosions des insectes aquatiques, les pêcheurs (c'est là que se reconnaissent les vrais connaisseurs) choisiront comme appâts des mouches sèches qui flottent, des mouches noyées qui coulent ou des nymphes qui évoluent entre deux eaux. A chaque situation, donc, le leurre artificiel qui con-

vient. Un Salon annuel rassemble à Paris les « mordus de la mouche », qui viennent s'enquérir des nouveautés ou présenter leurs plus belles créations.

Chaque 1^{er} mai depuis vingt-cinq ans, se déroule à Neuvic, en Corrèze, un concours renommé de coqs de pêche qui rassemble, autour du gratin des pêcheurs et monteurs de mouches artificielles, une dizaine de milliers d'amateurs et de curieux.

DES IRRÉDUCTIBLES

Selon Charles Gaidy – auteur d'une étude qui fait autorité, *Les Coqs de pêche en Limousin* (éd. du Gerfaut) –, seuls les gallinacés au beau plumage gris (toutes les déclinaisons de tons sont admises), d'une souche rigoureusement sélectionnée, sont « élevés pour récolter [leurs] plumes qui possèdent des qualités mécaniques et géométriques, de teintes, de brillance, remarquables de mimétisme pour confectionner des mouches artificielles, destinées à suggérer plus qu'à imiter la faune aquatique (...) dont se nourrissent les poissons ».

De leur côté, les pêcheurs de carpes ont « un côté village gaulois irréductible », explique Hervé Delcroix. Le jeune président de la

Fédération française de pêche au coup-section carpe (FFPC-SC) aurait pu ajouter que les carpistes, un peu comme les motards, forment un milieu très ritualisé plein de signes de reconnaissance mutuelle.

Le coûteux matériel ultra-sophistiqué – tentes et nécessaire de camping sont aussi utilisés pour les nuits de veille – constitue une sorte de barrière financière. Le but est bien sûr d'attraper la plus grosse pièce. Mais ils sont aux petits soins avec elle : elle est aussitôt rejetée à l'eau une fois la traditionnelle photo prise et un baume cicatrisant appliqué sur la blessure de l'hameçon ! « La carpe est un poisson méfiant qui se mérite », disent-ils.

Pour la tromper, les montages les plus sophistiqués sont mis au point, et les bouillottes (appâts) à escher (fixer) sur l'hameçon sont préparées avec raffinement. Riches en protéines, elles peuvent être parfumées à la banane, à la vanille, à la fraise ou à la farine de pain d'épice. Certaines ont même un goût... carné ! Un championnat de France annuel, où se mesurent les meilleurs carpistes, a été créé en 1996.

A. H.



ZÉRO GASPILLAGE ! ? OUI, LE CAPTAGE DE L'EAU MINÉRALE NATURELLE VALVERT EST

SPÉCIALEMENT CONÇU POUR RESPECTER LA NAPPE AQUIFÈRE. EN EFFET, POUR LA

CAPTER, NOUS PROFITONS DU DÉBIT NATUREL DE LA SOURCE VALVERT SANS JAMAIS

TOUCHER À SES RÉSERVES. SUR LE SITE DE VALVERT, CE N'EST PAS NOUS QUI NOUS

SERVONS, MAIS LA NATURE QUI MET VALVERT DANS VOTRE VERRE.

AU COEUR DE LA NATURE



Les dates d'ouverture selon les espèces

Voici les principales dates d'ouverture de la chasse en fonction des espèces de poissons. Il est cependant prudent de se rapprocher des associations départementales de pêcheurs pour connaître les éventuelles modifications locales de ces dates.

● **Truite et saumon** (1^{re} catégorie) : du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre. Seize départements ont obtenu une dérogation : Aisne, Eure, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Somme, Essonne,

Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise. La pêche en 1^{re} catégorie y est autorisée du quatrième samedi de mars au premier dimanche d'octobre.

● **Ombre commun** (1^{re} catégorie) : du troisième samedi de mai au troisième dimanche de septembre.

● **Écrevisse** (1^{re} catégorie) : dix jours à compter du quatrième samedi de juillet.

● **Brochet** (2^e catégorie) : de mi-avril/mi-mai, selon les départements, au quatrième dimanche de janvier.

Martin McGuinness, la rédemption d'un « général-enfant »

TOUT à coup, je me suis dit, mais dis donc, toi, c'est à un meurtrier paté que tu es en train de t'adresser ! C'était bizarre... » Mardi 3 avril, au Hilton de Londres.

La célèbre Mo Mowlam, ministre de Tony Blair, vient de commettre une nouvelle gaffe qui fera les délices de la presse du lendemain. Tout le monde ou presque, en Grande-Bretagne, pense la même chose de Martin McGuinness. Mais il est malvenu et politiquement incorrect en ces temps de paix qu'un ministre de Sa Majesté le dise tout haut. Au reste, des confrères britanniques, mi-figue mi-raisin, nous avaient aimablement prévenu : « C'est un tueur que vous allez voir. » Un tueur, un « terroriste » mal repenté, qui aurait le sang du dernier vice-roi des Indes, Lord Mountbatten, sur les mains, et la mort de nombreux soldats du royaume sur la conscience.

Fatal curriculum. Sauf que, dans les îles Britanniques comme dans toute l'Irlande, il y a une légende McGuinness. Et, comme toutes les légendes, celle-ci a ses incroyables. Et ses adorateurs. Pour ceux-là, loin de la corvée annoncée, c'est un privilège que de passer un moment en compagnie de « l'icône » du combat républicain. A en croire Mgr Edward Daly, l'ancien archevêque catholique de sa ville, Martin McGuinness « est un homme courageux, droit, sincère, intègre, scrupuleusement honnête, bon père, bon mari et bon chrétien ». N'en jetez plus ! Ange ou démon, le svelte quinquagénaire ?

Un soir glacial de décembre 2000, sur la grand-place d'une petite ville-frontière irlandaise nommée Dundalk. Sous les projecteurs battus par le vent, trente mille personnes frigorifiées attendent patiemment l'ami Clinton qui vient dire adieu. Le président est en retard. Soudain, un léger mouvement de foule. Des filles, une bonne centaine, là-bas, au loin, poussent des cris, battent des mains, comme si Michael Jackson ou son dernier clone venaient de leur apparaître. Qui est, ou plutôt qui sont ces stars vieillissantes de l'imaginaire irlandais qui s'avancent ? Nul autre que Gerry Adams, la voix du Sinn Féin républicain, accompagné de son âme damnée, Martin McGuinness. Et les voilà qui signent des autographes !

Le premier est un célèbre jeteur de mots, le second un constructeur. « Si Gerry Adams est la face publique du mouvement, dit David McKittrick, auteur de plusieurs ouvrages sur le conflit, Martin McGuinness est sa conscience, son symbole. » Chez les républicains, on admire unanimement les capacités intellectuelles et rhétoriques du premier. Mais on se méfie de sa « flexibilité ». « Le vrai garant des intérêts républicains, écrit Deaglan de Bréadain dans son dernier livre, celui que les « soldats » de l'IRA admirent et respectent, celui qui a véritablement permis au mouvement de franchir le Rubicon et de ranger le fusil pour le micro et l'estra-de politique, c'est McGuinness. Sans lui, il n'y aurait pas de processus de paix. »

Dans la limousine aux vitres teintées qui nous emmène à vive allure et sous une pluie battante vers son home adoré à Derry – les catholiques ne disent pas « Londonderry » –, Martin McGuinness repousse le compliment. « Je ne suis pas Mère Teresa. Juste un républicain irlandais parmi d'autres qui luttent depuis des décennies contre la mainmise britannique sur une partie de notre pays. » Quand il s'agit de « la cause », notre interlocuteur, mieux que Gerry Adams, mais moins bien que d'autres, résiste mal à la langue de bois. Il ne faudra pas le pousser



KELVIN BOYES

Il fut longtemps l'élément le plus recherché de toutes les polices du Royaume-Uni, chef à vingt-huit ans de l'état-major de l'Armée républicaine irlandaise, l'IRA. Aujourd'hui, à cinquante et un ans, Martin McGuinness, devenu ministre, est l'un des principaux artisans de la paix. Itinéraire d'une légende vivante

En haut, Martin McGuinness, à côté de sa maison de Londonderry, en mars 2001.

Dessous, (à gauche) en compagnie d'autres leaders de l'IRA, lors d'une réunion clandestine de l'organisation irlandaise, en 1972.



IMAPRESS/CAMERA PRESS

beaucoup pourtant pour qu'il joue les prophètes : « Notre pays sera réunifié avant le 24 avril 2016. » Pas une date de hasard puisque, ce jour-là, sera le centième anniversaire de l'acte fondateur de l'Etat libre d'Irlande : le soulèvement des « Pâques sanglantes », en 1916.

Cinq années et une vraie guerre de libération plus tard, l'Eire devenait indépendante de la couronne d'Angleterre, mais devait abandonner au colonisateur un cinquième de son territoire, l'Irlande du Nord. Survivraient alors, à partir des années 1960, plus de trente années de violences, d'attentats, de répression sanglante, d'internements abusifs, de tortures et de terrorisme aveugle, qui coûteront la vie à plus de 3 300 personnes. Martin McGuinness est un rescapé de ces années de plomb. Pourtant, quand les « troubles » commencent, en 1969, l'intéressé n'est qu'un petit garçon boucher, rayon bacon, dans un magasin du cru. Ce n'était pas son ambition.

Deuxième enfant d'une famille de sept, il a raté à onze ans l'examen d'entrée dans le secondaire. Libre des ses obligations scolaires à quatorze, il n'a qu'une envie, devenir mécanicien. Il vit avec toute la famille dans un insalubre logement du Bogside, le bas quartier de Derry où l'on entasse alors les plus pauvres d'entre les catholiques. Ouvrier de fonderie, papa n'est pas républicain. « C'était un nationaliste bon teint », se sou-

euphémisme : les « troubles ». McGuinness défile avec ses copains, mais rien de plus. Jusqu'au jour où l'armée britannique, appelée à la rescousse par la majorité protestante, ouvre le feu. L'un de ses amis s'effondre. « Imaginez l'impact qu'un tel événement peut avoir sur un gamin de dix-neuf ans », dit-il.

Bref, comme des milliers d'autres, le « gamin » apprend vite à courir, à sauter les murs, à se perdre dans le dédale des ruelles du Bogside quand les soldats le coursent. Jeu périlleux : entre 1971 et 1973, il y aura, à Derry seulement, 320 morts, dont 54 soldats anglais et 40 « volontaires de l'IRA », la fameuse Armée républicaine irlandaise, aujourd'hui encore considérée comme la plus puissante organisation paramilitaire clandestine en Europe. McGuinness a rejoint ses rangs fin 1971. Sur un document filmé de l'époque, on voit, en noir et blanc, un jeune ange blond, d'apparence fragile, entouré d'une bande de copains chevelus. C'est la première interview de McGuinness, « le général-enfant de l'IRA », avancera le commentateur américain. On est au début 1972. Le dimanche 30 janvier, les parachutistes britanniques ont ouvert le feu sur une manifestation nationaliste pacifique. Treize personnes sont tombées, mortes. Trente ans après, une commission d'enquête tente toujours d'éclaircir les circonstances du massacre du Bloody Sunday. Et McGuinness, qui était aux premières loges, puisque c'est lui qui dirigeait alors les « opérations militaires » de l'IRA, attend « avec impatience » sa convocation à témoigner.

Début mai, pour la première fois, l'ancien clandestin a publiquement avoué ce rôle. Coup de théâtre médiatique immédiat, et, selon lui, injustifié. Arrêté en janvier 1973 par la police irlandaise, qui n'est jamais tendre avec les clandestins de l'IRA, surtout lorsqu'ils se font pincer près d'une voiture contenant 125 kilos d'explosifs et 5 000 balles de fusil d'assaut, Martin McGuinness fera au tribunal une déclaration provocante : « Je suis un officier de la brigade de Derry pour Oglagh nah Eireann (IRA en gaélique) et j'en suis très très fier. » Six mois à l'ombre. Plus jamais, ni lors de sa seconde arrestation à Dublin pour huit mois, en 1974, ni lors de son troisième séjour au cachot en Irlande du Nord, en 1976, plus jamais il n'avouera son appartenance au groupe armé.

La presse britannique de l'époque, et pendant de longues années encore, le présentera comme « le plus dangereux ennemi de la couronne ». Elle ignore alors qu'à vingt-deux ans le jeune homme s'est déjà retrouvé une fois face à face avec un ministre du royaume, lequel l'a secrètement fait venir à Londres, avec Gerry Adams et quelques autres, pour tenter de mettre un terme aux « troubles ». En vain. « La guerre contre le pouvoir britannique continuera jusqu'à ce que nous obtenions notre liberté », lâche le « général-enfant ». Général ? Selon les services de renseignement britanniques, il le deviendra un peu plus tard. « De 1978 à 1982, Martin McGuinness était le chef d'état-major de l'IRA », affirme-tout les rapports. C'est à ce titre que le chef de bande serait responsable de l'attentat qui, le 27 août 1979, devait coûter la vie de Lord Mountbatten, le « tonton-confident » du prince Charles, littéralement désintégré sur son yacht par une bombe déposée dans la cale et commandée à distance. A ce titre aussi qu'il aurait sur la conscience la mort de plusieurs centaines de soldats britanniques, assassinés ou abattus par l'IRA dans ces années-là.

Confortablement installé dans sa limousine de fonction, la silhouette épaisse et le poil grisonnant, McGuinness veut bien rappeler qu'il n'a « jamais nié avoir participé à la résistance contre les forces militaires britanniques ». Il ne dément pas y avoir occupé les hautes fonctions que chacun connaît, mais, pour des raisons légales – il n'y a pas d'amnistie –, il laisse très clairement entendre qu'il ne peut pas en dire plus. Il rejette en revanche énergiquement les accusations selon lesquelles il serait resté membre du très

Sur un document filmé en 1971, on voit un jeune ange blond, d'apparence fragile, entouré d'une bande de copains chevelus. C'est la première interview de McGuinness, « le général-enfant de l'IRA », avancera le commentateur américain

secret « conseil de l'armée », l'organisme dirigeant de l'IRA. L'homme qui fut jadis l'élément le plus recherché de toutes les polices du royaume, le militant « passionné et actif » qui échappa à tant d'attentats et parvint toujours à se sortir indemne des dizaines d'embuscades tendues par ses ennemis, cet homme-là, qu'on se le dise, serait devenu, à cinquante et un ans, un bon grand-père, pas tout à fait rangé des voitures, mais pacifique.

Garçon boucher à seize ans, têtard à vingt-deux, généralissime de l'IRA à vingt-huit, Martin McGuinness, avec sa tête de chérubin vieilli, ses yeux rieurs et ses manières bonhommes, est reçu au bureau londonien de Tony Blair quand il le souhaite. Il avait son rond de serviette à la Maison Blanche de Clinton et, *last but not least*, il gère – de l'avis général, « comme un chef et de façon affable » – le plus gros budget du gouvernement biconfessionnel inauguré début 1999 à Belfast : celui de l'éducation. Elu député du Parlement britannique en 1997, il a, comme tous les membres du Sinn Féin, refusé de prêter serment à la reine, et son siège à Westminster est vide. De sa période clandestine, le « moine soldat » des années de plomb a conservé des habitudes spartiates, ascétiques presque. Ni tabac, ni alcool, ni grands voyages. Juste un peu de pêche à la mouche sur le lac de Donegal. Il loge avec ses quatre enfants dans la même petite maison de briques rouges à Derry et il reverse les neuf dixièmes de son traitement ministériel – 750 000 francs par an – au parti. « Un enfant nord-irlandais sur trois vit sous le seuil de pauvreté, je ne pourrais plus me regarder en face... »

Martin McGuinness ou la rédemption d'un gamin perdu du Bogside ? « Pour nous, il reste un terroriste », dit un protestant. Mais le négociateur en chef du Sinn Féin, l'homme par qui les armes de l'IRA se sont tuées il y a quatre ans, aurait-il obtenu ce résultat s'il avait construit sa légende autrement ?

Patrice Claude

Il faut sauver l'Italie

par Jean-Michel Folon

NOUS avons tous peur du futur de l'Italie. Mais il ne faut surtout pas le dire. Au risque de faire passer Silvio Berlusconi pour une pauvre victime. Pauvre, peut-être pas. Mais victime, certainement. *The Economist*, *Il Tempo* et *Le Monde* ont évidemment conspiré contre lui. Je ne vais donc pas parler des mêmes choses. Je voudrais seulement parler un instant de l'Italie.

Je voyage beaucoup. L'Italie est le pays le plus aimé au monde. Vous connaissez ces soirées où tout le monde se retrouve. On finit par se poser la même question. Où voudrais-tu vivre ? Et c'est toujours la même réponse. Tout le monde voudrait vivre en Italie.

Pourquoi tu n'as pas choisi de vivre en Toscane ou à Venise ? Pourquoi tu n'as pas vécu à Padoue pour voir chaque matin les Giotto, en allant boire le café ? Pourquoi tu n'as pas vécu à Ravenne, pour les mosaïques du mausolée de Galla Placidia ? A Arezzo pour Piero della Francesca ? Pourquoi tu n'as pas vécu au pays où est née la Joconde ? Au pays de Morandi, de Chirico, de Leopardi ou Visconti ?

On parle de l'Italie chaque soir dans le monde, pour sa beauté et son intelligence. Des millions de gens, d'étudiants et d'artistes viennent chaque jour y étudier, y découvrir des trésors. Vous croyez qu'ils viennent écouter des discours politiques ? Ils ont rendez-vous avec son art incomparable.

Mais la beauté de l'Italie est en péril. La première fois que je l'ai comprise, c'est devant le désespoir de l'artiste le plus visionnaire et le plus libre : bien sûr, le grand Federico.

Ce que disait Fellini ? « *La télévision fait de nous un peuple d'imbéciles. Berlusconi tire tout vers le bas. Il coupe les films en morceaux pour les mélanger à la publicité. Est-ce qu'on peut découper une sculpture en morceaux ? S'il voulait me tuer, il ne ferait pas autrement.* »

Oui, Fellini m'a confié ces mots terribles. Des mots qu'il a répétés souvent avec ses dernières forces. Et son inquiétude allait au-delà de l'Italie. « *Ils veulent faire l'Europe, mais as-tu entendu parler de la culture ? Ils ne savent pas qu'elle existe.* »

A propos de l'Europe, avez-vous vu les billets de banque que l'on prépare pour remplacer les nôtres ? Des billets qui parlent de rendement et d'économie. Des billets qui ne savent pas que Mozart, Michel-Ange, Montaigne ou Dante ont existé. Des billets qui ne parlent pas de la vraie richesse. Celle de la diversité de nos cultures. On veut créer les Etats-Unis d'Europe pour être forts devant les Etats-Unis d'Amérique. On oublie que ces derniers n'ont pas connu un passé aussi incroyable que le nôtre. Ils réalisent aujourd'hui qu'en tuant les Indiens ils assassinaient aussi l'art de leurs origines.

Jean Monnet, le père de l'Europe, avait déclaré : « *Si c'était à refaire, je commencerais par la culture.* » Oui, Federico, il pensait comme toi.

Federico, dont je n'oublierai jamais ce qu'il m'a confié la dernière fois, au coin d'une rue de Rome, près de l'adresse du docteur qui l'attendait. Il a mis ses mains sur mes épaules, il m'a regardé avec une douceur infinie et il a murmuré : « *Qu'avons-nous fait d'autre que de donner vie à nos rêves d'enfance ?* »

Nous sommes loin des affiches politiques dont je voulais vous parler ? D'abord, ce ne sont pas des affiches politiques. Si l'on veut voir des affiches politiques avec le visage de celui qui veut gagner, il suffit de regarder aujourd'hui les murs de l'Italie. Tous les espaces ont été achetés par Silvio Berlusconi. Une véritable intoxication. Il n'y a qu'un seul concurrent. Il est vrai que mes affiches ne représentent pas le visage de Francesco Rutelli. Que représentent-elles ?

Elles représentent un oiseau, libre de voler, aux couleurs de l'Ita-



lie. Sur le fond, j'ai inversé les vert, blanc et rouge du drapeau. Pour que le rouge évoque l'aube du futur. Sur l'une d'elles, j'ai écrit : « *La liberté n'a pas de maison.* »

Parce que Berlusconi, avec sa Maison des libertés, laisse tomber le masque. Il a acheté les télévisions, les journaux, les maisons d'édition. Il veut donc acheter la liberté de penser. Il a acheté les espaces des villes pour qu'on ne voie que lui. Il a donc acheté la

liberté de choisir. Et selon certains journaux italiens il a acheté les gens. S'il gagne, comme tout le monde le prévoit, il aura acheté l'Italie.

J'ai donc écrit que « *la liberté n'a pas de maison* ». Mon affiche, c'est une déclaration d'amour à l'Italie que nous devons préserver. Federico l'aurait signée avec moi.

Dans cette campagne où il n'est plus question que de Berlusconi, on a oublié la personne qui s'oppo-

se à son pouvoir. On a oublié Francesco Rutelli.

Lorsque je l'ai rencontré à Rome, au Campidoglio de Michel-Ange, nous n'avons pas parlé de politique. J'ai rencontré un homme épris de culture, un homme chaleureux et cultivé. Un homme qui partage les mêmes valeurs essentielles de la protection de la nature et de notre patrimoine culturel commun. J'ai visité une prison d'enfants qu'il a transformée en musée. J'ai visité les écuries devant le Quirinal, devenues un lieu de culture exceptionnel. Il ne m'a demandé aucune affiche. Je lui ai offert quelques aquarelles, au moment où l'on souhaite les vœux de fin d'année. Je vous les donne et vous pouvez en faire ce que vous voulez. Mais dans mon esprit, avant d'être des affiches qui parlent de politique, ce sont des affiches qui parlent d'une certaine Italie.

Parce que la question qui se pose vraiment, c'est : que veulent les gens ? Qu'est-ce qu'un homme politique peut leur promettre ? En plus d'un travail, de la sécurité, de l'aide sociale n'ont-ils pas besoin, aussi d'autre chose ? Ils ont besoin de chaleur humaine, de rêves, de l'accès à la culture, de bien-être. Ils ont besoin de raisons de vivre. Les gens ont besoin de choses qui les élèvent.

Fellini disait que Berlusconi tire les choses vers le bas. Les Italiens veulent une Italie qui tire les choses vers le haut. Si Verdi et Fellini sont immortels, Roberto Benigni, Luca Ronconi, Renzo Piano, Umberto Eco et Dario Fo sont vivants. Le monde entier s'habille selon la mode de l'Italie. Les affiches d'Armani ou de Benetton bousculent les habitudes. Pendant dix ans, j'ai créé pour Snam des images pour lesquelles on m'a donné une liberté de création absolue. Fiat a recréé le Palazzo Grassi à Venise. Ils savent tous qu'il n'existe pas de grande société qui n'ait d'abord une dimension culturelle.

Les Italiens sont fiers de l'Italie.

Ils souhaitent que leur pays continue d'être le pays de l'invention, de la création et de l'imagination. Francesco Rutelli croit à ces valeurs d'aujourd'hui et de demain. Mais Berlusconi, avec sa fortune, qu'a-t-il apporté comme dimension culturelle ? Quand je les entends s'exprimer, je suis frappé par le fait que Francesco Rutelli parle de choses positives, et son adversaire de choses négatives.

Berlusconi parle davantage de ses ennemis. Ils sont tous communistes. Ceux qui l'entourent lui ont caché la vérité. Staline est mort. Togliatti est mort aussi. Et ce communisme est mort en même temps. Mussolini a disparu, mais il a laissé traîner le fascisme derrière lui. Pour notre malheur. Berlusconi est-il bien renseigné ?

L'essentiel, c'est le désir des gens. Ils veulent des choses simples. Bien sûr, un fossé moins immense entre les riches et les pauvres, plus d'égalité, et plus de protection. Mais ce que souhaitent les gens, c'est d'être écoutés. Les gens ne veulent pas devenir stupides. Ils veulent comprendre. Ils veulent découvrir. Ils veulent aimer. Ils veulent des vies avec une part de rêve et de création. Ils veulent que l'on fasse appel à leur imagination. Ils veulent exister.

Quand Miro a dessiné une affiche contre Franco ou quand Picasso a dessiné *La Colombe de la paix*, faisaient-ils des affiches politiques ? Ils criaient leurs convictions. Les artistes doivent dire ce qu'ils pensent.

Aujourd'hui, je tremble pour l'Italie. Pendant les cinq années à venir, il faut que la beauté et le savoir continuent d'être les valeurs qui nous font tant aimer ce pays extraordinaire.

L'Italie va choisir entre la bêtise ou l'intelligence. Voter Rutelli, c'est voter deux fois. Une fois contre la bêtise. Une fois pour l'intelligence.

Jean-Michel Folon est illustrateur, peintre et sculpteur.

La réponse à Schröder ne sera pas fade

par Pierre Moscovici

L'ÉDITORIAL du *Monde* du 8 mai stigmatise le silence de la France face aux propositions du chancelier Schröder et critique le lancement du débat sur l'Europe dans notre pays. Cette charge, d'une violence excessive, me paraît exagérément flatteuse : c'est me prêter beaucoup de pouvoir que d'imaginer que je puisse à moi seul, dans la situation politique complexe du moment, « *enterrer le débat et empêcher la France de retrouver son rôle d'initiateur.* »

Par-delà ces formules, je souhaiterais surtout apporter quelques précisions de fait.

A la demande de... l'Allemagne, le conseil européen de Nice a décidé le lancement d'un grand débat sur l'avenir de l'Europe, et notamment sa construction politique, à l'horizon 2004. Dans ce cadre, la France, sous la décision conjointe du président de la République et du premier ministre, a, la première en Europe, pris l'initiative d'une discussion nationale ouverte, décentralisée et pluraliste.

Ce pluralisme est nécessaire, si l'on souhaite que la parole sur l'Europe ne soit pas confisquée par quelques spécialistes - politiques, intellectuels, experts, médias - mais exprime une diversité de points de vue, et si l'on veut que nos concitoyens s'intéressent à cette construction qu'ils jugent souvent lointaine et abstraite.

C'est justement ce que réclament dans votre page Débats, le même jour, les eurodéputés Verts, parmi lesquels je relève la signature de mon ami Daniel Cohn-Bendit, auteur, avec le président de l'UDF François Bayrou, d'un projet fédéral de Constitution européenne. J'avoue mal comprendre pourquoi cette expérience, suivie avec beaucoup d'intérêt à Berlin et qui passionne les pays candidats, est qualifiée dans votre éditorial, avant même d'avoir commencé, de « *pseudo-*

débat irréal » qui « *ne peut qu'échouer.* »

Une étude plus approfondie du dispositif mis en place par les autorités françaises aurait évité une mauvaise interprétation du rôle des préfets. Représentants de l'Etat dans les régions, interlocuteurs de l'ensemble des acteurs locaux, il leur revient d'organiser le débat, en veillant à son pluralisme, avec neutralité et objectivité. Il ne leur revient pas, en revanche, de faire « *remonter* » à Paris les idées de la société civile. Pour cela a été créé un groupe de personnalités connues pour leur engagement européen.

Je crois pour le moins prématuré d'abandonner le concept de fédération d'Etats-nations

Ce groupe, présidé par Guy Braibant, qui fut vice-président de la convention chargée de l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne - formule prisée par les fédéralistes - aura une triple fonction : poser en amont un questionnement pertinent, participer à l'animation du débat en province et produire une synthèse à l'attention des autorités françaises en vue du conseil européen de Laeken, sous la présidence belge. Pour ma part, j'exercerai la coordination de ce dispositif, qui, loin d'empêcher l'initiative, me paraît à même de la fortifier.

Sur le fond - comment « *répondre à Schröder* » - j'ai la conviction qu'il peut y avoir plusieurs conceptions du fédéralisme. Il y a bien sûr celle du chancelier que *Le Monde* qualifie de « *vision fédé-*

rale à l'allemande ». Mais il y en a aussi d'autres, aussi fortes, plus conformes peut-être encore à l'intérêt général communautaire et non moins respectueuses des conceptions de la France - qui toujours défendit une « *Europe puissante* » - que celle du SPD ne l'est des intérêts allemands.

De ce point de vue, je crois pour le moins prématuré d'abandonner le concept de fédération d'Etats-nations qui est, je le rappelle, le cœur de l'approche d'europeens aussi ardents que Jacques Delors ou Joschka Fischer.

Faut-il tourner le dos à l'intuition géniale des pères fondateurs de l'Europe, qui ont créé trois institutions représentant à la fois la vocation fédérale de l'Union - la Commission et le Parlement européen - et la légitimité des peuples et des nations - le Conseil - en couronnant l'ensemble par le Conseil européen ? Tout cela doit être amélioré, modifié, conforté. Mais faut-il l'abandonner, par exemple en réduisant le Conseil à une deuxième Chambre législative, une sorte de Sénat européen où Malte serait l'Arkansas, à égalité avec la Californie - l'Allemagne - ou le Texas - la France ? Je n'en suis pas convaincu !

La réponse à Schröder - je préfère parler pour ma part de la contribution de Lionel Jospin, car il ne s'agit ni de copier ni de contredire quiconque - viendra vite. Elle viendra à son heure - le débat sur l'avenir de l'Europe ne fait que commencer, il durera jusqu'en 2004 - et ne sera pas fade, ni tiède ou sceptique. Il n'est pas juste de la minimiser par avance, pas davantage qu'il n'est juste de disqualifier le débat des Français sur l'Europe, avant même qu'il ne s'engage.

Pierre Moscovici est ministre délégué, chargé des affaires européennes.

► www.lemonde.fr/ue

Qui est dans le loft : des gens ou des souris ?

par Claude Huriet

AU-DELÀ de la course à l'Audimat, « *Loft Story* » constitue une expérience humaine à laquelle participent onze sujets, « *à leurs risques et périls* », tant les termes du contrat qui les lie aux producteurs de l'émission sont draconiens. Heureusement, dit-on, quatre psychiatres, des psychologues et des généralistes se relaient pour les observer à tout instant.

Parmi les nombreux commentaires dont les médias n'ont pas été avertis ces derniers jours, qu'ils approuvent ou qu'ils condamnent, revient le terme d'expérimentation, plus souvent encore celui de « *cobayes* », de « *cobayes d'un savant fou* ». Selon un psychiatre, ce ne sont plus des personnes, mais des « *rats dans une cage* ». Le directeur des programmes de M 6 reconnaît lui-même qu'il ne s'agit pas d'un simple jeu télévisé, puisqu'il déclare : « *Nous avons la responsabilité de onze jeunes. Il doit s'agir d'un jeu pour eux, pas pour nous. Nous sommes vigilants, attentifs, minute par minute, seconde par seconde à ce qui se passe dans le loft.* »

Je l'affirme tout net : il s'agit en fait d'une expérimentation humaine qui ne dit pas son nom, d'une expérimentation au sens de la loi du 20 décembre 1988, « *relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales* » et cette loi, adoptée à la quasi-unanimité du Parlement, est aujourd'hui bafouée. « *Loft Story* » est bien une expérimentation organisée et pratiquée sur l'être humain (article L 1121-1 du nouveau code de la santé publique).

Le commentaire de cet article publié en 1991 sous l'autorité du ministère des affaires sociales et de l'intégration ne laisse aucun doute : les actes pratiqués sur l'être humain sont des actes pouvant porter atteinte à une personne. Exemples : le recueil de données sans astreinte particulière,

l'exposition à des conditions spéciales. L'article L 1121-3 modifié par la loi du 25 juillet 1994 mentionne d'ailleurs explicitement les sciences du comportement humain comme s'inscrivant dans le champ de la loi.

Eh bien nous y sommes !

Le « *promoteur* » qui, selon la loi, prend l'initiative de la recherche, c'est le producteur de l'émission.

Je l'affirme tout net : il s'agit en fait d'une expérimentation humaine qui ne dit pas son nom

Les médecins sont les « *investigateurs* » qui « *dirigent et surveillent la réalisation de la recherche* ». Or ni l'un ni les autres n'ont respecté la loi, qui se veut « *protectrice de la personne* ». Des trois conditions impératives qui rendent licite une expérimentation sur l'homme, aucune n'est remplie : ni l'exigence de prérequis scientifiques, ni l'appréciation du bénéfice attendu (quel bénéfice ?) par rapport aux risques encourus par les sujets de l'expérience. Enfin, qui peut croire que « *Loft Story* » vise à « *étendre la connaissance scientifique de l'être humain et les moyens susceptibles d'améliorer sa condition* » ?

L'une des dispositions essentielles de la loi concerne l'obligation faite à l'investigateur de saisir préalablement à toute recherche une instance consultative pluraliste dont la composition doit assurer « *l'indépendance et la diversité des compétences dans le domaine biomédical et à l'égard des questions éthiques, sociales, psychologiques et juridiques* » (article

L 1123-1). A ma connaissance, aucun comité de protection des personnes n'a été saisi. Enfin, les « *cobayes humains* » de « *Loft Story* » n'ont aucun « *bénéfice direct* » à attendre pour leur propre santé physique ou mentale de l'expérience à laquelle ils participent. Corrélativement, cette expérience ne doit comporter aucun risque prévisible, sérieux pour leur santé. En est-on bien sûr ?

Les auteurs de l'émission reconnaissent s'être posé « *des milliers de questions : quelles responsabilités prend-on par rapport aux candidats ? Comment s'assurer qu'ils ne souffriront pas en sortant de là ?* ». Ces scrupules seraient, somme toute, honorables, s'ils n'étaient contredits par les termes du contrat imposé aux candidats, selon lesquels le participant « *ne pourra (...) en aucune hypothèse engager la responsabilité d'ASP, s'il venait à subir un quelconque préjudice moral, physique ou matériel durant son séjour ou après celui-ci.* »

Les cobayes humains peuvent certes, selon la loi, percevoir du promoteur « *une indemnisation en compensation des contraintes subies* ». Mais le montant est « *limité à un maximum fixé par le ministre chargé de la santé* » (article L 1124-2). Le titre V fixe les sanctions pénales - peines d'emprisonnement et amendes - dont sont passibles ceux qui ne respectent pas la loi.

Voici treize ans, en matière de protection des personnes dans l'expérimentation humaine, voulant bannir à jamais du vocabulaire les termes de « *cobayes humains* » qui, depuis plus de cinquante ans, heurtent les consciences, le législateur a « *fait son travail* ». Il appartient au juge et, le cas échéant, au CSA de faire le leur.

Le professeur Claude Huriet est sénateur (Union centriste) de Meurthe-et-Moselle.

M. Chirac, M. Jospin, parlez !

par Malika Boumendjel

MON mari, M^e Ali Boumendjel, a été arrêté le 9 février 1957 à Alger par des parachutistes. Le 23 mars suivant, il était mort : après quarante-trois jours de détention, il se serait suicidé. Je n'ai jamais cru à cette thèse officielle. Quarante-quatre ans après, avec les aveux du général Aussaresses, j'ai maintenant la certitude qu'il a été torturé et assassiné tout comme mon frère, et mon père, ancien combattant blessé et mutilé au Chemin des Dames, décoré de la médaille militaire, croix de guerre avec palme pour la libération de la France, porté disparu le 28 mai 1957 pendant la bataille d'Alger.

Devant ces énormités revendiquées, j'ai considéré, avec mon conseil M^e Antoine Comte, comme très aléatoire l'utilité de saisir la justice. Trop d'obstacles et trop d'années pour les surmonter. D'abord, les crimes contre l'humanité n'ont été définis en droit français qu'en 1994 et nous savons que les lois ne sont pas rétroactives. Si autrefois cette notion existait en droit français, elle était toutefois limitée aux seuls crimes de cette

nature commis par les nazis en Europe, comme l'a rappelé maintes fois la Cour de cassation.

De plus, pas moins de cinq lois d'amnistie concernent les événements d'Algérie, entre autres celle de juillet 1968 qui a été votée peu après le déplacement subit du général de Gaulle à Baden-Baden

Je voudrais que mon mari soit réhabilité et que la vérité soit dite par ceux-là mêmes qui représentent la France aujourd'hui et qui n'ont eu aucune responsabilité directe dans la guerre d'Algérie

pendant les événements de mai et celle de 1982, reconstituant les carrières des officiers factieux, voulue par le président Mitterrand malgré les critiques indignées des milieux démocratiques.

Et puis, appartient-il vraiment à la justice de dire l'Histoire, d'établir les responsabilités de toute une hiérarchie militaire et de tous les dirigeants politiques de l'épo-

que qui savaient, laissaient faire, voire encourageaient ces atrocités ?

Monsieur le président de la République, monsieur le premier ministre, je voudrais que mon mari soit réhabilité et que la vérité soit dite par ceux-là mêmes qui représentent la France aujourd'hui

– et les historiens depuis ont balayée. Comme l'a récemment reconnu le général Massu, la torture et les exécutions sommaires ont été massives pendant la guerre d'Algérie : dans ma seule famille, trois hommes ont été torturés et assassinés, mon mari, mon père, mon frère Dédé ; deux autres de mes frères arrêtés, internés puis relâchés.

Le moment est venu, pour réhabiliter tous ces suppliciés, de regarder l'Histoire en face des deux côtés de la Méditerranée. Car je n'oublie pas que la grande figure du nationalisme algérien dont mon mari était le fidèle soutien, Abane Ramdane, a été tué par les siens dans l'année qui a suivi la mort d'Ali. Un demi-siècle après cette guerre qui a tant marqué nos deux peuples, n'est-il pas possible de dire toutes les vérités ? Dans l'espoir d'être entendue, je vous prie de croire, monsieur le président de la République, monsieur le premier ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Malika Boumendjel est la veuve d'Ali Boumendjel.

Amère victoire

Suite de la première page

Nous étions donc un petit groupe, mais nous étions, pour la plupart, passionnément français. Nous nous appelions donc aussi Guy Mollet, Robert Lacoste, Max Lejeune, Jacques Massu et Paul-Louis Aussaresses et de cela, qu'on me croie ou non, nous étions douloureusement conscients.

Le pouvoir politique est-il intervenu pour mettre un terme à ces crimes ? La réponse est positive en ce qui concerne Pierre Mendès France, même si la solution qu'il proposa au moment de sa chute – transférer en France les policiers tortionnaires pour ne laisser sur place que ceux que leurs collègues appelaient, selon Jean Mairey, directeur de la Sûreté nationale, les « poulets au cœur tendre » – n'avait guère de sens.

Ses successeurs : Edgar Faure, Guy Mollet, Maurice Bourgès-Maunoury, Félix Gaillard, laissèrent faire et même encouragèrent. Au temps de Félix Gaillard, un dessin d'Abu publié dans l'*Observer*, le 9 mars 1958, résumait bien la situation. On voyait d'un côté un militaire « interroger » à l'électricité un prisonnier, et de l'autre le président du conseil aux prises avec la « presse de position », elle aussi ligotée. La légende était : « *If only he would talk and you would shut up* » (« *Si seulement lui voulait parler et toi fermer ta gueule* »).

Et de Gaulle ? Il était contre, indiscutablement, et le dit dans des instructions qui restèrent, pour l'essentiel, lettre morte. Ce qui se passa sur le terrain est tout autre chose et d'ailleurs avait été esquissé dès 1957 : la spécialisation dans des unités particulières, les DOP (dispositifs opérationnels de protection) qui changèrent du

reste parfois de nom. Le pouvoir tenta aussi de faire quelques exemples. Il échoua totalement. Les vieux lecteurs de *Monde* se souviennent de l'éclat (tardif) que provoqua l'acquiescement par le tribunal militaire de Paris, le 16 janvier 1962, de trois officiers qui avaient torturé à mort une jeune femme algérienne. Robert Gauthier sut alors dire l'essentiel.

Il y a pire : le pouvoir gaulliste décora et promut les officiers tortionnaires, à commencer par le général Massu. Et si ce dernier fut chassé d'Alger, c'est parce qu'il avait critiqué la politique algérienne du président de la République. Autrement dit, la torture ne fut jamais, pour le général de Gaulle, un problème politique. C'en était un, pourtant, au plus haut degré.

L'univers concentrationnaire avait été analysé politiquement, au lendemain de la seconde guerre mondiale grâce à David Rousset, Germaine Tillion et quelques autres qui étendirent du reste leur recherche au monde soviétique. L'univers tortionnaire ne le fut pas suffisamment. Au mieux on évoqua le nazisme. Il s'agit de « séqueles de la vérole nazie », disait Edmond Michelet, garde des sceaux, le 12 mars 1959. « *Sommes-nous les vaincus de Hitler ?* », se demandait Hubert Beauvémery, dans *Le Monde* du 13 mars 1957. Hélas, ce qu'il fallait lire pour comprendre ce qui se passait en Algérie n'était pas *Mein Kampf* mais *Indochine SOS*, d'Andrée Viollis (1935), livre qu'avait préfacé André Malraux. La torture électrique la plus raffinée y était minutieusement décrite et condamnée.

Autrement dit, la dimension coloniale était essentielle. Certes, l'Algérie, colonie de peuplement, n'était pas l'Indochine. Elle était dans la République et cela a rendu le drame plus dramatique encore.

Quant au FLN, il était un appareil à la fois libérateur (par rapport au

jou colonial) et oppressif et il n'est pas question d'oublier ses crimes, même si pendant la guerre, nous insistions, à très juste titre, sur les crimes dont nous portions la responsabilité directe et sur le caractère criminel du système colonial lui-même.

Cela ne signifie pas que la colonisation n'ait été faite que de crimes. Elle a été, comme le capitalisme, une étape de l'unification de la planète et de la modernisation du monde. Cela ne signifie pas non plus que la décolonisation n'ait apporté que du bien. Mille neuf cent soixante-deux a été une année atroce et pas seulement pour les pieds-noirs, pour les harkis par exemple. La décolonisation de l'Afrique noire s'est faite, grâce au général de Gaulle, sans trop de drames mais, de la balkanisation au sida, l'héritage est extrêmement lourd. N'est-ce pas René Dumont qui écrivait très tôt que « *L'Afrique noire est mal partie* » ?

Dans ces conditions, qu'apporte de nouveau le livre du général Aussaresses ? Certains lui reprochent, non d'avoir fait mais de l'avoir écrit ou fait écrire. Je ne me joindrai certainement pas à eux. Au-delà du récit aseptisé du général Massu, au-delà des mensonges pétris de gloriole du général Bigeard, Aussaresses a le mérite, si j'ose dire, du style direct. On le voit étranger Ben M'Hidi. On voit le stade de Philippeville transformé en charnier.

La réaction des politiques n'est certes pas à la hauteur. Jacques Chirac se déclare « horrifié ». N'était-il vraiment au courant de rien ? L'innocent ! C'est ce qu'aurait dit de lui le Mauriac des grands jours. Lionel Jospin demande qu'on laisse travailler les historiens. Que croit-il donc qu'ils fassent ? Ainsi Claire Mauss-Copeaux, Sylvie Thénault, Raphaëlle Branche, pour ne nommer que ces trois jeunes femmes intrépides (l'essentiel de la thèse de

Claire Mauss-Copeaux a été publié sous le titre *Appelés en Algérie*, par Hachette en 1998, un livre de Sylvie Thénault, *Une drôle de justice*, paraîtra en septembre à La Découverte et il en sera de même d'un livre tiré de la thèse de Raphaëlle Branche chez Gallimard). Le Parti socialiste regarde-t-il en face ce que furent Mollet, Lacoste et Lejeune ? Au-delà des livres d'histoire, on peut souhaiter que se crée, en France, un Musée des guerres coloniales qui évoquerait ce passé comme le Musée du désert (près de Saint-Jean-du-Gard) évoque la répression contre les amisards.

Et le droit ? On sait, hélas, qu'il est plastique et que la volonté politique peut le tordre dans un sens ou dans l'autre. Poursuivre Aussaresses pour apologie de crimes est une solution. Les amnisties et la prescription semblent s'opposer aux poursuites pénales. Cela est vrai pour l'amnistie même pour les crimes contre l'humanité, si l'on suit la jurisprudence de la Cour de cassation. Quant à la prescription, la jurisprudence internationale (affaire Pinochet) et nationale (affaire du tueur de l'Yonne) montre qu'elle ne joue pas pour les crimes sans cadavres, c'est-à-dire pour les affaires de disparitions.

Un de ces disparus s'appelait Maurice Audin. Il s'« évada » comme tant d'autres le 21 juin 1957. Peut-être un juriste a-t-il attiré l'attention de Paul-Louis Aussaresses sur ce cas ? Comment expliquer autrement qu'il nomme les seconds rôles de cette affaire (par exemple les caporaux devenus ensuite sergents Yves Cuomo et Pierre Misiri) et qu'il se déclare ignorant des conditions de cette disparition. Paradoxalement, ce silence pourrait permettre la réouverture d'une enquête qu'un magistrat s'était hâté de clore en avril 1962.

Et pourtant, faut-il conclure sur ce retour au passé, un passé certes inoubliable ?

Débarquant à Stockholm pendant les années 1920, le grand historien belge Henri Pirenne dit à son jeune collègue français Marc Bloch qui l'accompagnait : « *Il paraît que les Suédois ont construit ici un nouvel hôtel de ville. Allons le voir. Je suis historien, je m'intéresse donc d'abord au présent.* » Le présent c'est aujourd'hui l'Algérie bien sûr, où ce ne sont pas les Aussaresses petits et grands qui manquent, et jusqu'au sommet du pouvoir. Le proclamer n'enlève rien à la barbarie dont les islamistes n'ont donné que trop d'exemples.

C'est aussi le Moyen-Orient. Le peuple d'Israël a porté au sommet du pouvoir le général Sharon, qui a sur la conscience nombre de massacres depuis celui de Qibya en 1953 jusqu'à ceux de Sabra et Chatila en septembre 1982. En 1953, il était chef de l'Unité 101 qui organisa le massacre en riposte à des infiltrations sanglantes de Palestiniens, en 1982, il était ministre, ce qui lui permit de voir les choses de loin.

Comme quoi, et c'est désespérant, le poids du passé a peu de prise sur le présent. Ah ! que notre « victoire » est amère.

Pierre Vidal-Naquet

Un passé de tortures qui ne passe pas

par Mohamed Harbi

GRAND bruit est fait autour de la parution des Mémoires du général Aussaresses, qui nous raconte ses hauts faits d'armes de tortionnaire et exécuteur des pires assassinats (entre autres Larbi Ben M'Hidi et Ali Boumendjel), pendant la guerre d'Algérie.

Qu'à partir de ces Mémoires (tardives et très vraisemblablement partielles), une partie de l'opinion publique française (en particulier dans la jeunesse) découvre ce que fut l'action de l'armée française durant cette guerre, c'est chose possible. Mais on ne saurait dire qu'en Algérie ces Mémoires seront une bouleversante révélation. Personne ne doutait de la façon dont furent torturés et abattus Ben M'Hidi, Boumendjel et tant d'autres.

Quant à l'Etat français, le voilà qui se trouve devant une exigence de clarté à assumer et de justice à faire. Ce sera, aussi, la réhabilitation de tous ceux qui eurent à pâtir de vouloir, à l'époque, déchirer le voile du silence.

La lecture de ces Mémoires, écrits avec ce ton gris, sans aucun élan d'aucune humanité – émotion zéro – comme on rend compte d'un bilan, fait penser au beau livre de Robert Merle *La mort est mon métier* où un criminel nazi, entendant l'énoncé, par l'acte d'accusation du nombre de ses victimes, intervient, en bon agent comptable, pour rectifier une petite erreur sur ce nombre. On est en présence d'une aliénation effrayante où le tueur ne se voit que comme un simple fonctionnaire dépêché à donner la mort.

Mais l'obéissance à des ordres criminels efface-t-elle toute responsabilité individuelle ? Qui doute de la réponse ? Et comment comprendre que puisse être envisagé de poursuivre le général algérien Khaled Nezzar en France et que rien ne soit fait contre le général Aussaresses ? Cependant il y aurait manquement à toute justice à se contenter de condamner l'exécutant en oubliant les responsables politiques qui déclenchèrent ses actions, les ordonnèrent ou, pour le moins, les couvrirent : Guy Mollet, Robert Lacoste, Max Lejeune et François Mitterrand. Ce dernier, alors garde des sceaux, fut l'auteur des décrets déléguant les pouvoirs de justice à l'armée en 1957.

Nombre de dirigeants socialistes actuels, Lionel Jospin en tête, entrèrent dans le militantisme politique en luttant contre la guerre coloniale. Ils n'ont donc aucune difficulté personnelle à lever définitivement le poids de l'oubli et à exiger le châtiement des coupables. Sauf que, liés au souvenir d'un François Mitterrand président, ou, peut-être, par raison d'Etat, ils ont, dans le rappel de ce passé, des euphémismes qui maintiennent une certaine confusion.

Revenons à certains paradoxes de l'histoire. D'abord cet itinéraire du général Aussaresses qui fut un grand résistant contre l'occupant allemand et devint le bourreau que l'on sait, itinéraire qui fut celui de bien d'autres officiers français.

Cela nous renvoie à l'Algérie d'aujourd'hui. La majorité de ses plus hauts dirigeants est, elle aussi, issue de la Résistance et veut voir, dans ce fait, avec les déformations qu'elle lui impose pour préserver ses intérêts personnels, la légitimation de son pouvoir inamovible sur une société dont la grande majorité n'était pas née en l'an I de l'indépendance. Désormais, entre ces dirigeants et une société civile jeune, avide de liberté, étouffant sous la misère sociale, subissant fusillades à balles réelles lorsqu'elle manifeste, la rupture est consacrée. Ainsi toute une jeunesse se voit privée du souvenir lyrique de justes combats dont l'héritage doit lui revenir, et amputée d'une mémoire kidnappée.

Il y a une sorte d'escroquerie à expliquer les crimes français (sans nécessairement les justifier) comme une réponse à des crimes des combattants algériens. C'est prendre l'effet pour la cause. Lorsque éclata la lutte pour la libération nationale algérienne, les dirigeants – et en tête Larbi Ben M'Hidi – souhaitèrent qu'on ne fasse

pas de tout ce qui n'était pas d'origine musulmane un ennemi indifférencié. Ils voulaient que soit différenciée une minorité constituée de plus de un dixième de la population d'Algérie, socialement, économiquement, voire culturellement plurielle.

Le colonel Schoen qui dirigeait le service des liaisons nord-africaines écrivait (dans le bulletin politique mensuel du service de renseignement, novembre-décembre 1954) que les « *fellagas* » avaient reçu les « *conseils pratiques* » suivants : « *Interdire viol, massacres de femmes, enfants, vieillards, ne pas profaner les lieux à caractère religieux. Un homme désarmé ne doit pas mourir mais être fait prisonnier, respecter les étrangers.* » Le texte du colonel ajoute que ces instructions « *ont été parfois suivies, que le meurtre de l'instituteur Monnerot n'était sans doute pas prémédité et que, dans une école des Aurès, qui avait été visitée par les fellagas, l'instituteur avait été félicité.* »

Mais la guerre de libération se développa d'abord, naturellement, dans les campagnes, avec une majorité de ruraux dont les douars ne connaissaient souvent, de la France, que le militaire, le gendarme et l'administrateur. Rien de cette vie quotidienne des

En Algérie, aujourd'hui, ces pratiques ont un nouveau cours, mis en œuvre par certains de nos généraux contre leur peuple qui ne l'oubliera pas

villes qui permettait une sorte de coexistence pas toujours acerbée avec ceux qu'alors on appelait les « *Européens d'Algérie* ». De ces derniers, les ruraux ne connaissaient que le colon et ses alliés les notables et caïds prédateurs, et, exceptionnellement, l'instituteur. Avec la guerre, ces ruraux connurent toutes les exactions, les tortures, les pillages, les « *corvées de bois* » et les exécutions sommaires. Dans le même temps, il leur paraissait que les citadins restaient à l'écart de la tempête. Ils souhaitèrent alors l'extension du conflit aux villes et le passage au terrorisme urbain, car de quelle autre forme de violence disposaient les militants des villes dès lors qu'on exigeait plus qu'un appui logistique et politique ? Dans le déséquilibre que permettait l'énorme différence des moyens, s'amplifia le terrorisme de l'Etat français qui remit son sort entre les mains de militaires à qui on laissa entendre que leur mission était de « *réussir* ». Quant aux politiques, ils se chargeaient d'imposer le secret pour éviter les troubles de conscience d'une opinion publique qui se ferait réticente.

Aujourd'hui, ce retour du passé, comme un retour du refoulé, devrait permettre à la France d'assumer les pages noires de son passé colonial. Alors, et alors seulement, cessera ce jeu pervers où chacun, pouvoir algérien et pouvoir français, tient l'autre par la barbichette dans une relation spéculaire. Alors aussi saura-t-on voir dans le drame actuel de l'Algérie en quoi il demeure le fruit de cette même colonisation dont une guerre de sept ans a exterminé les élites politiques et marginalisé tout ce qui empêchait la fracture en réduisant au silence les libéraux français, en assassinant Maurice Audin, en chassant le colonel de Bollardière, en poursuivant en France les intellectuels.

En Algérie, aujourd'hui, ces pratiques ont un nouveau cours, mis en œuvre par certains de nos généraux contre leur peuple, qui ne l'oubliera pas.

Mohammed Harbi est historien, ancien dirigeant du FLN.

L'honneur d'un commissaire

par Roselyne et Amand Gévaudan

PAUL AUSSARESSES, dans son livre *Services spéciaux Algérie 1956-1957*, met en cause notre père Honoré Gévaudan, qui était directeur honoraire de la police nationale. Ses allégations sont fausses et scandaleuses. Notre père ne pouvait pas « *venir spécialement de Paris* » en 1956 puisqu'il n'avait jamais quitté l'Algérie depuis 1942, date à laquelle il avait été nommé commissaire à Bouïra, sauf en 1943, où il avait rejoint l'armée de De Lattre.

C'est en 1960 que, nommé à Paris, il a rejoint la rue des Saussaies. Quant au passage de la page 166 où l'on nous montre les militaires sauvant des nationalistes algériens en les préservant des griffes de policiers tortionnaires, l'anecdote serait assez savoureuse hors de ce contexte dramatique. Ces deux faits disqualifient le témoignage de Paul Aussaresses.

En fait, notre père, commissaire principal de la police judiciaire, dirigeait une brigade – il y en avait trois

ou quatre. A ce titre, il a fait un travail de police de façon légale, insistant sur des dossiers, présentant des prévenus au parquet. Il n'a jamais torturé, il en aurait été bien incapable. Quand les militaires ont pris « *les affaires en mains* », notre père a réuni son équipe et a dit : « *Je désapprouve les méthodes employées, désormais j'arrête de travailler et j'expédie les affaires courantes.* » Deux de ses inspecteurs ont demandé à être détachés auprès des militaires. L'un d'eux, bon père de famille, est revenu au bout de quinze jours.

Notre père était un « *libéral* », comme on disait à l'époque. Il nous a très vite expliqué le caractère inéluctable de l'indépendance algérienne et, surtout, il nous a appris à respecter les Algériens, pédagogie très utile dans l'ambiance du temps.

Pourquoi est-il ainsi chargé ? Rancœurs personnelles ? Parce que lors de son retour à Paris, il a lutté contre l'POAS, qui l'avait condamné à mort ? Parce que, dans un livre

qui veut montrer que les militaires n'étaient pas tout seuls à accomplir de basses besognes, on a voulu « *mouiller* » un « *flic* » ?

Ou bien le commissaire Gévaudan étant sous les feux de la rampe, son souvenir est-il revenu à la surface, et, le temps faisant son œuvre, l'amalgame a-t-il tenu lieu de mémoire ?

Paul Aussaresses, dans un contexte particulier il est vrai, a fait un sale boulot en Algérie. Qu'il l'assume. Au crépuscule de sa vie, il s'épanche pour soulager sa conscience, c'est son problème. Mais qu'il appelle à la barre un témoin qui n'est plus là pour se défendre, en essayant de trahir son action et de salir sa mémoire, est méprisables. Ce faisant, il vient de faire un autre sale travail.

Roselyne Gévaudan est journaliste.

Amand Gévaudan est pédicure.

Israël craint le retour de la diplomatie française

RIEN, ou presque, n'y fera : la France n'a pas bonne presse en Israël. La France politique s'entend. Car, pour le reste, la France, où des dizaines de milliers de touristes Israéliens se rendent chaque année, est plutôt mieux placée que nombre de ses voisins européens. Mais, pour ce qui concerne ses choix politiques, la France ne passe pas.

Préjugés, histoire et incidents plus récents se conjuguent pour donner de la politique de Paris une image négative, communément qualifiée de « pro-arabe », en dépit des efforts faits par la diplomatie française, à Paris ou à Jérusalem.

Du voyage, l'année dernière, de M. Jospin et de ses déclarations chaleureuses à l'égard de l'Etat juif comme de ses critiques du Hezbollah libanais alors qu'Israël occupait encore le sud du Liban, rien ne semble être resté. Si elle l'a jamais su, l'opinion publique israélienne paraît avoir oublié que Paris avait alors amorcé un changement de taille dans sa politique moyen-orientale, décidé à écouter Israël pour y être enfin entendu, à économiser ses leçons pour mieux faire valoir son point de vue.

Quinze mois plus tard, Intifada aidant, on semble être revenu à la case départ. La réprobation française à l'égard des moyens, jugés « disproportionnés », utilisés par l'armée israélienne face aux manifestants palestiniens déplaît autrement plus que les critiques scandinaves ou que les sorties, parfois virulentes, de la diplomatie belge. L'incident de Paris, en octobre 2000, au cours duquel Ehoud Barak a reproché au président Chirac d'avoir jeté de l'huile sur le feu est resté ici dans toutes les mémoires. Les manifestations de soutien au combat palestinien, éclaboussées par des slogans antisémites et par des incendies de synagogues, aussi. Depuis, chroniquement, la presse israélienne titre sur la « politique hostile » de Paris, nourrissant et relayant à la fois les craintes de l'importante communauté francophone, déjà contrariée par les rumeurs venues de France où, souvent, est restée une partie de la famille.

Dans ce climat tendu, chaque incident ou chaque maladresse prend des allures disproportionnées, ouvre la porte au fantasme. Que le maire de Poitiers, frileux, s'inquiète des manifestations hostiles que pourrait provoquer dans sa ville la présence d'un diplomate israélien venu y remettre une médaille honorant l'aide apportée à une famille juive persécutée durant la guerre, et voilà la France accusée d'interdire la présence de juifs aux cérémonies commémoratives de la Shoah. Qu'un courageux anonyme du Quai d'Orsay, invité à l'ambassade d'Israël à l'occasion de la fête nationale, y renvoie son carton avec quelques lignes bien senties sur l'occupation du Golan et de la Cisjordanie, et voilà l'administration française accusée d'abriter des émules de Vichy.

Plus discrètement, mais avec à peine moins d'émotion, le gouvernement israélien s'inquiète de la direction que pourrait prendre la politique moyen-orientale européenne. C'est encore une fois la France qui se trouve dans la ligne de mire, et plus particulièrement son ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine. Le même qui, pourtant, est à l'origine d'une politique de dialogue plus décidée avec Israël.

Au mois de mars, ce dernier a fait parvenir à ses collègues un texte de réflexion équilibré où il appelle l'Europe à ne pas avoir peur de jouer un rôle plus décisif dans la région. L'Europe, écrit en substance le ministre, y a intérêt à cause de sa proximité géographique avec le Proche-Orient, des menaces qui pèsent sur ses approvisionnements énergétiques, de la prolifération des armements, du terrorisme ou des flux

migratoires, comme de la dégradation de la situation devant laquelle le continent ne peut rester bras croisés.

Cette volonté d'intervention nouvelle, cependant, suppose de la part de l'Europe plus de « cohésion » et plus de « courage politique », impliquant que les Européens refusent d'être « a priori marginalisés » par Israël et par les Etats-Unis, ou « instrumentalisés » par les Palestiniens ou par leurs alliés arabes. Elle suppose encore, en ce qui concerne Israël, de mener un dialogue « intensif », « constructif » et, au besoin, « critique » et « dénué de toute inhibition ».

« SANCTIONS »

Elle suppose enfin, même si cela doit heurter l'une ou l'autre partie, même si cela doit indisposer les Américains, que les Européens, dans la recherche de la paix, n'hésitent plus à utiliser les moyens dont ils disposent, qu'il s'agisse de l'éventuelle remise en cause de tout ou partie des accords d'association avec Israël ou des contributions financières qu'ils versent aux Palestiniens.

Le mot « sanctions » n'est pas une seule fois écrit dans le texte de M. Védrine, mais il est suffisamment suggéré pour que les Israéliens estiment pouvoir s'en inquiéter, et les Palestiniens s'en réjouir. « La France est en train de préparer pour ses partenaires européens un document officiel où elle propose des sanctions économiques contre Israël », se félicitait, au terme d'une récente visite à Paris, le ministre palestinien Nabil Chaath, qui, apparemment, avait connaissance du document français. « Le minimum de ces sanctions consistera à supprimer les exemp-

tions douanières dont bénéficient les produits israéliens fabriqués dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem », ajoutait M. Chaath faisant allusion au délicat dossier dit « des règles d'origine » actuellement en cours d'étude par les autorités douanières européennes.

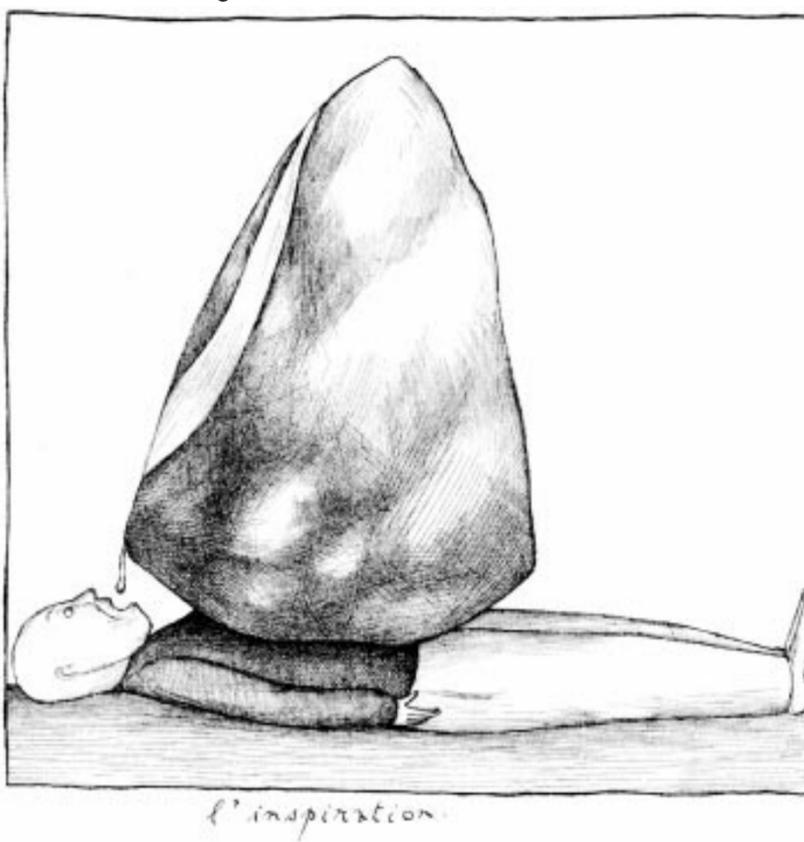
Dans un contexte où tous les pays arabes font pression pour que l'Europe sanctionne Israël, ses dirigeants s'inquiètent particulièrement d'un document préparé il y a quelques mois par Chris Patten, commissaire européen chargé du Moyen-Orient, qui dresse la liste de tous les moyens de pression dont dispose l'Europe - de la déclaration rituelle à la mesure de rétorsion - si elle se décidait à agir plus énergiquement contre Israël et sa gestion de la crise avec les Palestiniens.

On n'en est pas là. Les Européens, qui doivent rencontrer leurs homologues israéliens le 14 mai prochain et qui, à la fin du mois, discuteront, entre eux cette fois, de leur politique à l'égard du conflit israélo-palestinien, ont, ces derniers jours, répété qu'il n'était pas question de sanctions. Quant aux Français, qui assurent, eux aussi, être opposés à des sanctions, ils viennent d'envoyer à Jérusalem le directeur des affaires moyen-orientales au Quai d'Orsay, Yves Aubin de la Messuzière, porteur d'un message personnel de Jacques Chirac, proposant à Ariel Sharon, en même qu'une invitation à Paris, l'aide de la France dans la recherche d'une solution politique et l'établissement de contacts personnels.

Georges Marion

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Maladies imaginaires par Dégé



Les ambiguïtés des chaînes de service public

UNE TÉLÉVISION « populaire de qualité ». C'est généralement de cette façon que tous les ministres de la communication et les présidents de France Télévision définissent le service public audiovisuel français. Mais c'est sans doute dans cette juxtaposition de deux termes aussi antinomiques que réside l'ambiguïté de ce qui est demandé aux télévisions financées par l'Etat. Cette problématique se pose avec acuité au moment où Arte fête ses dix ans et quand l'audience de M 6 explose avec son émission fétiche de « télé-réalité », « Loft Story ».

Que les chaînes privées obsessionnent à une recherche effrénée d'audience, comme le prouvent les programmes de TF 1 et de M 6, c'est dans la logique de l'économie de marché. Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de ces chaînes, la rédaction des conventions, actuellement en cours au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), ne devrait pas leur imposer des règles plus strictes. Pourtant, Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, est la première à déplorer « l'incroyable manque d'imagination » de ceux qui sont chargés de commander les programmes et leur manque de « liberté par rapport aux modèles imposés et la loi du marché ». La ministre n'a, pas plus que le CSA, le pouvoir d'exiger des chaînes privées la fin du diktat de la course à la ménagère de moins de 50 ans.

L'audiovisuel public peut-il adopter une stratégie radicalement diffé-

rente ? Le maintien d'une programmation de qualité, exigeante, culturelle, est possible, mais à la condition de renoncer à faire de l'audience. Donc de ne pas imiter les chaînes privées, comme le fait trop souvent France Télévision. « Le même documentaire peut être diffusé sur la télévision publique belge à 21 heures et être programmé à minuit moins dix en France, sur une autre chaîne publique », se plaint un producteur de documentaires. Un autre déplore que la série « Un siècle d'écrivains », diffusée sur France 3, ait démarré à 23 heures pour se terminer à 0 h 40, quand une très large majorité des Français dorment.

« ENRICHISSEMENT CULTUREL »

Signe moins visible mais sans doute plus grave, l'engagement financier des deux chaînes publiques les plus « populaires », France 2 et France 3, dans les documentaires de création, a baissé de façon significative entre 1999 et 2000, passant de 310 à 259 millions de francs. En revanche, Arte et La Cinquième ont toutes les deux augmenté leurs participations financières dans ce type de programmes, en les portant respectivement à 157,7 millions de francs (contre 114,7 millions en 1999) et 124,2 millions de francs (contre 81,7).

La ministre de tutelle des chaînes publiques ne peut qu'encourager ces chaînes à adopter une programmation courageuse. « Je ne vois pas comment les fabricants de programmes vont pouvoir continuer à ne fai-

re que des fictions dans des commissariats ou dans des services d'urgence, des documentaires sur la prostitution ou sur la transexualité », a-t-elle récemment ironisé devant une assemblée de producteurs de documentaires. Mais de là à s'immiscer dans la programmation des chaînes, il y a un fossé. « On n'a jamais imaginé de dicter la programmation d'un théâtre parce qu'il est subventionné », dit-elle.

Les contraintes imposées par le cahier des charges des chaînes publiques sont difficiles à appliquer. Elles obligent France 2 et France 3 à apporter aux téléspectateurs non seulement de l'information et du divertissement, mais aussi un « enrichissement culturel ». Elles prévoient un pluralisme des programmes, une diversification dans les émissions culturelles et, pour la jeunesse, un effort significatif dans la création télévisuelle. Le tout dans un souci « d'éthique, de qualité et d'imagination », et en évitant « toute vulgarité ». Mais, en même temps, il leur est demandé de « rassembler le public le plus large ».

Parce que la chaîne franco-allemande ne réalise que des scores d'audience faibles (3,1 % en moyenne l'an dernier selon Médiamétrie, contre 4,1 % à La Cinquième, 16,8 % à France 3 et 22,1 % à France 2), elle est souvent critiquée. On lui reproche d'être une coûteuse réserve d'Indiens. A en croire, en revanche, certains aficionados, ils ne paient leur redevance que parce

que Arte existe. C'est en tout cas l'une des seules chaînes hertziennes mondiales qui puisse se prévaloir de la haute tenue de ses programmes. Elle a souvent été récompensée, notamment pour ses investissements dans le jeune cinéma français. La chaîne franco-allemande s'est faite aussi l'avocate intrinsèque du spectacle vivant.

Arte s'adresse à un public forcément ciblé, qui, contrairement aux idées reçues, n'est pas, loin s'en faut, parisien. Faut-il avoir le courage de diffuser une chaîne élitiste ? A cette question la France répond « oui », même s'il s'agit d'un « oui » par défaut. Historiquement, le traité international dont bénéficie Arte la protège des attaques politiques des deux côtés du Rhin.

Pour France 2 en revanche, la tentation est toujours grande de suivre le chemin tracé par TF 1 et M 6. Et pourtant, ce serait pour la chaîne le plus sûr moyen d'être un jour privatisée. C'est peu dire qu'une telle hypothèse est déjà en débat dans les rangs du Parti socialiste. Même Catherine Tasca est bien obligée de constater que « le désir d'existence des chaînes du service public n'est pas chevillé au corps dans notre société ». Cette fois-ci, les politiques devraient être trop occupés à fustiger les aventures de « Loft Story » pour trouver encore le temps de critiquer les programmes des chaînes publiques.

Nicole Vulser

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les taux et la croissance

ON ne peut que se réjouir de la baisse des taux d'un quart de point décidée par la Banque centrale européenne, jeudi 10 mai. L'argent moins cher va soutenir l'économie des douze pays de la zone euro alors qu'elle fléchit, notamment sous l'impact du ralentissement américain. Il faut souhaiter maintenant que la BCE poursuive son geste et ne tarde pas à abaisser d'un nouveau quart de point son loyer de l'argent. Les signes de la conjoncture européenne sont certes incertains et en aucun cas alarmants mais, dans l'ensemble, les tendances négatives restent trop fortes et un nouveau geste monétaire serait utile dès juin.

La Banque de Francfort saura-t-elle le faire ? La leçon qu'on peut tirer de sa décision de jeudi ne porte pas à l'optimisme. La BCE a surpris tout le monde. « Ce n'est pas dans notre politique de surprendre les marchés », a expliqué Wim Duisenberg, son président en ajoutant « mais c'est parfois inévitable ». Ce genre de propos est-il destiné à s'approcher du modèle d'Alan Greenspan, son homologue américain, qui cultive les explications incompréhensibles ? « Si vous avez compris ce que je veux dire, vous vous trompez », a dit un jour M. Greenspan. En tout cas, la BCE a réussi son coup : elle est devenue imprévisible. Mais dans le mauvais sens.

Malgré les pressions des gouvernements européens, américains, ainsi que du FMI, la BCE refusait jusqu'ici d'abaisser ses taux, pour la dernière fois il y a

deux semaines, en expliquant que l'inflation, provoquée par la flambée du pétrole en 2000, restait menaçante. Malgré les améliorations observées, les risques « n'ont pas disparu », disait-elle, ajoutant que « la croissance économique dans la zone euro devrait demeurer robuste ». L'Europe dotée de ses propres moteurs de croissance était protégée.

Depuis deux semaines, il n'y a pas eu de nouveaux indices décisifs publiés, et c'est pourquoi les marchés ont été surpris. Sur l'inflation, M. Duisenberg a indiqué que les risques ont « quelque peu diminué » sans plus de précision. La seule nouveauté est venue d'Allemagne où l'on a appris, la veille de la réunion de la BCE, que la production industrielle a reculé de 3,7 % en mars. La croissance pourrait être négative au deuxième trimestre outre-Rhin. Berlin a immédiatement fait savoir qu'il ne faut pas craindre de récession : l'économie sur l'année devrait croître de 2 %. Mais le geste soudain de la banque a semé le doute. « Que sait la banque que nous ne savons pas ? » s'interrogent les analystes rendus suspicieux.

Ce sont sans doute les tristes perspectives germaniques qui ont fait basculer la délicate majorité au Conseil pour, enfin, donner la priorité au souci de la croissance devant celui de l'inflation. C'est loin d'être un mal. Au contraire, il faut s'en féliciter. Mais le geste est tardif et encore insuffisant. Du coup, la BCE perturbe les marchés, au risque des voir réagir exagérément par crainte d'une récession qu'il n'y a pas lieu de redouter.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Secrétaire général du directoire : Alain Fourment

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferençik, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette ; adjoint : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer,
Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :
Alain Deboue (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ;
Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ;
Josyane Savigneau (Culture) ; Serge Marti (Le Monde Economie)

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vermet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'embargo sur le caoutchouc

SIR HARTLEY SHAWCROSS, ministre du commerce britannique, a déclaré hier aux Communautés que l'Angleterre appuierait les propositions américaines à la commission des sanctions des Nations unies pour restreindre le commerce avec la Chine communiste. Pour le moment elle suspendra les exportations de caoutchouc en provenance de ses possessions. Cette décision constitue une réplique à M. Churchill, qui insistait sur la nécessité de dissiper les malentendus avec les Etats-Unis, aussi bien qu'à l'adresse des Etats-Unis eux-mêmes : on sait qu'ils reprochaient à la Grande-Bretagne son commerce avec la Chine communiste, et notamment l'exportation de matières stratégiques, alors que les troupes chinoises combattent celles des Nations unies en Corée.

Mais le ministre précise que la

Grande-Bretagne ne saurait aller aussi loin que les Etats-Unis parce qu'elle doit tenir compte de ses intérêts coloniaux, notamment de ceux de Hongkong, qui fait 22 % de son commerce avec la Chine, qui en reçoit une grande partie de sa nourriture et dont la population est chinoise.

L'embargo sur le caoutchouc de Malaisie et de Bornéo sera-t-il efficace ? Embargo n'est pas blocus : rien ne prouve que ce caoutchouc n'ira pas en Chine par des voies indirectes. Macao, colonie portugaise à 50 kilomètres de Hongkong, est devenu un centre important de contrebande, notamment pour le pétrole. Un interpellateur a rappelé aussi à Sir Hartley que si la Grande-Bretagne cessait de vendre du caoutchouc à la Chine, d'autres pays, l'Indonésie, Ceylan, pourraient prendre sa place.

(12 mai 1951.)

Le Monde sur TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

POLITIQUE MONÉTAIRE La Banque centrale européenne a créé la surprise, jeudi 10 mai, en annonçant une baisse d'un quart de point de son principal taux directeur, rame-

né à 4,50 %. ● CETTE PREMIÈRE BAISSÉ depuis celle d'avril 1999 marque la volonté de la BCE de prendre en compte le ralentissement de l'activité économique dans la zone euro.

● L'INSTITUT D'ÉMISSION s'inscrit dans le mouvement de baisse des taux engagé au début de janvier par la Réserve fédérale américaine (Fed), qui a procédé à quatre ajustements

successifs. ● WIM DUISENBERG, le président de la BCE, critiqué pour son immobilisme, continue cependant d'estimer que le ralentissement de l'économie américaine n'a qu'un

impact « limité » sur la croissance européenne. ● DANS UN ENTRETIEN au Monde, Lyle Gramley, ancien gouverneur de la Fed, ne voit « pas de risque de récession » en Europe.

La BCE cause la surprise en baissant son principal taux d'intérêt

La Banque centrale européenne a réduit, jeudi, d'un quart de point son principal taux directeur. Elle donnait la priorité jusqu'ici à la lutte contre l'inflation plutôt qu'au soutien de la croissance. Son président, Wim Duisenberg, pense toujours que le ralentissement américain aura peu d'impact en Europe

FRANCFORT

de notre correspondant

« Il n'est pas dans notre politique de surprendre les marchés, mais parfois, cela est inévitable » : Wim Duisenberg a ainsi justifié la baisse des taux décidée jeudi 10 mai à Francfort par le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE). Le principal taux directeur de la zone euro est désormais fixé à 4,50 %, en recul de 0,25 point de pourcentage. Malgré de multiples appels à la baisse ces dernières semaines, une telle initiative était exclue par la quasi-totalité des économistes, du moins à cette date, car la BCE, sourde aux différentes pressions, semblait déterminée à maintenir le statu quo en vigueur depuis octobre 2000. Prenant en compte le ralentissement de l'activité économique, les gouverneurs ont décidé d'accélérer la manœuvre sans recourir au moindre vote. Avec cet assouplissement monétaire

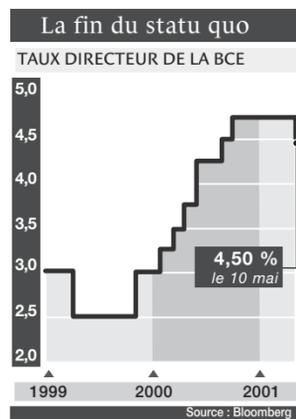
re – le deuxième dans la jeune histoire de la banque européenne, après celui survenu en avril 1999 –, l'institut d'émission s'inscrit dans le mouvement de baisse engagé au début de janvier par la Réserve fédérale américaine (Fed). Jeudi, les banques centrales de Grande-Bretagne et du Danemark ont aussi réduit leurs taux directeurs de 0,25 point. L'euro n'a pas vraiment profité du geste de la BCE, remontant lors de l'annonce au-dessus de 0,89 dollar, pour redescendre dès vendredi à moins de 0,88 dollar.

Après avoir causé la surprise, M. Duisenberg s'est donc employé à l'expliquer : « Cette réduction doit être vue comme un ajustement des taux d'intérêt à des pressions inflationnistes un peu plus faibles sur le moyen terme, a dit le président de la BCE. Les faits nouveaux conduisent à de nouveaux jugements, et parfois à de nouvelles décisions. » Les développements monétaires,

qui constituent le premier pilier de la stratégie de la BCE, « ne sont plus un risque pour la stabilité des prix ». En outre, le second pilier – composé d'une série d'indicateurs permettant d'évaluer la hausse des prix – subit les effets du ralentissement économique : « la modération de la croissance du produit intérieur brut dans la zone euro va contenir la pression à la hausse sur les prix à la consommation », a expliqué le patron de l'institut d'émission, qui estime que l'indice des prix devrait descendre en deçà du seuil de référence de 2 % « en 2002 », ou au plus tard d'ici dix-huit à vingt-quatre mois.

ÉCONOMISTE SCEPTIQUE

Tandis que la Commission européenne, le FMI, l'OCDE et quantités d'experts ont revu en baisse leurs pronostics de croissance dans la zone euro, la BCE semble enfin en tirer les conséquences. Mais



La Banque centrale européenne a abaissé ses taux jeudi 10 mai, pour la première fois depuis avril 1999.

sans dramatiser : la croissance sera cette année en ligne avec le potentiel de la zone, c'est-à-dire autour

de 2,5 %. L'évolution de l'économie américaine, toujours « incertaine », a un impact sur la zone, « mais seulement limité », continue d'affirmer M. Duisenberg.

Critiquée pour son immobilisme, la BCE redore-t-elle son image avec un tel geste ? Si la décision n'est pas contestée sur le fond, c'est la forme qui risque de pécher. « Nous attendions une telle mesure déjà depuis quelque temps, mais le moment choisi est en contradiction avec les arguments mis en avant par la BCE lors des semaines passées », estime un économiste de la Commerzbank, sceptique sur la communication mise en œuvre. Depuis plusieurs mois, les discussions sur l'opportunité d'une baisse semblaient de plus en plus avancées au sein du conseil des gouverneurs, mais les récentes déclarations des uns et des autres laissaient penser que le statu quo continuait à s'imposer. Otmar Issing, l'économiste

en chef de la BCE, s'était encore appliqué, la semaine dernière à Londres, à défendre la position des gardiens monétaires...

Reste à savoir pourquoi la BCE a agi de la sorte. S'est-elle sentie en mesure de bouger, tandis que les pressions étaient moins fortes ces jours-ci ? Ou dispose-t-elle d'informations pessimistes sur l'activité économique de la zone qui l'incitent à prendre une mesure préventive ? Les chiffres plutôt préoccupants de l'économie allemande ont pu convaincre les dirigeants monétaires d'agir vite, quitte à prendre les marchés de court. M. Duisenberg s'est contenté d'affirmer : « Nous avons atteint le niveau de taux approprié pour la situation donnée. » Cette formule suggère qu'en cas de dégradation du climat économique, la BCE se réserve la possibilité d'agir à nouveau.

Philippe Ricard

Lyle Gramley, ancien gouverneur de la Fed « Les économies européennes ne courent pas le risque d'entrer en récession »

WASHINGTON

de notre envoyée spéciale

Lyle Gramley, soixante-cinq ans, économiste au sein de l'Association des banques hypothécaires américaines (MBA), a été membre du conseil de la banque centrale américaine de 1980 à 1985.

« La décision de la Banque centrale européenne (BCE) d'abaisser ses taux d'intérêt n'intervient-elle pas tardivement ?

– Il s'agit d'une bonne décision et elle n'intervient pas trop tard. Les économies européennes ne courent pas le risque d'entrer en récession et ce mouvement va aider légèrement à stimuler la croissance économique. La BCE n'est pas dans la même situation que la Réserve fédérale américaine (Fed). Elle tente d'établir sa crédibilité, alors que la Fed l'a déjà acquise. Elle s'inquiète de l'évolution de l'euro, alors que le dollar est fort. Elle fait face à une situation économique différente, où il existe davantage de pressions inflationnistes et moins de croissance qu'aux Etats-Unis depuis cinq ans.

– Quelle sera, selon vous, l'orientation donnée par la Fed sur les taux d'intérêt lors de sa réunion mardi 15 mai ?

– Elle décidera probablement d'une réduction d'un demi-point de ses taux. Mais je ne serais pas surpris d'une baisse d'un quart de point seulement. Certains éléments comme la stabilisation des marchés d'actions, la forte croissance des agrégats monétaires, la crainte d'un retour du risque inflationniste, pourraient l'inciter à se montrer prudente. Si la baisse est limitée, mardi, la Fed réduira alors d'un autre quart de point lors de sa réunion de juin.

– Les baisses successives de taux seront-elles suffisantes pour éviter la récession aux Etats-Unis ?

– On ne peut être certain que l'économie américaine évite la récession. Mais malgré des signes de faiblesse évidente de l'économie, l'industrie du bâtiment reste soutenue et les dépenses des ménages se sont mieux tenues qu'on attendait, ce qui a permis aux entreprises de réduire considérablement leurs stocks. En tenant compte du plan gouvernemental de réduction d'impôts et des baisses de taux, l'économie américaine pourrait ainsi revenir sur un rythme de croissance de 3 % à la fin de l'année.

– Quels sont les principaux risques pesant actuellement sur l'économie américaine ?

– L'accroissement de la masse monétaire peut nourrir l'inflation. Nous percevons aussi une très forte augmentation des prix des soins médicaux, des loyers de l'immobi-

lier, et une hausse significative des salaires. Mais le risque essentiel porte sur la productivité, qui a baissé au premier trimestre en rythme annuel pour la première fois depuis 1995. Les gains de productivité sont responsables de la croissance non inflationniste que nous avons connue ces cinq dernières années.

– Par ailleurs, il ne faut pas interpréter la récente hausse des chiffres du chômage comme l'entrée en récession. On peut se demander pourquoi cette hausse est si tardive alors que l'économie ralentit depuis plusieurs mois. En fait, les entreprises étaient réticentes à licencier, à la fin de 2000, car elles ont vécu depuis trois ans dans un marché du travail très étroit. Elles ont conservé leurs employés jusqu'à être certaines que cela mettrait leurs profits en péril.

– Le lien étroit entre les marchés boursiers et la politique monétaire n'est-il pas dangereux ?

– Les marchés d'actions ont un impact évident sur l'économie. Ils influencent le sentiment de richesse des ménages, donc leur consommation, mais aussi le coût du capital pour les entreprises, et leur capacité d'emprunt. Il n'y a aucune raison pour que la banque centrale ignore les évolutions de la Bourse. Mais la vraie question est plutôt de savoir si la Fed doit agir en cas de bulle sur les marchés financiers. Alan Greenspan a déclaré qu'il ne pouvait détecter une bulle jusqu'à ce qu'elle n'éclate et qu'en conséquence il ne pouvait pas agir dessus. Je ne suis pas d'accord avec lui. Entre septembre 1999 et mars 2000, les valeurs du Nasdaq ont pris 50 % sans fondements réels. La Fed aurait alors dû remonter ses taux plus vivement.

– Pensez-vous qu'Alan Greenspan a agi trop tardivement en abaissant pour la première fois les taux d'intérêt le 3 janvier, alors que les signes de ralentissement économique étaient perceptibles dès la fin de l'été 2000 ?

– La Fed aurait dû baisser ses taux dès sa réunion du 19 décembre 2000. Elle n'a pas réalisé que l'économie déclinait plus fortement que les statistiques ne le montraient. Début décembre, des investisseurs institutionnels me disaient qu'en tablant à cette époque sur une croissance de 3 % je n'étais pas réaliste, et que la situation avait évolué très rapidement depuis novembre, avec une forte baisse de la consommation, de la demande de composants technologiques et d'équipements. Mais cette évolution n'était pas alors perceptible dans les statistiques.

Cécile Prudhomme



Leader mondial des Ressources Humaines, le groupe Adecco s'est construit autour d'un objectif ambitieux : faire réussir les hommes.

Pour cela, le groupe Adecco rassemble des réseaux d'experts aux compétences complémentaires dans trois grands domaines d'activité.

• Des conseils et des services pour aider les Directeurs des Ressources Humaines à faire en sorte que chacun puisse trouver sa voie : travail temporaire, recrutement, gestion de carrière, outplacement, coaching, politique de rémunération, e-recrutement, e-learning...

British Telecom se scinde en deux pour mieux séduire les investisseurs

L'opérateur britannique donne son autonomie à son activité de téléphonie mobile

British Telecom va se scinder en deux sociétés. Christopher Bland, PDG fraîchement nommé, a annoncé jeudi 10 mai que la téléphonie mobile

et ses 17 millions d'abonnés seront confiés à BT Wireless, filiale autonome du reste du groupe, rebaptisé BT Future. M. Bland pourrait rapi-

dement décider d'autres cessions d'actifs, notamment celle de la participation de BT dans le français Cegetel.

LE NOUVEAU PDG de British Telecom, Sir Christopher Bland, a décidé de frapper fort. Dix jours à peine après son arrivée à la tête de l'entreprise, il a annoncé jeudi 10 mai, qu'il séparerait la branche de téléphonie mobile, baptisée BT Wireless, du reste du groupe, qui prendra le nom de BT Future. Cette restructuration s'accompagne d'une émission d'actions pour un montant record de 5,9 milliards de livres (9,8 milliards d'euros).

Une fois séparé de sa maison-mère, c'est-à-dire avant la fin de l'année, BT Wireless ne sera plus que le cinquième opérateur de mobiles européen. Sur son propre marché, en Grande-Bretagne, il a dû céder la première place à son concurrent Vodafone, et est aujourd'hui au coude-à-coude avec Orange, filiale de France Télécom, qui lui dispute le deuxième rang. Le périmètre de BT Wireless englobe les implantations en Grande-Bretagne et en Allemagne, mais aussi aux Pays-Bas et en Irlande, soit un total de 16,9 millions d'abonnés pour un chiffre d'affaires de 4,1 milliards de livres (6,8 milliards

d'euros). Selon les analystes, sa valorisation pourrait atteindre 15 milliards de livres (24,9 milliards d'euros).

BT a précisé qu'il souhaitait donner une autonomie à cette filiale pour qu'elle puisse « prendre part à la consolidation de cette industrie ». Pour faciliter l'opération, seuls deux milliards de livres de dettes lui seront transférés. Philip Hampton, directeur financier de BT, a toutefois précisé que BT Wireless n'était pas à vendre. Mais les noms de Telecom Italia ou de Telefonica, l'opérateur espagnol, tous deux bien décidés à étendre leur présence en Europe, circulent déjà comme d'éventuels partenaires ou acquéreurs.

RÉDUIRE LA DETTE

Les événements s'accroissent pour British Telecom depuis le départ de son précédent PDG, Iain Vallance, contraint à la démission le 26 avril. Son remplaçant, ex-patron de la BBC, Sir Christopher Bland, avait annoncé qu'il était prêt à faire subir un traitement de choc à l'opérateur en faisant fi des tabous. Son principal

souci est de réduire le fardeau de la dette qui s'élève à 27,9 milliards de livres (46,3 milliards d'euros). Le 2 mai, il annonçait déjà la vente de ses participations dans l'opérateur japonais Japan Telecom et dans l'opérateur espagnol Airtel à son grand rival Vodafone. Le montant total des deux cessions se chiffre à 7,7 milliards d'euros. Dans la foulée, Christopher Bland, a décidé que l'opérateur britannique allait quitter son siège londonien prestigieux, économie oblige.

D'autres mesures sont à l'étude. Syntegra, une filiale de services informatiques et Yell, qui regroupe les activités d'annuaire, pourraient être rapidement cédées. BT pourrait se désengager de la société Concert, créée conjointement avec l'opérateur américain AT & T pour offrir des services de télécommunications aux multinationales, qui affiche des pertes. De même, les spéculations sur l'évolution du capital de l'opérateur français Cegetel, filiale de Vivendi Universal, dont BT détient 22 %, vont reprendre de plus belle. Cette participation n'est pas prise en compte dans le périmè-

tre de BT Wireless, et pourrait être vendue lorsque le pacte d'actionnaires le permettra.

Christopher Bland espère bien que son traitement de choc redynamisera le cours de Bourse de l'opérateur. La valorisation boursière de BT a fondu de près des deux tiers en dix-huit mois. La course aux licences de téléphonie mobile de troisième génération (le futur UMTS) et la multiplication des prises de participation ont dangereusement compromis la santé financière de l'entreprise. A preuve, le nouveau PDG a dû annoncer les premières pertes de l'entreprise depuis sa privatisation : 2,8 milliards de livres (4,5 milliards d'euros), dus à une provision de 3 milliards de livres qui reflète la réévaluation à la baisse de la valorisation de Viag Interkom, l'opérateur allemand acheté, à prix spéculatif, par BT. L'agence de notation Standard & Poor's, qui s'inquiète du niveau d'endettement de l'opérateur, a réagi jeudi en dégradant la note de l'opérateur.

Laurence Girard

Merck proposerait 91 milliards de dollars pour acheter Schering

APRÈS L'ENTRÉE SURPRISE du suisse Novartis dans le capital de son compatriote Roche, lundi 7 mai, c'est au tour du laboratoire pharmaceutique américain Merck de lancer une offensive sur son rival Schering-Plough. Merck aurait offert 91 milliards de dollars, par échange d'actions, pour acquérir Schering-Plough, a rapporté le journal *Business Week* dans son édition électronique en ligne du 11 mai, qui cite « une banque d'investissement proche de l'industrie ».

Merck a déjà tenté par deux fois, depuis deux ans, de racheter le groupe, mais en vain. Depuis, Schering-Plough a multiplié les revers : objet d'une enquête des autorités américaines sur ses pratiques de production pharmaceutique, il a dû retarder le lancement du traitement contre l'allergie Clarinex, successeur de son produit-phare, la Claritine, qui représente 31 % de son chiffre d'affaires (9,8 milliards de dollars en 2 000).

Schering a ainsi accusé une baisse de 10 % de ses résultats trimestriels et le cours de son action a chuté de 35 % en un an.

AOM-Air Liberté intéresserait sept repreneurs

UN COMITÉ D'ENTREPRISE s'est tenu, jeudi 10 mai, au siège d'Air Liberté. Selon les organisations syndicales, la direction d'AOM-Air Liberté a confirmé sa volonté de dénoncer « les accords et usages collectifs de l'entreprise sans aucune consultation préalable avec les organisations syndicales ne permette d'envisager d'autres alternatives ». Les syndicats ont également rejeté le plan de restructuration proposé par la direction. Celui-ci prévoit une perte de 250 millions de francs en 2002 et un retour aux bénéfices (60 millions de francs) en 2004. La direction a en outre ajouté que sept offres de reprises avaient déjà été recensées : celles de trois groupes financiers, de deux groupes de services, d'un opérateur touristique, et un projet de RES (reprise d'entreprise par les salariés), pour des montants allant de 500 millions de francs à un milliard de francs après recapitalisation.

Moulinex Brandt : les syndicats demandent une expertise judiciaire

CINQ ORGANISATIONS syndicales (CGT, CFTC, CFE-CGC, FO, Sydis) du groupe Moulinex Brandt ont demandé, jeudi 10 mai, la convocation d'un comité central d'entreprise extraordinaire. Celui-ci devrait se tenir le 28 mai.

Les syndicats demandent qu'une délibération du comité permette d'agir en justice « aux fins d'obtenir toute information relative aux opérations économiques, juridiques comptables et de gestion, ayant conduit à la situation actuelle ». Ils veulent, selon leur communiqué, « soulever un certain nombre de questions troublantes, notamment l'évaporation de 793 millions de francs par distribution de dividendes et rachat de titres, quelques semaines avant la fusion. » Selon eux, l'actionnaire principal du groupe, la holding financière italienne Ifil, « continuerait à faire une excellente affaire quand bien même l'action baisserait au détriment des petits actionnaires (...) et des salariés. »

Virgin offre de racheter l'opérateur de téléphonie mobile japonais Tu-Ka

LE GROUPE BRITANNIQUE Virgin a offert de racheter l'opérateur de téléphonie mobile Tu-Ka au groupe KDDI, le numéro deux au Japon. Le président de KDDI, Jiro Ushio, a déclaré, jeudi 10 mai à la presse japonaise qu'il avait déjà reçu, pour la reprise de Tu-Ka, des offres de la part de huit opérateurs en provenance du monde entier, y compris Virgin.

Le vice-président de Virgin Asie, Mike Inman, annonçait dans un entretien avec le quotidien britannique *Financial Times*, mercredi, que son groupe allait chercher à entrer au Japon d'ici avril 2002. KDDI, contrôlé par Toyota Motor et Kyocera (composants) a décidé de vendre Tu-Ka dans le cadre d'un plan de restructuration afin de rembourser une partie de sa dette.

A la fin du mois de mars, le géant NTT DoCoMo monopolisait 59,1 % du marché japonais de la téléphonie mobile tandis que KDDI se classait au deuxième rang avec 18 % du marché suivi par J-Phone (contrôlé par le britannique Vodafone) et enfin Tu-Ka avec 6,5 % du marché.

Un avocat d'affaires, Harvey Pitt, à la tête de la SEC

LE PRÉSIDENT AMÉRICAIN Georges W. Bush a décidé de nommer l'avocat d'affaires Harvey Pitt à la présidence de la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme du marché américain. M. Pitt, âgé de cinquante-six ans, est actuellement partenaire du cabinet Fried, Frank, Harris, Shriver and Jacobson. Il a déjà travaillé à la SEC de 1975 à 1978, comme assistant du président Ray Garrett. Sa nomination doit être approuvée par le Sénat américain. Le président du Comité bancaire du Sénat, le Républicain texan Phil Gramm, s'est logiquement prononcé en faveur de son accession à la tête de la SEC. Selon l'agence Associated Press, M. Pitt a défendu une fois, en tant qu'avocat, Ivan Boesky, l'un des spéculateurs les plus emblématiques de Wall Street, condamné en 1987 à trois ans de prison.

Commission et Parlement européens débattent sur le contrôle des marchés

LES DISCUSSIONS continuent entre la Commission européenne et le Parlement au sujet des projets de directives sur la régulation des marchés, qui doivent être présentées à la fin du mois de mai.

Le *Wall Street Journal Europe* du 10 mai a révélé le contenu du « mémo » adressé au Parlement, cette semaine, par le commissaire Frits Bolkestein, en charge du marché intérieur. Celui-ci propose une définition unique du délit de manipulation des marchés, couvrant aussi les marchés dérivés et de matières premières. Il affirme la nécessité qu'une seule autorité dans chaque pays contrôle les marchés, et qu'elle soit indépendante des marchés eux-mêmes. Enfin, il prône la création d'un « comité des régulateurs » nationaux, et d'un « comité des valeurs mobilières » dépendant des Etats, qui pourraient assister la Commission pour des décisions techniques.

Le Parlement renâcle à transférer une partie de son pouvoir à ces comités. Sur le fond, le mémo satisfait pleinement les gendarmes européens des marchés. « Nous partageons totalement les conclusions du document », explique Fabrice Demarigny, secrétaire général du Forum of European Securities Commissions (Fesco).

Groupe Adecco :
faire réussir les Hommes.

• Des conseils et des services dédiés aux directions des systèmes d'information, aux directions techniques et industrielles et aux directions scientifiques, pour intégrer des profils très pointus ou externaliser les compétences : bureaux d'études, ingénierie informatique, télé-assistance...

• Des conseils et des services dédiés aux directions commerciales et marketing, pour recruter les meilleures compétences ou externaliser les savoir-faire : conseils en relation clients, forces de ventes supplémentaires ou call-center...

Ces expertises de haut niveau sont à votre disposition dès maintenant et iront en se développant dans les années à venir.

C'est cette synergie de savoir-faire qui permet au Groupe Adecco de faire réussir les Hommes... pour faire réussir l'entreprise.

G R O U P E
Adecco

Le succès de « Loft Story » déclenche la guerre des chaînes

Les records d'audience de la première émission de « télévision-réalité » française modifient les équilibres du paysage audiovisuel. M6 s'impose comme une concurrente de TF1 et menace ses positions, notamment en matière publicitaire

ONZE GARÇONS et filles enfermés dans une maison de 400 mètres carrés auront donc été capables de déstabiliser un paysage audiovisuel français que l'on croyait presque figé. Le succès remporté par M6 avec l'émission « Loft Story » a dépassé les prévisions des dirigeants de la chaîne. Jeudi 10 mai, 7,7 millions de personnes l'ont regardée, soit 2,5 millions de plus que pour le premier épisode, le 26 avril. La cadette des chaînes privées menace TF1 sur quelques-uns de ses meilleurs créneaux horaires. Pis : à partir du 21 mai, M6 programmera « Loft Story » à 19 heures en face du « Bigdil », l'émission dont Patrick Le Lay, PDG de TF1, dit qu'elle est « le socle de la soirée de TF1 ».

La réaction de la première chaîne privée est à la mesure de son exaspération. Patrick Le Lay a pris sa plume pour exprimer, dans un point de vue publié dans *Le Monde* daté du vendredi 11 mai, tout le mal qu'il pense de cette émission, de la stratégie de M6 et pour en appeler aux pouvoirs publics et au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il a aussi essayé, sans succès, d'utiliser sa position dans le bouquet satellitaire TPS pour enrayer le développement de « Loft Story ».

Pour la première fois de son histoire, TF1, qui a toujours occupé la première place, loin devant les autres, se sent déstabilisée. En essayant de transformer M6, à l'origine chaîne semi-généraliste à tendance musicale, en une télévision généraliste destinée aux moins de cinquante ans, Nicolas de Tavernost, président du directoire de M6, ambitionne de grignoter les positions de TF1.

En matière d'audience, M6 s'im-

pose, au moment de ce jeu, comme la première chaîne auprès des jeunes et des femmes. Jeudi 10 mai, elle a recueilli 75,7 % de parts d'audience sur les 15-24 ans, 64,4 % sur les 15-34 ans et 51,9 % auprès des ménagères de moins de 50 ans. Néanmoins, TF1 est restée leader avec 8,8 millions de téléspectateurs.

« LA QUÊTE DE SENS »

Sur le plan publicitaire, « Loft Story » suscite des réactions paradoxales. « Ce n'est pas encore la ruée, note Denis Delmas, directeur général de MPG, la centrale d'achat d'espaces du groupe Havas Advertising. Les annonceurs sont évidemment intéressés, mais ils attendent que la polémique retombe pour se lancer véritablement ». Certains seraient gênés pour « raisons morales », notamment les sponsors, qui « sont très réticents à participer à une émission qui pourrait porter atteinte à l'image de leur marque », analyse Muriel René, directrice des achats de l'agence OMD. D'autres

attendent la confirmation des performances de la chaîne, qui dispose encore d'écrans libres. Quelles que soient les raisons de cet attentisme, les professionnels font remarquer le décalage entre l'audience historique de M6 et le marché. « Les écrans publicitaires qui entourent et coupent l'émission sont loin d'être pleins. Le signe le plus évident de cette situation est qu'il y a beaucoup d'annonceurs du secteur de la musique et de la vidéo qui attendent les prix promotionnels pour faire des achats de dernière minute », observe Jean-François Olive, directeur général de Zenith Media. Outre le fait que la structure de l'audience de « Loft Story » correspond à la cible de cette catégorie d'annonceurs, ceux-ci « ne se posent pas de problème d'image », explique M. Delmas.

La timidité des annonceurs à l'égard de « Loft Story » s'explique aussi par la conjoncture. « Le marché est généralement creux en mai et cette année, il l'est encore plus que

d'habitude », remarque Muriel René. Dans ce contexte, les régies des chaînes, et en particulier celle de TF1, font des offres promotionnelles. Pour le marché publicitaire, le véritable test sera le passage de « Loft Story » face au « Bigdil » de TF1. « Si « Loft Story » parvient à déstabiliser TF1 sur cette tranche cruciale pour les chaînes, les annonceurs arrêteront de se poser des questions morales. Que l'une des grosses pointures se lance et tout le monde suivra », estime Denis Delmas.

DES PUBLICS DIFFÉRENTS

Reste à savoir quelle sera la riposte de TF1. « C'est un très gros navire : il leur sera très difficile de réagir s'ils perdent des positions sur l'avant soirée », souligne M. Delmas. D'autres font une analyse différente : « Ce n'est qu'un joli coup promotionnel qui renforce M6 sur sa cible habituelle. Le seul risque pour TF1 serait de réagir trop brusquement et de se mettre en péril », juge Eric de Ruy, président de l'agence Cia Le Lab. Pour les annonceurs, cette nouvelle concurrence est la bienvenue au moment où ils se plaignent de la forte augmentation des tarifs publicitaires.

Ce face à face entre les deux chaînes risque de se prolonger. TF1 pourrait programmer, dès juin, ses « Aventuriers de Ko Lanta », une adaptation de « Survivor », prévue à l'origine en juillet. À la rentrée, elle risque d'être confrontée à une suite de « Loft Story » sur M6. Même si les exemples étrangers montrent une certaine lassitude du public lorsque de telles émissions redémarrent, celles-ci continuent à attirer de nombreux téléspectateurs. Par ailleurs, M6 devra imaginer d'autres innovations dans sa grille de programmes pour transformer l'essai et

fidéliser les téléspectateurs qu'elle aura attiré ce printemps.

TF1 devra se livrer à un exercice comparable. A ceci près qu'il est presque plus difficile pour elle que pour M6. En effet, après les « reality shows » des années 1990-1995, TF1 s'était refait une image grâce à « la quête de sens », chère à Etienne Mougeotte, vice-président de la chaîne et dont le point d'orgue sont les « Monte-Cristo », « Balzac » et autres grandes productions classiques françaises, interprétées de pré-

large et proportionnellement plus âgé que celui de M6. Il n'en reste pas moins que les reculs d'audience ponctuels enregistrés par la chaîne ne sont pas bons pour le moral des collaborateurs. Ils provoquent des débats feutrés, dans les couloirs, sur la stratégie de cette chaîne, réputée pour son unanimité.

Au-delà de la grille des programmes, les alliances de la chaîne sont aussi en cause. Depuis la création de TPS, il y a quatre ans, TF1 et M6, pourtant concurrents sur la télévi-

L'adieu d'Aziz rapporte 8,5 millions de francs à M6

Pour la première exclusion du loft, celle d'Aziz, suivie par des centaines de fans massés à la Plaine Saint-Denis jeudi 10 mai, plus de 3,7 millions de votes ont été exprimés par téléphone ou par messages courts sur téléphone mobile. Les numéros de téléphone mis en place par M6, ont été facturés pour le téléspectateur, 3,68 francs TTC par appel. Au total, la sortie d'Aziz - qui permet à Jean-Edouard de vivre au moins quinze jours de plus dans la tribu - a donc généré 13,6 millions de francs de recettes en une seule soirée. Sur cette manne, France Télécom a reversé à M6 plus de 6,8 millions de francs hors taxes, soit environ 8,5 millions de francs TTC.

Par ailleurs, la chaîne a mis en place d'autres numéros de téléphone, ouverts au public, dont l'un destiné à obtenir des informations sur la vie des stars du loft. M6 n'a pas souhaité communiquer le montant exact de toutes les recettes engrangées, par ce biais, depuis le début de la diffusion de « Loft Story ».

férence par Gérard Depardieu.

En matière d'image, ce type de programmation place TF1 loin de la « télé-poubelle », représentée par « Loft Story ». Et même s'il reproche aux dirigeants de M6 de ne pas avoir respecté leur parole sur la co-concomitance de programmation entre les deux chaînes, Patrick Le Lay sait bien qu'il n'aurait pas pu diffuser une émission de ce type, dont il n'est pas certain qu'elle est adaptée à son public, sociologiquement plus

sion en clair, sont toujours parvenues à s'entendre sur la télévision à péage. En décembre, elles avaient créé ensemble TF6, une « mini-généraliste », destinée aux 15-40 ans, diffusée sur TPS. Ce « PACS audiovisuel à objet limité », comme le qualifiait à l'époque Etienne Mougeotte, pourrait bien rester un exemple unique.

Françoise Chirot,
Guy Dutheil et Frédéric Roy

Un journal et bientôt des tee-shirts

Fort du succès de « Loft Story », notamment auprès des jeunes, M6 Editions envisage de publier un magazine, dont le premier numéro, un hors-série de 60 pages tiré à 150 000 exemplaires et vendu 20 francs (3,05 euros), sortira lundi 21 mai. C'est l'une des premières déclinaisons des produits dérivés prévus dans le contrat signé entre la société de production ASP et les « candidats ». Sous le contrôle de M6 Interactions, dont M6 Editions est une filiale, de multiples exploitations sont prévues en cassettes, livres, CD ou DVD...

En même temps que le journal devraient apparaître des affiches, des cartes postales, mais aussi des tee-shirts. La « folie » commerciale de « Loft Story » est soigneusement orchestrée.

Le conflit au sein de TPS pourrait accélérer la recomposition de son capital

PATRICK LE LAY a été mis en minorité au conseil d'administration du bouquet numérique TPS qu'il préside, et dont le capital est contrôlé à parité par Suez, M6, France Télécom-France Télévision et TF1. Les douze administrateurs de TPS étaient réunis, jeudi 10 mai à 11 heures, au siège de la société à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), à la demande du PDG de TF1. « Patrick Le Lay a demandé un vote pour arrêter la commercialisation de la chaîne consacrée à « Loft Story » et diffusée 24 heures sur 24 par TPS », raconte un témoin. Par huit voix contre trois et une abstention, le conseil a rejeté la demande du PDG de la Une. « Seuls, les trois administrateurs de TF1, Patrick Le Lay, Etienne Mougeotte et d'Emmanuel Florent, le remplaçant d'Anne Sinclair, ont voté pour l'arrêt de cette chaîne », concède ce même témoin.

Malgré cette opposition tranchée, le ton des débats serait toujours resté « professionnel », lâche un autre administrateur. Les douze sont convenus de ne pas commenter leurs débats internes. Mais le mécontentement a

gagné les rangs des représentants de Suez et de M6 lorsqu'ils ont découvert, à l'issue de leur séance, la libre opinion du PDG de TF1 dans *Le Monde* daté du 11 mai, qui arrivait dans les kiosques peu après la fin du conseil d'administration de TPS. « M. Le Lay a fait montre d'une rare élégance en envoyant une convocation pour débattre d'un sujet alors que nous découvrons une heure après le conseil d'administration de TPS son opinion dans les colonnes du Monde », ironise un administrateur qui souhaite rester anonyme.

LE SILENCE OFFICIEL ROMPU

Seule France Télévision, qui s'est abstenue lors du vote de jeudi, est sortie de sa réserve. « Que la diffusion du programme ["Loft Story"] donne lieu à des divergences entre les associés de TPS ne doit pas conduire à ce que le conseil d'administration soit juge d'un tel différend », fait savoir le service public. Sans prendre parti entre TF1 et M6, France Télévision « regrette cependant que, vu la notoriété de l'émission "Loft Story" et

ses liens étroits avec le programme commercialisé sur TPS, M6 n'ait pas jugé normal d'en assurer la responsabilité éditoriale, ce qui aurait été plus clair ». De fait, la diffusion en continu du jeu par TPS a fait l'objet d'un contrat entre le bouquet numérique et ASP Productions, concepteur du jeu, et non avec M6.

Après la lecture du point de vue dans *Le Monde* du PDG de TF1, RTL Group et Suez, actionnaires de M6 avec respectivement 41,8 % et 35,05 % des parts et 34 % des droits de vote chacun, ont, eux aussi, choisi de rompre ce silence officiel imposé. Ils « réfutent fortement » les « accusations » de M. Le Lay qui a lié la programmation de « Loft Story » à la prise de contrôle de RTL Group par le géant allemand de la communication Bertelsmann. Selon les deux actionnaires, « Suez et RTL Group contrôlent chacun 34 % des droits de vote de M6 » et « ce dispositif reste inchangé ». Ils « se félicitent » du succès du jeu et apportent « solidairement leur soutien » à la direction de M6. Selon eux, elle est « respon-

sable en toute indépendance de la ligne éditoriale de la chaîne ». Ce nouveau conflit entre TF1 et le duo Suez-M6 pourrait accélérer la recomposition du capital de TPS réclamée en vain depuis de longues années par M. Le Lay. Selon certains, Suez pourrait être amené à se retirer prochainement du tour de table du bouquet. Un départ lié au rapprochement entamé par Vivendi-Universal, maison mère de Canal+, et RTL Group. « Les négociations auraient déjà commencé », fait savoir un actionnaire de TPS.

Selon des proches de RTL Group, le flirt entre le leader européen de la télévision à péage et le numéro un de la télévision généraliste irait beaucoup plus loin qu'une simple société commune d'achats de droits sportifs. Les deux groupes songeraient aussi à s'unir dans le secteur du cinéma. Le groupe Suez, tout en restant dans le secteur de la communication, n'exclut pas la cession de certains actifs. TPS pourrait en faire partie.

G. D.

Didier Bellens, directeur général de RTL Group

« Je m'insurge contre la tentative de désinformation et de manipulation de Patrick Le Lay »

FRANCFORT

de notre correspondant

« Comment réagissez-vous aux accusations portées par Patrick Le Lay, le PDG de TF1, contre RTL Group et son actionnaire de référence, Bertelsmann, à propos de l'émission « Loft Story » ?

— Ma première réaction est que cet article concentre un nombre incroyable d'erreurs factuelles, qui sont en fait plus que des erreurs. Il s'agit quasiment de mauvaise foi et de tromperie. Je m'insurge contre cette tentative de désinformation et de manipulation.

— Quels points contestez-vous ? — RTL Group, via la CLT dont il est issu, est actionnaire de M6 depuis quatorze ans, en partenariat avec le groupe Suez. Nous détenons tous les deux 34 % des droits de vote. Rien n'a changé au cours des derniers temps, contrairement à ce que dit M. Le Lay.

— Le PDG de TF1 lie toutefois la montée en puissance de Bertelsmann au sein du capital de RTL Group, annoncée en février, au lancement de « Loft Story ». La coïncidence est en effet troublante, surtout quand on sait que les autres chaînes de votre groupe



Didier Bellens

diffusent ailleurs en Europe le reality-show « Big Brother », le grand frère de « Loft Story » ?

— Il est faux de dire que « RTL-Bertelsmann a pris le contrôle de fait de la ligne éditoriale de M6 ». La montée en puissance de Bertelsmann ne change rien dans la gestion de RTL Group. Bertelsmann était déjà en situation de co-contrôler RTL Group avec le Groupe Bruxelles Lambert (GBL), d'Albert Frère. La philosophie de Bertelsmann est de respecter la ligne éditoriale de ses filiales. Chacune dispose d'une indépendance de gestion, et d'une liberté entrepreneuriale.

— La « mainmise d'un groupe

étranger », d'une multinationale d'origine germanique telle que Bertelsmann, semble inquiéter M. Le Lay. Que lui répondez-vous ?

— Dénoncer la « mainmise d'un groupe étranger » est une conception fautive. Dans tous les pays européens, la programmation est locale. Il ne faut pas faire l'amalgame entre des marques globales comme Coca Cola et un groupe comme Bertelsmann. Dans le secteur de la communication, nous devons avoir une approche plus locale. C'est la méthode de RTL Group vis-à-vis de ses filiales. M6 est une société à directoire et à conseil de surveillance. M. Le Lay est plutôt mal placé pour donner des leçons sur ce point car TF1 n'est pas, à ma connaissance, organisée avec un tel partage des responsabilités. Pour M6, ni Suez ni RTL Group n'ont de responsabilité dans la ligne éditoriale de la chaîne. Il s'agit de notre philosophie profonde, et elle est transposée dans les statuts.

— Vous avez quand même eu votre mot à dire avant le lancement de « Loft Story » ?

— La décision de diffuser « Loft Story » a été prise par le président

du directoire de la chaîne, Nicolas de Tavernost. Le conseil de surveillance du début décembre 2000 a été informé du projet, et en a discuté. Il y a donné son aval à l'unanimité. « Loft Story » devait être lancé le plus vite possible, car TF1

« Je ne suis pas pour la censure, mais pour montrer les choses. L'audience des derniers jours et l'intérêt du public nous montrent que nous avons raison »

voulait sortir son propre reality-show, baptisé « Survivor », d'ici l'été. La meilleure preuve de l'indépendance de la chaîne, c'est que, pendant longtemps, elle n'a pas souhaité diffuser un programme de ce type. Aujourd'hui, les deux actionnaires de M6, Suez et RTL

Group, se félicitent tous les deux du grand succès que remporte « Loft Story ».

— M. Le Lay vous accuse de franchiser l'exception culturelle française sur l'autel de la « trash-télé ». Qu'en dites-vous ?

— Le concept d'exception culturelle est limitatif. Il n'y a pas de raison pour qu'en France on n'ait pas accès à un programme regardé ailleurs. Je ne suis pas pour la censure, mais pour montrer les choses. L'audience des derniers jours et l'intérêt du public nous montrent que nous avons raison. Il faut respecter ce que nous indique l'audience. C'est notre philosophie. L'objectif de M6, tout comme de RTL Group n'est pas de se spécialiser dans la « télé-poubelle ». La chaîne est à l'image d'autres télévisions du groupe en Europe, avec ses informations de qualité, ses films forts, ses émissions de sport...

— La polémique actuelle pourrait vous amener à remettre en cause la coopération avec TF1, entre autres associés, dans le bouquet numérique par satellite TPS ?

— Je m'étonne de cette espèce d'agressivité. Il faut remettre les

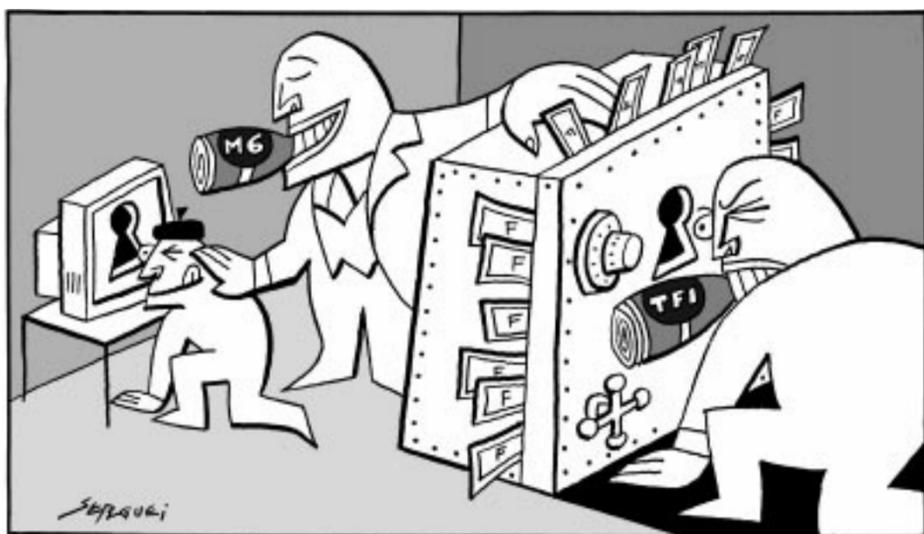
pendules à l'heure par rapport à la désinformation menée par certains. Je ne vois pas ce que M. Le Lay a en tête, en essayant d'influencer l'opinion publique ou tel ou tel ministre. Mais cela s'arrête là. Dans tous les pays où une émission du type « Loft Story » a été lancée, il y a d'abord eu une polémique. Mais elle a très vite disparu ; l'audience s'est d'ailleurs parfois tassée. Concernant TPS, je ne veux pas ouvrir de nouveaux débats. »

Propos recueillis par
Philippe Ricard



Concessionnaire

01 55 20 66 60



Les politiques critiquent la télévision, pas l'émission

UN SOIR, en rentrant chez lui, à Bordeaux, Alain Juppé a trouvé sa famille plantée devant la télévision. Sa femme et les enfants regardaient « Loft Story ». Alors, lui aussi, il a jeté un œil sur l'écran, fasciné de voir qu'un tel « phénomène » puisse mobiliser ainsi son public quand tant de discours laissent les jeunes indifférents. François Hollande et Ségolène Royal ont connu la même expérience avec leurs adolescents. Et ils ont suivi la vie des héros du loft tous ensemble. La ministre de la famille, qui conteste la « surenchère dans la vulgarité » de la télévision, vendredi 11 mai, dans *Le Parisien*, juge d'ailleurs qu'il « y aurait beaucoup d'hypocrisie à s'acharner sur cette émission ». A ses yeux, il s'agit d'« une sorte de sitcom », qui « n'est pas pire que certaines autres ». Elle reste cependant choquée par « l'appât du gain », clé du jeu proposé par M6.

Pour une Roselyne Bachelot (RPR) qui estimait, le 3 mai sur RTL : « S'il y a des malfaisants pour produire l'émission, des débiles pour y participer et des manipulés pour la regarder, finalement, ce n'est pas pire que Pamela Anderson », ou un Claude Goasguen (DL) lâchant : « C'est comme "La Vie des animaux", non ? », la plupart des élus se gardent de condamner l'émission.

Tous ont bien noté le formidable succès qu'elle rencontre auprès des jeunes.

Il semble pourtant qu'une partie de la classe politique commence à se pencher non plus sur l'émission elle-même, mais sur les chaînes et les sociétés de production qui les fabriquent. Certes, les élus ont intégré qu'ils ne peuvent pas imposer grand-chose aux chaînes privées. « M6 ne fait que suivre le marché », assurait ainsi, dans *Le Figaro* du 4 mai, le député Vert Noël Mamère. Mais la « télé-réalité » vient heurter une certaine conception de l'individu et peut-être, aussi, le droit des personnes. Le sénateur centriste Claude Huriet, neurologue, très actif dans la rédaction des lois bioéthiques, affirme que « Loft Story » « bafoue » la législation de 1988 qui régit les expérimentations sur l'homme (lire page 13).

« NOUVEAU FÉODALISME »

Le député socialiste Yann Galut a demandé à la ministre de l'emploi, Elisabeth Guigou, de « bien vouloir vérifier la légalité des contrats » des participants « au regard de la législation sur le travail ». Il relève ainsi que la rémunération de Loana, Jean-Edouard et de leurs amis représenterait « un salaire horaire de 13,45 francs uniquement », cela

« alors même que le prix des trente secondes de publicité sur M6 explose, apportant un supplément important de recettes à la joie indicible des actionnaires ». M. Galut en tire une conclusion, qui pourrait refroidir l'enthousiasme des jeunes à la recherche de la gloire et de la fortune : « Les acteurs de cette émission sont payés au lance-pierres et font figure de précurseurs de ce que l'on pourrait appeler désormais un nouveau féodalisme dans les relations sociales. » N'est-ce pas ce genre de calcul qui peut gâcher l'ambiance de « Loft Story » ?

Raphaëlle Bacqué

« On dit qu'on regarde pas mais, en fait, on regarde. Ça me désole »

NON, ils n'avaient pas vraiment l'intention de « le » regarder, mais puisqu'ils sont là... Les voilà donc installés en brochette, tassés sur le canapé, s'efforçant à grand-peine

REPORTAGE

Sara, dix-sept ans, a invité ses copains à venir regarder « Loft Story » chez elle

de n'adresser au téléviseur qu'un regard désinvolte. Il faut dire que l'événement est de taille : jeudi 10 mai, au moment où des milliers de Parisiens fêtent à la Bastille le vingtième anniversaire de la première élection de François Mitterrand, la France entière est invitée à voter. Il lui faut désigner le premier des six garçons et cinq filles de « Loft Story » qui devra évacuer l'enclos où ils gigotent depuis quinze jours, sous la surveillance continue des caméras de M6.

« RIEN DE CHANMÉ »

Dans un premier temps, deux indésirables ont été présélectionnés par les filles du groupe, les téléspectateurs devant donner le coup de grâce. Les deux dont les filles ne veulent plus, c'est Jean-Edouard et Aziz. En soi tout un programme : le blondinet bellâtre et le beur musclé, l'étudiant en

commerce et le responsable de sécurité, « le salaud qui a sauté Loana à peine arrivé et qui l'a larguée juste après », et le meneur de bande, un peu boy-scout, « un peu gonflant à vouloir tout diriger ». L'heure est grave, le suspense total.

Alors, Sara a invité ses copains. Elle a dix-sept ans, eux plutôt la vingtaine. Qu'attendent-ils donc de cet échantillon humain, de ces ébats verbaux et sexuels, du voisinage avec les poules qui s'ébrouent dans le jardin ? Les moments « chauds », ceux que M6 censure mais qu'on peut voir sur Internet ou la chaîne TPS ? « Marrants », disent-ils, mais sans plus.

Ce qu'ils attendent, c'est autre chose. Pas seulement un plaisir de voyeur. Plutôt une attente sadique. « Ils sont totalement ridicules, explique Sara. Tous les jours on se moque d'eux, ça fait du bien d'être méchants. » « Ouais, c'est un bon défouloir », enchaîne son ami Thai. Une autre dopée de « Loft Story », Valentine, l'avoue sans honte : « Tu regardes les gens se dégrader, tu jubiles, c'est horrible. En fait, je n'attends qu'une chose : le moment où ils vont craquer. »

Pour Sara et ses copains, l'heure est à la concentration. Aziz, qui hume le verdict fatal, est en larmes. « Ouaf, ouaf », se tord de rire Sara. « T'inquiète, t'es déjà connu », lui lance Romain.

« Ouais et t'as plein de meufs », enchaîne Sara. Le téléphone sonne, Sara répond à contrecœur, vautrée dans son canapé : « Je sais pas encore, ce sera Aziz, probablement. Je te raconterai. Là il s'est rien passé de chammé (méchant). » Benjamin : « Comme par hasard, c'est l'Arabe qu'on va virer. » Sara : « Moi je voudrais qu'on les vires tous les deux. Ils sont trop nuls. »

QUATRE MILLIONS DE VOTANTS

Adrien, un autre lycéen, commence à fatiguer. « C'est blanchâtre, je ne vais plus le regarder. J'ai eu ma dose. » Benjamin : « Moi je regarde jamais ce truc, c'est un attrape-beauf. Je suis au courant parce que la télé et les journaux en font un max - à croire que le monde entier est rempli de débiles, ça fait flipper. »

Ils furent en effet près de 4 millions d'entre eux, selon la chaîne M6, à voter jeudi soir. « Quatre millions ! », grogne Sara, scotchée au téléviseur. Jean-Edouard sanglota. De voir partir Aziz, ou de prendre soudain conscience de son humble condition ? Aziz, vaincu, quitta le studio sous les cris de ses fans et des banderoles, « Aziz on t'aime ».

Sara se résout à l'évidence : « On dit qu'on regarde pas mais, en fait, on regarde. Ça me désole. » C'est désolant.

Marion Van Renterghem

Les syndicats pointent des entorses nombreuses au code du travail

S'AGIT-IL vraiment d'un jeu, comme le stipule le contrat signé entre les participants et la société ASP Productions, qui a vendu le feuilleton « Loft Story » à M6 ? « Tout correspond à une prestation nécessitant un contrat de travail », relève Gérard Filoche, inspecteur du travail. Selon lui, il ne fait aucun doute que cette réalisation emploie des « acteurs » relevant pour le moins du statut des intermittents du spectacle.

« Ils sont filmés même quand ils dorment. C'est bien qu'ils sont en situation de travailler », précise-t-il en ajoutant qu'il serait intéressant de vérifier si, sur le lieu de travail, « les horaires sont affichés et respectés, les conditions d'hygiène et de sécurité observées, si les participants bénéficient de fiches de paie et s'ils ont subi une visite médicale préalable sous le contrôle d'un médecin du travail ».

Jeu ou fiction ? Telle est l'ambiguïté entretenue par les dirigeants d'ASP Productions. Le contrat signé avec les « candidats » (*Le Monde* 6-7 mai) comporte des obligations de tournage et de comportement selon un scénario élaboré au préalable. « Les participants sont assimilables à des artistes-interprètes et la présomption de salariat est évidente », souligne Jean-François Pujol, secrétaire général adjoint de la Fédération CGT du spectacle.

La distinction n'est pas sans incidence. Pour leur prestation dans ce jeu, les « candidats » reçoivent, « à

titre de gains », une somme de 4 520 francs pour les deux premières semaines, puis 2 260 francs par semaine supplémentaire, soit une rémunération de 13 francs de l'heure, très éloignée des obligations légales du salaire minimum.

« COMME DES ACTEURS »

« S'il s'agit d'une fiction, comme le laissent entendre le générique de l'émission et le site Internet, les participants doivent être traités comme des acteurs et ASP doit respecter la convention collective », précise la Société française des artistes-interprètes. Le statut impose une rémunération minimum de 1 430 francs par jour de tournage, à raison de 10 heures de travail et paiement d'heures supplémentaires en cas de dépassement.

« Ce contrat comporte des dispositions illicites concernant le droit à l'image et l'atteinte à la vie privée, et en droit social, il est nul et non avenue », constate Jacques Ricau, secrétaire général du syndicat CFDT de la radio et de la télévision. En cas d'infraction, l'inspecteur du travail peut dresser des procès-verbaux de carence. A défaut de plaintes déposées par les candidats, les syndicats peuvent se retourner contre les producteurs selon une procédure, coûteuse, de citation directe devant le tribunal de grande instance.

Michel Delberghe

NRJ veut bloquer Bertelsmann en France

LE GROUPE français de radio NRJ, s'estimant victime de pratiques protectionnistes en Allemagne, a demandé au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le gel de la prise de contrôle par Bertelsmann des avoirs de RTL Group en France. NRJ proteste contre le retrait en 1997 de cinq fréquences qu'il exploitait en Rhénanie-Palatinat et les difficultés qu'il rencontre pour porter de 79,6 à 100 % sa participation dans NRJ Berlin. Le français estime qu'il y a une inégalité de traitement entre son sort en Allemagne et celui de l'allemand Bertelsmann en France, qui a pu prendre le contrôle des radios RTL, RTL2 et Fun Radio. Cet appel au CSA intervient alors que l'instance de régulation doit se prononcer prochainement sur cette prise de contrôle.

ACCOR

145 000 COLLABORATEURS

► HÔTELLERIE

3 500 hôtels
90 pays

Sofitel, Novotel, Mercure, Ibis, Etap Hotel, Formule 1, Motel 6 et Red Roof...

Accorhotels.com

► SERVICES

12 millions d'utilisateurs
quotidiens
31 pays

Ticket Restaurant, Clean Way, Childcare Vouchers Top Premium

Accorservices.com

► Agences de voyages

Casinos
Restauration
Services à bord des trains

ACCOR.COM



CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 1^{ER} TRIMESTRE 2001 : +10,5% À € 1 652 MILLIONS

(en € millions)	2000	2001	Variation
Hôtellerie	983	1 122	+ 14,1 %
Services	98	116	+ 18,7 %
Autres activités	415	414	- 0,2 %
Total Groupe	1 496	1 652	+ 10,5 %

Le chiffre d'affaires consolidé de Accor pour le premier trimestre de l'année 2001 s'établit à € 1 652 millions contre € 1 496 millions à fin mars 2000, en progression de +10,5 %. Cette évolution intègre une progression de l'activité à périmètre et change constants de +6,5 % et un apport du développement de +5,9 %. Hors cessions (Courtepaille), cette progression est de +13,3 %.

► HÔTELLERIE : +14,1 %

L'hôtellerie enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires de +14,1 % à € 1 122 millions, grâce à une croissance de l'activité de +5,5 %, à la contribution du développement de +7,6 % et à un effet de change positif de +1,6 %.

Accor bénéficie de sa présence sur tous les segments de marché et de son leadership en Europe. Le chiffre d'affaires est en progression de +15,7 % pour l'hôtellerie d'affaires et de loisirs, de +14,2 % pour l'hôtellerie économique en Europe et de +11,0 % pour l'hôtellerie économique aux Etats-Unis (+4,1 % hors effet de change).

► SERVICES : +18,7 %

Le chiffre d'affaires des Services est en hausse de +18,7 %, avec une croissance de l'activité à périmètre et change constants de +17,4 %. L'activité est soutenue dans les pays où Accor est présent depuis longtemps (France +17,3 %, Italie +13,6 %, Mexique +14,2 %) et en pleine expansion dans les nouveaux pays comme la Roumanie et le Venezuela...

► agences de voyages :	+ 3,1 %
► casinos :	+28,8 % (+ 11,1 % à périmètre constant).
► restauration :	- 8,9 % (+ 6,1 % hors cession Courtepaille).
► services à bord des trains :	- 15,5 % (+ 8,1 % à périmètre constant).

Retransmission vidéo en direct, puis en différé, de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 mai 2001 à 10h sur : www.accor.com/finance

Service Relations Actionnaires 0811 01 02 03 (prix appel local)

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **NOKIA** : le marché des téléphones portables aura atteint le milliard d'unités au cours du premier semestre de 2002 grâce à la croissance rapide du secteur, a estimé vendredi à Pékin le PDG du géant finlandais des télécommunications.

● **SCHERING** : le groupe pharmaceutique allemand a annoncé, jeudi 10 mai, son intention de supprimer 650 emplois sur 3 700. Schering compte réaliser des économies annuelles de dizaines de millions d'euros en fermant, d'ici à 2005, six de ses vingt sites de production dans le monde.

● **PEPSICO** : l'Agence fédérale américaine du commerce (FTC) pourrait essayer de bloquer la fusion entre les groupes américains PepsiCo et Quaker Oats, affirme jeudi le quotidien *USA Today*, de sources proches du dossier. La FTC pourrait aller devant les tribunaux en raison d'inquiétudes sur le marché des boissons pour sportifs.

● **BOEING** : le groupe aéronautique américain a choisi Chicago pour installer son nouveau siège. Boeing souhaitait quitter Seattle pour s'installer plus près des milieux financiers de New York, mais aussi de la capitale Washington et de ses clients militaires.

● **HEINEKEN** : le groupe brassicole néerlandais a démenti jeudi des informations parues dans la presse australienne selon lesquelles il envisagerait l'acquisition du groupe de brasseries australien Forster's Brewing Group.

● **NOVARTIS** : les autorités de santé américaines ont accordé jeudi l'autorisation de mise sur le marché américain du Gleevec, un nouveau médicament contre la leucémie myéloïde chronique (LMC), mis au point par le laboratoire suisse.

SERVICES

● **VIVENDI** : Deutsche Telekom a présenté une offre au groupe privé polonais Elektrim, pour prendre le contrôle de l'opérateur de téléphonie mobile PTC, en augmentant sa participation pour 400 millions de dollars. Cette annonce risque de porter un coup dur à Vivendi qui a dépensé

1,2 milliard de dollars pour acquérir une participation indirecte dans PTC, via sa maison mère Elektrim Telekomunikacija (ET).

● **LUFTHANSA** : la direction de la compagnie aérienne allemande ne semblait pas prête jeudi à faire une nouvelle offre à ses pilotes, dont la grève de 24 heures pour des hausses salariales a paralysé près de 90 % du trafic. Le syndicat des pilotes a, lui, estimé qu'il allait y avoir un accord avec la direction avant jeudi 17 mai, date programmée du prochain mouvement de grève.

● **DELTA AIRLINES** : la ligne aérienne directe New York-Lyon, exploitée depuis avril 2000 par la compagnie américaine en partenariat avec Air France, sera abandonnée au mois de septembre par manque de rentabilité. En revanche, Delta a demandé l'ouverture d'une liaison Boston-Paris.

● **ELIOR** : certains investisseurs financiers du groupe français de restauration vont céder environ 16,6 % du capital social de la société, dans le cadre d'un placement privé international. Ce placement, qui aura lieu auprès d'investisseurs institutionnels, doit débiter dans la semaine du 14 mai.

● **RIPPLEWOOD HOLDINGS** : le fonds d'investissement américain a accepté vendredi de se porter au secours du complexe hôtelier japonais, Seagaia. Ripplewood, qui pilote aussi le redressement d'une ancienne banque en faillite (Shinsei Bank, ex-Long Term Credit Bank), avait déjà annoncé mercredi le sauvetage de Nippon Columbia (audiovisuel).

FINANCES

● **AIG** : le géant américain de l'assurance est sur le point de l'emporter sur le britannique Prudential pour le rachat du groupe d'assurances américain American General, affirmant vendredi 11 mai le *Financial Times* et le *Wall Street Journal*. American General serait sur le point d'accepter la surenchère d'AIG.

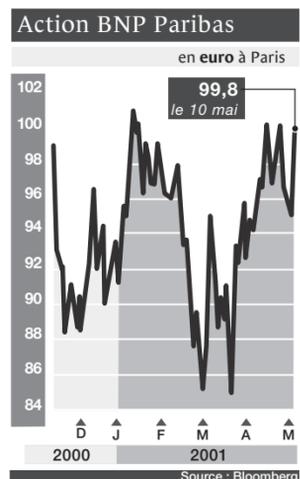
● **JP Morgan CHASE** : William Harrison, le PDG du groupe financier américain, s'est dit prudent jeudi sur les perspectives à court terme de sa banque, en raison des incertitudes planant sur l'économie américaine, dans une interview à l'agence de presse AFX.

VALEUR DU JOUR

La Bourse salue les résultats de BNP Paribas

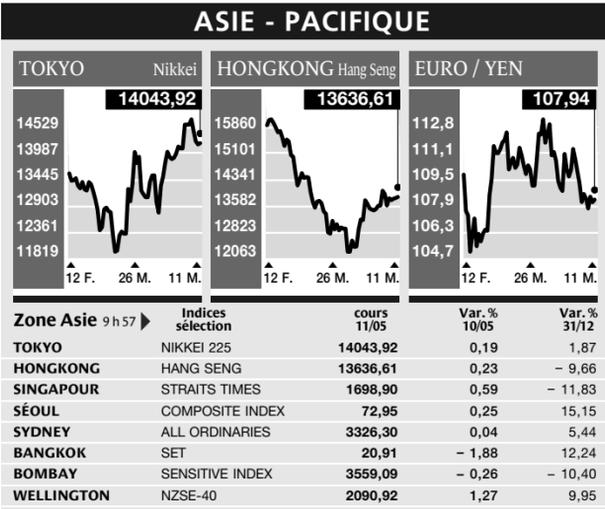
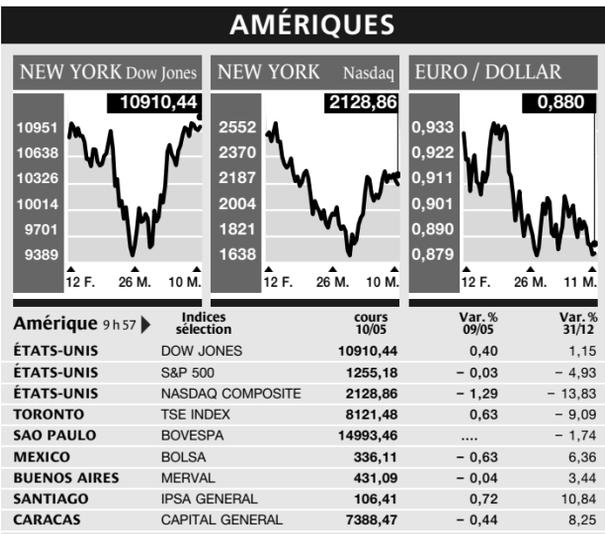
AVEC UNE HAUSSE de 5 % alors que l'ensemble de l'indice CAC 40 augmentait de 2,08 %, l'action BNP Paribas, qui a atteint le cours de 99,80 euros, a fait des étincelles sur le marché boursier parisien, jeudi 10 mai, après la publication de ses résultats au premier trimestre 2001. La communauté financière en affichant une baisse de son bénéfice net de seulement 7,3 % au premier trimestre 2001. Les analystes avaient anticipé une baisse à deux chiffres, et des résultats en recul de 20 % à 25 % pour l'ensemble des sociétés du secteur bancaire.

A 1,252 milliard d'euros (8,21 milliards de francs), le résultat net de BNP Paribas est le plus élevé de ceux publiés jusqu'ici par des banques de la zone euro pour le premier trimestre. Le résultat brut d'exploitation a progressé de 3 %, atteignant 1,73 milliard d'euros, alors qu'il était attendu en baisse de 12 % (1,509 milliard en moyenne), et le produit net bancaire de 5,8 % (4,48 milliards, contre 4,24 milliards prévus). L'activité de banque de détail, qui affiche ses meilleures performances de son histoire, a permis de compenser la faiblesse de la banque d'investissement et de la gestion d'actifs, pénalisés par la chute des marchés boursiers. « Le premier trimestre a démontré la plus faible sensibilité du groupe à son environnement, expliquent les analystes du courtier ODB Equities qui



restent à l'achat sur la valeur. La politique menée par Michel Pébereau n'apparaît pas aussi flamboyante que celle de certains de ses concurrents, mais le travail quotidien de contrôle des coûts et de petits investissements ciblés a le mérite de permettre une bonne résistance lors des périodes difficiles. Ces éléments nous amènent à réviser en hausse nos estimations de résultat net, de 3,7 % pour 2001, à 4,3 milliards d'euros, de 3 % pour 2002 et 2003, à respectivement 4,75 milliards et 5,25 milliards. Mais nous ne modifions pas notre objectif de cours à long terme de 125 euros qui nous apparaît maintenant réellement conservateur. » Les analystes financiers de Fortis Securities sont eux aussi positifs sur la valeur avec un objectif de cours de 131 euros.

Cécile Prudhomme



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris subissait quelques prises de bénéfices, vendredi 11 mai, dans les premiers échanges, au lendemain d'un bond de 2,08 % lié à l'annonce la veille d'une baisse surprise des taux d'intérêt de la Banque centrale européenne (*lire page 16*). Après avoir ouvert en recul de 0,46 %, le CAC 40, indice des principales valeurs de la Bourse de Paris, se situait à 5 580,74 points (- 0,45 %). De son côté, l'indice du nouveau marché progressait de 0,29 %, à 1 824 points.

FRANCFORT

LES VALEURS vedettes de la Bourse de Francfort ont ouvert en quasi-stabilité vendredi, l'indice DAX perdant 0,06 % dans les tout premiers échanges pour s'établir à 6 161,53 points, contre 6 165,18 points la veille à la clôture.

LONDRES

LA BOURSE de Londres a ouvert en recul de 0,05 % vendredi, l'indice Footsie des cent principales valeurs abandonnant 2,7 points, à 5 966,7 points.

TOKYO

L'INDICE vedette du marché des actions au Japon a clôturé en hausse de 0,2 % vendredi, les investisseurs se mettant en quête de bonnes affaires après trois jours consécutifs de baisse de la Bourse de Tokyo. L'indice de référence Nikkei a clôturé par un gain de 26,13 points, à 14 043,92 points.

NEW YORK

LES VALEURS AMÉRICAINES ont terminé, jeudi, sur une note mitigée. L'indice Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a progressé de 0,40 %, à 10 910,44 points. L'indice Standard & Poor's 500, qui regroupe un plus large éventail de valeurs, a fini quasiment inchangé, cédant 0,03 %, à 1 255,18 points. Les valeurs traditionnelles américaines ont bénéficié des ventes meilleures que prévu annoncées par des distributeurs tels que Home Depot et Wal-Mart Stores en avril.

Bon nombre d'intervenants sont néanmoins restés très prudents, à la veille de la publication d'indicateurs importants (prix à la production, ventes au détail, indice de confiance de l'université du Michigan). De son côté, l'indice Nasdaq, riche en valeurs technologiques, a perdu 1,29 %, à 2 128,86 points.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat européens se tendait de quelques fractions, vendredi 11 mai dans les premiers échanges, l'Obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans affichant un taux de 5,08 %. Son homologue allemand, le Bund, s'inscrivait à 4,94 %.

MONNAIES

L'EURO restait faible face au billet vert, vendredi matin, cotant 0,8796 dollar. Le yen se raffermissait face à la devise américaine, à 122,37 pour un dollar.

ÉCONOMIE

La BCE surprend en baissant ses taux

LA BANQUE CENTRALE européenne a baissé, jeudi 10 mai, son principal taux d'intérêt de 25 points, le ramenant à 4,50 %, en raison du recul des pressions inflationnistes dans la zone euro, a affirmé son président, Wim Duisenberg. Il a estimé que les pressions sur les prix allaient « diminuer progressivement dans le courant de cette année » et devraient repasser sous le seuil de 2 % en 2002. Ce seuil est le maximum toléré sur le moyen terme par l'institution de Francfort.

Cette décision de la BCE a surpris le marché et fait plonger l'euro à moins de 0,88 dollar (*lire page 16*).

■ **La Banque d'Angleterre a elle aussi décidé jeudi de relâcher la pression monétaire** en abaissant de 25 points de base son taux directeur, ramené à 5,25 %, afin d'amoin-drir les effets du ralentissement économique mondial. La production industrielle de Grande-Bretagne a reculé de 0,2 % en mars par rapport à février et de 0,1 % en glissement annuel, en données corrigées des variations saisonnières (CVS).

■ **FRANCE** : les prix à la consommation ont augmenté de 0,5 % en avril (+ 1,8 % sur douze mois) selon les données provisoires publiées vendredi par l'Insee.

■ **ESPAGNE** : les prix à la consommation ont augmenté de 0,5 % en avril, portant à 4 % la hausse des prix sur les douze derniers mois, a annoncé vendredi l'Institut national de la statistique (INE).

■ **UNION EUROPÉENNE-RUSSIE** : les échanges commerciaux entre la Russie et l'Union européenne (UE) se sont élevés en 2000 à 58 milliards d'euros, en hausse de 42,5 % par rapport à 1999, selon les chiffres du ministère russe du développement économique cités jeudi par l'agence Itar-Tass.

■ **RUSSIE** : l'inflation pourrait atteindre 12 % en 2002 et le taux de croissance du PIB, 3,5 % à 4 %, a déclaré le ministre russe du développement économique et du commerce, Guerman Gref.

■ **ÉTATS-UNIS** : le président George W. Bush a formellement demandé jeudi soir au Congrès l'autorisation d'engager des négociations commerciales par la procédure dite du « fast track » (voie rapide), a annoncé la Maison Blanche. ■ **Le Congrès américain a approuvé jeudi le premier projet**

de budget, pour l'année 2002, proposé par George W. Bush, qui comprend une réduction massive des impôts de 1 350 milliards de dollars sur onze ans, censée favoriser la relance de l'économie américaine.

■ **Le président George W. Bush doit dévoiler le 17 mai sa nouvelle politique énergétique**, a indiqué jeudi le porte-parole de la Maison Blanche, Ari Fleischer, en assurant qu'elle inclurait des dispositions pour encourager une baisse du prix des carburants et répondre aux besoins croissants d'énergie du pays à long terme.

■ **FMI** : les parlementaires américains ont présenté jeudi des propositions pour limiter le risque de voir l'argent des programmes financiers d'urgence du Fonds monétaire international (FMI) servir à rembourser les investisseurs privés. Si un pays est contraint de faire défaut sur sa dette, le FMI devrait alors racheter celle-ci avec une décote importante, selon les propositions rendues publiques jeudi du Comité économique conjoint (Joint Economic Committee, JEC) du Congrès américain.

■ **Le conseil d'administration du FMI** se réunira le 21 mai pour examiner la lettre d'intention présentée par les autorités argentines sur leur programme économique, a indiqué le porte-parole du Fonds jeudi.

■ **Le Zimbabwe** a cessé de rembourser les prêts accordés par le FMI.

■ **OCDE** : le secrétaire au Trésor américain, Paul O'Neill, a mis en garde jeudi sur l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) contre toute tentative de décider d'un taux minimal d'imposition pour lutter contre l'évasion fiscale.

■ **MEXIQUE** : le pays vit dans la crainte d'une crise économique alors que le gouvernement de Vicente Fox, même s'il s'efforce de rassurer la population, devait annoncer vendredi un plan d'austérité pour pallier les effets du ralentissement de l'économie américaine.

■ **OMC** : les trois principales organisations des secteurs de services des Etats-Unis, de l'Union européenne et du Japon ont exhorté jeudi les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à permettre le lancement d'un cycle (round) commercial lors de la conférence ministérielle de la conférence ministérielle de Doha en novembre. Le communiqué émane de la Coalition des industries de services (CSI, Etats-Unis), du Forum des services européen (ESF, Union européenne) et du Réseau japonais des services (JSN).

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Hors zone Euro	10/05
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245	COURONNE DANOISE.....	7,4635
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE.....	8,0710
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774	COUR. SUÉDOISE.....	9,0725
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238	COUR. SLOVÈNE.....	34,4170
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,6923
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703	DOLLAR CANADIEN.....	1,3627
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894	DOLLAR HONGKONG.....	6,9028
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371		FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660		DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	2,0870
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607	FORINT HONGROIS.....	258,5700
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324	LEU ROUMAIN.....	25280
DRACHME GREC. (100).....	3,40750	DRACHME GREC. (100).....	1,92503	ZLOTY POLONAIS.....	3,5213

Cours de change croisés

11/05 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR.....	0,81543	0,88050	0,13419	1,42140	0,57280
YEN.....	122,63500	107,94500	16,45500	174,36000	70,25500
EURO.....	1,13572	0,92640	0,15245	1,61545	0,65075
FRANC.....	7,45195	6,07650	6,55957	10,59445	4,26995
LIVRE.....	0,70353	0,57360	0,61900	0,09440	0,40290
FRANC SUISSE.....	1,74580	1,42360	1,53655	0,23415	2,48200

Taux d'intérêt (%)

Taux 10/05	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	4,80	4,48	5,09	5,65
ALLEMAGNE.....	4,58	4,53	4,93	5,54
GDE-BRETAG.....	6,22	5,11	5	4,79
ITALIE.....	4,58	4,47	5,32	5,98
JAPON.....	0,06	0,01	1,25	2,26
ÉTATS-UNIS.....	4,47	3,72	5,22	5,20
SUISSE.....	3	3,06	3,39	4,16
PAYS-BAS.....	4,53	4,47	5,10	5,60

Matières premières

En dollars	Cours 10/05	Var. % 09/05
MÉTALUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS.....	1672	- 0,12
ALUMINIUM 3 MOIS.....	1526	+ 0,07
PLOMB 3 MOIS.....	476	+ 0,21
ETAIN 3 MOIS.....	5060	- 0,20
ZINC 3 MOIS.....	963,50	- 0,36
NICKEL 3 MOIS.....	6815	+ 0,15
MÉTALUX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME.....	4,34	- 1,14
PLATINE A TERME.....	157619,50	+ 0,17
GRAINES DÉNÉRÉES</		

VALEURS FRANCE

Le titre CNP perdait 1,33 % vendredi 11 mai dans les premiers échanges, à 33,45 euros. L'assureur a annoncé une baisse de 13,7 % de son chiffre d'affaires au premier trimestre 2001, à 4,708 milliards d'euros.

L'action Bolloré progressait de 1,02 %, à 228 euros. La société a enregistré un chiffre d'affaires de 1,13 milliard d'euros au premier trimestre, contre 1,04 milliard un an plus tôt.

L'action Infogrammes Entertainment reculait de 0,14 %, à 21,3. L'éditeur de jeux vidéo a annoncé un chiffre d'affaires de 139,5 millions d'euros (+12 %) pour le trimestre clos le 31 mars, portant à 489,3 millions les ventes des neuf premiers mois (+22 %).

Le titre Pechiney, à 60,85 euros, était en baisse de 0,90 %. Le groupe a annoncé que son bénéfice avant impôt pourrait baisser de 35 millions d'euros sur l'année si le prix de l'aluminium se situe en moyenne à 1 550 dollars la tonne, soit 50 dollars de moins qu'anticipé, selon le Wall Street Journal.

PREMIER MARCHÉ

VENDREDI 11 MAI Cours à 9 h 57
Demier jour de négociation des OSRD : 25 mai

Table of stock prices for various French companies including ACCOR, AGF, AFFINE(XIMM), AIR FRANCE C., AIR LIQUIDE, etc.

Large table of stock prices for various French companies including ALCATEL O., ALSTOM, ALTRAN TECHN., ATOS ORIGIN, ARBEL, etc.

Table of stock prices for various international companies including RENAULT, REKEL, RHODIA, RHODIETEC, ROYAL CANIN, etc.

Table of stock prices for various international companies including ADECCO, AMERICAN EXP., ANVEXCAP EXP., ANGLICOLD LT., etc.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 10 MAI Cours relevés à 18 h 11
Une sélection. Cours relevés à 18 h 11

Table of stock prices for various companies in the Nouveau Marché section, including ABEL GUILLEM, AB SOFT PROV., ACCESS COMME., etc.

Table of stock prices for various companies in the Nouveau Marché section, including COALA #, COHERIS ATIX, COIL, etc.

Table of stock prices for various companies in the Nouveau Marché section, including MONDIAL PECH., MULTIMANIA, NATUREX, etc.

Table of stock prices for various companies in the Nouveau Marché section, including GFI INDUSTRI, GRAND MARNIE, GROUPE BOURB., etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 10 mai

Table of SICAV and FCP prices, including AGIPI, CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT, BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT, etc.

Table of SICAV and FCP prices, including ÉCUR. TECHNOLOGIES, ÉCUR. TRIMESTRIEL D., ÉPARCOURT-SICAV D., etc.

Table of SICAV and FCP prices, including CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT, EUROCO SOLIDARITE, LION 20000 C/3 11/06/99, etc.

Table of SICAV and FCP prices, including STRATEGIE INDICE USA, INTERSÉLECTION FR. D., SÉLECT DÉFENSIF C., etc.

CAISSE D'ÉPARGNE

Table of Caisse d'Épargne products and prices, including ÉCUR. 1,23... FUTUR, ÉCUR. ACTIONS EUROP. C., etc.

Table of Caisse d'Épargne products and prices, including ÉCUR. ACTIONS FUTUR, ÉCUR. CAPITALISATION C., etc.

Table of Caisse d'Épargne products and prices, including ÉCUR. DYNAMIQUE D. PEA, ÉCUR. ÉNERGIE D. PEA, etc.

Table of Caisse d'Épargne products and prices, including ÉCUR. EXPANSION C., ÉCUR. EXPANSION PLUS C., etc.

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 11 MAI Cours relevés à 9 h 57
Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of stock prices for various companies in the Second Marché section, including ABEL GUILLEM, AB SOFT PROV., ACCESS COMME., etc.

Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Valeur nominal (1)

Table of stock prices for various companies in the Second Marché section, including GFI INDUSTRI, GRAND MARNIE, GROUPE BOURB., etc.

LÉGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

SPORTS Le Grand Prix d'Autriche de formule 1 doit avoir lieu dimanche 13 mai, sur le circuit de l'A1-Ring à Zeltweg. ● KIRCH, le géant de la communication allemand, est deve-

nu majoritaire dans le capital de la SLEC, la société qui contrôle les droits de retransmission télévisés des Grands Prix. ● L'ACEA, association qui regroupe des constructeurs

automobiles européens dont la plupart sont impliqués en F1, menace de créer une compétition concurrente si Kirch récupère sur ses chaînes payantes la diffusion des épreuves.

● COUP DUR pour l'écurie italienne Minardi qui vient de perdre son directeur technique parti préparer la monoplace de Toyota pour la saison 2002. ● LUCA DI MONTEZEMOLO, le

patron de Ferrari, pourrait être l'un des ministres de Silvio Berlusconi, si le parti de centre-droit de ce dernier emporte les élections législatives, dimanche 13 mai en Italie.

La Formule 1 refuse de se soumettre au péage

L'entrée du groupe allemand Kirch dans la société chargée des droits de retransmission fait craindre aux constructeurs que les Grands Prix soient diffusés sur des chaînes payantes

IL EST difficile de savoir quand a vraiment débuté l'affaire, mais un article paru dans le *Financial Times*, le 6 février, l'a relancée au point qu'elle est aujourd'hui un des principaux sujets de préoccupation des décideurs de la Formule 1 à travers son devenir sportif et surtout commercial. Selon le quotidien britannique, les droits de retransmission télévisée des Grands Prix de F1 pourraient échapper à Bernie Ecclestone, le patron de la SLEC, s'il ne payait pas 360 millions de dollars (383 millions d'euros) avant le 22 mars. Ce qu'il fit.

La répartition des responsabilités au sein de la F1 est définie par le *Concorde Agreement*. On sait seulement que cette entente - apparemment non écrite, ce qui, compte tenu de l'enjeu, a quelque chose d'anachronique -, elle gouverne les relations entre les écuries de course, la SLEC Holding Limited,

détentrices des droits de diffusion, et la Fédération internationale de l'automobile (FIA), en principe chargé du gouvernement sportif et promotionnel de la discipline.

La Commission européenne s'était émue en juin 1999 de « ce qu'elle considérait comme un conflit entre le rôle légitime de régulateur du sport automobile international rempli par la FIA et son intérêt dans la branche commerciale du sport automobile ». Il faut rappeler qu'à cette époque et jusqu'il y a peu Bernie Ecclestone était vice-président de la FIA.

« EXTORSION DE FONDS »

Le 6 février, on apprend donc que Max Mosley, le président de FIA, exige de Bernie Ecclestone, également président de Formula One Management (FOM), qu'il paye « immédiatement » une partie des droits de retransmission télévisuelle des Grands Prix de F1. En juin 2000, la SLEC, dont Bernie Ecclestone possédait alors 50 %, et les sociétés EM.TV et Kirch 25 % chacune, s'était engagé à acheter à la FIA les droits de retransmission des Grands Prix F1 pour 100 ans à partir de 2010. C'est le montant total de ces droits qui s'élevait à quelque 360 millions de dollars.

Entre-temps, EM.TV a porté à 50 % sa participation dans la SLEC, puis, peu de temps après, la société munichoise se retrouve confrontée à de graves difficultés financières qui l'empêchent d'honorer ses obligations, soit 180 millions de dollars,



CERO BREILOER/AFAP

Michael Schumacher reconforte Mika Hakkinen perdant malheureux du Grand Prix d'Espagne, à Barcelone.

la moitié des 360 millions dus. Accusé de se livrer à « une extorsion de fonds » par Bernie Ecclestone, Max Mosley répond dans un communiqué : « Nous sommes en train d'essayer que son trust familial maintienne son engagement de convenir d'un contrat et de faire un paiement initial de 60 millions de dollars. Nous les avons informés que si ceci n'est pas réalisé immédiatement, la prochaine assemblée générale de la FIA (ndlr, le

22 mars) pourrait décider de faire d'autres accords. »

Ces autres accords dont Max Mosley se sert de menaces font clairement référence à l'Association européenne des constructeurs automobiles (ACEA), dont certains membres, impliqués en F1, souhaitent, de longue date, entrer dans le capital de la SLEC. Présidé par Paolo Cantarella, patron du groupe FIAT qui possède l'écurie Ferrari, l'ACEA regroupe

également les constructeurs Daimler-Chrysler, BMW, Jaguar et Renault qui, dès 2002, roulera en F1 sous ses propres couleurs.

L'ACEA, dont les membres sont les principaux financiers de la F1, conteste l'accord conclu entre la FIA et la SLEC tant ils considèrent que les retours sur investissements ne sont pas à la hauteur des sommes qu'ils engagent. La seule arme en leur possession : la menace de se

retirer de la F1 et de créer une discipline parallèle avec, si possible, la bénédiction de la FIA.

Depuis que ses affaires sont au plus mal, le gestionnaire allemand de droits audiovisuels EM.TV trouve en Kirch un allié de poids. Trop content de s'introduire dans un sport dont il est absent et qui génère d'importants revenus audiovisuels, le groupe de communication allemand aide EM.TV à honorer ses dettes en contrepartie d'une participation majoritaire dans la SLEC. Kirch, via EM.TV, contrôle désormais 75 % de la SLEC. Les membres de l'ACEA, déjà mécontents d'avoir été exclus dès l'origine, voient l'arrivée de Kirch comme une menace supplémentaire à leurs ambitions.

Surtout, ils craignent que Kirch n'abandonne les diffusions hertziennes et gratuites des Grands Prix, donc ouvertes à un très large public, au profit de ses chaînes payantes. Début avril, Paolo Cantarella déclarait : « En fonction des récents développements et dans le meilleur intérêt du sport mécanique, il a été décidé à l'unanimité de mettre sur pied une structure destinée à créer une nouvelle série où seraient impliquées des monoplaces sur le modèle des F1. »

Kirch n'a semble-t-il pas été insensible à l'argument. Sa première offre aux constructeurs concernerait 25 % de la SLEC, voire d'avantage. Pour l'heure, l'ACEA refuse de communiquer sur cette question.

Jean-Jacques Larrochelle

Le patron de Ferrari tenté par l'aventure politique

Le président de Ferrari, Luca di Montezemolo, 53 ans, pourrait devenir l'un des ministres de son proche ami Silvio Berlusconi, si la coalition de centre droit, La Maison des libertés, emportait les élections législatives qui vont avoir lieu le dimanche 13 mai en Italie, ainsi que la plupart des sondages le prédisent. « Il existe un nom que beaucoup d'Italiens adorent : c'est celui de Luca di Montezemolo. Il y a des moments dans la vie qui nécessitent que l'on change, et je pense que Montezemolo a atteint l'un d'eux, a déclaré Silvio Berlusconi. Il a précisé qu'il voyait bien le patron de Ferrari impliqué dans les sports, le tourisme, voire les affaires étrangères. « Je tiens à sincèrement remercier M. Berlusconi pour ses propos, a répondu Luca di Montezemolo. Mais je pense qu'il est préférable que je m'intéresse tout commentaire pour le moment. Nous reparlerons de cela la semaine prochaine. »

Minardi fait les frais des ambitions de Toyota

COUP DUR pour Minardi, qui vient de perdre un des éléments essentiels de son équipe. L'écurie italienne, basée à Faenza, a annoncé, mardi 8 mai, son intention de faire valoir ses droits après le départ de son directeur technique, l'Autrichien Gustav Brunner, pour l'équipe japonaise Toyota Motorsport (TMG) basée à Cologne en Allemagne, rappelant qu'un contrat irrévocable le liait à Minardi jusqu'au 1^{er} janvier 2003.

« Gustav faisait partie de nos hommes de confiance et avait une grande importance au sein de l'équipe. Nous ne comprenons absolument pas pourquoi il a agi de cette façon », a déclaré dans un communiqué le responsa-

ble de Minardi, l'Australien Paul Stoddart. « European Minardi fera jouer toutes ses options en matière légale à la fois contre M. Brunner et Toyota. » En attendant un règlement de l'affaire, Gabriele Tredozzi, directeur technique adjoint chez Minardi, assumera les responsabilités confiées à l'Autrichien qui, depuis 1998, avait réussi à faire progresser honorablement les monoplaces d'une écurie considérée comme la moins dotée du plateau.

« Nous continuons à développer notre organisation, qui a une solide structure technique, et nous ne prévoyons pas d'annoncer un nouveau directeur technique à court terme »,

avait cru bon d'annoncer Ove Andersson, le président de TMG après le départ, le 3 mai, d'André de Cortanze, son directeur technique. Il n'aura pourtant fallu que quelques jours entre le départ de l'un et l'arrivée de l'autre. André de Cortanze, qui a une trentaine d'années d'expérience dans les sports mécaniques - il a été notamment impliqué dans la conception des Alpine et des premières formule 1 Turbo de Renault -, a toujours été présenté comme l'un des éléments-clés de l'arrivée de Toyota en F1, dès la saison 2002.

Présent depuis quatre ans au sein de l'écurie, c'est lui qui a dessiné la première mono-

place entièrement développée par le constructeur japonais, et présentée, le 23 mai, sur le circuit du Castellet. Charge à Brunner, maintenant, de concevoir celle qui portera les couleurs rouge et blanc dans les conditions bien plus difficiles de la course.

Depuis le Grand Prix de Saint-Marin, couru sur le circuit d'Imola, le 15 avril, Toyota dispose d'un motorhome à proximité de ceux des écuries en lice dans le championnat en cours. Pas dans le paddock réservé aux écuries de F1, règlement oblige, mais à proximité de celles qui courent en F3000, la politique de Toyota étant « de faire profil bas » cette saison.

Le XV de France compte sur le Mondial 2002 pour améliorer les structures du rugby féminin

LES QUESTIONNEMENTS existentiels du rugby français ne se conjuguent pas seulement au masculin. Chez les féminines aussi, le coup d'arrêt que semble connaître cette année l'équipe de France et dont témoigne la défaite face à l'Ecosse (6-9) en demi-finale du Championnat d'Europe des nations, mercredi 9 mai, à Armentières (Nord), attise les remises en question. Au point que, du côté des Bleues, des voix s'élèvent et invitent les instances nationales à se saisir de la perspective du Mondial 2002 comme d'un « levier » pour améliorer les conditions de la pratique à haut niveau.

« Est-ce que l'on peut préparer un Mondial sans rien changer ? Est-ce que le rythme de vie des filles est compatible avec la quête de résultats ? Et que recherche-t-on comme résultats ? Ce sont autant de questions que l'on doit se poser », relève Daniel Dupouy, l'entraîneur du XV féminin, aux yeux de qui il revient à la

Fédération française de rugby (FFR) de « dire clairement si elle se soucie ou non des féminines » et, dans l'affirmative, d'énoncer « ce qu'elle attend » des Bleues.

La crainte de Daniel Dupouy est de voir « les filles se décourager » avant le Mondial. Notamment celles pour qui cette compétition s'annonce comme le dernier challenge au sein d'une équipe avec qui elles ont connu des résultats en progression constante depuis le milieu des années 1990 : trois fois championnes d'Europe, quatre défaites en vingt et un matches internationaux ces trois dernières années.

Pour Magvonn Poupard, qui est l'une de ces « anciennes », le « risque » est aussi « de voir l'équipe retomber au niveau inférieur quand certaines filles vont arrêter après le Mondial ». La troisième ligne caennaise considère que « l'équipe de France, avec de bons résultats, a été un peu un écran de fumée, alors que

derrière ça manque de structures de formation des jeunes. On l'a vu avec l'écart avec les filles que l'on a intégrées ».

AVALANCHE DE FAUTES

Depuis le début de l'année, l'absence de nombre de « piliers » du groupe France (pour blessures) a conduit à l'intégration de nouvelles

joueuses : huit des vingt-quatre présentes à l'Euro 2001 ont fait leurs premières armes internationales cette année. L'amalgame n'a pas été aisé. La défaite contre l'Ecosse est venue sanctionner une difficulté à jouer ensemble et une avalanche de fautes. Elle a servi de détonateur, car elle est venue s'ajouter aux défaites face à l'Espagne et à l'Angleterre

L'Ecosse et l'Espagne se disputent la suprématie européenne

La finale du 6^e Championnat d'Europe féminin des nations opposera le XV d'Ecosse à l'équipe d'Espagne, samedi 12 mai à Villeneuve-d'Ascq (Nord). Les Espagnoles ont éliminé les Anglaises (15-8) en demi-finale, mercredi 9 mai, à Roubaix (Nord). Elles avaient battu les Italiennes (34-3), lors du premier tour, le 7 mai. Le XV d'Espagne s'était incliné en finale de l'Euro 2000 face à l'équipe de France. Cette dernière a échoué, cette année, en demi-finale (6-9) face à une formation écossaise qui avait pris le pas au premier tour sur le pays de Galles (13-3). La France et l'Angleterre se disputeront, samedi 12 mai, la troisième place. Les classements de l'Euro seront pris en compte pour l'élaboration des groupes de qualification et la désignation des têtes de série du Mondial 2002, qui aura lieu à Barcelone (Espagne).

lors du Tournoi des six nations. « On a cru que l'on allait passer d'un groupe à l'autre sans difficulté, convie Daniel Dupouy. Là où les anciennes étaient capables de s'assumer, de faire les efforts nécessaires pour se préparer, certaines sont venues comme pour un match de championnat, sans prise de conscience de l'échéance. » L'entraîneur, qui évoque l'« erreur » d'avoir « laissé trop d'autonomie » aux nouvelles, « car elles ne jouent jamais de matches de cette intensité », considère qu'« il y a plein de choses à remettre à plat ».

A commencer par l'institution de « plus de stages ». « L'an dernier, après l'Euro, je ne les ai pas revues avant décembre et pour le Mondial 1998 on avait fait deux jours de stage », rappelle Daniel Dupouy, qui n'ose imaginer tel cas de figure pour le Mondial 2002. Cela supposerait de travailler sur la disponibilité des joueuses en liaison avec leurs employeurs, car, pour la plupart, cel-

les-ci travaillent. Le statut d'athlètes de haut niveau, accordé l'an passé, n'a, à ce titre, guère modifié les choses. « On ne peut pas payer le manque à gagner aux entreprises où les filles travaillent », relève Wanda Noury, la manager de l'équipe de France.

L'autre chantier, pour Daniel Dupouy, concerne la préparation physique. « Il faut qu'elles deviennent plus professionnelles dans ce domaine (hygiène de vie, musculature), c'est l'une des étapes incontournables, le jour où elles seront bien physiquement, elles seront plus lucides, plus efficaces en match », assure l'entraîneur, qui a soumis aux instances de la FFR un programme de préparation au Mondial, incluant cet aspect (avec tests physiques réguliers pour les sélectionnables). Il attend une réponse. Il l'espère pour « avant les vacances ».

Philippe Le Cœur

Séances d'essais libres 24h/24.

RÉSERVEZ VOTRE CHAMBRE EN TEMPS RÉEL.

Accorhotels.com

Réserver un hôtel n'aura jamais été aussi facile.

Sofitel - Novotel - Mercure - Suitahotel - Ibis - Etap Hotel - Formule 1 - Motel 6 - Red Roof

ACCOR

Le satellite Jason prendra bientôt son envol pour écouter les pulsations des océans

Cet engin franco-américain continuera les mesures commencées par Topex-Poséidon

Le satellite franco-américain d'observation des océans Jason-1 sera mis en orbite en août. Il poursuivra les mesures de hauteur des océans commen-

cées par Topex-Poséidon en 1992, afin de mieux analyser le fonctionnement de cette composante essentielle pour la compréhension de la machine

climatique. D'autres secteurs que la recherche se serviront de ses résultats, comme l'exploitation pétrolière off-shore, la pêche ou la défense.

TOULOUSE

de notre envoyé spécial

Depuis 1992, les océans ont leur guetteur invisible. Survolant la Terre et ses 70 % de bleu à quelque 1 300 kilomètres d'altitude, le satellite franco-américain Topex-Poséidon arrive en fin de vie après une exceptionnelle carrière. La relève est prête. En août, l'engin Jason-1 décollera de la base californienne de Vandenberg à bord d'une fusée Delta-II pour rejoindre son aîné en orbite.

Cinq fois plus léger (500 kg) et trois fois moins cher (1 milliard de francs, partagés à égalité entre la France et les Etats-Unis) que son prédécesseur, Jason et ses altimètres radar continueront de dresser la topographie de la surface des eaux avec une précision au moins égale à celle de Topex-Poséidon (3 à 4 cm). Même si ces engins ne mesurent « que » la hauteur des océans par rapport à des repères terrestres, cette information se révèle riche pour les chercheurs, explique Philippe Escudier, chef de la mission Jason-1 au Centre national d'études spatiales

(CNES): « Cette information est significative de ce qui se passe sur toute la colonne d'eau : on peut en déduire la quantité d'eau, sa température, sa salinité et la densité de l'océan. » Autres enseignements tirés des mesures, la vitesse et la direction des courants, la hauteur des vagues, la force du vent et même – l'océan reproduisant en l'atténuant la forme des fonds – les accidents du relief sous-marin...

Depuis bientôt neuf ans, Topex-Poséidon a, de l'avis unanime de la communauté scientifique, littéralement révolutionné l'océanographie. La détection précoce et le suivi d'El Niño, c'est lui. La détermination précise de l'augmentation actuelle du niveau des océans, c'est encore lui. La meilleure appréhension des marées, des phénomènes à petite échelle et de l'état de la mer, c'est toujours lui. Toutes ces données ont permis aux chercheurs de mieux comprendre et de mieux modéliser tant le fonctionnement complexe de l'océan que son action lente sur le climat. D'autres

applications, plus tournées vers les activités économiques ou l'armée, ont aussi vu le jour au fil des ans. Il peut s'agir du suivi des tourbillons ou des courants pour la sécurité des installations d'extraction pétrolière off-shore en eau profonde. Cela peut être l'étude des relations entre la distribution des populations de poissons et l'état de l'océan, soit pour diriger les pêcheurs vers les zones propices, soit, au contraire, pour évaluer les ressources halieutiques et établir des quotas ou des règles d'exploitation et de protection des espèces menacées.

DÉTECTER LES SOUS-MARINS

Enfin, la marine nationale a également besoin de connaître l'état de la mer non seulement pour ses navires mais aussi pour étudier la propagation des ondes acoustiques. En effet, dans certaines conditions, des lentilles d'eau chaude perturbent la stratification de l'océan et font rebondir les signaux émis par les sonars, créant ainsi des poches dans lesquelles un sous-marin serait difficilement

délectable... L'altimétrie spatiale peut donc beaucoup.

Les premiers résultats de Topex-Poséidon ont rapidement convaincu les océanographes de la nécessité de poursuivre les relevés pour disposer de séries à long terme et affiner leurs modèles. En effet, autant il a été possible de suivre un épisode complet d'El Niño en 1997-1998 ou de repérer la signature de l'oscillation nord-Atlantique, deux phénomènes interannuels, autant des cycles océaniques plus lents, dépassant la décennie, nous échappent encore. Le CNES et la NASA ont donc, dès décembre 1996, signé un accord pour assurer la pérennité du système, avec ce que les gens du secteur spatial appellent une « série récurrente », c'est-à-dire des engins semblables, bien moins coûteux qu'un prototype. Jason-2 (au financement duquel l'Europe devrait aussi participer à travers Eumetsat), copie quasiment conforme du numéro un, décollera donc en 2004.

Pierre Barthélémy

Un vaccin contre la maladie d'Alzheimer

La France va prochainement participer à une campagne d'essais internationale pour mieux évaluer les doses à prescrire

AU VU des dernières observations faites sur la souris et des résultats préliminaires obtenus sur l'homme, un large essai multicentrique d'un vaccin contre la maladie d'Alzheimer va prochainement être lancé dans plusieurs pays dont la France. Cette initiative laisse pour la première fois espérer la mise au point d'une thérapeutique efficace contre cette pathologie neurodégénérative incurable qui touche aujourd'hui douze millions de personnes à travers le monde et qui, du fait notamment du vieillissement des populations occidentales, représente un problème majeur et croissant de santé publique.

Les premiers résultats a priori prometteurs des travaux conduits dans ce domaine aux Etats-Unis avaient été rendus publics il y a près d'un an lors d'un congrès mondial consacré à cette maladie organisée à Washington (*Le Monde* du 17 juillet 2000). Ces données ont depuis été confirmées sur l'animal et autorisent aujourd'hui le lancement du premier essai vaccinal humain de grande ampleur contre une pathologie neurodégénérative.

On sait aujourd'hui que la maladie d'Alzheimer, première cause de démence dans les pays industrialisés, est la conséquence de l'apparition de lésions cérébrales et qu'une protéine spécifique – le peptide bêta-amyloïde – joue un rôle clef dans le processus physiopathologique. Alors qu'elle est normalement métabolisée au sein du tissu cérébral, cette substance s'y accumule et provoque la formation de « plaques séniles ». Celles-ci induisent alors une série de réactions conduisant à la destruction neuronale et, après des années d'évolution, entraînent la mort du malade. La quasi-totalité des substances médicamenteuses expérimentées ces dernières années dans le but de s'opposer à ce processus se sont révélées inefficaces à l'exception de quelques-unes qui semblent pouvoir freiner quelque peu l'évolution pathologique.

En 1999, une équipe de biologistes californiens dirigés par le docteur Dale Schenk, de la société Elan Pharmaceuticals (San Francisco), annonçait, dans les colonnes de l'hebdomadaire scientifique

Nature, avoir réussi, grâce à un vaccin expérimental, à prévenir l'apparition ou à freiner la progression des lésions pathologiques caractéristiques de la maladie d'Alzheimer, chez des souris dont le patrimoine génétique était modifié de manière à induire chez elles une pathologie équivalente à l'affection humaine.

UN VACCIN BIEN TOLÉRÉ

Ce vaccin a pour effet de provoquer la production par l'organisme d'anticorps dirigés contre le peptide bêta-amyloïde. Les résultats de cette équipe apparurent d'emblée spectaculaires et, selon certains spécialistes, presque trop beaux pour être vrais. Ils furent ensuite confirmés par une série de travaux expérimentaux complémentaires portant sur la comparaison des comportements des souris transgéniques vaccinées ou non.

« L'étape suivante a consisté à étudier sur quelques dizaines de volontaires aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne si un tel vaccin présentait ou non les indispensables garanties d'innocuité sans lesquelles il ne pourrait être utilisé », explique le professeur Françoise Forette (hôpital Broca, Paris). Il a de la sorte été établi que cette méthode d'immunisation pouvait être correctement tolérée et qu'elle n'induisait pas de phénomènes allergiques. L'heure est donc aujourd'hui venue de passer à l'étape suivante qui consiste à tester l'efficacité vaccinale sur plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Chaque centre participant à ce travail devrait s'occuper d'une vingtaine de patients. L'efficacité du traitement sera évaluée à la fois à partir de l'analyse de données cliniques et d'exams de neuro-imagerie qui permettront de mesurer la progression de la démence et l'évolution de l'installation des lésions cérébrales caractéristiques. Dans le meilleur des cas, ce n'est qu'après ce travail de grande ampleur que les spécialistes pourront, espère-t-on, préciser quelles seront les meilleures doses vaccinales ainsi que les fréquences optimales des injections.

Jean-Yves Nau

Un banc d'essai pour l'Internet à « vraiment » très haut débit

ENSEIGNEMENT à distance, travail collaboratif dans des environnements virtuels, jeux en réseau en trois dimensions, télé-médecine : telles sont quelques-unes des applications promises par le Vraiment très haut débit (VTHD), la version expérimentale de l'Internet de deuxième génération actuellement testée par France Télécom, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) et le Groupe des écoles de télécommunications (GET).

Le VTHD est présenté comme un banc d'essai pour les technologies qui doivent permettre, dans un futur proche, d'offrir des débits très élevés, tout en explorant les applications qui sont à même d'en tirer le meilleur profit. Ce projet de recherche, lancé fin 1999 avec un budget de 100 millions de francs sur deux ans, bénéficie du soutien gouvernemental par le biais du Réseau national de la recherche en télécommunications (RNRT) qui le finance à hauteur de 40 %. Il fait écho à des initiatives similaires menées notamment aux Etats-Unis, où un consortium de 140 universités s'est formé en 1998 pour explorer le développement d'Internet 2, sur le réseau Abilene.

Concrètement, le VTHD constitue un réseau fermé qui s'appuie sur l'infrastructure à fibres optiques de France Télécom et permet la connexion de huit sites localisés en région parisienne, à Grenoble (Isère), Lannion (Côtes-d'Armor), Caen (Calvados), Nancy (Meurthe-et-Moselle), Rennes (Ille-et-Vilaine), Rouen (Seine-Maritime) et Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes). Le cœur du réseau autorise un débit de 40 gigabits par seconde, en s'ap-

puyant sur une technologie de multiplexage des longueurs d'onde WDM (Wavelength Division Multiplexing) qui permet d'octroyer à l'utilisateur final un débit pouvant atteindre 800 à 900 mégabits par seconde, environ deux mille fois plus élevé que celui des offres commerciales actuelles sur le câble. De quoi transférer un CD-ROM en quelques secondes, ou de diffuser en temps réel de la vidéo sur grand écran. Sans préjuger d'autres utilisations qui restent à inventer.

Ce réseau n'est pas ouvert sur l'Internet du commun des internautes, mais restreint aux laboratoires de France Télécom, de l'Inria et du GET, qui ont pour mission, selon l'expression de Jacques Damlamian, directeur exécutif de la branche développement de France Télécom, de « secouer la bête », c'est-à-dire de tester les « téra-routeurs » et les « bras-seurs optiques » capables d'un ajustement dynamique de la bande passante – matériels pour l'essentiel d'origine américaine. Mais il faut également développer les outils qui permettront de gérer au plus fin les débits, de connaître en temps réel l'état du réseau. Et d'adapter la bande passante allouée à chaque type d'utilisation : une visioconférence est plus gourmande que l'envoi de courriers électroniques, et sera prioritaire. Il s'agit bien évidemment – contrairement à Internet aujourd'hui – de pouvoir garantir contractuellement une certaine qualité de service, et de justifier une politique tarifaire diversifiée. Jacques Damlamian espère avoir en ce domaine « des choses à offrir début 2002 ».

Hervé Morin

Aujourd'hui, la productivité de votre entreprise est aussi liée au confort de chacun.

EDF vous conseille pour améliorer le confort de votre entreprise, depuis la régulation des températures jusqu'à la prise en compte de l'acoustique. Responsables d'entreprise, EDF s'engage auprès de vous pour vous aider à maîtriser l'ensemble des paramètres qui influent sur la qualité et la sécurité au travail : régulation des températures, contrôle de l'hygrométrie et du renouvellement de l'air... Nos solutions répondent précisément à l'éventail des situations industrielles et tertiaires, du confort d'ambiance jusqu'aux conditions de l'ultra-propreté. Nos conseillers sont à vos côtés pour vous accompagner dans vos choix.

www.edf.fr

donner au monde l'énergie d'être meilleur

EDF
Electricité de France

Le meilleur du design sur la rive gauche de la Seine

Dans une ambiance ludique, les espaces de création de la rive gauche mettent en scène les nouveautés présentées au Salon du meuble de Milan

LA MANIFESTATION a commencé outre-Atlantique. C'est dans les années 1980 que « Designer's Saturday » a pris racine dans les rues de New York. Par la suite, le jour de fête du design a investi les différentes capitales européennes. L'aventure, à Paris, a duré cinq ans, de 1986 à 1991. Puis plus rien jusqu'en 1999. Cette année-là, les espaces de création de la rive gauche à Paris réussissent à se mobiliser pour relancer cette opération, qu'ils rebaptisent « Itinéraire rive gauche du design ». Le but : montrer au public, dans une ambiance festive, le meilleur du contemporain.

Durant quelques jours, au mois de janvier (en même temps que le Salon du meuble), les magasins concernés jouent le jeu et présentent leurs nouveautés dans des scénographies ponctuelles imaginées par les créateurs eux-mêmes. La réussite est au rendez-vous. Elle encourage les galeries et boutiques participantes, plus nombreuses d'une année à l'autre, à reprendre les bonnes et anciennes habitudes.

LE DESIGNER'S DAY

En 2001, la manifestation regagne ses lettres de noblesse et un intitulé, le Designer's Day, qui rappelle celui de la grande époque. « Le succès des deux précédentes éditions d'itinéraire rive gauche a confirmé l'attente d'un événement fédérateur du design, souligne Pierre Perrigault, qui anime depuis 1959, la galerie Meubles et fonction. C'est pourquoi nous renouons avec l'esprit du prestigieux Designer's Saturday à la dimension internationale. Aujourd'hui, l'industrie européenne est présente dans cette manifestation traitée à la française, donc avec passion. »

Pendant quatre jours (du mercredi 16 au samedi 19 mai), plus d'une vingtaine d'enseignes parisiennes présenteront meubles, luminaires,



Tabourets de Patrick Chia, chez Sentou Galerie.



Lit Legnoletto d'Alfredo Häberli, pour Alias, chez Meubles et fonction.

créations textiles, hi-fi, objets... les mêmes, la plupart, qui furent exposés en avril lors du Salon du meuble de Milan. Un moyen pour le grand public de voir la création contemporaine, mise en valeur, pour l'occasion, par des scénographies ponctuelles, originales et spécifiques. Mais aussi de rencontrer les industriels, éditeurs, promoteurs, diffuseurs, producteurs, écoles de design qui en sont les acteurs. « Ce grand rendez-vous de la création révèle un intérêt crois-

sant pour la qualité et le renouvellement de notre environnement, constate Pierre Perrigault. Confort, bien-être, poésie, sensorialité, innovation, plaisir... autant de visions créatives, appliquées à l'habitat et à l'espace de travail, qui sont à découvrir. »

Chez Meubles et fonction, c'est dans un cadre tout en volumes colorés, conçu par l'architecte Renato Stauffacher, que seront disposées les créations industrielles de la marque Alias. Un éventail qui regroupe des collections aussi différentes qu'Outdoor (une gamme pour le plein air, en inox brossé, signée Gian Domenico Belotti), Flexus (le divan « avec vue », aux dimensions inhabituelles, de Paolo Rizzato), Legnoletto (le lit aux structures visibles ou transparentes, d'Alfredo Häberli), Il Volo (les tables, banc, tabourets en bois et mousse injectée, suivant la technique de la fabrication des planeurs, de Ricardo Blumer) et Frame (la banquette d'accueil et le siège de travail réalisés en aluminium extrudé et tissu polyester, d'Alberto Meda). Chez Artelano, musiques et lumières servent d'écran aux collections dessinées par Christophe Pillet, Pascal Mourgue, Olivier Gagnère et le studio Eeos. Ainsi que les derniers-nés de la ligne Milan-Paris, conçue par l'équipe de Lissoni Associati.

Piero Lissoni sera encore à l'honneur, chez Boffi Studio Paris, à travers Works, une série de structures en inox conçues pour accueillir des plans de travail, techniques intégrant cuissons et éviers spécifiques à Boffi. Ces ensembles constitués permettent de compléter les gammes traditionnelles de l'enseigne ou de composer une cuisine unique de blocs indépendants. Works décline aussi une collection de meubles sur roulettes : casseroles, meuble four, meuble poubelles sélectives, etc. En collaboration avec un fabricant d'électroménager, Boffi présente réfrigérateur, congélateur, four, lave-vaisselle... en inox, s'intégrant dans les structures Works.

MONTRER L'OBJET QUOTIDIEN

Dans le même univers, Bulthaup présente les nouvelles unités du Système 20, une gamme pensée pour une cuisine qui évolue au fil du temps, au gré des budgets et des besoins de chacun. Ces nouveaux éléments combinent, dans un volume compact, toutes les fonctions de la cuisine (préparation, lavage, cuisson, rangement). Ils peuvent s'équiper de modules de rangement nomades carrossés en aluminium, d'appareils ménagers, d'éclairage, d'une paroi de protection en verre dépoli.

La galerie Sentou a choisi de présenter une exposition thématique consacrée au tabouret. Seront ainsi regroupés une trentaine de modèles, où les plus connus (le Butterfly de Sori Yanagi, le Mezzadro d'Achille Castiglioni, l'Ulmer de Max Bill, les Time Life Stools, de Charles Eames...) côtoient de nombreuses nouveautés, pour la plupart éditées ou rééditées par Sentou édition, et signées Roger Tallon, Vincent Thibert, les Tsé & Tsé associées, Laurent Nicolas, etc.

Edifice dévoile, quant à elle, la réponse qu'ont su apporter Philippe Starck et la société Driade à cette série de questions que l'enseigne a choisi de leur poser : « Comment montrer au XXI^e siècle l'objet quotidien : le canapé sur lequel on s'assied, la table où l'on mange, le miroir qui nous renvoie des images ? Comment le montrer à l'heure où tout se montre sans se donner, se



Sièges Eros, en polycarbonate transparent ou solide, de Philippe Starck chez Kartell.

démontre sans s'expliquer, se monte sans jamais se démonter ? Comment vit-on l'objet aujourd'hui ? Comment l'habite-t-on ? » Du Starck aussi (entre autres, son vase-tabouret), chez Kartell, dont la scénographie se veut sobre, afin de mieux mettre en valeur les pièces exposées et les ressemblances intrinsèques entre les produits d'une même collection.

Chez le concepteur-fabricant de tapis et de revêtements de sol Sam Laik, ce sont les nouvelles matières telles que notamment le lin bouclé qui seront à l'honneur ainsi que les collections signées par les créateurs Garouste & Bonetti, Alberto Pinto, Robert le Héros, Alexandre Muris, Fritz Hansen, Kvadrat, Poltrona Frau, Tecno, Bang & Olufsen, Eurodrap, Orizzonti, Wilkhahn... Au total, ils seront vingt et un, pendant quatre jours, à être présents à ce rendez-vous. Pour fêter le design et aussi prendre du plaisir.

Véronique Cauhapé

★ Designer's Days : mercredi 16 et jeudi 17 mai, journées professionnelles. Vendredi 18 et samedi 19 mai 2001, journées grand public. De 10 à 21 heures. Renseignements tél : 01-42-59-73-40. Site Internet : www.designers-days.com.



Chevet Andaman, en wengé, de Paola Navone, chez Orizzonti.

Siège de travail Rolling Frame d'Alberto Meda, pour Alias, chez Meubles et fonction.

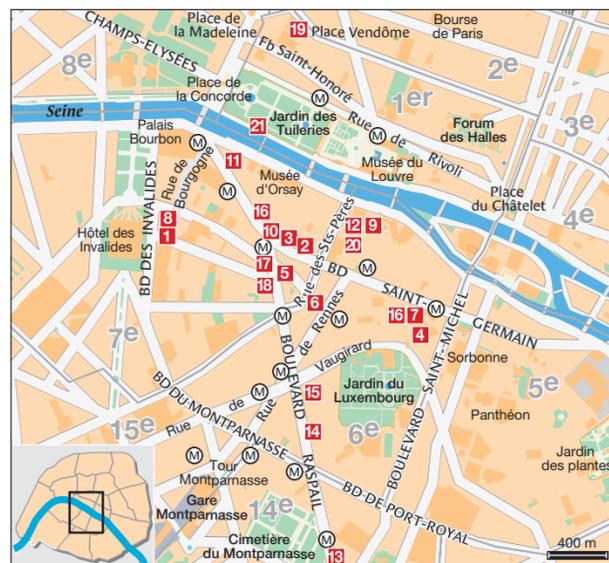


Tapis en hommage à Rothko, de Garouste et Bonetti, chez Sam Laik.

Siège Ploof, en polyéthylène coloré (blanc, orange, jaune, violet...), de Philippe Starck, chez Kartell.



Parcours



1. Artelano : 54, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
 2. Bang & Olufsen : 222, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.
 3. Boffi Studio : 234, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.
 4. Bulthaup : 6, rue Monsieur-le-Prince, 75006 Paris.
 5. Edifice : 27 bis, boulevard Raspail, 75007 Paris.
 6. ESAG-Penninghen : 31, rue du Dragon, 75006 Paris.
 7. Eurodrap : 18, rue des Quatre-Vents, 75006 Paris.
 8. Flos : 42 bis, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
 9. Fritz Hansen : 19 bis A, rue des Saints-Pères, 75006 Paris.
 10. Kartell : 242, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.
 11. Knoll International : 268, bd Saint-Germain, 75007 Paris.
 12. Kvadrat : 19 bis A, rue des Saints-Pères, 75006 Paris.
 13. Lumière et fonction : 284, boulevard Raspail, 75014 Paris.
 14. Meubles et fonction : 135, boulevard Raspail, 75006 Paris.
 15. Orizzonti : 28, rue d'Assas, 75006 Paris.
 16. Poltrona Frau : 242 bis, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris et 18, rue des Quatre-Vents, 75006 Paris.
 17. Sam Laik : 24, boulevard Raspail, 75007 Paris.
 18. Sentou Galerie : 26, boulevard Raspail, 75007 Paris.
 19. Tecno : 21, place Vendôme, 75001 Paris.
 20. USM : 19 bis A, rue des Saints-Pères, 75006 Paris.
 21. Wilkhahn : péniche Le Zéphir.
- Accès rive gauche : pont de Solférino et quai d'Orsay.
Accès rive droite : port des Champs-Élysées.

Knoll propose le bureau à la carte

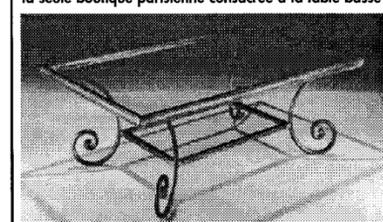


Pour les Designer's Days, Knoll présente son dernier-né, le Knoll-Scope, ou bureau à la carte : une gamme d'éléments autonomes qui laissent le choix à l'utilisateur d'agencer son espace de travail comme il le souhaite et selon ses besoins.

Cette création - la plus ambitieuse de la société ces dernières années - repose sur les principes de mobilité, de liberté et de flexibilité. Léger et fluide, dans ses formes et dans ses dimensions, KnollScope propose une conception nouvelle de la vie professionnelle. Il a été conçu pour les métiers évolutifs d'aujourd'hui, pour s'adapter aux différents emplois du temps et caractères de chacun.

Le wall (qui permet le partage de l'espace et abrite la circulation des réseaux électriques, téléphoniques et informatiques), le bureau nomade (qui peut être facilement déplacé et reconfiguré), les rangements partagés (pour travailler efficacement en équipe), les accessoires (du porte-documents au système d'éclairage) composent cet ensemble qui peut trouver sa place en entreprise comme à la maison. Le projet de Knoll rejoint ceux déjà réalisés par Vitra et par Steelcase Strafor : des produits qui, tous, aménagent un environnement de travail intelligent.

La boutique aux 1000 tables



Contemporaines ou classiques, tables basses, hautes, consoles, toutes formes, tous coloris, tous matériaux, toutes dimensions. Tout se fait aussi sur mesure. Meubles Hi-fi ou TV. Objets de décoration.

Liste de mariage. Ouvert du lundi au samedi

VUE SUR TABLES
Rionel - sarl, 89 avenue Paul Doumer - 75116 Paris - M° Muette - Tél.: 01 45 27 87 59 / Fax : 01 40 50 93 36

PERRONO - BIJOUX

Anciens - Occasions - Argenterie
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes,
Echanges, Réparations
Sélectionné par le guide "PARIS PAS CHER"
OPERA angle bd. des Italiens
4, chaussée d'Antin
ETOILE 37, avenue Victor Hugo
ouverts du mardi au samedi

35/35H*

La Scandinavie à plein temps... et à petits prix !

* Récupérez du Temps de Travail en notre compagnie

Vols aller et retour* au départ de Paris : Copenhague : 1 743 FF
Göteborg : 1 840 FF - Helsinki : 1 839 FF - Malmö : 1 720 - Oslo :
1 969 FF - Stockholm : 1 835 FF. Contactez SAS au 0 801 25 25 25
ou www.scandinavian.net ou votre agence de voyages.
*Taxes aéroportuaires incluses - Offre soumise à conditions

L'esprit scandinave



Beaucoup de soleil

SAMEDI. Un anticyclone est situé au nord des îles Britanniques à la mer du Nord et protège notre pays des perturbations atlantiques. Une dépression est centrée au nord-ouest de l'Espagne et la perturbation associée gagnera l'ouest de la France dimanche. Ce sera donc le grand soleil samedi, mais le temps se dégradera dimanche avec des ondées orageuses, progressant vers l'est en soirée.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Les nuages et les éclaircies alterneront le matin, puis le soleil brillera largement l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 21 à 24 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le soleil brillera largement toute la journée sur l'ensemble des régions avec des températures maximales proches de 23 à 25 degrés.

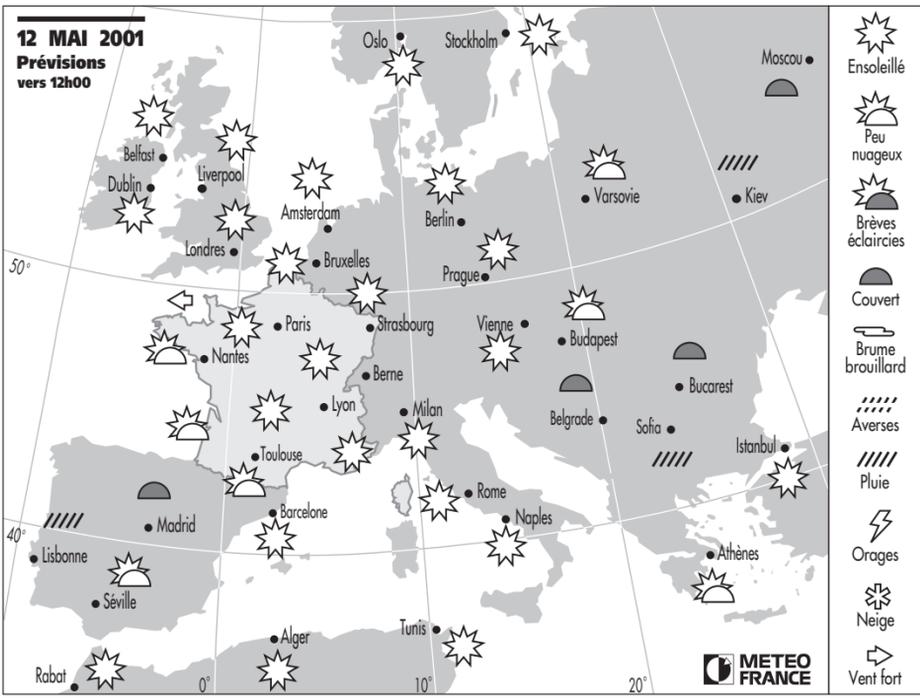
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Malgré quelques nuages isolés sur le

relief, le soleil sera généreux. Il fera doux avec 23 à 25 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Après dissipation de quelques brouillards locaux et quelques nuages bas, le soleil sera au rendez-vous. Le thermomètre marquera 23 à 27 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. La journée sera placée sous le signe du soleil avec des températures maximales avoisinant 23 à 26 degrés.

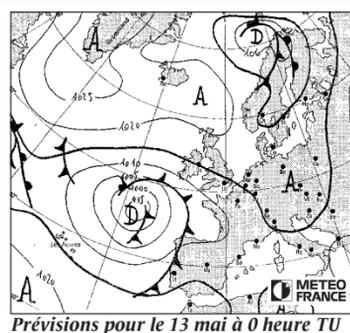
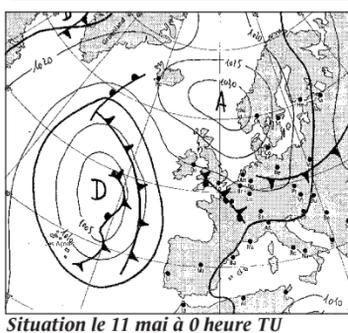
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le temps sera agréable, avec beaucoup de soleil, et juste quelques nuages l'après-midi sur le relief. Le thermomètre marquera 24 à 27 degrés au meilleur moment de la journée.



PRÉVISIONS POUR LE 12 MAI 2001
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	14/23 S	NANCY	11/23 S
BIARRITZ	13/27 S	NANTES	11/25 S
BORDEAUX	12/25 S	NICE	15/20 S
BOURGES	11/24 S	PARIS	13/25 S
BREST	9/21 S	PAU	11/26 S
CAEN	9/21 S	PERPIGNAN	13/25 S
CHERBOURG	11/18 S	RENNES	10/25 S
CLERMONT-F.	10/24 S	ST-ETIENNE	10/24 S
DIJON	11/24 S	STRASBOURG	11/23 S
GRENOBLE	12/24 S	TOULOUSE	12/25 S
LILLE	11/24 S	TOURS	11/24 S
LIMOGES	8/23 S	FRANCE outre-mer	
LYON	13/24 S	CAYENNE	24/28 P
MARSEILLE	13/22 S	FORT-DE-FR.	24/30 S
		NOUMEA	22/27 S

PAPEETE	23/28 P	KIEV	7/9 P	VENISE	15/24 S	LE CAIRE	21/41 S
POINTE-A-PIT.	24/31 S	LISBONNE	12/16 P	VIENNE	8/19 S	NAIROBI	17/26 S
ST-DENIS-RE.	22/27 S	LIVERPOOL	11/23 S	AMÉRIQUES		PRETORIA	7/23 S
		LONDRES	10/23 S	BRASILIA	19/30 S	RABAT	12/22 S
		LUXEMBOURG	11/21 S	BUENOS AIR.	7/14 C	TUNIS	14/23 S
		MADRID	8/23 C	CARACAS	24/29 S		
		MILAN	14/28 S	CHICAGO	8/16 S	ASIÉ-Océanie	
		MOSCOU	5/10 C	LIMA	16/20 S	BANGKOK	26/32 P
		MUNICH	7/19 S	LOS ANGELES	14/21 C	BEYROUTH	19/25 S
		NAPLES	15/22 S	MEXICO	11/22 C	BOMBAY	27/32 S
		OSLO	11/21 S	MONTREAL	11/22 C	DJAKARTA	28/30 P
		PALMA DE M.	13/25 S	NEW YORK	17/25 S	DUBAI	27/40 S
		PRAGUE	6/16 S	SAN FRANCIS.	11/19 S	HANOI	24/32 S
		ROME	10/22 S	SANTIAGO/CHI	4/16 S	HONGKONG	23/29 S
		SEVILLE	14/23 S	TORONTO	10/18 S	JERUSALEM	15/32 S
		ST-PETERSB.	3/10 S	WASHINGTON	14/28 P	NEW DEHLI	32/44 S
		STOCKHOLM	7/18 S	AFRIQUE		PEKIN	18/32 S
		TENERIFE	18/23 S	ALGER	10/24 S	SEOUL	15/24 S
		VARSOVIE	5/16 S	DAKAR	22/27 S	SINGAPOUR	27/29 P
				KINSHASA	21/31 S	SYDNEY	12/17 S
						TOKYO	13/22 S



TENDANCES

Le rituel de la conversation météorologique revigoré

DE QUOI allons-nous parler si la météo s'améliore, si l'été arrive pour de bon ? Les causeries impromptues, chez le boucher, à la sortie de l'école, au supermarché, dans les salons d'attente ou dans l'ascenseur préfèrent la pluie au beau temps. On est toujours plus bavard lorsqu'il s'agit de se plaindre du temps pourri. Un soleil radieux oblige, si l'on peut dire, à se découvrir – il faut évoquer ce que l'on a fait, évoquer comment on occupe ses loisirs –, alors que pester contre ce fichu-printemps-qui-n'en-est-pas-un permet d'échanger sans se livrer, d'exprimer son ressentiment envers les cieus sans pour autant raconter sa vie.

C'est une évidence, parler du temps est l'un des rituels collectifs les mieux respectés dans une société dont on ne cesse pourtant de souligner les penchants individualistes. « Lancez une réflexion sur la pluviosité de la semaine lorsque vous faites la queue aux caisses du supermarché et vous verrez que le succès est assuré », confirme Agathe, vingt-neuf ans, enseignante et experte en « tchatte météo », autrement dit l'art d'animer une conversation météorologique chez les commerçants. « C'est formidable de parler

pour le seul plaisir de parler, dit-elle. Chacun peut briller ; l'intello bac + 4, l'ouvrier, la concierge et la caissière ont la même légitimité. »

Bavarder autour du temps est un exutoire, une soupape de sécurité mais aussi un petit bout de civilité, une forme superficielle mais significative de reconnaissance de l'autre. Goutte d'huile dans les rapports entre humains, cette minithérapie ne peut rien pour le baromètre mais met un peu de baume au cœur.

Constater que l'on n'est pas le seul à souffrir d'un déficit d'exposition à la lumière solaire est déjà une consolation. D'autant plus que l'échange de banalités météorologiques est nécessairement consensuel, voire unanimiste, car chacun se plaint lui-même et compatit avec l'autre. Le jeu consiste donc à trouver des arguments destinés à corroborer les propos outrageusement défaitistes de son interlocuteur. Une affirmation du genre « ils se sont trompés, à la météo » ne souffre aucun démenti et appelle un « d'ailleurs, depuis quelque temps, ils se trompent sans arrêt » qui relancera l'échange.

La conversation se prolongera sur la pingerie des assureurs et,

après quelques propos définitifs tenus sur le compte de *Loft Story*, pourra dériver sur les effets de l'heure d'été sur le sommeil des enfants. De fil en aiguille, on aura parlé de bien d'autres sujets et appris deux ou trois choses sur la vie du quartier. Ne pas savoir distiller quelques banalités sur le temps qu'il fait est un authentique handicap social.

Bavarder autour du temps est un exutoire, une soupape de sécurité mais aussi un petit bout de civilité, une forme superficielle mais significative de reconnaissance de l'autre

« Avec ce printemps pourri, survenant après la tempête de décembre 1999, le discours devient débriété, envahissant et touche au sociodrame ; même les gens les moins météo-sensibles réagissent devant les errances climatiques », assure l'ethnologue Martin de La Soudière, auteur de *Au bonheur des saisons : voyage au pays de la météo* (Grasset, 1999, 379 p., 139 F, 21,19 €), un ouvrage consacré à la culture

météorologique des Français. Se lamenter en public des vingt-six jours de pluie enregistrés en avril, c'est donner à sa récrimination une dimension supplémentaire. On râle, mais collectivement. C'est encore meilleur.

« Les conversations autour du temps sont banales mais elles créent du lien social, poursuit le chercheur. Sous-tendues par une inquiétude dif-

fuse à propos des équilibres climatiques, elles signifient aussi que nous sommes tous dans la même barque puisque nous en parlons sans même nous connaître. » Un kinésithérapeute parisien relève pour sa part que « les considérations de haute volée à propos des effets supposés de l'anticyclone des Açores présentent aussi l'avantage d'offrir à peu de frais un bouc émissaire sur lequel on pourra se défouler ». Certains de ses

clients imputent obstinément à l'humidité ambiante la moindre douleur intercostale.

Comme on l'a vu, il est rare que la causerie impromptue n'instruise pas le procès des prévisionnistes. La défense ne semble guère s'en émouvoir. « L'efficacité des modèles de prévision ne cesse de s'améliorer », assure imperturbablement Météo-France. En 1999, les estimations relatives aux températures se sont vérifiées à 75 % (écart entre résultat prévu et résultat observé inférieur à 2 degrés) et à hauteur de 89 % pour les précipitations. Toutefois, cette dernière évaluation ne prend pas en compte l'importance des précipitations mais l'apparition ou non de pluie, même s'il s'agit de quelques gouttes.

Globalement, la justesse d'une prévision à J + 1 serait de 96 %, souligne Météo-France qui impute avec modestie l'essentiel de cette performance à « la puissance de calcul des superordinateurs ». Une étude du centre départemental de l'Oise fondée sur « des critères d'évaluation plus fins » aboutit à un chiffre un peu inférieur (81 %).

Le dimanche 20 mai, Météo-France organisera une journée portes ouvertes dans 85 de ses centres, en

France métropolitaine et dans les DOM-TOM, dont dix seront également ouverts le 19 mai. Cette initiative – destinée à permettre au public « d'entrer dans les coulisses de la prévision du temps » et prévue de longue date, assurent ses organisateurs – tombe au bon moment pour permettre aux prévisionnistes de mieux faire comprendre la complexité de leur mission.

Néanmoins, il semble que la mise en doute des projections météorologiques officielles tienne davantage du rituel incantatoire que de la défiance absolue. Parmi les quelque 1 600 messages électroniques reçus depuis le début de l'année par le site Internet de Météo-France (www.meteofrance.fr), la quasi-totalité sont de très neutres demandes de renseignements techniques. On relève 1,7 % de volées de bois vert et un peu moins de témoignages d'encouragement. De quoi relativiser les grandes passions météorologiques. Cette boulangère parisienne ne dira pas le contraire. « Vivement que le soleil revienne, imploré-t-elle. Je n'en peux plus d'entendre tous ces gens qui entrent dans la boutique et se plaignent du temps. »

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 112

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

PHILATÉLIE

Les jardins de Versailles



hac (1859-1936), 1970, 1971, 1983 (Indépendance américaine, traité de Versailles) et 1997.

Le timbre, au format horizontal 75 x 22 mm, dessiné par Christian Broutin, est imprimé

en héliogravure en feuilles de trente.

La vente anticipée se déroulera les samedi 12 et dimanche 13 mai, à Versailles (Yvelines), sous chapiteau, place d'Armes, en présence de Christian Broutin pour une séance de dédicaces, le 13 mai de 14 heures à 18 heures.

Pierre Jullien

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

Souverain renversé. - 8. Qui nous en mettra plein la vue. - 9. Un jour ou l'autre, on finira dessous. Article. - 10. Sa suite ne peut s'arrêter. Bêche à la ville comme à la campagne. - 11. Grande ouverture sur l'aventure. Placée comme une brique. - 12. Vont pondre en eau douce.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 111

Horizontalement
I. Incompétence. - II. Norme. Labels. - III. Cueillir. Fit. - IV. Inestimable. - V. To. Isis. ENS. - VI. Autan. Este. - VII. Tringlent. EV. - VIII. Ise. Poe. Aile. - IX. Naos. Auber. - X. Notation. Osé.

Verticalement
1. Incitation. - 2. Nounours. - 3. Créé. Tient. - 4. Omis. An. Aa. - 5. Melting-pot. - 6. Lis. Losi (lois). - 7. Éliminée. - 8. Taras. An. - 9. Eb. Etou. - 10. Nêfles. Ibo. - 11. Clients. - 12. Est. Sévère.

HORIZONTALEMENT

I. Assise ou debout, selon ses attributions. - II. Dommage pendant le transport. Très belle, ou alors palourde. - III. Apprécie les forts tirages. Conjonction. - IV. Compositeur russe. Les plus beaux parent les belles. - V. Se faire entendre comme un étalon. Mettre mal à l'aise. - VI. Bien attrapé. Coule en Alsace. Sont souvent là quand ça va mal dans le monde. - VII. Plusieurs années-lumière. Allure de chameau. - VIII. Sur place. Éliminateur de

déchets. Trois sur six. - IX. Réduit au sommet. Supprima. Préposition. - X. Lamentables.

VERTICALEMENT

1. Pour suivre la rive ou prendre de la hauteur. - 2. Officier ministériel. Division de la pièce. - 3. Ne vont pas plus loin que les enfantillages. - 4. Armée secrète. Prêts à prendre la pose. Possessif. - 5. Montagne sacrée. Grands passages historiques. - 6. Grande sur le dos des volatiles. - 7. Attendit Zeus en sabots.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde
Publicité

Président-directeur général : Dominique Aiduy
Directeur général : Stéphane Corré
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

CANNES
2001

CINÉMA Deuxième jour à Cannes et premier grand film, *Pau et son frère*. Pour son troisième long-métrage, le Catalan Marc Recha a composé, autour du travail de deuil, une

œuvre déroutante, héritière du cinéma de Robert Bresson : c'est en respectant la matérialité des êtres et des choses qu'elle fait souffler l'esprit. ● ÉGALEMENT autour du thème de

la disparition, *Distance*, de Hirozaku Kore-Eda, livre les vivants à la puissance des fantômes. Son auteur fait partie de la jeune génération japonaise, très présente cette année.

● AVEC *R-XMAS*, le cinéaste américain Abel Ferrara reprend les interrogations philosophiques de ses précédents films, notamment *Bad Lieutenant*, autour de l'absence de Dieu.

Elans de vie sur les sommets pyrénéens

Pau et son frère. Autour du travail de deuil, le cinéaste catalan Marc Recha chorégraphie, dans son troisième long métrage, un superbe ballet entre nuages et émotions, qui se situe dans l'héritage de l'œuvre matérialiste de Robert Bresson

SÉLECTION OFFICIELLE (en compétition). Film espagnol de Marc Recha. Avec David Selvas, Nathalie Boutefeu, Marieta Orozco, Luis Hostalot, Alicia Orozco, Juan Marquez. (1 h 50.)

C'est un matin normal ; un type normal, genre jeune, cool, se réveille. C'est un quartier de Barcelone, avec un bistrot où prendre son café, et puis remonter commencer la journée. A la maison, le téléphone sonne, Pau décroche. On lui annonce la mort de son frère, Alex. Il faut aller à la morgue identifier le corps, il faut s'occuper des funérailles, il faut s'occuper de leur mère. Le film nous montre ça ; ce n'est pas du documentaire et pas de la fiction, c'est la manière la plus simple et la plus juste dont les images peuvent montrer de la réalité, des gens qui ressemblent à des gens en ne ressemblant à personne d'autre, le bruit que font les choses dans ces moments-là, l'incongruité des traces futilles du passé, le métro, un souvenir, des photos. La manière qu'a chacun de se défendre, ou pas, devant la violence de l'inattendu, de l'incompréhensible.

Et puis ? Et puis, on ne peut pas repartir dans la vie comme si de rien n'était. Pau et sa mère pren-



Des comédiens sidérants d'engagement, filmés avec une épatante simplicité de moyens.

nent leur voiture, ils vont dans le village de montagne où Alex s'était établi et qu'ils ne connaissent pas. Ils emportent avec eux l'urne funéraire. On fait connaissance d'un petit monde urbain, socialisé, tricoté de signes quotidiens, recon-

naissables. Dans cette nature magnifique et froide, c'est un cosmos qui prend vie devant la caméra de Marc Recha. Les arbres, la terre, le ciel deviennent des héros mythologiques, des figures surhumaines et fascinantes, non seule-

ment belles mais hantées de puissance mystérieuse, de légendes non dites. Le chantier qui s'y trouve est un combat homérique ; les bulldozers qui tracent la route dans ces montagnes sont de fort concrètes machines d'aujourd'hui et des

dragons d'éternité. Le travail est le travail.

Les hommes et les femmes qui vivent là ont leur histoire, d'autres histoires, dont Alex faisait partie, pas Pau et Merce, la mère, qui débarquent. Comme eux, à ce moment on ne comprend plus grand-chose, n'importe. La force des images, la présence des personnages saturent l'écran d'une intensité beaucoup plus captivante que les intrigues les plus alambiquées. Et puis, en spectateurs consciencieux et bienveillants, on compte sur le réalisateur pour expliquer tout cela, démêler l'écheveau des liens qui unissent les uns et les autres, des conflits qui les opposent. Bernique ! A peine croisé, un des habitants du village, qui travaille au chantier, reçoit la visite de sa fille Marta, qu'il connaît à peine, et qui a laissé sa mère française par qui elle a été élevée.

Dans un film fonctionnant selon les règles dramaturgiques habituelles, ce deuxième fil narratif viendrait croiser le premier, les relations entre le père et la fille faisant écho à celles de la mère et du fils avec le souvenir laissé par le mort chez sa compagne, ses copains et ses voisins. Mais le cinéma de Marc Recha ne marche pas comme ça : il ne s'agit pas de combiner des lignes mais de modifier des intensités, d'organiser des circulations d'énergie, des pulsions, des élans. Ce cinéma déroute tant est inhabituelle cette manière de composer et d'organiser des plans selon une logique qui ne doit rien au romanesque et s'apparente à l'écriture musicale et à la météorologie.

Le cinéma selon Marc Recha évoque quelque étrange appareil de détection traduisant en mouvements, couleurs et paroles les allers et venues des nuages et des subconscients. Authentique héritier de l'œuvre de Robert Bresson – ce grand artiste matérialiste –, le jeune réalisateur catalan sait que c'est par le respect de la matérialité des choses et des êtres que souffle l'esprit. Alors tout peut arriver, y compris les gags les plus caustiques, y compris l'apparition de fantômes. Ce qui s'enclenche et enfle et se module dans la circulation des corps et des paroles, des secrets et des météores, relève d'un régime de vérité que le sens commun ignore, et que l'ordre spectaculaire récuse.

Insensiblement, avec une épatante simplicité de moyens, le cinéas-

te, accompagné par des comédiens sidérants d'engagement, fait enfler un torrent d'émotions qui déborde en une sorte de bacchanale sensuelle, reuse et inquiétante. Chacun, chacune construit comme il peut, avec ce qu'il trouve, les instruments de sa vie à venir et Recha ne paraît en être que le témoin. Aucune explication, et surtout pas de symboles. Le deuil, sans doute, le travail de deuil pour Pau et Merce est ce qui s'accomplit mais ce n'est qu'une des formes du gigantesque « travail de vie » auquel chacun se livre, celle qui porte l'enfant d'Alex, le père et la fille se retrouvant...

Une logique de composition qui ne doit rien au romanesque et s'apparente à l'écriture musicale et à la météorologie

A ce moment-là, au sommet de cette combinaison d'affects portés les uns par les autres à une incandescence troublante et chaleureuse, il serait logique que le film s'arrête, et ce serait un très beau film. Mais il fait autre chose, qui est carrément magnifique et terriblement dangereux : il rentre à la maison. Pau rentre à Barcelone ; à ses côtés et avec le plus total mépris des bénéfices dramatiques accumulés, la mise en scène démolit ce qui a été construit pour dire cette évidence simple, qui signe l'autre paternité dont peut à bon droit se réclamer Recha, celle d'Abbas Kiarostami : la vie continue. Là haut dans la montagne, ce n'était pas la vie. Ce fut un moment nécessaire – un peu comparable à un film. Ensuite, il faut savoir, grâce à ce détour, retrouver le quotidien, et poursuivre grâce à cette expérience le chemin de chaque jour. Impitoyable et délicat, Marc Recha ira jusqu'au bout de ce trajet. Le Festival de Cannes vient à peine de commencer. Il nous a déjà donné un grand film.

Jean-Michel Frodon

► www.lemonde.fr/cannes

La « vérité particulière » du souvenir

LE BONHEUR de Marc Recha de se trouver à Cannes est d'autant plus complet qu'il en goûte les saveurs paradoxales : son idée du cinéma est aux antipodes de l'image de marque mondaine et spectaculaire souvent attachée à la manifestation.

PORTRAIT

Marc Recha a puisé dans sa propre histoire pour écrire son scénario. Son souhait : abolir les frontières du langage

Cette idée, qu'il revendique avec un mélange irrésistible de certitude et de modestie, a poussé ce jeune homme né en 1970 à quitter sa Catalogne natale pour devenir *aficionado* de la Cinémathèque française, puis, dans l'admiration revendiquée de Rossellini et de Bresson, d'Eustache et de Garrel, à retourner chez lui pour inventer des films à nul autre pareils. Le premier, *Le ciel monte* (1991), était une étonnante expérience sans parole qui fit le tour des festivals d'art et essai ; le deuxième, *L'Arbre aux cerises* (1998), lui a valu la reconnaissance des publics cinéphiles français et catalans.

Se disant indifférent à toute polémique nationaliste ou régionaliste, il tourne ses films dans la langue du lieu où ils se passent – le prochain, situé entre Port-Bou et Port-Vendres, devrait surtout être parlé en français. Il constate pourtant une moins grande réceptivité du public du reste de l'Espagne. « J'espère que la projection dans un lieu aussi international que Cannes aidera à dépasser ces cadres », dit-il, ajoutant, les yeux brillants, que la vente à un distributeur italien, avant la projection officielle, de *Pau et son frère*, est pour lui « magique ». A la sortie de *L'Arbre aux cerises*, Marc Recha était d'une timidité extrême, ses difficultés avec la langue française lui servaient de prétexte à des interviews encore plus minimalistes que ses films. Aujourd'hui, il jongle vaillamment avec les mots mais parle sans fin, dans un enthousiasme qu'il attribue moins à l'œuvre terminée, envers laquelle il reste toujours aussi modeste, qu'à l'expérience vécue durant le tournage.

« Pau et son frère m'a changé en profondeur », affirme le jeune cinéaste, qui dit avoir quitté Barcelone pour vivre dans la montagne « avec quelqu'un ». Le film puise pour partie dans sa propre histoire : il a lui-même un frère nommé Pau, et un autre David, son jumeau, qui apparaît à l'écran dans le rôle fugace d'Alex, le frère disparu ; la

mère, surtout, est inspirée par celle du réalisateur, représentante de cette génération « qui a connu la transition démocratique, le bouleversement des mœurs, qui se dénomme elle-même hippie même si ce n'est pas exactement le terme approprié ». « Les scènes chez la mère sont tournées chez ma mère », ajoute le cinéaste. En douterait-on qu'il confirme l'importance centrale des lieux dans sa manière de travailler, le paysage de montagne arpenté en tous sens durant la phase d'écriture du scénario étant sa principale source d'inspiration.

Là n'est pourtant pas le véritable creuset du film, né d'un parti délibéré « libertaire » : sept acteurs, huit techniciens (dont lui-même), vivant et travaillant ensemble sans interruption durant treize semaines, inventant les événements du récit, la manière de les jouer et de les filmer au cours d'une recherche collective. Beaucoup d'improvisation, beaucoup d'apports de chacun à partir de sa propre personnalité, mais aussi beaucoup de discussions collectives pour reconstruire « la distance de la fiction », jouer de la réalité des interprètes et de l'artifice des personnages pour atteindre à « cette forme de vérité particulière que permet seul le cinéma », dit Recha.

J.-M. F.

Les fantômes sont parmi nous

Distance. Le passé douloureux de quatre Japonais rescapés d'un massacre

SÉLECTION OFFICIELLE (en compétition). Film japonais de Hirozaku Kore-Eda. Avec Arata, Yusuke Iseya, Susumu Terajima, Yui Natsukawa, Tadanobu Asano. (2 h 12.)

Venu du documentaire, Hirozaku Kore-Eda fait partie de cette génération de jeunes et talentueux cinéastes japonais (il est né en 1962 à Tokyo) qui sont en train de bouleverser la donne du côté du Soleil-Levant, comme l'atteste l'imposante présence de leurs œuvres à Cannes cette année.

Kore-Eda n'est pas tout à fait inconnu du public français, qui a eu l'occasion, en 1999, de voir en salle ses deux premiers longs métrages de fiction, *Maborosi* (1995) et *After Life* (1998). Deux films qui, entre la fiction et le documentaire, l'absence et la présence, composent un univers hanté par la disparition du monde et des êtres qui nous sont chers, exaltant au passage la vocation mécanique et esthétique du cinéma à en conserver la trace.

Distance, comme son titre l'indiquerait à lui seul, s'inscrit pleinement dans ce sillage élégiaque, baigné de clairs-obscur, saturé de réminiscences, tarudé par le remords,

tendu sur le néant. Le film s'ouvre trois ans après l'empoisonnement d'une centaine de personnes par les membres de la secte Arche de la vérité, suivi de l'élimination des auteurs de l'attentat par d'autres membres de la secte. Quatre personnages vont bientôt apparaître, au cours d'une longue introduction, hachée, composite, qui fait délibérément planer l'incertitude sur la manière dont l'action les réunira et la nature du rapport qu'ils entretiennent entre eux.

Il faudra du temps, bien davantage que l'efficacité dramatique ne l'autorise, pour comprendre que chacun d'entre eux a un lien de parenté avec l'un des auteurs du massacre, tandis qu'ils partent en excursion dans la forêt, pour un pique-nique qui se révèle être un pèlerinage au bord du lac où leurs cendres ont été déversées. Cette ambiguïté, délibérément entretenue, entre loisir bucolique et procession funèbre, introduit cette « distance » évoquée dans le titre du film, qui réunit dans un même mouvement deux réalités a priori incompatibles. Au retour de cette « excursion », leur voiture a disparu, et empêche tout retour en ville. Un des membres de la secte, rencontré fortuitement, les héberge pour la nuit.

Ce qui arrive dès lors prolonge, avec plus d'acuité encore, la vertigineuse duplicité qui est l'objet-même de ce film. Tout y tient en effet sur le fil, infiniment plus ténu qu'on ne le croit, qui sépare les vivants des morts, la culpabilité de l'innocence, la vérité du mensonge. Réunis par la nuit, échangeant à voix basse des propos impuissants et décousus, les personnages y sont tour à tour en proie à l'apparition de leurs disparus, dans la lumineuse, l'aveuglante réminiscence de leur scène d'adieu.

La véritable nature de la distance dont il s'agit dans ce film apparaît clairement ici : ces hommes et ces femmes, qui un jour ont décidé de quitter sans retour leurs proches, sont sans doute plus près de ces derniers morts que vivants. De même que la lumière ne vaut que par l'ombre et un plan que par rapport à un autre plan – leçon esthétique de ce film – le lien entre les vivants ne vaut – et c'est sa morale – que par l'héritage des morts qu'ils ont en commun. La police peut bien enquêter, ce genre d'héritage demeure aussi indéfinissable qu'inexorable, en livrant chaque vivant à la puissance des fantômes, qui n'est autre que celle du cinéma.

J. M.

ECHOS CROISSETTE

■ **HARVEY WEINSTEIN** : le président de Miramax, filiale du groupe Disney, va réaliser son premier film, une adaptation de *Mila 18*, de Leon Uris, auteur d'*Exodus*, dont la version cinématographique d'Otto Preminger est le film de chevet du distributeur américain. *Mila 18* est un roman écrit en 1961 sur le soulèvement du ghetto de Varsovie durant la seconde guerre mondiale. *Mila 18* fut le dernier bunker à rendre les armes devant les armées nazies.

■ **CATHERINE DENEUVE** : l'actrice française s'apprete à partager avec le comédien américain William Hurt le haut de l'affiche du prochain film de Tonie Marshall, *Au plus près du paradis*. Après s'être glissée dans les cabines d'un institut de beauté, la réalisatrice veut raconter l'histoire d'une romancière qui tombe amoureuse d'un photographe américain durant un voyage à New York. Il sera tourné cet été aux Etats-Unis, à la fois en anglais et en français.

■ **INTERNET** : en direct de Cannes, sur le site [lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), une conversation en ligne (chat) est organisée avec Claude Lanzmann, écrivain et cinéaste (*Shoah*, 1985 ; *Tsahal*, 1994 ; *Un Vivant qui passe*, 1997) samedi 12 mai, de 13 heures à 14 heures. [lemonde.fr/cannes](http://www.lemonde.fr/cannes)

UNAD, STORARY AUDIO ET MICHOSAMA PRÉSENTENT

MERZHIN EN CONCERT
À L'ÉLYSÉE MONTMARTRE - PARIS
LE JEUDI 17 MAI 2001 À 19H30
PREMIERE PARTIE : wig(A)wag

DEJA DISPONIBLE : **PLEINE LUNE**
PREMIER ALBUM

fonds soutien

subventionnée par la Mairie de Paris

Paulo Branco, producteur et distributeur

« Des mécanismes contribuent à fermer chaque pays européen sur lui-même »

Producteur, distributeur et exploitant en France et au Portugal, Paulo Branco soutient depuis de nombreuses années quelques-uns des plus grands auteurs européens, depuis Manoel de Oliveira jusqu'à Chantal Akerman, en passant par Jacques Rozier, Raul Ruiz ou Joao Cesar Monteiro. De nombreux et talentueux jeunes cinéastes lui doivent également leur entrée en matière, qu'il s'agisse de Pedro Costa, Mathieu Amalric ou Marie Vermillard. Avec quatre de ses films sélectionnés cette année à Cannes, il est sans doute l'un des producteurs indépendants les plus représentés sur la Croisette, et l'un des acteurs aujourd'hui les plus actifs d'une création cinématographique européenne qui dépasse, sur le plan de sa mise en œuvre comme de son esthétique, les frontières nationales. On attendait un producteur comblé, on a rencontré un professionnel inquiet pour l'avenir du cinéma européen, et désireux de tirer « la sonnette d'alarme ».

« Avec quatre longs métrages en production, et un en distribution, votre présence à Cannes est impressionnante. Êtes-vous un producteur heureux ?

« Je suis naturellement très sensible à ces multiples sélections qui récompensent mon travail de producteur. Mais je pense, sans vou-

loir être alarmiste, qu'il faudrait peut-être parler des difficultés grandissantes que rencontre un producteur qui, comme moi, ambitionne de créer des passerelles entre divers pays d'Europe.

« Je trouve qu'il y a un écart de plus en plus grand entre le discours de la profession et des pouvoirs publics sur le cinéma européen et la situation telle que je la vis quotidiennement. Je constate qu'à tous les niveaux se mettent en place des mécanismes qui, au lieu d'aider à la représentation de films européens dans d'autres pays du continent, contribuent au

contraire à fermer chaque pays sur lui-même. Dans la majorité des Etats européens, les frontières deviennent étanches à ce qui est non national et non américain. Concrètement, il est par exemple devenu beaucoup plus difficile pour moi, aujourd'hui, de faire sortir un film portugais en Allemagne et vice versa. Il devient, de même, de plus en plus difficile pour un producteur de sortir des films français à l'étranger parce que les chaînes de télévision qui assuraient, en les programmant, leur viabilité financière refusent désormais de les diffuser.

« Avez-vous constaté le même phénomène en France ?

« La France est le pays d'Europe qui résiste sans doute le mieux à cette situation, je le crois, et c'est d'autant plus grave que la télévision est le principal financier du cinéma en France. Les responsables de la plupart des chaînes de télévision en Europe, que je consulte régulièrement par nécessité professionnelle, n'aiment pas le cinéma du voisin et ne rêvent que de programmer du cinéma hollywoodien. Cela est en totale contradiction avec le discours européen sur l'exception

culturelle. Voici quelques années encore, je pouvais produire *Francesca*, de Manoel de Oliveira, grâce à la vente du film à la télévision allemande. Je ne pourrais plus le faire aujourd'hui. *Channel Four*, en Angleterre, achetait régulièrement mes films voici une dizaine d'années, ce n'est plus le cas maintenant, sauf miracle.

« Pratiquement, il est devenu impossible aujourd'hui d'obtenir un centime d'une chaîne de télévision française pour un film non national. Les exceptions institutionnelles, comme Arte, ou celles liées au statut exceptionnel d'un cinéaste, comme Manoel de Oliveira, Pedro Almodovar ou quelques autres, ne font que confirmer la règle.

« Quelles conséquences redoutez-vous ?

« Elles se font, hélas !, déjà sentir. D'une manière générale, on vit aujourd'hui, en France, un étrange paradoxe : à l'heure où il y a de plus en plus d'argent disponible, il y a de moins en moins d'opportunités à l'intérieur du système. La marge de liberté artistique, et donc de risque consenti, se réduit. Je pense que cet état de fait est dû à la concentration du pouvoir dans les mains de quelques responsables plus ou moins inamovibles qui répugnent à courir le moindre risque et à soutenir

la création, c'est-à-dire l'inconnu, l'audace, le renouvellement, autant de qualités indispensables à la vitalité de l'art, et donc du cinéma. Concrètement, j'ai le sentiment très net, comme producteur et distributeur, d'avoir moins de liberté qu'avant, et de subir les lois d'un marché qui ne raisonne plus qu'en fonction du nombre d'entrées des films et de l'argent qu'il rapporte. Un échec public équivaut aujourd'hui à une sanction immédiate de la part des financiers du cinéma, à savoir la télévision.

« Un jeune metteur en scène dont le premier film échoue en termes de fréquentation – et le rythme des sorties ainsi que la monopolisation des écrans sont tels aujourd'hui qu'il peut rarement en être autrement – n'aura pratiquement aucune chance de s'en remettre et de poursuivre sa vocation. Je suis assez bien placé, pourtant, pour savoir que ce système demeure le meilleur au monde pour défendre la diversité du cinéma, mais j'ai néanmoins l'impression qu'il se sclérose de manière inquiétante depuis quelques années. Il est temps, je pense, de tirer la sonnette d'alarme. »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

Le quarté de Gemini Films

ENTRE GEMINI FILMS et Madragoa Films, ses sociétés de production et de distribution française et portugaise, Paulo Branco participe rien moins qu'à cinq titres au Festival de Cannes. Les films qu'il a produits sont au nombre de quatre, et révèlent la large palette d'un producteur qui diversifie ses coups de cœur, sans jamais renoncer ni à leur exigence ni à leur ambition artistique. Soit la nouvelle production d'un maître du cinéma mondial, les deuxièmes longs-métrages d'un auteur portugais prometteur et d'un acteur français capé, ainsi que le premier film d'un jeune réalisateur français qui aura l'honneur d'entrer dans l'arène cinématographique sous les auspices du Festival de Cannes. Il s'agit de *Je rentre à la maison*, de Manoel de Oliveira, avec Michel Piccoli, Catherine Deneuve et John Malkovich (Portugal, Sélection

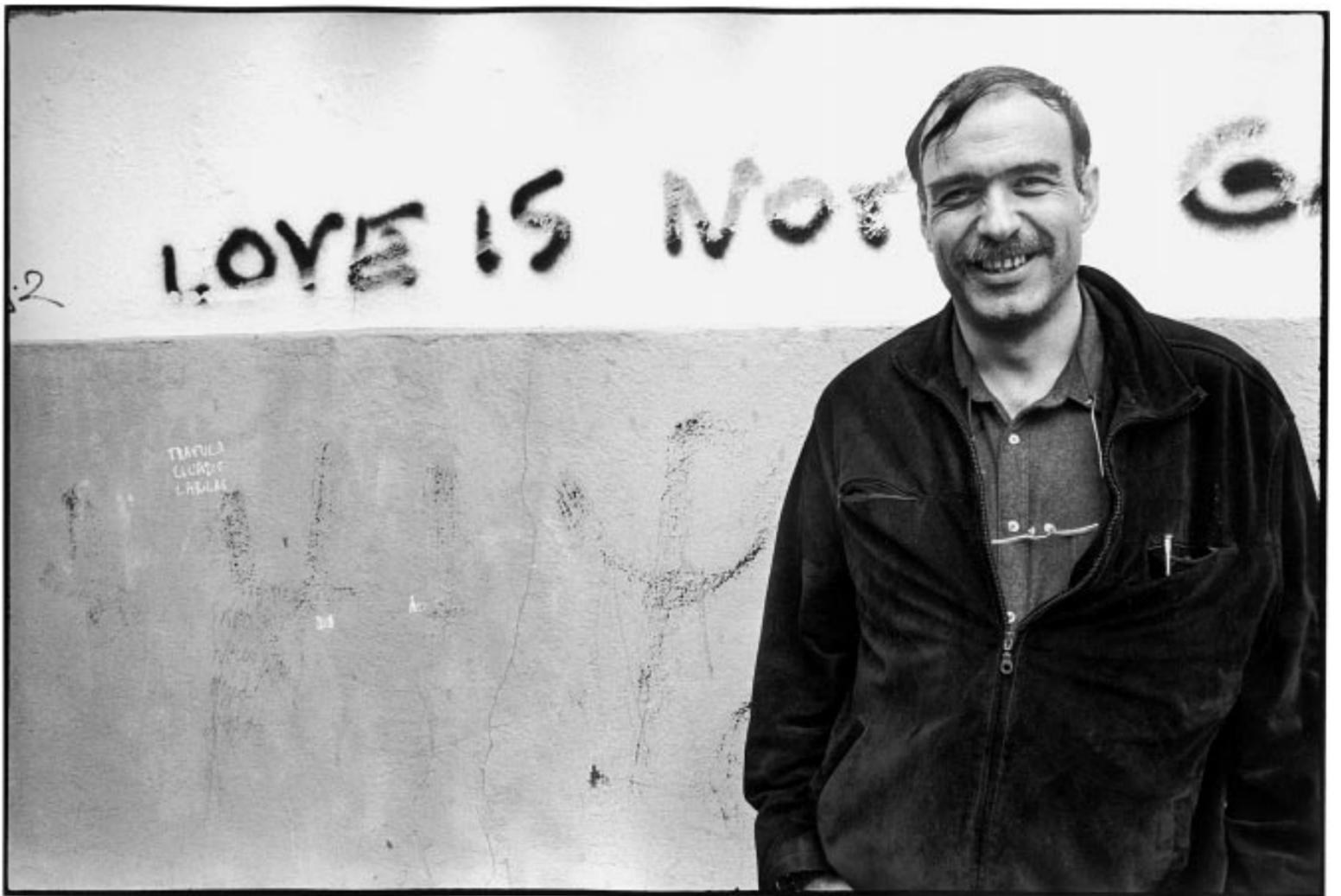
officielle, en compétition); *Gagner sa vie*, de Joao Canijo, avec Rita Blanco, Adriano Luz et Luis Rego (Portugal, sélection officielle, Un certain regard); *La Plage noire*, de Michel Piccoli, avec Jerzy Radziwilowicz, Jade Fortuneau et Dominique Blanc (France, ouverture de la Semaine de la critique); *Ceci est mon corps*, de Rodolphe Marconi, avec Jane Birkin, Louis Garrel et Elisabeth Depardieu (France, Quinzaine des réalisateurs).

Par ailleurs, *Les Ames fortes*, de Raul Ruiz, adapté du roman éponyme de Jean Giono par Alexandre Astruc, et interprété par Laetitia Casta, Frédéric Dieffenthal, Arielle Dombasle et John Malkovich (France, film de clôture de la Sélection officielle, hors compétition), sera distribué en France par Paulo Branco le jour de sa présentation à Cannes, le 20 mai 2001.

la photographie de FRANÇOIS-MARIE BANIER

Avec ses sociétés de production et de distribution, Paulo Branco participe à cinq films présentés au Festival de Cannes.

« Les Portugais croient qu'il est français, les Français croient qu'il est portugais, beaucoup de cinéastes savent qu'à travers lui ils peuvent faire leurs films. » F.-M. B.



L'Assemblée nationale régleme les cartes d'abonnement

DANS LE PROJET de loi portant diverses mesures sociales, culturelles et éducatives (*Le Monde* du 11 mai), l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 10 mai, un amendement du gouvernement destiné à soumettre la commercialisation des cartes d'abonnement, lancées par les grands groupes cinématographiques, à l'agrément préalable du Centre national de la cinématographie (CNC). Le 24 janvier, lors de l'examen du projet de loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE), les députés avaient déjà voté des mécanismes d'encadrement afin de protéger les salles indépendantes fragilisées par les formules avantageuses des grands exploitants.

Le texte défendu par le ministre de la culture et de la communication, Catherine Tasca, astreint les éditeurs de cartes à associer les petits et moyens exploitants, à des conditions équitables, en cas de voisinage trop proche ou de position économiquement

dominante. Il garantit le partage des recettes entre les différents ayants droit de chaque œuvre sur la base d'un prix de référence par place. Enfin, le projet détaille les sanctions en cas d'entrave. Le Centre national de la cinématographie est habilité à retirer l'agrément préalable accordé aux exploitants et prononcer des sanctions administratives.

« Les nouvelles pratiques commerciales ne doivent pas mettre en cause l'équilibre général de l'économie du cinéma », a déclaré le ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou. Pierre-Christophe Baguet (UDF, Hauts-de-Seine) a fustigé le projet qui « remet en question » l'accord intervenu lors du débat sur les NRE et « relève d'une combine politique ».

Dénonçant « l'imprévoyance du gouvernement et, pis encore, le triomphe du copinage », M. Baguet a annoncé que son groupe saisira le Conseil constitutionnel de ce texte.

QUE FAITES-VOUS A CANNES ?

Les festivaliers, des pèlerins de l'image

« EN VÉRITÉ, LE PALAIS qui se dresse sur la Croisette est le moderne monastère du cinématographe. » André Bazin dépeignait le Festival de Cannes comme un immense rituel qui assigne à chacun de ceux qui y participent (environ 50 000 personnes en 2000) une place, un ordre. Mais que font-ils donc tous ces pèlerins qui, chaque année, vont à Cannes quand les beaux jours sont censés arriver ? C'est la question posée par neuf sociologues et ethnologues. Sous l'égide d'Emmanuel Ethis, ils ont « défié » la direction du Festival de Cannes de les laisser soumettre la manifestation aux exigences des sciences sociales. En 1999 et en 2000, cette équipe de chercheurs a donc été invitée par le Festival afin qu'elle puisse étudier le phénomène cannois. Plus de 900 spectateurs ont dû répondre à 25 questions pour tenter d'affiner au plus près le lien qui lie chacun à l'objet cinématographique.

La première partie d'*Aux marches du Palais. Le Festival de Cannes sous le regard des sciences sociales*, l'ouvrage tiré de cette étude, se consacre à l'analyse des rituels. Pour Jacques Cheyronnaud, le Festival relève du religieux, dans sa grammaire, le pouvoir de se nommer (« l'univers du cinéma »), de « sacrer des vedettes », dans sa mise en scène, dans sa produc-

tion d'une mythologie et dans l'intensité de l'adhésion et de l'attestation de foi qui émane du public. Comme une institution religieuse, il organise la présence divine avec son protocole, ses lieux, son lexique. L'efficacité rituelle la mieux incarnée réside dans la montée des marches, finement analysée par Elisabeth Claverie et par Pascal Lardellier. En revanche, Jean-Louis Fabiani, reprenant les écrits de Serge Daney, analyse Cannes comme « un effritement cérémoniel ».

Que reste-t-il du mythe avec cette nuée de monteurs de marches en smoking, gravissant un tapis rouge constellé de mégots ? Le Festival est pour l'auteur « le théâtre d'un rite mortuaire, qui célèbre la disparition du cinéma au profit d'autres modes de circulation des images ». Pourtant, même si Cannes se divise de plus en plus entre une logique de divertissement et de création, avec un rituel dont la mission est d'entretenir la croyance dans l'unité du cinéma, Cannes demeure un lieu de rencontre entre tous les protagonistes des mondes du cinéma.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse de tous ceux qui, accrédités ou non, composent ce public sans cesse en augmentation. Les cohortes de « corps bad-

gés » constituent par leur présence mouvante les lieux du Festival et transforment progressivement « l'espace public urbain en un espace de pairs », comme le souligne Marie-Hélène Poggi, qui cite les parkings du Palais, se muant le soir en vestiaires occasionnels, en « loges des spectateurs ».

Mais, à Cannes, être un spectateur ordinaire implique de « déployer un arsenal tactique » et souvent de « dealer » avec son identité pour devenir festivalier. Toute une économie du don ou du troc se met en place, qui permet à un tiers de ces *free lance* de voir des films. Emmanuel Ethis donne la parole à quelques « festivaliers remarquables ». Et il s'appuie sur une analyse quantitative pour définir qui sont les spectateurs, pourquoi et comment ils viennent. Parmi eux, seules 38,5 % des femmes contre 58,9 % d'hommes connaissaient, en 1999, Gilles Jacob, grand maître des lieux.

Agnès Devictor

★ *Aux marches du Palais. Le Festival de Cannes sous le regard des sciences sociales, sous la direction d'Emmanuel Ethis, La Documentation française, 259 p., 118,07 F (18 €).*

Les dealers en clair-obscur d'Abel Ferrara

R-Xmas. Comme dans « Bad Lieutenant », le cinéaste plonge ses personnages dans un monde indifférent

SÉLECTION OFFICIELLE (Un certain regard). Film américain d'Abel Ferrara. Avec DeMatteo, Lillo Brancato Jr, Ice T. (1 h 20.)

Figurant parmi les titres les plus attendus du Festival, le nouvel opus d'Abel Ferrara, qui a fait l'ouverture de la section Un certain regard, ne changera pas l'idée que l'on se fait de la place de son auteur dans le cinéma américain contemporain : l'une des toutes premières si l'on sait être sensible à sa manière de réconcilier abstraction et réalisme, trivialité et interrogation philosophique, irruption documentaire et plasticité formelle.

Les premières images plongent le spectateur dans la placide horreur des préparatifs de la fête de Noël. Un couple de New-Yorkais visiblement aisés, d'origine latino-américaine (on apprendra qu'il est dominicain et elle portoricaine), accompagné d'une petite fille, effectue les derniers achats du réveillon et s'affaire autour du sapin. Passées les quelques images d'un calme et émollient bonheur familial, l'homme et la femme s'éclipsent, la bande-son passe de la musique douce à un rap plus rugueux. Ils rejoignent un autre appartement et s'occupent, méticuleusement, de transvaser dans de petits sachets en papier une poudre blanche que divers inconnus viennent échanger contre des poignées de dollars en billets. Le couple modèle dévoile ainsi l'origine de ses revenus : le conditionnement et le trafic de cocaïne.

Avec une telle entrée en matière on pourrait penser que le film se contente de fonctionner sur le paradoxe d'une existence familia-



Un couple modèle de New-Yorkais aisés, qui tire du trafic de cocaïne l'origine de ses revenus.

le totalement définie par les règles d'une stricte normalité sociale et l'exercice d'un commerce illicite, moralement répréhensible et hanté par la menace permanente de la mort violente. Le *soap opera* contre le polar en quelque sorte.

UN RYTHME SUBTIL

Plutôt que de suivre les étapes d'un scénario calibré, il va s'attacher à obéir, par la mise en scène, à un rythme subtil, à une manière de superposer, au moyen de fonds enchâssés d'une beauté fulgurante, les comportements familiaux et les gestes précis et industriels des dealers. Il serait, en conséquence, trop simple de croire que le film obéit à la logique simpliste d'un contraste entre le Bien et le Mal. Tout comme dans *Bad Lieutenant*, auquel *R-Xmas* fait plus d'une fois penser, Ferrara décrit un monde de l'indifférence pure où l'absence d'une dialectique claire entre un être (désespérément normal) et un faire (socia-

lement transgressif) dévoile une neutralité terrible des choses et des gens. Bien loin finalement de démontrer une absence de point de vue sur les comportements de ses personnages, Ferrara les enferme dans un univers de l'équivalence, de l'absence de sens, de la vacuité des repères. L'auteur de *The Addiction* effleure à nouveau l'idée dostoïevskienne d'une vie sans Dieu où tout, finalement, serait permis. Le plan rapide d'un visage de poupée se reflétant sur un rétroviseur figure d'ailleurs, en quelques secondes, le vide terrasant d'un regard insensible à tout.

Le montage adopté fonctionne donc moins sur l'idée d'oppositions ou de confrontations que sur la juxtaposition de moments, d'impressions, de sensations engendrées par un usage, bouleversant donc, des fonds enchâssés. Dans la lente pénétration d'une image par une autre, dans le feuilleté d'espaces, parfois simplement organisés par le reflet des lampadaires des ponts de New

York sur le pare-brise de la voiture des protagonistes, se joue la partition d'un refus des enchaînements de causes et d'effets du cinéma standardisé.

UNE FIN OUVERTE

Le récit va prendre un tour plus dramatique lorsque l'homme sera kidnappé par un groupe mystérieux qui réclame à son épouse de l'argent et de la drogue en échange de sa vie. Guidé par un amour conjugal évident, jamais questionné, sinon par sa propre mère qui annonce, au cours d'une séquence d'un naturalisme grinçant, « tu n'aurais jamais dû te mettre avec ce type » (une belle-mère banale en sorte), la femme va mettre tout en œuvre pour obtenir sa libération.

Alors que le film, avec la séquence de l'enlèvement, semblait basculer dans les conventions du film de gangsters classique, le réalisateur élude toutes les contraintes (Ferrara n'est décidément pas un cinéaste de genre), évite, avec une élégance mystérieuse, les scènes à faire, et opte pour une fin ouverte, où l'on sent que le danger couru par le dealer pourrait être une manière de prise de conscience chez l'intéressé. Aucune réponse ne sera pourtant apportée.

R-Xmas est une œuvre épurée mais que l'on peut voir aussi comme la synthèse des précédents films de son auteur puisqu'on y trouve les interrogations philosophiques de *Bad Lieutenant*, les portraits en clair-obscur de *Nos Funérailles*, également construit sur de discrètes références picturales, et la sensualité formelle de *The Blackout* et de *New Rose Hotel*.

Jean-François Rauger

Eloge du dénuement

La Libertad. Un jeune cinéaste argentin filme la journée d'un bûcheron

SÉLECTION OFFICIELLE (Un certain regard). Film argentin de Lisandro Alonso. Avec Misael Saavedra. (1 h 13.)

Un homme seul, éclairé par un feu, s'endort alors que le tonnerre gronde et que des éclairs traversent le ciel. A chaque extrémité de ce premier film déconcertant et – pour peu que l'on fasse un peu de chemin en sa direction – fascinant, on trouve la même scène. Entre les deux, il y aura la journée de Misael, bûcheron quelque part en Argentine. Il vit seul dans un campement sommaire, mais où chaque objet – la casserole, la bassine, la hache... – a trouvé une place exacte que lui a assignée son misérable propriétaire.

Au matin, rassasié, lavé, Misael part couper du bois. La forêt est claire, faite d'arbres difformes. Misael, lui, arrache de longs pieux tordus qu'il traîne jusqu'au bord du chemin. Chaque geste, chaque déplacement est suivi avec une attention respectueuse – en général la caméra se tient à bonne distance du personnage. Et cette chronique presque sans paroles – il arrivera quand même que le bûcheron ait affaire à ses semblables, pour vendre son bois, acheter quelques marchandises – fait de cet homme l'objet de toute notre attention,

et le moindre de ses gestes devient un enjeu capital.

L'attention est encore aiguisée par l'homme qui est Misael à l'écran. Il ne joue pas et témoigne d'une indifférence superbe face à la caméra. Mais il accomplit chacune de ses tâches avec une telle économie de gestes, une énergie lentement distillée, que sa journée se transforme en un de ces spectacles magnifiques que la vie offre parfois par accident.

ASCÈTE INVOLONTAIRE

C'est un trait commun à beaucoup de jeunes cinéastes argentins – Lisandro Alonso signe là son premier long métrage – que de compter sur le hasard de l'environnement pour inscrire leur fiction. Dans *Mundo Grúa*, récemment sorti, Pablo Trapero laissait courir son regard sur la vie quotidienne à Buenos Aires pour y décrire la vie riche et difficile de ses personnages. Lisandro Alonso procède un peu comme son contemporain, ami et producteur Trapero, mais son regard est plus soutenu et son propos plus nettement énoncé. La *Libertad* du titre, c'est celle que l'on trouve au bout de l'extrême dénuement, et Misael est montré comme une espèce d'ascète involontaire.

Thomas Sotinel

Le propos est simple et délibérément maintenu à ce niveau d'explication. Certes, on découvre que Misael est du mauvais côté des termes de l'échange. Ses poteaux sont trop tordus pour servir à clôturer l'immensité des plaines argentines et il n'en recevra que la moitié du profit escompté. Mais après cette scène dialoguée, le bûcheron regagne son campement à pied, en une interminable séquence (mais on voudrait aussi qu'elle ne se termine pas) qui le fait passer de paysage en paysage, de champs de maïs en savane, toujours sous le même ciel immense qui le fait tout petit dans le cadre, jusqu'à ce que son chemin le ramène au campement, à la nuit et à l'orage.

Tout l'art de Lisandro Alonso est d'escamoter les 22 heures et 47 minutes qu'il manque à son film pour montrer la vraie journée de Misael. Car aussi simple que soit le film, il obéit à des principes de mise en scène et de montage très rigoureux, et cette impression de durée et de lenteur n'est justement que ça : une impression. *La Libertad* est une réussite assez intrigante qui effleure avec grâce et gravité la surface d'un monde et de son unique habitant.

PANORAMA DES SÉLECTIONS

MARTHA... MARTHA

Martha (Valérie Donzelli) arrive à l'improviste chez ses parents et la visite tourne au désastre. Martha est une belle jeune femme qui ne fait pas grand-chose de ses journées, laissant à son compagnon (Yann Goven) la charge de gagner de l'argent, de suivre la scolarité de leur petite fille Lise (Lucie Régnier) et de la remettre, elle, Martha, sur les rails lorsqu'elle les quitte. Ce triangle familial est décrit avec une minutie à la fois émouvante et exaspérante. Sur le plateau de l'émotion, on posera l'engagement et la justesse des acteurs, les trois, le papa, la maman et la petite fille, à part égale, et leur inscription dans un environnement à la fois misérable et beau, fait de paysages saturés d'eau et d'arbres qui semblent voués à ne plus jamais revoir le printemps. De l'autre côté de la balance, il y a comme une volonté de faire monter la mayonnaise tragique, la multiplication appuyée des signes avant-coureurs de malheurs indicibles, le sacrifice des personnages aux nécessités d'une logique qui ne peut mener qu'au désastre. Peu à peu le film est parcouru de fissures, entre le naturalisme de la description du quotidien et les étapes paroxystiques du parcours de Martha, entre la volonté de ne pas céder aux sirènes du mélodrame et les longs plans qui captent le regard d'une enfant malheureuse, comme si la réalisatrice voulait à tout prix obtenir la reddition de ses spectateurs. Ces impressions contradictoires sont d'autant plus frustrantes que, par moments, le film atteint à une vraie grandeur. Les quelques minutes qui précèdent sa conclusion affectent plus profondément que tout ce qui est venu avant viendra après. C'est une raison suffisante pour aller voir *Martha... Martha*. T. S. QUINZAINES DES RÉALISATEURS. Film français de Sandrine Veysset. Avec Valérie Donzelli, Yann Goven, Lucie Régnier. (1 h 37.)



SOUS LE CLAIR DE LUNE

Un petit tiers du film laisse planer le doute : se pourrait-il que la République islamique ait envoyé un film moquant la sécularisation, voire la corruption, des dignitaires religieux, et l'élargissement du fossé séparant les mollahs d'un peuple miséreux ? Le début des tribulations du jeune et très pieux provincial Seyyed Hassan (son prénom le désigne comme descendant du Prophète) compose une satire assez vive des mœurs de l'école religieuse où il étudie pour devenir hodjatoleslam. Bientôt, l'essentiel du film s'en vient décevoir cet espoir, lui substituant une version téhéranaise de notre bon vieux réalisme poétique, avec bidonville peuplé de figures folkloriques et scènes de genre lourdes de métaphores. Rien de bien dangereux pour le régime, donc, et surtout une déprimante indigence cinématographique, qui renverrait ce film à l'indifférence qu'il mériterait, s'il n'était doté d'un épilogue troublant. En un sursaut de sulpicianisme prosélyte, *Sous le clair de lune* devient in extremis un vibrant plaidoyer non pas pour l'engagement religieux aux côtés des démunis qu'il semblait annoncer, ni même pour la foi chiite telle qu'on la conçoit dans les secteurs les plus croyants de la société iranienne, mais bien pour le clergé musulman, son appareil et ses pratiques, en dehors desquels toute velléité d'action est dénoncée comme à la fois impie et inutile. Le film ayant irrémédiablement verrouillé toute liberté d'interprétation en même temps que tout élan de création, il ne reste qu'une question : ses sélectionneurs l'avaient-ils regardé jusqu'à la fin avant de le choisir ? J.-M. F.

SEMAINE DE LA CRITIQUE. Film iranien de Reza Mir-Karimi. Avec Hossein Pararstar, Hamed Rajabal, Mehran Rajabi, Ali Bokalan. (1 h 36.)

LE RAT

L'image est en noir et blanc, le son réduit à de la musique de provenance multiple (de Vivaldi à un vieux air de jazz) et à des bruits divers, le récit quant à lui soigne une forme certaine d'opacité. Dans une campagne inquiétante de dénuement, un vieil homme agresse des femmes, leur arrache les yeux ou les cheveux et cache ses trophées dans une caisse enfouie dans le sol. Une secte composée d'individus portant des masques à gaz s'attaque à lui. Le tout semble vu, à certains moments, à travers les yeux d'un rat qui galope dans le réduit crasseux de la mesure du protagoniste principal. Nourri de références qui dénotent une culture cinématographique particulière (de l'expressionnisme allemand à David Lynch, en passant par Dreyer et le cinéma gore de série B voire Z), *Le Rat* est un artefact, qui, passé quelques instants d'étonnement, démontre davantage d'affectation vaine que d'inspiration. On peut s'y risquer toutefois si l'on cherche à tout prix des ovnis cinématographiques. *Le Rat* sortira en salles le 30 mai. J.-F. R.

ACID. Film français de Christophe Ali et Nicolas Bonilauri. Avec Marcel Fix, Leo Robin, Florence Quiquere. (1 h 01.)

Entre Kafka et Jarry, le coup de maître du camarade cinéaste Michel Piccoli

La Plage noire. Une adaptation bouleversante du roman de François Maspéro

SEMAINE DE LA CRITIQUE. Film français de Michel Piccoli, avec Jerzy Radziwilowicz, Jade Fortineau, Dominique Blanc, Teresa Budzisz-Krzyzanowska. (2 heures.)

L'affiche de ce film laisse présenter un projet à la fois compréhensible, éminemment respectable et tout à fait inquiétant. Un grand acteur aux engagements progressistes connus entreprend de réaliser un film inspiré d'un roman d'un grand intellectuel aux engagements similaires et tout aussi fameux. *La Plage noire*, roman de François Maspéro paru au Seuil, traité par la métaphore les angoisses et les déceptions d'une génération de révolutionnaires trahis par l'Histoire et leurs anciens camarades. On comprenait parfaitement que Piccoli se sente proche de ce récit ; on pouvait redouter l'illustration qu'il risquait d'en donner. Le court métrage antiraciste réalisé par Piccoli

en 1994, *Train de nuit*, d'après un récit de Maspéro déjà, confortait ces prévisions.

Voici donc *La Plage noire*, film de Michel Piccoli, film magnifique, intraitable et terrible, qui envoie balader préventions et bonne conscience avec une souveraine puissance. Dans une ville sans nom qui semble plutôt d'Europe centrale, des intellectuels alourdis par l'âge qui vient et l'amertume qui est venue ressasser leurs déceptions, hésitent à partir, se demandent s'il en est encore temps. Un homme – interprété par Jerzy Radziwilowicz avec ce lyrisme blanc qu'on lui a découvert chez Godard et Rivette – laisse partir à Paris sa femme française qu'il doit rejoindre avec leur fille dès que leurs visas seront en règle. En attendant les papiers, lui et la gamine s'installent dans la maison d'enfance de l'homme, au bord d'une plage de nulle part et de partout, près d'un village plutôt portugais ou espagnol.

Entre la ville et la côte, entre

l'ici gris-bleu et le là-bas de l'exil désiré et redouté, entre Kafka et Jarry, il adviendra bien des péripéties, plus ou moins fidèlement reproduites du livre. Jusqu'à la terreur. Passent les écureuils de la mémoire, de l'espoir, de l'enfance ; s'ils dansent sur la branche un instant, c'est qu'ici est à l'œuvre bien autre chose qu'un récit, aussi juste et touchant et narquois et désespéré soit-il. Quoi ? Une sorte de ballet, plutôt. Des mains dans les cheveux, un vélo dans la dune, le miroitement du clair de lune sur la mer. Les mots disent de moins en moins, ils sont des signes codés au sens perdu, comme ces jeux enfantins auxquels le père et la fille s'essaient dans leur solitude.

RIRES À CONTRETEMPS

Les corps racontent en silence, ou ce sont des cris, des rires à contretemps, des murmures convenus, trompeurs, meurtriers, des complaisances de latrines totalitaires. La séquence d'ouverture, épu-

re de scène de torture, a dit dans quel monde on danse ici : le nôtre, celui d'une horreur trop prégnante pour admettre aucun discours, aucune démonstration, aucune imagerie. La mise en scène est tout : son abstraction est à la fois son honneur et sa justesse (c'est pareil, on sait). Ainsi, là où on l'attendait le moins, à cause de la générosité même de l'homme Piccoli, de l'humanisme du citoyen Piccoli, le très grand cinéaste Piccoli pulvérise les conventions du film de dénonciation, du romanesque politiquement correct.

Et confirme ainsi tout ce qu'avait montré son splendide premier long métrage, *Alors voilà*, en 1997 : à partir des matériaux propres du cinéma, la lumière et le temps, le corps et la voix des acteurs, il établit sa capacité à construire des univers qui, dans leur stylisation extrême, rejoignent une bouleversante vérité.

J.-M. F.

Le Monde

AVEC LE MONDE DU JEUDI 10 MAI 2001



Le Monde
du 10 mai
1981



Un numéro de collection
parfois surprenant,
souvent amusant,
toujours instructif.

Avec *Le Monde* daté jeudi 10 mai 2001, redécouvrez l'édition historique du 10 mai 1981. Entretien exclusif avec Valéry Giscard d'Estaing et Pierre Mauroy pour le vingtième anniversaire de l'arrivée de la gauche au pouvoir. Analyses et commentaires pour relire un moment-clé de notre histoire.

EN VENTE JUSQU'AU DIMANCHE 13 MAI

Orlando Cachaito Lopez, la musique cubaine réinventée

Le contrebassiste de « Buena Vista Social Club » signe un premier album foisonnant d'idées

AVEC SES EFFETS *dub* et *reggae*, ses fractures, ses dérapages très contrôlés, ses audacieux télécopages, l'album du contrebassiste cubain Orlando Cachaito Lopez fait figure d'ovni dans l'ensemble de la production cubaine. Découvert par le grand public grâce à *Buena Vista Social Club*, Orlando Lopez, dit Cachaito, est un homme heureux.

D'abord il y a eu cet inattendu succès (un Grammy Award et plus de sept millions d'albums vendus dans le monde) de *Buena Vista Social Club*. Et aujourd'hui, il y a enfin ce disque, le premier sous son nom, à soixante-huit ans, « une expérience, dit-il, qui lui a ouvert l'esprit et donné l'envie d'aller vers d'autres du même type ».

Dès son plus jeune âge, Cachaito a appris comment apprivoiser la contrebasse. De toute façon, il ne pouvait y échapper. Chez les Lopez, cet instrument, on l'a dans le sang. Il y a eu pas moins de trente contrebassistes dans la famille. Parmi eux, Orestes, son père, et Israël, son oncle (surnommé

Cachao) qui ont à eux deux inventé le mambo, que popularisera plus tard Perez Prado. A La Havane où il est né le 2 février 1933, Cachaito a joué dans un orchestre symphonique, avec la Orquesta Riverside, dans des clubs de jazz en compagnie du pianiste Frank Emilio Flynn. Il a accompagné Nat King Cole, participé à une *jam session*, avec Stan Getz...

Si la musique cubaine, « populaire », aime-t-il préciser, est sa première raison de jouer, le jazz lui donne toujours beaucoup de bonheur. Le jazzman qu'il met devant tous les autres est - faut-il s'en étonner ? - un contrebassiste, Charles Mingus. Il lui dédie un titre de son album (*Tumbao n° 5*). C'est l'un des moments où sa contrebasse est la plus mise en avant. Un son rond, velu, au swing élégant et débonnaire, qui sur une autre plage (*Tumbanga*) ouvre l'espace au trompettiste sud-africain Hugh Masekela, l'un des invités conviés dans cette aventure (on remarque également la présence du saxophoniste Pee Wee Ellis,

ancien compagnon de route de James Brown).

De l'espace, il y en a à profusion dans cet album. C'est justement là l'un des atouts qui rend si surprenante la musique que l'on y entend. Il règne une incroyable impression d'apesanteur. « C'est un laboratoire d'idées », commente Miguel « Anga » Diaz, l'un des maîtres d'œuvre de ce projet avec Nick Gold, producteur de cet album et de *Buena Vista Social Club*, projets périphériques compris (Ibrahim Ferrer, Ruben Gonzalez, Omara Portuondo).

SCRATCHES ET JAMAÏQUE

Percussionniste d'une efficacité rythmique imparable, il invente des mélodies de mille couleurs sur ses congas. Semés tout au long de ce disque, les duos contrebasse-percussions sont en ce sens des modèles de musicalité. Quand il enregistrait l'album de Cachaito en octobre 2000 à La Havane, Anga préparait parallèlement le sien, pour lequel il avait invité Dee Nasty. Ce n'est donc pas tout à fait

un hasard que de retrouver ici le DJ parisien. Avec ses scratches canailles, *Cachaito in Laboratory* est l'un des sommets de l'album.

Redencion en est un autre. Son glissement progressif d'un climat rythmique purement cubain vers un autre franchement jamaïcain (avec, dans le rôle de brouilleur de pistes, Bigga Morrison à l'orgue Hammond) s'opère dans une fluidité remarquable. On sera aussi étonné par le solo de violon aux accents tziganes de Pedro Depestre (récemment mort d'une crise cardiaque) et les griffures de guitare électrique du Cubain Manuel Galvan, une figure de la guitare surf dans les années 1960 (il fut membre et arrangeur du groupe Los Zafiros). Enigmatique, risqué, anticonformiste sans excès, un album d'une fertile créativité, de la musique cubaine comme jamais entendue auparavant.

Patrick Labesse

★ 1 CD World Circuit WCD061. Distribué par Night & Day.

Un demi-succès pour les ventes new-yorkaises d'art

LES VENTES de printemps de New York ont commencé de façon plutôt incertaine. Lundi 7 mai, Phillips proposait aux enchères sept tableaux postimpressionnistes appartenant au marchand et collectionneur Heinz Berggruen. Deux d'entre eux, un Cézanne et un Van Gogh, *Jardin d'automne*, ont été retirés de la vente, faute d'avoir atteint le prix minimum fixé par le vendeur. Un autre Cézanne, *La Montagne Sainte-Victoire*, a atteint 38 millions de dollars (40,13 millions d'euros). Somme record ? C'est la plus élevée jamais obtenue pour un paysage de Cézanne. « Je m'étais attendu à plus », a néanmoins commenté Heinz Berggruen, affirmant, dans le *Berliner Morgenpost* du 9 mai, que la conjoncture économique américaine n'était pas favorable à l'art, bien que la vente ait totalisé 124 millions de dollars (130,95 millions d'euros).

Les événements n'ont pas donné tort à son pessimisme. Le 9 mai, la première soirée de ven-

te chez Christie's n'a pas été un franc succès. La firme, propriété de François Pinault comme Phillips est celle de son rival Bernard Arnault, espérait un total situé entre 150 millions et 166 millions de dollars. Elle a dû se contenter de 83 millions de dollars (94 millions d'euros), moitié moins que l'estimation haute.

L'enchère la plus élevée a été atteinte pour un Monet de la suite des *Nymphéas*, 9,9 millions de dollars pour une estimation entre 10 et 15 millions. Un autre Monet, *Vue de la cathédrale de Rouen*, n'a pas dépassé 1 million quand on en attendait entre 1,8 et 2,5. Picasso ne s'est pas mieux défendu : une *Figure* de 1927 a plafonné à 7,1 millions sur une estimation d'entre 10 et 15 millions. Pire : son *Portrait d'Olga* de 1923, annoncé comme le clou de la vente, en a été retiré, les enchères ayant cessé à 24 millions pour une œuvre qui en vaudrait 30 ou 40. Explication officielle de Christie's : la toile est « très belle,

mais très spécialisée, très sérieuse et assez chère. A un tel niveau de prix, c'est un marché très étroit. » Explication officieuse : la vente était globalement de qualité moyenne, Christie's souffrant de la montée en puissance de Philips.

Dans ce contexte, Sotheby's a réussi une belle opération, le 8 mai, en vendant bien, très bien même, la collection de Stanley Seeger, composée de manière très personnelle par cet Américain établi à Londres, héritier d'une fortune faite dans le commerce du bois et du pétrole. La vente a rapporté plus de 54 millions de dollars (61 millions d'euros), cinquante-neuf des soixante-trois lots ayant dépassé leur prix minimum. Parmi eux, un triptyque de Francis Bacon, *Studies of the Human Body*, a atteint 8,5 millions de dollars, soit l'enchère la plus élevée jamais payée pour le peintre britannique.

Philippe Dagen

Avec « The Moebius Strip », Gilles Jobin signe une chorégraphie-manifeste

THE MOEBIUS STRIP, de Gilles Jobin. Franz Treichler (musique). Daniel Demont (lumière). Théâtre des Abbesses, le 8 mai. 31, rue des Abbesses, Paris-18^e. Jusqu'au 12 mai, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 70 F (10,67 €).

Rompant avec une sorte d'exhibitionnisme auquel il n'avait pas échappé, Gilles Jobin, jeune artiste suisse de Londres, a été jusqu'à refuser la vidéo pour élaborer *The Moebius Strip*. Armé d'une logique mathématique, prospective, il examine ce qui fait l'origine de sa danse, rejetant les artifices et les peurs qui jusqu'à maintenant sont venus, selon ses dires, parasiter et freiner un mouvement qu'il veut désormais organique.

A l'inverse de ses deux premières œuvres, *a + b = x* et *Braindance*, qui développaient en thèmes sous-jacents le sexe, la nudité, la violence, la guerre, il n'y a plus dans *The Moebius Strip* qu'une ligne qui roule et s'enroule, tel ce ruban de Möbius qui donne son titre et sa forme à la danse.

Sur un plateau divisé en quarante-huit carrés à peine visibles, chacun des cinq danseurs expérimente le sol. A plat dos. A plat ventre, allongé sur le côté, à gauche, puis à droite. La salle s'éteint en douceur. En même temps que les mouvements s'accroissent, la musique de Franz Treichler enflé, gronde, avec une rythmique superposée qui suit la ligne d'une danse qui, à présent, explore la position du quatre pattes, jambes pliées, jambes tendues ;

déambulations en crabe, reptations. Chaque danseur-géomètre invente sa propre topographie en fonction des figures qui lui sont imposées. Les croisements provoquent les premiers touches. On se croirait sur le grand huit d'une fête foraine janséniste : tout est millimétré, austère. Et si deux protagonistes s'allongent l'un sur l'autre, c'est à la manière de tranquilles animaux à l'heure de la sieste.

Dans cet exercice de géométrie imaginaire - chercher d'où vient le mouvement, c'est un peu chercher d'où vient le vent -, c'est la confiance de Gilles Jobin qui bluffe le spectateur. Sa détermination à aller jusqu'au bout sans fléchir. Là où un autre craindrait d'ennuyer, lui y va franco de port dans le silence, le lentur presque immobile. Et c'est ce parti pris qui emporte l'adhésion. Il y a une telle fraîcheur, un tel côté cahier à petits carreaux du bon élève qu'on finit par trouver craquant cette obsession « enfantine » de savoir ce qui se cache sous la surfa-

ce des choses. Avec les interprètes, on enjambe, on joue à saute-mouton, à passer le pont. Il s'agit de ne plus lâcher son voisin. Les corps forment des masses, s'enchaînent sans oublier la ligne infiniment recommencée de la boucle de Möbius.

Au final : distribution des copies. Quatre cents feuilles blanches étalées dessinent un immense échiquier. Tout continue, tout recommence. Le mouvement gonfle, s'amplifie, redescend, tandis que la lumière simule des effets d'art optique. Etat d'hypnose. « C'est une pièce qui dit oui », dit Gilles Jobin, pas mécontent du tour inattendu que prend son travail. Disons une pièce en forme de manifeste, revendiquée comme fondatrice des œuvres à venir. Christine Bombal, Jean-Pierre Bonomo, Lola Rubio, Vinciane Gombrowicz apportent à ce projet l'étoffe charnelle sans laquelle ce *Moebius Strip* aurait pu n'être qu'un jeu de l'esprit.

Dominique Fréard

cit
de la **musique**

François Couperin
27 Ordres pour clavecin
avec Olivier Baumont,
Violaine Cochard, Céline Frisch,
Kenneth Gilbert, Pierre Hantaï,
Françoise Lengellé, Béatrice Martin,
Davitt Moroney, Yves Rechsteiner,
Noëlle Spieth, Blandine Verlet,
Kenneth Weiss et Aline Zylberajch
du mercredi 16 au dimanche 27 mai

01 44 84 44 84
www.cite-musique.fr
porte de Pantin

quatre impressions numériques
sur toile de Simon Hantaï
provenant de "Fables du Lieu",
Le Fresnoy, Studio national
des arts contemporains

Suaire 2001 301 x 490 cm
Suaire 2001 301 x 301 cm
Suaire 2001 301 x 112 cm
Suaire 2001 301 x 112 cm

Fournier 22 rue du Bac Paris 7
à partir du 11 mai 2001

SORTIR

PARIS

Monument jeu d'enfant

Pour la troisième année consécutive, l'accueil de cinquante-cinq monuments nationaux à travers la France sera spécialement destiné aux enfants, le temps d'un week-end : celui des 12 et 13 mai. Pour sensibiliser les plus jeunes au patrimoine, à l'histoire et à la vie quotidienne des occupants de ces édifices, la Caisse des monuments nationaux propose un programme animé par des conteurs, des artistes et des artisans, et tout un éventail d'activités culturelles, sportives ou gourmandes. C'est ainsi que le cirque et les Fratellini seront à l'honneur à la Conciergerie, un atelier de danse baroque est proposé au château de Maisons-Laffitte, et un jeu de piste est organisé à l'hôtel national des Invalides.

Centre des monuments nationaux, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Paris-4^e. M^o Saint-Paul. Tél. : 01-44-61-21-50. De 15 F à 40 F pour un adulte seul ; de 15 F à 25 F pour un adulte accompagné d'un enfant.

Gary Lucas

Membre du Magic Band de Captain Beefheart (retiré de toute activité musicale depuis des lustres) à la fin des années 1970, le guitariste Gary Lucas a participé depuis à de multiples rencontres avec le rock, le jazz et autres musiques « actuelles ». Après son passage sur la petite

scène intime de l'Hôtel du Nord, à la mi-janvier, il vient captiver à nouveau, cette fois dans les profondeurs de La Maroquinerie. Avec ses guitares, quelques mélodies à fredonner et un répertoire extrait de son récent enregistrement *Street of Lost Brothers* (Tzadik/Orkhèstra International).

La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris-20^e. M^o Gambetta. 20 h 30, le 12 mai. Tél. : 01-40-33-30-60. 100 F.

Festival Jazz et Colombes

Si sa programmation ne prend guère de risques, le festival Jazz et Colombes a en tout cas le mérite de recevoir certains des meilleurs représentants des différentes familles du jazz. Ainsi de Dee Dee Bridgewater, qui a porté l'art du jazz vocal et du show à un haut degré d'engagement, ainsi du guitariste et bluesman Lucky Peterson, jamais si authentique que sur scène, ainsi de l'organiste Eddy Louiss, légende bien vivante, ou de Ray Barretto, maître de la conga et du latin jazz. A ces stars de la musique on ajoutera la curiosité du festival, la présentation, en sextet (avec notamment le trompettiste Paolo Fresu), de *C'est beau une ville, la nuit !* de l'acteur Richard Bohringer (le 17 mai). Egalement au programme : Louis Winsberg, Soriba Koyaté et Liz McComb. Colombes (Hauts-de-Seine). Salles des fêtes de Colombes, 88, rue Saint-Denis. Du 12 au 20 mai. Tél. : 01-56-05-00-76. 120 F.

(Publicité)

KIRON ESPACE
10, Rue de la Vacquerie - Paris 11^e
du 25 avril au 1^{er} juillet

En ce temps-là, l'amour...

de Gilles Ségol
Mise en scène Georges Werler

RESERVATIONS : 01 44 64 11 50

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Lumières pour enfants

Première d'un cycle de conférences courtes pour la jeunesse intitulée *Quelques aventures d'Ulysse*. Dans le rôle du conférencier, Jean-Pierre Vernant, philosophe, grand résistant qui s'est passionné pour la Grèce antique et ses « vieilles histoires de héros et de dieux ».

Montreuil (Seine-Saint-Denis). Centre dramatique national de Montreuil, 26, place Jean-Jaures. M^o Pigalle. 19 h 30, le 12 mai. Tél. : 01-48-70-48-90. 15 F. A partir de dix ans.

Visages du nouveau théâtre russe Table ronde et lectures.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20^e. M^o Gambetta. 20 h 30, le 12. Tél. : 01-44-62-52-00 (réservation obligatoire). Entrée libre.

Une odyssée

D'après Homère, mise en scène d'Irina Brook.

Le Chenay (Yvelines). Théâtre Nouvelle-France, 9, rue Pottier. 18 heures, le 12. Tél. : 01-39-55-42-70. 50 F et 80 F.

Nosferatu

Ballet et Orchestre de l'Opéra national de Paris. Bernhard Kontarsky (direction). Jean-Claude Gallotta (chorégraphie). Pascal Dusapin (musique).

Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris-11^e. M^o Bastille. 19 h 30, les 12, 15, 18 et 21. Tél. : 08-36-69-78-68. De 45 F à 260 F.

San Francisco Ballet

Mark Morris : *Sandpaper Ballet*. Helgi Tomasson : *Prism*, *Chaconne for Piano and Two Dancers*. Julia Adam : *Night*. Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris-9^e. M^o Opéra. 19 h 30, les 12, 13 et 14. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 260 F.

Andreas Staier (violin).

Aleksandar Madzar (piano) Œuvres de Bach-Kurtag, Brahms, Debussy, Kurtag.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4^e. M^o Châtelet. 17 heures, le 12. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Orchestre philharmonique de Radio-France

Prokofiev : *Symphonie n° 1* « Classique ». Poulenc : *Concerto pour deux*

pianos et orchestre. Haydn : *Symphonie n° 95*. Claire Désert, Emmanuel Strosser (piano), Günther Herbig (direction).

Maison de Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16^e. M^o Passy. 20 heures, le 12. Tél. : 01-56-40-15-16. 100 F.

George Gruntz

Maison de Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16^e. M^o Passy. 20 heures, le 12. Tél. : 01-56-40-15-16. 30 F.

François Tusques

Corbeil-Essonnes (Essonne). Médiathèque, 84, rue Ferag. 15 heures, le 12. Tél. : 01-60-88-03-12. Entrée libre.

Sylvain Beuf

Corbeil-Essonnes (Essonne). Conservatoire, place d'Essonne. 15 heures, le 12. Tél. : 01-64-96-78-49. Entrée libre.

Antoine Hervé & Didier Lockwood

Suresnes (Hauts-de-Seine). Théâtre Jean-Vilar, 16, place Stalingrad. 21 heures, le 12. Tél. : 01-46-97-98-10. De 130 F à 150 F.

Kristin Hersh

Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-18^e. M^o Pigalle. 19 h 30, le 12. Tél. : 01-44-92-77-66. De 100 F à 120 F.

Tranes européennes Sextet

Tremblay - en - France (Seine - Saint-Denis). Espace Jean-Roger-Caussimon, 6, rue des Alpes. 20 h 30, le 12. Tél. : 01-48-61-09-85. De 23 F à 90 F.

RÉGIONS

Christian Rizzo

100 % polyester, objet dansant à définir n° 15.

Dieppe (Seine-Maritime). Dieppe Scène nationale, 1, quai Bérigny. 17 heures, le 13. Tél. : 02-35-82-04-43. 80 F.

Compagnie Propos, Compagnie Chorem

Denis Plassard : *Elle semelle de quoi*. José Bertogal et Stéphanie Nataf : *Epsilon*, extrait.

Lyon (Rhône). Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz. 15 heures, le 13. Tél. : 04-72-78-18-00. 100 F.

Martine Pisani

Sans.

Neuville-les-Dieppe (Seine-Maritime). Le Drakkar, rue Jean-Pierre-Leguyon. 19 h 30, le 13. Tél. : 02-35-82-04-43. 80 F.

Quatuor Talich

Puccini : *Crisantemi*. Smetana : *Quatuor n° 1*, « De ma vie ». Beethoven : *Quatuor n° 14*.

Epinal (Vosges). Auditorium de la Louvières, 7, rue de la Louvière. 18 heures, le 13. Tél. : 03-29-82-53-32. 120 F.

CHANGEMENT DE DISTRIBUTION

Pour le concert du 18 mai à 20 heures, salle Pleyel, Anna Larsson sera remplacée par par la contralto allemande Birgit Remmert. Le programme reste inchangé. Tél. : 01-56-40-15-16.

NOMINATIONS

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Lors du conseil des ministres de mercredi 9 mai, **Claude Baland** a été nommé directeur de l'administration de la police nationale en remplacement de **Jacques Laisné**, lui-même nommé préfet des Deux-Sèvres en remplacement de **Jean-François Gueulette**, qui devient préfet hors-cadre. En outre, **Michel Fuzeau** a été nommé préfet de la Nièvre en remplacement de **Philippe Pondaven**, qui devient préfet hors cadre.

[Né le 12 août 1950 à Saint-Léger-le-Petit (Cher), Claude Baland est licencié en histoire et agrégé de géographie. Il a été professeur au Lycée de Cosne-sur-Loire (1976-1979), avant d'être affecté au ministère de l'intérieur et de la décentralisation en 1983 à sa sortie de l'Ecole nationale d'Administration (ENA). Chef des services du recrutement de la formation des personnels de police de Clermont-Ferrand à la direction des personnels de police et de la formation de la police nationale (1983-1987), puis secrétaire général de la préfecture des Ardennes (1987-1989), il fut chargé de mission auprès du directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques (1989-1990). Chef du bureau du management du corps préfectoral et des administrateurs civils au ministère de l'Intérieur (1990-1991), il fut ensuite sous-préfet de Mantes-la-Jolie (1991-1994), avant d'être sous-directeur du corps préfectoral et des administrateurs civils à la direction de l'Administration et des affaires politiques à ce même ministère (1994-1998). Préfet, délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine

(1998-1999), Claude Baland était depuis octobre 1999 préfet du Gers.]

[Né le 16 février 1948 à Paris, Jacques Laisné est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et licencié en droit. Ancien élève de l'Ecole nationale d'Administration (1971-1973), auditeur à la Cour des comptes, Jacques Laisné a été conseiller technique aux cabinets du secrétaire d'Etat au logement (1978), puis du ministre de l'environnement et du cadre de vie (1979-1981). Il a ensuite effectué un long passage au ministère de l'intérieur et de la décentralisation, en tant que sous-directeur des affaires financières (1982-1989). Préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris (1989-1993), Jacques Laisné connaît bien les rouages de la police. Après avoir été directeur général des services du département de la Loire (1994-1998), il fut nommé en juin 1998 directeur de l'Administration de la police nationale (DAPN).]

[Né le 18 décembre 1952 à La Villevieille-du-Clain (Vienne), Michel Fuzeau est titulaire d'une maîtrise es sciences économiques. Ancien élève de l'Ecole nationale d'Administration (ENA), il a été directeur de cabinet du commissaire de la République du département d'Indre-et-Loire (1985-1986), puis de celui de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine (1986-1989). Il a ensuite été secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône (1989-1990), avant d'être nommé chef du bureau des élections et des études politiques à la direction de l'Administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'Intérieur (1991-1993). Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées Atlantiques (1993-1996) puis sous-préfet de Lorient (Morbihan), Michel Fuzeau était depuis novembre 1998 chef de service à l'Administration centrale du ministère de l'intérieur, chargé de la sous-direction des affaires politiques et de la vie associative.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté mercredi 9-jour 10 mai sont publiées :

- **Parité** : une loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- **Santé** : une loi créant une agence française de sécurité sanitaire environnementale.

Au *Journal officiel* du vendredi 11 mai sont publiés :

- **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres d'une part, et la République du Kazakhstan d'autre part, fait à Bruxelles le 23 janvier 1995 ;
- un décret portant publication de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres d'une part, et la Géorgie d'autre part, fait à Luxembourg le 22 avril 1996 ;

un décret portant publication de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres d'une part, et la République d'Ouzbékistan d'autre part, fait à Florence le 21 juin 1996 ;

un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'Iraq ayant trait à la coopération dans les domaines de l'archéologie et de la muséologie, signé à Bagdad le 2 décembre 2000 ;

un décret portant publication de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Lituanie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 7 juillet 1997.

● **AOC** : un décret modificatif relatif aux appellations d'origine contrôlée Pacherenc du Vic-Bilh et Pacherenc du Vic-Bilh sec.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Oscar

est né le 28 avril 2001.

Ses parents, **Béatrice de Mondenard** et **Vassili Silovic**, sont fous de bonheur.

242 ter, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75012 Paris.

Décès

– Le docteur Louis Aubert et son épouse, **Sophie et Florence Aubert**, Le docteur Isabelle Aubert et son époux,

ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de vingt-huit ans, de

Mlle Pascale AUBERT,

interne des Hôpitaux de Paris.

Elève des professeurs Dehene et Degos, qui lui ont enseigné la neurologie dans l'affection et qui ont été dignes de leur titre de professeur de médecine.

De la part de Son père et de son grand-père, Les docteurs Louis Aubert, médecins des Hôpitaux.

9, boulevard de Strasbourg, 83000 Toulon.

– La chef de l'inspection générale des affaires sociales, Et tous ses collègues, Les directeurs du ministère de l'emploi et de la solidarité, Les directeurs régionaux et départementaux des affaires sanitaires et sociales, Les directeurs des agences régionales de l'hospitalisation, Et tous les agents du ministère de l'emploi et de la solidarité, qui l'ont connue, s'associent à la douleur et à la peine de la famille et des amis de

Yvette BERGER, inspectrice générale des affaires sociales honoraire,

décédée dans sa soixante-quatrième année, le 18 avril 2001,

et témoignent de l'honneur qu'ils ont eu de travailler avec elle au cours des différentes étapes de sa carrière professionnelle, entièrement dédiée à notre ministère et au service de l'Etat. Ils gardent d'elle, au-delà de ses très grandes qualités professionnelles, le souvenir du courage, le besoin de partager et la joie de vivre, malgré l'épreuve de la maladie.

– L'association Liberté-Mémoire à la grande tristesse de faire part du décès, le 7 mai 2001, de son conseiller,

Jacques de BOURBON-BUSSET, de l'Académie française, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945,

à qui elle doit beaucoup.

« ... je devine l'ombre de L. qui s'avance, décidée et craintive. Les manières qui étaient alors les nôtres ont changé en apparence, mais elles nous ont marqués pour toujours. »
Bien plus qu'aux premiers jours,
Journal, X.

9, rue de Verneuil, 75007 Paris.
(Le Monde du 9 mai.)

SOUTENANCES DE THÈSE

85 F TTC - 12,96 € la ligne

Tarif étudiants année 2001

– Orthez (Pyrénées-Atlantiques), Cannes (Alpes-Maritimes).

M^{me} Jacques Carron, née Georgeault-Dupuy, M. et M^{me} Jean-Paul Carron et leurs enfants, M. Philippe Carron, ses enfants et petits-enfants, M^{me} Françoise Geier, M. et M^{me} Hubert Carron et leur fils, M^{me} Sophie Labrie-Carron (†) et sa fille, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques CARRON, fondateur de l'ODM,

survenu à Cannes, le 8 mai 2001, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Priez pour lui !

Ses obsèques auront lieu le lundi 14 mai, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre d'Orthez, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Guanille.

Villa Tucuman, 28, boulevard Sadi-Carnot, 06110 Le Cannet.

– Hélène et Jean Dufriche et leurs familles, Denise Paris-Dufriche, Nelly Sturm et sa fille Eva, ont la tristesse d'annoncer le décès de

Marcel DUFRICHE,

survenu le 9 mai 2001.

Il n'y aura ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

103, avenue du Président-Wilson, 93100 Montreuil-sous-Bois.

– Jean-Pierre Brard, maire, député de Seine-Saint-Denis, La municipalité, Le conseil municipal, La Société de l'histoire vivante et du Musée de l'histoire vivante ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel DUFRICHE, maire honoraire de Montreuil, conseiller municipal de 1959 à 1989, maire de Montreuil de 1971 à 1984, président de la Société de l'histoire vivante et du Musée de l'histoire vivante, président d'honneur de l'Association nationale des anciens combattants résistants de Montreuil, combattant volontaire de la Résistance, déporté résistant, médaillé de la Résistance, chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 9 mai 2001, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Un hommage lui sera rendu le jeudi 17 mai 2001, à 19 heures, à l'Hôtel de Ville.

– On nous prie d'annoncer le retour à Dieu, le 26 avril 2001, de

M^{me} Jean-Louis LEGENDRE, née Jacqueline VERNIER,

dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Mesnil-Saint-Père (Aube), le lundi 30 avril.

M. et M^{me} Claude Giordan, M. et M^{me} Bernard Benoist-Lucy, M. et M^{me} Etienne Legendre, ses enfants, ainsi que ses quinze petits-enfants et ses dix-sept arrière-petits-enfants.

108, rue de la Folie-Méricourt, 75011 Paris.
51, rue Spontini, 75016 Paris.
173, route de Guindalos, 64100 Gélots.

« Malou s'est éteinte à l'arrivée du printemps. »

Camille LATASTE DOROLLE, chef de laboratoire honoraire de l'Institut Pasteur, décorée au Laos de l'ordre des Millions d'éléphants, chevalier de la Légion d'honneur,

est décédée le 22 mars 2001, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Vous pourrez vous unir par votre présence ou par la pensée, le dimanche 20 mai, à 11 heures, au centre des Amis des quakers, 114, rue de Vaugirard, Paris-6^e.

Une messe du souvenir sera célébrée à son intention le samedi 19 mai 2001, à 19 heures, en la cathédrale Notre-Dame de Senlis (Oise).

Anne Hortense : 06-88-29-96-91.
Gratiane : 06-61-77-97-10.
Peyo : 06-84-61-26-35.

– M^{me} Odette Mazzella, son épouse, Nicole, Françoise, Henri, Jean, ses enfants, Ses petits-enfants, Et ses arrière-petits-enfants, font part du décès de

M. Antoine MAZZELLA, ancien directeur, rédacteur en chef de *Maroc presse*,

survenu le 28 avril 2001.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, selon ses dernières volontés.

La Charrière A1, 45, chemin Valentin, 06600 Antibes.

– Boisgasson. Lyon.

M^{me} Alice Melet-Fiedeldu, son épouse, Yasmine Melet, Moana et Philippe Esquerré, ses enfants, Michaël, Adrien, Blaise et Shiraz, ses petits-enfants, Jacqueline, sa sœur, Sa belle-sœur, ses beaux-frères, Ses neveux et nièces, ont la tristesse d'annoncer le décès de

Bernard MELET, maître de conférences honoraire à l'université Lumière - Lyon-II, professeur de français à l'université des langues étrangères de Dalian et à l'université Sun-Yat-Sen de Canton, commandeur des Palmes académiques,

survenu le 24 avril 2001, à l'âge de soixante-sept ans, à Canton (République populaire de Chine).

Ses obsèques seront célébrées civilement le samedi 12 mai, à 11 heures, au cimetière de Boisgasson (Eure-et-Loir), où l'on se réunira.

32, boulevard Michelet, 78250 Hardicourt.

– L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, Et le personnel de l'inspection académique d'Ille-et-Vilaine, ont le regret de faire part du décès de

M. Michel MIGAYROU, inspecteur d'académie DSDEN d'Ille-et-Vilaine, de 1989 à 1995, officier de l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques.

L'inhumation aura lieu le samedi 12 mai 2001, à 15 heures, au cimetière des Magnils-Reigniers (Vendée).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– La Ferté-Alais. Loguivy. Plougras. Paris.

Julie, Grégory et Tanguy Pinson, ses petits-enfants, Leurs amis et alliés, ont la tristesse d'annoncer le décès de

M^{me} Yvonne PINSON, née THOS,

survenu dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 10 mai, à 16 heures, en l'église de Plounérin (Côtes-d'Armor).

Grégory Pinson, 4, rue Manuel, 75009 Paris.

– Sa famille Et ses proches ont l'extrême tristesse de faire part du décès de

Fouad ROSTANE,

survenu le 3 mai 2001, à Montpellier, dans sa cinquante-septième année.

Selon sa volonté, il a été incinéré, le 7 mai.

Isabelle Dupouy-Greteau, Famille Rostane, 21, boulevard Pasteur, 34000 Montpellier.

– M^{me} Simone Segalas-Taloux, son épouse, Le docteur Béatrice Segalas-Taloux, et sa fille, Marie-Laure Merlin, Les docteurs François et Alain Ivaldi, et leurs enfants, Caroline et Jean-François, Le docteur Claude Magerand, Parents et alliés,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

M. André SEGALAS-TALOUS, Conservateur honoraire des hypothèques

survenu le 8 mai 2001 dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale, à Toulon, et ses cendres reposent dans le caveau familial, à Montauban.

Notre peine est immense. Nous l'espérons dans la Lumière. Tu resteras présent dans nos cœurs.

71, traverse du Val-Fleuri, 83000 Toulon.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Christiane UBERAI, née GHUZEL,

docteur en psychanalyse, professeur à l'Alliance française,

survenu le 5 mai 2001.

De la part de toute sa famille et ses amis.

Anniversaires de décès

Armand STALPORT.

Papa, tu nous a quittés, le 13 mai 2000.

Je t'aime. Dominique.

24250 Domme.

Conférences

14 mai 2001
38^e JOURNÉE BIBLIQUE DE LA WIZO à L'A.I.U.
45, rue La Bruyère, Paris-9^e. Réservations : 01-48-01-97-70

Les journées de l'énergie au Palais de la découverte, du 14 au 18 mai, de 14 heures à 18 heures :
Cycle de conférences, sous l'égide du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
« Les grands équilibres énergétiques » ;
« Les technologies de l'énergie » ;
« Energie, environnement et cadre de vie » ;
« Energies et économie » ;
« Quelles énergies pour le futur ? ».

Le 16 mai, à 18 heures :
Café de la Rotonde : « Peut-on se passer du nucléaire en France ? »

Renseignements, inscription obligatoire : 01-40-74-81-97 ; e-mail : journergie@palais-decouverte.fr

Communications diverses

Centre communautaire de Paris, mercredi 30 mai, à 21 heures : leçon talmudique d'Elie Wiesel, Prix Nobel de la paix, sur le thème : « Ne te sépare pas de la communauté », sous la présidence de **Moïse Cohen**, président de l'ACIP – Dans les salons Cap 15 : 1-13, **quai de Grenelle, 75015 Paris** – Réservations : 01-53-20-52-52. PAF : 100 F et 80 F.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone :

01-42-17-39-80

01-42-17-38-42

01-42-17-29-96

e-mail:carnet@mondepub.fr

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

MICHEL
BON

avec

CATHERINE MANGIN - RTL
LAURENT MAUDUIT- LE MONDE
PIERRE-LUC SÉGUILLON - LCI

DIMANCHE
18H30

SUR

RTL & LCI

LE MONDE TELEVISION

avec Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

La vie devant soi



Paul Santelmann

La formation professionnelle,
nouveau droit de l'homme ?

M folio
LE MONDE **actuel**
IN ÉDIT

EN VUE

■ Le 10 mai 2001 à Chartres, la nouvelle municipalité de droite débaptise la place des Halles-François-Mitterrand.

■ Les organisateurs signalent, après avoir baissé de 50 % le prix des billets, qu'il reste encore des places à la conférence de l'ancien président des Etats-Unis **Bill Clinton**, mardi 15 mai, au cirque de Stockholm.

■ « *Je m'étais attendu à plus* », déplore **Heinz Berggruen**, collectionneur et mécène allemand, qui a vendu un tableau de **Cézanne** 38 millions de dollars, lundi 7 mai à New York.

■ « *Que je sache, aucun poète contemporain n'a reçu autant d'argent pour ses vers* », a protesté la poétesse américaine **Deloris Wood** en apprenant que **Sahara Sunday Spain**, neuf ans, avait reçu 150 000 dollars d'avance pour son premier ouvrage *Poèmes de mon cœur*.

■ D'après un sondage réalisé par l'institut Harris Interactive pour le compte de l'Académie des sciences de Californie, « *plus d'un Américain sur deux ignore que la Terre tourne autour du Soleil en un an* ».

■ Ses sœurs viendront veiller à tour de rôle sur le sommeil de **Junichiro Koizumi**, le nouveau premier ministre japonais, qui ne trouve pas « *agréable* » de dormir seul dans sa résidence officielle, où **Yoshiro Mori**, son prédécesseur, avait vu des souris traverser les pièces et entendait des bruits bizarres la nuit.

■ « *Quand on porte un uniforme, on doit en être digne* », estime le sénateur **Jean-Jacques Hyest**, président du service départemental d'incendie et de secours, après la mise en examen de neuf pompiers qui auraient abusé d'une handicapée mentale « *attirée par les uniformes* » à la caserne de Coulommiers.

■ Les pompiers volontaires de Buis-les-Baronnies dans la Drôme qui ont posé nus, avec l'aval du commandant départemental, pour leur calendrier 2001, ont ainsi remis un chèque de 300 000 francs à l'Association des paralysés de France.

■ Deux obus tirés, mardi 8 mai, par un blindé de la base d'entraînement militaire américaine de Grafenwoehr en Allemagne ont emporté le toit de l'école primaire de Kirchenthumbach sans faire de victime, ni toucher un cheveu.

■ Un Hongrois, recru de céphalées et de nausées, comprenant qu'elle ne tomberait plus d'elle-même, a finalement accepté de se faire retirer dans un hôpital de Budapest la balle qu'il s'était accidentellement logée dans la tête deux semaines auparavant.

Christian Colombani

Dans les coulisses du roman français de la vache folle

La revue mensuelle de la CFDT livre une lecture originale et dérangeante de cette crise sans précédent, aux confins du sanitaire et de l'alimentaire



Y a-t-il encore place, dans un tel contexte, pour une lecture raisonnable des événements ? La revue mensuelle « de débats et d'idées » de la CFDT le pense, qui, dans son numéro d'avril, ouvre ses colonnes à

Olivier Godard (Laboratoire d'économie, Ecole polytechnique), directeur de recherche au CNRS, et l'un des meilleurs observateurs de l'évolution du « principe de précaution » dans les sociétés industrialisées.

« IMPRÉGNATION »

« *Le danger que représente la "vache folle" change de visage presque chaque jour*, écrit-il. *Il faut compter avec la perspective que l'ESB ait pu à nouveau franchir la barrière des espèces et contaminer les moutons chez qui sévit une maladie endémique, mais non transmissible à l'homme, la "tremblante". D'autres éventualités ont été envisagées par certains experts, sans être empiriquement étayées : des animaux que l'on croyait indemnes, comme les porcs, pourraient être des*

porteurs sains diffusant la maladie ; les prions pathogènes pourraient contaminer l'eau et les sols et entretenir une forme endémique d'ESB. » Comment savoir ? Comment hiérarchiser ? Comment faire preuve de précaution sans induire de catastrophes ?

Pour Olivier Godard, l'approche scientifique des risques est, dans le cas de la vache folle, en décalage avec les représentations qui se forment et se diffusent au sein du public. « *Lorsque les dangers ne sont pas directement sensibles, les représentations du public sont dépendantes du traitement de focalisation sur tel ou tel point que les médias donnent, estime-t-il. L'expertise scientifique doit alors rivaliser avec les données télévisuelles. (...) Agissant par imprégnation, ce qui est "vu à la télé" (un jeune homme dont le corps*

est déjà envahi par la mort, des bûchers moyenâgeux de carcasses animales...) prend force de vérité générale et n'offre aucun repère quant à l'incidence des faits montrés, même si le commentaire donne quelques chiffres. » L'auteur ajoute que la mise en scène médiatique est friande de la combinaison des deux registres que sont « *la controverse* » et « *l'accusation* » ; qu'elle sollicite volontiers aussi « *les schèmes de la corruption et du complot pour mieux ériger le média en instrument de justice populaire* ».

On assisterait ainsi, sans véritablement en prendre conscience, à l'écriture collective du « *roman français de la vache folle* » ; une histoire qui n'entretient « *qu'un rapport approximatif avec les connaissances les plus récentes de la genèse de l'épizootie* ». Faut-il le regretter ? Convient-il au contraire de penser que ce roman et la crise qui y est liée ne sont qu'« *un apprentissage collectif permettant à toute une société de se réapproprier les risques de la modernité* » ? L'auteur, qui ne craint pas de critiquer la politique française de la gestion de cette affaire, souligne dans une conclusion teintée d'euphémisme qu'« *il y a quelque inconvenient à confondre gouvernement démocratique et règne de l'opinion* ».

Jean-Yves Nau

★ *La Revue de la CFDT*, 4, boulevard de La Villette, 75955 Paris Cedex 19. Tél. : 01-42-03-83-30 ; fax : 01-42-03-81-44 ; e-mail : larevue@cfdt.fr

► www.lemonde.fr/prion

DANS LA PRESSE

RTL

Alain Duhamel

■ Lionel Jospin revient à François Mitterrand, mais à son François Mitterrand, celui qu'il a sélectionné soigneusement, celui de la période 1971-1981, celui de la conquête et non pas de l'exercice du pouvoir. Il avoue le bonheur et même l'accomplissement, qu'il a éprouvés à travailler avec lui à cette époque, confiance rare d'un homme pudique. (...) Il s'agit en somme de la part d'héritage mitterrandien que revendique par priorité Lionel Jospin. C'est aussi un message explicite envoyé à ses alliés et à ses propres troupes : les

conditions de la victoire, peut-être même celles de la candidature.

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

■ Les Basques ne méritent pas plus d'être assimilés aux tueurs terroristes de l'ETA que les Serbes ne peuvent l'être aux bandes de soudards délinquants qui voulaient imposer la « Grande Serbie » à coups d'exactions sanguinaires. Reste qu'en s'associant avec les marionnettes « légales » de l'ETA, les dirigeants du PNV ont choisi la politique du pire, espérant tirer les marrons à la fin de la partie. Mais c'est accepter d'en être un jour la victime que de tolérer les arguments de la force aveugle. Pour la première

fois depuis le franquisme, une majorité non nationaliste peut être appelée à gouverner le Pays basque. La faute en revient à l'ETA.

LE FIGARO

Pierre Rousselin

■ Pour la première fois depuis sa création en 1947, les Etats-Unis ne siègeront pas à la commission des droits de l'homme de l'ONU. Ils viennent aussi d'être écartés d'une autre instance des Nations unies, le bureau de contrôle du trafic de drogue. A l'heure de l'« hyper-puissance » américaine, ce double revers de la diplomatie de Washington en dit long sur l'état de notre planète. (...) Aux Etats-Unis, le camouflet fait l'affaire des adversaires habi-

tuels des Nations unies. Ils ont beau jeu de relever que la commission des droits de l'homme accueille des pays aussi irréprochables que la Chine, le Soudan, la Lybie ou Cuba. (...) L'affaire a pour l'instant une conséquence positive. La nouvelle administration se rend compte que, malgré la toute-puissance des Etats-Unis, les pays ne se rangent pas devant elle, le doigt sur la couture du pantalon. Voilà que la Maison Blanche de George W. Bush doit défendre l'ONU contre les assauts des parlementaires les plus intransigeants. C'est bien. Mais il ne faudrait pas que le débat s'envenime. L'ONU a besoin des Etats-Unis autant que les Etats-Unis devraient avoir besoin de l'ONU.

www.loftstory.t2u.com

Un site-portal pour recenser tous les sites consacrés à « Loft Story »



centrent sur l'un des candidats, promu au rang de star. D'autres sites sont surtout des forums où chacun vient commenter l'événement du jour : « *Kenza et Aziz se sont embrasés, qu'en pensez-vous ?* »

Adrien a également trouvé de nombreux sites parodiques, comme

« *Poulaga Story : six poules, cinq coqs, 118 caméras et des millions de blâmes* », ainsi que des sites pornographiques. La radio FM Skyrock a dû interrompre la diffusion sur son site des fameuses « vidéos chaudes » de « *Loft Story* » après avoir été menacée par M6 d'un procès pour pira-

tage, mais les extraits interdits continuent à circuler librement sur le Net : « *Plus M6 menace, plus les vidéos sont faciles à trouver*, constate Adrien. *Au départ, les extraits ont été enregistrés sur la chaîne câblée de TPS avec un magnétoscope, puis numérisés et diffusés sur des canaux de dialogue. N'importe qui pouvait les récupérer.* » Parmi les séquences les plus populaires : « *Julie sortant de la douche* », « *Kenza mettant son soutien* », et surtout « *Jean-Edouard et Loana dans la piscine* ».

Pour Adrien, « *ces vidéos sont sans intérêt : tout le battage qui a été fait autour n'était que de la mousse* ». Plus amusants, en revanche, sont les extraits de certains dialogues, qui circulent également sur le Net. On y voit Laure épluchant des concombres : « *Est-ce que j'envoie les pépins ?* », ou Delphine, interrogeant : « *Ça veut dire quoi un pléonasme ?* », tandis que Steevy donne la définition du mot « *éru-dit* » : « *C'est comme un chercheur d'or, quoi...* »

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

ARABIE SAOUDITE

■ La police saoudienne a arrêté neuf ressortissants philippins installés en Arabie saoudite, qui avaient mis sur pied un système de jeu clandestin fonctionnant à partir d'un site Web basé en Thaïlande. Malgré une répression systématique, les paris et les jeux d'argent se répandent dans la population saoudienne, grâce notamment à Internet, au téléphone et au fax. - (AP.)

DROITS D'AUTEUR

■ La maison d'édition américaine Random House (groupe Bertelsmann) a porté plainte contre la société Rosetta Books, qui s'approprie à distribuer sous forme numérique plusieurs livres de trois auteurs publiés par Random House : William Styron, Kurt Vonnegut et Robert Parker. Rosetta Books a acheté les droits numériques des ouvrages en s'adressant directement aux auteurs. Random House estime que ces droits lui reviennent, même s'ils ne sont pas mentionnés dans les contrats avec ces auteurs - signés avant l'avènement d'Internet et des livres électroniques.

www.rosettbooks.com
www.randomhouse.com

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> . Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment. Date : Signature :	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
	TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER Nom Prénom N°rue Code postal [] [] [] [] [] [] Ville	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne) N°rue Code postal [] [] [] [] [] [] Ville		
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RIB		

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chèque.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
 Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/min)

Le Monde (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
 Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

A la Bastille ! par Luc Rosenzweig

ABANDONNONS exceptionnellement notre position de rétroviseur reflétant, parfois sans trop réfléchir, les images de la veille, pour nous projeter dans un avenir télévisuel immédiat. Un agitateur bien connu de nos services, qui tient chronique à la dernière page de ce journal, signalait cette semaine une initiative lancée par un quarteron de rabiques opposants à « *Loft Story* ». Rassemblés sous la houlette de l'officine subversive nommée Zaléa TV, ils appellent, par voie d'Internet, à un « *ultime assaut* », samedi 12 mai à 17 heures, contre cette moderne Bastille située quelque part dans la banlieue nord de Paris. Nous ne précisons pas plus avant, afin de ne pas être accusé d'incitation au vandalisme lofticide.

Le lancement de cet appel, qui invite à se rendre sur les lieux « *munis de haut-parleurs, de cotillons et de boules pointues* (...)

afin de libérer les otages et de mettre un terme à cette mascarade infâme », a provoqué l'envoi à Zaléa TV d'une missive comminatoire, datée de Neuilly-sur-Seine et signée Sophie de Bourges (ça ne s'invente pas). Cette dame est la présidente d'ASP Production, le maître d'œuvre de « *Loft Story* ». Elle menace les sans-culottes du PAF des foudres de l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881 qui devrait, selon elle, les envoyer aux galères s'ils ne renoncent pas illico à leur projet criminel. La section des piques de Zaléa TV a répondu par un communiqué qui peut se résumer, en substance, par une brusque montée de l'avant-bras vers la position verticale.

Sans, naturellement, prendre parti dans cette querelle, nous nous permettons humblement de faire valoir à M^{me} Sophie de Bourges que son attitude est, à notre avis, contraire à ses intérêts à long terme. Supposons, en effet,

que les assaillants parviennent à effectuer un « *démontage* » du loft, style José Bové au McDo de Millau. Les pensionnaires des lieux n'auraient alors qu'une seule idée en tête : reconstruire, de leurs mains, cette maison paradisiaque où ils se sentent si bien. De glandeurs patentés, ils se transformeraient en bâtisseurs enthousiastes, ralliant à leur cause tous les ronchons moralistes ! Et le douloureux problème des éliminés serait résolu de manière juste et élégante : partagerait alors les tire-au-flanc, les deux mains gauches, les congés-maladie à répétition, etc.

Et quel pied de nez à la concurrence, cette filiale d'une entreprise de maçonnerie qui s'offusque dans nos colonnes de l'immoral oisiveté, mère de tous les vices, dans laquelle sont confinés les participants à cette émission ! Réfléchissez, madame de Bourges ! Cela peut faire bingo à l'Audimat !

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

18.30 Bibliothèque Médicis. Thème : Aussenaires, la torture pendant la guerre d'Algérie. Doit-on dire la vérité ? Qui est responsable ? Invité : Paul-Louis Aussenaires en tête-à-tête avec Jean-Pierre Elkabbach. Débat. Invités : Guy Allouche ; Charles Ceccaldi-Raynaud ; Bernard Joly ; Mohammed Harbi ; Bernard Gillis ; Yves Courrière. **Public Sénat**

MAGAZINES

18.40 Nulle part ailleurs. Invitée : Helena Noguerra. **Canal +**
20.50 Thalassa. Les grandes enquêtes : En toute légalité. **France 3**
21.00 Recto Verso. Invité : Jacques Villeret. **Paris Première**
21.00 Rock Press Club. Prince. **Canal Jimmy**
22.55 Bouillon de culture. Autour de Patrick Modiano. Avec Patrick Modiano ; Pierre Hébe ; Jacques-Pierre Amette ; Henri Troyat ; Laurence Benaim. **TF 1**
23.30 On ne peut pas plaire à tout le monde. **France 3**

DOCUMENTAIRES

20.00 Voyage pratique. Le désert d'Arizona. **Voyage**
20.05 Les Mystères de l'Histoire. Les flammes de la guerre. **La Chaîne Histoire**
20.15 Reportage. L'Ours des Abruzzes. **Arte**
20.55 Henry Grouès, dit l'abbé Pierre. **Odyssee**

Le Monde TELEVISION

Ciné Classics

20.30 Madeleine, zéro de conduite. Dans ce film de Vittorio De Sica, Elisa Malgati (Vera Bergman), professeur fort chahuté par ses élèves, s'évade de son quotidien en écrivant une correspondance d'amour imaginaire à un certain Alfredo Hartman. La lettre, volée par une élève, est envoyée à Vienne où demeure un Alfredo Hartman (V. De Sica). C'est une comédie sentimentale et satirique à la manière de Camerini.

SPORTS EN DIRECT

21.50 Petites conversations avec les dauphins. **Odyssee**
22.00 L'Actors Studio. Robert De Niro. **Paris Première**
22.30 Algérie, la vie quand même. **Arte**
0.05 Les Secrets de la Méditerranée. La lagune de Venise. **Odyssee**
0.30 Terres de légendes. Népal, le yak sacré du Manirimdu. **Voyage**
1.00 Lonely Planet. Londres. **Voyage**

MUSIQUE

20.00 Football. Championnat D 2. Nice - Montpellier. **Eurosport**
20.25 Football. Championnat d'Italie. Fiorentina - Juventus. **Canal + vert**
21.00 Tennis. Tournoi messieurs de Rome (Italie). Quarts de finale. **Pathé Sport**
DANSE
21.00 Sakountala. Chorégraphie. Marie-Claude Pietragalla. Musique de Pierre-Alexandre Matis. Par le Corps de ballet de Marseille. Avec Marie-Claude Pietragalla, Axelle Trincherio, Julien Lestel, Larrio Ekson. **Mezzo**
21.00 McCoy Tyner & the Latin All Stars. Jazz à Vienne 1998. **Muzzik**
22.00 Reggae Sunsplash II. Jamaïque, juillet 1979. Avec Bob Marley ; Peter Tosh ; Third World ; Burning Spear. **Canal Jimmy**

TÉLÉFILMS

20.30 Le Dernier Été. Claude Goretta. **Festival**
20.45 La Petite Sauvage. Diane Keaton. **RTL 9**
20.45 Dangereuse lumière. Christian von Castelberg. **Arte**
21.00 Les Actes des apôtres. Roberto Rossellini [4/5]. **Histoire**
0.40 Joseph Balsamo. André Hunebelle. [7/7]. **Monte-Carlo TMC**

SÉRIES

19.20 Hill Street Blues. Ils arrivent. **Monte-Carlo TMC**
20.45 Les Screenings Série-Club. Son of the Beach. *With Sex you Get Eggroll* (épisode pilote) ; *21.10* Wings. *Legacy* ; *21.40* Falcone. Episode pilote ; *22.30* Ask Harriet. Episode pilote ; *23.25* Black Scorpions. *Armed and dangerous*. **Série Club**
20.50 Stargate SG-1. Point de non-retour. Perdus dans l'espace. **M 6**

FILMS

18.00 Quo vadis ? Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1951, 165 min) **TCM**
20.30 Madeleine, zéro de conduite. Vittorio De Sica (Italie, 1940, v.o., 80 min) **Ciné Classics**
20.40 Casino. Martin Scorsese (Etats-Unis, 1995, 175 min) **TSR**
20.45 Frontière chinoise. John Ford (Etats-Unis, 1965, 95 min) **TCM**
21.00 L'important c'est d'aimer. Andrzej Zulawski (Fr. - It. - All., 1974, 115 min) **Ciné Cinémas 2**



21.00 La Comtesse aux pieds nus. Joseph L. Mankiewicz. Avec Ava Gardner, Humphrey Bogart (Etats-Unis, 1954, v.o., 130 min) **Cinécitole**
22.40 L'Anguille. Shohei Imamura, Daisuke Tengan et Motofumi Tomikawa (Japon, 1997, v.o., 115 min) **Cinéstar 2**
22.45 Frankenstein. Kenneth Branagh (Etats-Unis, 1994, 115 min) **Cinéfaz**
22.55 Les Chiens. Alain Jessua (France, 1978, 100 min) **Ciné Cinémas 2**
22.55 Les Affranchis. Martin Scorsese (Etats-Unis, 1990, v.o., 140 min) **Paris Première**
23.05 La Féline. Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1942, v.o., 75 min) **Ciné Classics**

23.10 Les Grandes Manœuvres. René Clair (France, 1955, 105 min) **Cinécitole**
23.55 Les Enfants terribles. Jean-Pierre Melville (France, 1949, 105 min) **Arte**
0.00 Jalousie. Irving Rapper (Etats-Unis, 1946, v.o., 120 min) **TCM**

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et **17.10** Le Monde des idées. Voeurs et exhibitionnistes. Invités : Serge Tisseron, Jean-Claude Kaufmann. **LCl**
21.00 L'Industrie cinématographique française. **Forum**
22.00 La Raïe du Vél'd'Hiv. **Forum**
23.00 Comment protéger les espèces ? **Forum**

MAGAZINES

13.30 C'est mon choix pour le week-end. **France 3**
14.15 Bouillon de culture. Autour de Patrick Modiano. **TV 5**
17.30 Courts particuliers. Cédric Kahn. **Paris Première**
18.05 Magazine de la santé. **La Cinquième**
18.55 Union libre. **France 2**
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 12 mai 1951 : Les Américains et Israël. **Arte**
19.30 et **0.00** Rive droite, rive gauche. Spécial Cannes. **Paris Première**
20.30 Le Club. Daniel Prévost. **Ciné Classics**
21.40 Metropolis. Spécial Cannes. **Arte**
22.30 La Route. Invités : Nicola Sirkis et Peggy Bouchet. **Canal Jimmy**
23.15 Rock Press Club. Prince. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

0.35 Des mots de minuit. Spécial Cannes. Invités : Michel Piccoli, Kyoshi Kurosawa. **France 2**
1.25 Saga-Cités. Les bonnes. **France 3**
DOCUMENTAIRES
17.00 John Dos Passos. [2/3]. **Histoire**
17.25 Les Mystères de l'Histoire. Souvenirs de chercheurs d'or. **La Chaîne Histoire**
17.25 Les Réalisateurs. [2/2]. Shekhar Kapur. **CinéCinémas**
17.30 Gaïa. Le criquet, les pèlerins du désastre. **La Cinquième**
17.35 Peuples de la forêt. La forêt des Takanas, Amazonie. **Odyssee**
17.35 Chroniques de la jungle perdue. [6/6]. L'envol. **TSR**
18.00 Les Années Kagan. **Planète**
18.25 L'Actors Studio. Harrison Ford. **Paris Première**
18.45 Garbo, la divine. **Ciné Classics**
19.00 Lonely Planet. Londres. **Voyage**
19.35 Avant qu'il ne soit trop tard. [1/2]. **Planète**
19.55 Pélicans et cormorans. Les boucs émissaires de la prairie. **Odyssee**
20.15 Architectures. [2/5]. Némausus 1 : une HLM des années 80. **Arte**
20.30 Les Croisades. [2/4]. De Constantinople à Jérusalem. **Planète**

Le Monde TELEVISION

Arte

21.40 Métropolis. Dans cet entretien, le général Paul Aussaresses apparaît assez pitoyable. Il subit un interrogatoire et fait face à ses procureurs (les auteurs du document) comme un taureau blessé. On entend un vieillard se laissant dicter ses réponses, s'embrouillant, se contredisant, et surtout ne rendant ridicule en jouant le rôle de l'affreux qu'on lui a assigné. Résultat pathétique où le voyeurisme est de mise.

France 3

20.50 Thalassa. Cette enquête de Frédéric Brunnequell, menée dans différents ports internationaux, raconte le sort d'équipages travaillant pour des armateurs seulement soucieux de rentabilité et dont les navires usés sont abandonnés au fond d'un port. Démunis de tout - informations, nourriture, salaire, avenir et même dignité -, ces hommes témoignent de leur vie à bord et de leur désespoir.

Odyssee

20.55 Henri Grouès, dit l'abbé Pierre. Cet homme de peu de mots commente son extraordinaire existence de la manière la plus ordinaire. Ce documentaire, où l'abbé Pierre se met à nu, peut paraître a priori un peu plat, mais il constitue un fascinant mélange de fragilité et d'énergie, de notoriété et d'effacement. On peut regretter, pourtant, qu'il fasse passer sous silence son parrainage du négationniste Roger Garaudy.

Arte

22.40 Aimer à tout prix. Marco, jeune architecte, travaille avec sa fiancée Claudia dans une agence d'urbanisme. Ils sont sélectionnés pour restaurer une tour en Sicile. Il travaille au service d'Elena, une jeune handicapée ravissante. Marco est sensible à son charme... Ce téléfilm, réalisé par Elisabetta Lodoli, veut être à la fois une réflexion sur la confusion amoureuse et la défense des infirmes. Il est pavé de bonnes intentions et d'archétypes.

Arte

22.40 Aimer à tout prix. Marco, jeune architecte, travaille avec sa fiancée Claudia dans une agence d'urbanisme. Ils sont sélectionnés pour restaurer une tour en Sicile. Il travaille au service d'Elena, une jeune handicapée ravissante. Marco est sensible à son charme... Ce téléfilm, réalisé par Elisabetta Lodoli, veut être à la fois une réflexion sur la confusion amoureuse et la défense des infirmes. Il est pavé de bonnes intentions et d'archétypes.

Ciné cinémas 3

23.05 Deux yeux maléfiques. Ce film de George A. Romero et Dario Argento transpose deux nouvelles fantastiques d'Edgar Poe dans l'Amérique de la fin du vingtième siècle : *L'Étrange Cas de M. Valdemar* est un travail cousu main. *Le Chat Noir*, quant à lui, un moyen métrage où les références à l'écrivain américain sont omniprésentes, navigue entre film noir, cauchemar gothique et horreur à l'état pur. Stupéfiant. En v.o.

Arte

21.40 Métropolis. Dans cet entretien, le général Paul Aussaresses apparaît assez pitoyable. Il subit un interrogatoire et fait face à ses procureurs (les auteurs du document) comme un taureau blessé. On entend un vieillard se laissant dicter ses réponses, s'embrouillant, se contredisant, et surtout ne rendant ridicule en jouant le rôle de l'affreux qu'on lui a assigné. Résultat pathétique où le voyeurisme est de mise.

Arte

22.40 Aimer à tout prix. Marco, jeune architecte, travaille avec sa fiancée Claudia dans une agence d'urbanisme. Ils sont sélectionnés pour restaurer une tour en Sicile. Il travaille au service d'Elena, une jeune handicapée ravissante. Marco est sensible à son charme... Ce téléfilm, réalisé par Elisabetta Lodoli, veut être à la fois une réflexion sur la confusion amoureuse et la défense des infirmes. Il est pavé de bonnes intentions et d'archétypes.

Ciné cinémas 3

23.05 Deux yeux maléfiques. Ce film de George A. Romero et Dario Argento transpose deux nouvelles fantastiques d'Edgar Poe dans l'Amérique de la fin du vingtième siècle : *L'Étrange Cas de M. Valdemar* est un travail cousu main. *Le Chat Noir*, quant à lui, un moyen métrage où les références à l'écrivain américain sont omniprésentes, navigue entre film noir, cauchemar gothique et horreur à l'état pur. Stupéfiant. En v.o.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et **17.10** Le Monde des idées. Voeurs et exhibitionnistes. Invités : Serge Tisseron, Jean-Claude Kaufmann. **LCl**
21.00 L'Industrie cinématographique française. **Forum**
22.00 La Raïe du Vél'd'Hiv. **Forum**
23.00 Comment protéger les espèces ? **Forum**

MAGAZINES

13.30 C'est mon choix pour le week-end. **France 3**
14.15 Bouillon de culture. Autour de Patrick Modiano. **TV 5**
17.30 Courts particuliers. Cédric Kahn. **Paris Première**
18.05 Magazine de la santé. **La Cinquième**
18.55 Union libre. **France 2**
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 12 mai 1951 : Les Américains et Israël. **Arte**
19.30 et **0.00** Rive droite, rive gauche. Spécial Cannes. **Paris Première**
20.30 Le Club. Daniel Prévost. **Ciné Classics**
21.40 Metropolis. Spécial Cannes. **Arte**
22.30 La Route. Invités : Nicola Sirkis et Peggy Bouchet. **Canal Jimmy**
23.15 Rock Press Club. Prince. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

0.35 Des mots de minuit. Spécial Cannes. Invités : Michel Piccoli, Kyoshi Kurosawa. **France 2**
1.25 Saga-Cités. Les bonnes. **France 3**
DOCUMENTAIRES
17.00 John Dos Passos. [2/3]. **Histoire**
17.25 Les Mystères de l'Histoire. Souvenirs de chercheurs d'or. **La Chaîne Histoire**
17.25 Les Réalisateurs. [2/2]. Shekhar Kapur. **CinéCinémas**
17.30 Gaïa. Le criquet, les pèlerins du désastre. **La Cinquième**
17.35 Peuples de la forêt. La forêt des Takanas, Amazonie. **Odyssee**
17.35 Chroniques de la jungle perdue. [6/6]. L'envol. **TSR**
18.00 Les Années Kagan. **Planète**
18.25 L'Actors Studio. Harrison Ford. **Paris Première**
18.45 Garbo, la divine. **Ciné Classics**
19.00 Lonely Planet. Londres. **Voyage**
19.35 Avant qu'il ne soit trop tard. [1/2]. **Planète**
19.55 Pélicans et cormorans. Les boucs émissaires de la prairie. **Odyssee**
20.15 Architectures. [2/5]. Némausus 1 : une HLM des années 80. **Arte**
20.30 Les Croisades. [2/4]. De Constantinople à Jérusalem. **Planète**

Le Monde TELEVISION

Arte

21.40 Métropolis. Dans cet entretien, le général Paul Aussaresses apparaît assez pitoyable. Il subit un interrogatoire et fait face à ses procureurs (les auteurs du document) comme un taureau blessé. On entend un vieillard se laissant dicter ses réponses, s'embrouillant, se contredisant, et surtout ne rendant ridicule en jouant le rôle de l'affreux qu'on lui a assigné. Résultat pathétique où le voyeurisme est de mise.

MUSIQUE

18.00 Schoenberg et Debussy, par Pierre Boulez. Enregistré en 1974. Avec l'Orchestre symphonique de la BBC. **Muzzik**
19.30 Bruckner. *Symphonie n° 8* en ut mineur, A 117. Enregistré en 1996. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Pierre Boulez. **Muzzik**
21.00 Jazz Open 1996. Stuttgart, en juillet 1996. Avec Ron Carter, basse ; Bobby Hutcherson, vibraphone ; Joe Chambers, percussions ; Javon Jackson, saxophone ténor ; Kevin Hays, piano. **Muzzik**
23.55 Chostakovitch. *Sonate pour alto et piano*, opus 147. Avec Aida-Carmen Soena, alto ; Dominique Plancaide, piano. **Mezzo**
0.10 Reggae Sunsplash II. Montego Bay (Jamaïque), 1979. Avec Bob Marley ; Peter Tosh ; Third World ; Burning Spear. **Canal Jimmy**

TÉLÉFILMS

17.45 Un tueur dans New York. Jud Taylor. **RTL 9**
18.00 Le Dernier Été. Claude Goretta. **Festival**
18.50 Intrigues impériales. Michael Anderson. **CinéCinémas**
19.00 Le Vol du Blue Yonder. Mark Rosman. **Disney Channel**
20.30 Les Gens de Mogador. Robert Mazoyer [3 et 4/6]. **Festival**
20.45 Telle mère, telle fille. Elisabeth Rappeneau. **TF 6**
20.50 Mathilde, une femme dans la tourmente. Gianfranco Giagni [5 et 6/6]. **Téva**
20.55 Premier de cordée. Edouard Niermans et Pierre-Antoine Hiroz. **France 2**
22.40 Aimer à tout prix. Elisabetta Lodoli. **Arte**
23.10 Infidélité. David Lowell Rich. **TF 6**
0.10 Cauchemar meurtrier. Randall Fontana. **TF 1**

SÉRIES

17.05 Dawson. Trois Leery et un couffin. **TF 1**
20.00 Ally McBeal. The Man With The Bag (v.o.). **Téva**
20.45 Les Screenings. Jenny. **Arte**
21.10 The Pruitts of Southampton. **Arte**
21.40 Gideon's Crossing. *The Gift*. **Arte**
22.55 Mercy Point. *New Arrivals*. **Arte**
23.40 Moon over Miami. **Série Club**
0.35 Les Envahisseurs. Panique. **France 3**

FILMS

13.40 Le Cavalier du désert. William Wyler et Lewis Milestone (Etats-Unis, 1940, 95 min) **Cinécitole**
14.40 Assignment en Brittany. Jack Conway (Etats-Unis, 1943, v.o., 100 min) **Ciné Classics**
15.50 Une femme cherche son destin. Irving Rapper (Etats-Unis, 1942, v.o., 120 min) **TCM**
16.20 La Femme aux deux visages. George Cukor (Etats-Unis, 1941, v.o., 90 min) **Ciné Classics**
17.50 Quinze jours ailleurs. Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1962, 110 min) **TCM**
22.30 L'Empire du soleil. Steven Spielberg (Etats-Unis, 1987, 160 min) **TCM**
23.00 Les Frissons de l'angoisse. Dario Argento (Italie, 1975, 110 min) **Cinéfaz**



23.05 Deux yeux maléfiques. George A. Romero et Dario Argento. Avec Adrienne Barbeau, Harvey Keitel (Italie, 1989, v.o., 120 min) **Ciné Cinémas 3**
23.15 Soir de noces. King Vidor (Etats-Unis, 1935, 85 min) **Cinécitole**
0.40 Un chef de rayon explosif. Frank Tashlin (Etats-Unis, 1964, v.o., 90 min) **Cinécitole**
1.05 Soleil trompeur. Nikita Mikhalkov (France - Russie, 1994, 150 min) **Ciné Cinémas 2**
1.15 Le Samouraï. Jean-Pierre Melville (France, 1967, 100 min) **Arte**
1.20 L'Anguille. Shohei Imamura, Daisuke Tengan et Motofumi Tomikawa (Japon, 1997, 115 min) **Cinéstar 2**
1.30 La Féline. Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1942, v.o., 70 min) **Ciné Classics**
2.10 Le Beau Serge. Claude Chabrol (France, 1958, 95 min) **Cinécitole**

2.40 Dracula. Tod Browning. Avec Bela Lugosi, Helen Chandler (Etats-Unis, 1931, v.o., 75 min) **Ciné Classics**
3.00 La Vie privée d'Elizabeth d'Angleterre. Michael Curtiz (Etats-Unis, 1939, v.o., 100 min) **Ciné Cinémas 1**



2.40 Dracula. Tod Browning. Avec Bela Lugosi, Helen Chandler (Etats-Unis, 1931, v.o., 75 min) **Ciné Classics**
3.00 La Vie privée d'Elizabeth d'Angleterre. Michael Curtiz (Etats-Unis, 1939, v.o., 100 min) **Ciné Cinémas 1**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
18.20 et **1.10** Exclusif. **19.00** Le Bigdil. **20.00** Journal, Météo, Trafic infos. **20.50** et **23.13** 48 heures contre le sida. **20.55** Spécial « Sans aucun doute ». **23.15** C'est quoi l'amour ? **0.35** Les Coups d'humour. **1.40** TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

17.35 Viper. **18.25** Un agent très secret. **19.15** Qui est qui ? **19.50** Un gars, une fille. **20.00** et **0.15** Journal, Météo. **20.50** Une soirée, deux polars. **20.55** P.J. La fuge. **21.50** Les Enquêtes d'Eloïse Rome. *A cause de Lola*. **22.50** Bouche à oreille. **22.55** Bouillon de culture. **0.40** Histoires courtes. *Cuoc xe dem*. Bui Thac Chuyen. **0.55** Mezzo l'info. **1.10** Commissaire de choc. Le poker de la mort.

FRANCE 3

17.50 C'est pas sorcier. **18.15** Un livre, un jour. **18.20** Questions pour un champion. **18.55** Le 19-20 de l'information, Météo. **20.10** Tout le sport. **20.25** Tous égaux. **20.50** Thalassa. Les grandes enquêtes : En toute légalité. **22.10** Faut pas rêver. **23.05** Météo, Soir 3. **23.30** On ne peut pas plaire à tout le monde. **1.20** Toute la musique qu'ils aiment. Magnificat de Clérambault.

CANAL +

17.30 Mickro ciné. **►** En clair jusqu'à 20.05. **18.00** Dieu, le Diable et Bob. **18.40** Nulle part ailleurs. **20.05** Nulle part ailleurs cinéma. **21.00** Six-Pack. Film. Alain Berbérian. **22.50** Wild Wild West. Film. Barry Sonnenfeld. **0.35** Le Volcan. Film. Ottokar Runze.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
13.55 et **15.38**, **17.53**, **18.58**, **20.48**, **0.08** 48 heures contre le sida. **14.00** MacGyver. **14.50** Alerte à Malibu. **15.40** Flipper. **16.30** Will & Grace. **17.05** Dawson. **17.55** Sous le soleil. **19.00** et **20.50** Qui veut gagner des millions ? **20.00** Journal, Tiercé, Météo. **20.43** 20 ans de la FM, 20 ans d'émotions. **21.50** Plein les yeux. **0.10** Cauchemar meurtrier. Téléfilm. Randall Fontana. **0.35** Des mots de minuit. **1.55** Formule F 1.

FRANCE 2

13.45 Les Documents santé. **14.45** Everglades, l'eau et le feu. **15.40** Tiercé. **16.00** Cyclisme. Les 4 jours de dunkerque. **17.20** Madame le fournisseur : L'heure de la sortie. Téléfilm. Jean-Marc Seban. **18.55** Union libre. **19.55** et **20.50** Tirage du Loto. **20.00** et **0.10** Journal, Météo.

Garçon, du soleil !

par Pierre Georges

MÊME LES SAINTS ne sont plus de glace ! Alors, tout de suite, devant ce petit miracle météo, gens de peu de foi, inclinez-vous. Et faites vos dévotions. Aux terrasses des bistrotiers. Saint Mamert, saint Pancrace et saint Servais, merci, trois fois merci.

Il fait beau. Il fait chaud. Il fait soleil. En voilà une nouvelle ! Hagards, blêmes, désespérés, ronchons, chiants, français en un mot, le moral dans les chaussettes et la tête dans un seau d'eau, nous tous, n'en pouvions plus. Plus il pleuvait, plus ce sombre tunnel de lavage collectif que furent les six derniers mois commençait à nous miner le système. Comme humidité rongant notre optimisme en pisé.

Désormais, d'expérience, on le sait : le moral des populations est soluble dans l'eau. Pas seulement celui des sinistrés de la Somme ou d'ailleurs, les malheureux pas encore sortis des flots. Pas seulement celui des sondés qui, consultés sur les sujets les plus politiques, nous semblent parfois avoir sérieusement compensé, en une noire revanche sur les éléments conjurés à leur affliction. Au point que, désormais, on ne saurait trop conseiller aux maîtres sondeurs d'ajouter à leur science quelque adjuvant et correctif météorologiques. Non, le moral de tous et toutes fut affecté car tous furent affligés.

Tenez, si l'on osait la métaphore mirlitonnesque, on va se gêner ! Ce soleil revenu, c'est comme si l'on avait enfin rallumé la lumière. Le grand lampadaire solaire. Et ce n'est pas pour nous vanter, mais Paris n'est jamais aussi Ville Lumière qu'en éclairage naturel. Ce qui fait que le banal, l'ordinaire, le chanté même, Paris au mois de mai, nous paraît, depuis quelques heu-

res, une soirée ou deux, totalement miraculeux.

De partout, de chaque immeuble, de chaque cour, ils sont sortis, ils sortent, les Parisiens. Avec la mine hâve et le regard vaguement ébloui des rats de précipitations. Ou des survivants-figurants que l'on voit parfois au cinéma, dans les films d'anticipation, s'exhumer de quelque grotte salvatrice, à la fin de la 6^e guerre mondiale.

De partout, de nulle part, la termitière grise est devenue fourmière colorée, prenant ses aises aux terrasses, pour le seul effet de serre qui vaillait : celui de la nonchalance et de la béatitude. Paris pollué, Paris encombré, mais Paris ensoleillé ! Enfin ! Merci, Messieurs les saints aux glaces absentes !

D'autant que cette bonne nouvelle générale s'accompagne, concernant la presse, d'une espérance de bonne nouvelle particulière. Tous les spécialistes de la diffusion vous le diront : la pluie n'est jamais trop bonne pour la vente des quotidiens, rarement réputés pour leur imperméabilité à la conjuration des éléments.

Acheter son journal sous la pluie suppose, de la part du candidat, une expédition quasi amazonienne vers les kiosques. Et projeter de le lire en plein air relève de la quadrature du buvard saturé. En somme, le tirage, aussi bien en matière de cheminée qu'en matière de journal, et même par coalition des deux, s'accommode mal des dépressions.

Du soleil donc. C'est fait. Des terrasses, donc. Complet ! Et des journaux, plutôt celui-ci qu'un autre à tout prendre, on s'en charge. Elle est pas plus belle, la vie au soleil ? Garçon, un mai, un !

Lionel Jospin annonce des mesures pour un passage à l'euro « facile et gratuit »

Un important système de sécurité va être mis en place

A UN PEU plus de sept mois de l'arrivée de l'euro, le premier ministre Lionel Jospin a ouvert vendredi 11 mai la réunion du Comité national de l'euro (CNE), instance qui réunit représentants des pouvoirs publics, des banques, des consommateurs, etc. Le geste est symbolique. C'est le premier discours politique du premier ministre consacré en totalité à l'euro pratique. « Cette grande opération est l'affaire de tout le gouvernement », a souligné M. Jospin devant le CNE, afin de faire taire les critiques (lire *Le Monde* du 9 mai). Une communication sur l'euro devrait être faite en conseil des ministres le 23 mai. Plusieurs mesures ont été annoncées par le premier ministre sur l'échange des francs en euros, l'affichage des prix, la sécurité, etc.

« Un euro facile et gratuit », c'est ainsi que l'échange des pièces et billets en francs contre des euros doit se faire entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2002, a lancé M. Jospin, reprenant les demandes de Jacques Chirac, faites il y a un an. C'est acquis dans les banques jusqu'au 17 février 2002, mais « je sou-

haïte que la somme que chacun pourra échanger hors de son propre réseau bancaire soit fixée à un niveau plus élevé que les 2 000 francs dont il est actuellement question », a affirmé M. Jospin. Il a également rappelé que « l'introduction de l'euro ne doit pas faire d'exclus » ni « de perdants ».

BERCY VEILLERA AUX ARRONDIS

A la demande des professionnels, un important dispositif de sécurité va être mis en place. Les ministères de la défense et de l'intérieur ont présenté le 3 mai au premier ministre les grandes lignes de ce plan. Les syndicats avaient alerté le gouvernement il y a un mois. La police, la gendarmerie et les forces armées seront mobilisées pour « escorter les transports de fonds, la garde des centres départementaux, le stockage des pièces et la sécurité des 50 000 agences bancaires et postales ou du Trésor », a souligné M. Jospin. Pour détruire les billets en francs, il a en outre été décidé que les banques invalident les coupures en francs en les trouant.

Par ailleurs, Bercy veillera au « respect des règles d'arrondis » et au maintien des prix. Quelque 53 millions de « kits » de pièces en euros, d'une contre-valeur de 100 francs, seront distribués dès le 14 décembre, a également indiqué Laurent Fabius, le ministre de l'économie et des finances. Environ 45 millions seront distribués par les banques, dont 4 millions par La Poste, et 8 millions par les buralistes volontaires. De même, comme M. Fabius, M. Jospin s'est dit favorable à la distribution de petites coupures en euros « quelques jours » avant le 31 décembre.

Comme lors du passage à l'an 2000, des dérogations à l'application du droit du travail seront prévues pour les professions mises à contribution, notamment le secteur bancaire et les convoyeurs de fonds. Une ombre au tableau, selon Mationgnon, « l'aspect le plus préoccupant est un certain retard des PME et surtout, des plus petites d'entre elles ».

Pascale Santi

► www.lemonde.fr/euro

La nouvelle grève des transports en commun a été très suivie

LES TRANSPORTS urbains d'une cinquantaine de villes de province étaient perturbés par des mouvements de grève, vendredi 11 mai, pour la cinquième fois en deux mois. Les syndicats réclament l'ouverture de négociations sur la retraite à 55 ans, en invoquant la pénibilité et la dégradation des conditions de travail des tramotins, alors que l'Union des transports publics (UTP, patronat) refuse ce projet qu'elle juge coûteux et anachronique.

Aucun bus ni tramway ne circulait vendredi matin à Lyon mais le métro fonctionnait à 80 %. A Marseille, le trafic en surface était également paralysé. A Bordeaux, les dépôts de bus de la CGFTE, société filiale du groupe Vivendi, étaient bloqués. A Strasbourg, le taux de grévistes parmi les agents de conduite atteignait « 93 à 97 % » à 7 heures, selon une porte-parole de la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS). Le réseau était également perturbé à Nancy et au Havre, où moins d'un bus sur deux circulait.

Près de 5 000 personnes « disparues » lors des violences en Algérie

LE BILAN OFFICIEL des disparus depuis le déclenchement en 1992 de l'insurrection islamiste en Algérie est de 4 880 personnes, a déclaré jeudi 10 mai le ministre de l'intérieur à l'Assemblée nationale. Des enquêtes sont en cours, et leurs conclusions seront rendues publiques, a-t-il précisé, avant de rejeter les accusations selon lesquelles les forces de sécurité seraient impliquées dans ces disparitions. Ces chiffres officiels laissent sceptiques les organisations de défense des droits de l'homme. Le dossier des « disparus » est depuis longtemps au cœur d'une polémique entre Alger et certaines ONG. L'avocat Mahmoud Khelili estime que 7 000 disparitions forcées sont imputables aux forces de l'ordre. - (AFP, Reuters.)

Décès en prison du meurtrier présumé d'un policier à Evreux

L'HOMME SOUPÇONNÉ d'avoir tué un policier, lors d'un contrôle routier effectué dans le centre d'Evreux (Eure) dans la nuit du dimanche 6 au lundi 7 mai, est mort dans la nuit de jeudi à vendredi. Le suspect, âgé de 48 ans, avait été retrouvé pendu avec un lacet à une barre de douche, jeudi matin, dans sa cellule de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines). La veille, il avait été mis en examen pour « meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions ». Les obsèques du fonctionnaire de police ont eu lieu jeudi matin, à Evreux, en présence du ministre de l'intérieur. Daniel Vaillant, qui a fait allusion à la mort d'un brigadier, tué mercredi au cours d'une interpellation en Guadeloupe, a déclaré que, si la police « est la garante de la liberté, de la cohésion sociale et de la démocratie, c'est parfois au prix de la vie de ceux qui la servent ».

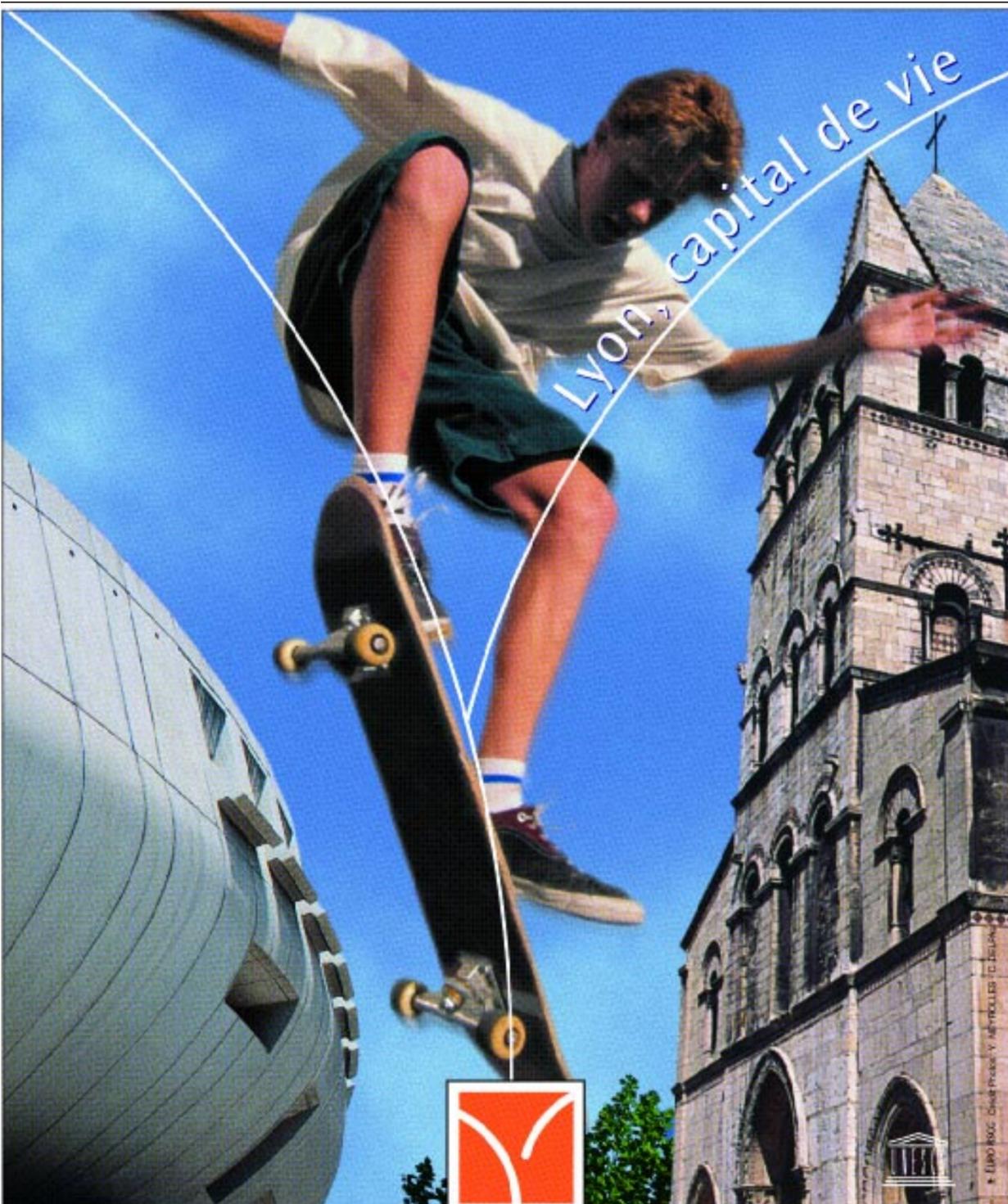
L'esclavage est reconnu comme « crime contre l'humanité »

LE SÉNAT a adopté en seconde lecture, jeudi 10 mai, à l'unanimité et dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, une proposition de loi qui reconnaît comme crime contre l'humanité la traite négrière et l'esclavage. Ce texte vise, selon le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Christian Paul, « à inscrire dans le droit français une condamnation morale » de ces crimes. Les manuels et les programmes d'histoire devront désormais accorder à la traite et à l'esclavage « la place conséquente qu'ils méritent ». Une date de commémoration devra être fixée par décret pour honorer, en métropole, l'abolition de l'esclavage. Enfin, les associations défendant « la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants » pourront se porter en justice.

DÉPÊCHES

■ **COUR DES COMPTES.** Le Sénat a adopté en première lecture, jeudi 10 mai, le projet de loi réformant le statut des magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes. Il y a intégré le dispositif de sa proposition de loi qu'il avait adoptée le 11 mai 2000, relative au contrôle de la gestion locale.

■ **INFLATION : les prix ont progressé de 0,5 % en avril** selon le bilan provisoire publié par l'Insee, vendredi 11 mai. La progression de l'inflation est de 1,8 % sur un an.



VILLE DE LYON

Tournée vers le futur, LYON trouve sa vitalité dans la richesse de ses racines. Gaulois, Romains, Florentins, Vénitiens, Soyeux, Imprimeurs, Bâtimeurs, Inventeurs, Créateurs ont fait fructifier, en 20 siècles, un formidable « capital de vie ». Lyon était déjà célèbre pour ses industries textile, chimique, pour sa recherche médicale, scientifique, ses universités et grandes écoles. Désormais, c'est aussi par ses filières innovantes (NTIC, Biotechnologies) et son art de vivre que Lyon s'impose comme l'une des grandes métropoles européennes.



LYON
PATRIMOINE MONDIAL

LYON
PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ
www.mairie-lyon.fr